



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS  
M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE  
Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON  
M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-01**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU 27 Novembre 2024**

M. le Président présente pour validation le procès-verbal du Comité Syndical en date du 27 Novembre 2024.

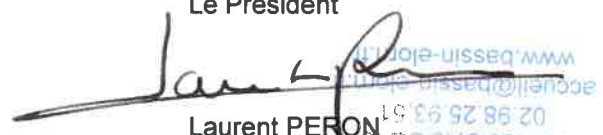
Aucune remarque n'est formulée.

M. Le Président propose de valider le procès-verbal du Comité Syndical du 27 Novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

  
Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
POLE - GUERN AR PLOUET  
29 460 DAULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le 27 Novembre 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 19 Novembre 2024.

**Etaient présents** : M. Laurent PERON ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yves CYRILLE ; Mme Christiane MIGOT ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Jean Yves LE SAUX.

**Étaient excusés** : Mme Nathalie CHALINE ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; Mme Claire LE ROY ; M. Lenaïc BLANDIN ; M. Christian PETITFRERE.

**Etaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ;

**Avaient donné procuration** :

Mme Laurence FORTIN avait donné procuration à M. Jean Yves LE SAUX

M. Yvan LACHUER avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Christiane MIGOT

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean JEZEQUEL avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

M. David ROULLEAUX avait donné procuration à M. Yves CYRILLE

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>7</u></b>	<b><u>13</u></b>

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **DELIBERATION N°2024-44 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 Octobre 2024**

**Résumé** :

M. le Président a présenté pour validation le procès-verbal du comité syndical en date du 23 octobre 2024

**Débat** :

Aucune remarque.

**Délibération** :

Le Comité syndical à l'unanimité

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 23 Octobre 2024

## PERSONNEL

### **DELIBERATION N° 2024-45 AUTORISANT LE RECRUTEMENT ET LA CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET/OU SAISONNIER D'ACTIVITE ET POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS (ANNEE 2025)**

#### **Résumé :**

Pour l'année 2025, le Syndicat de Bassin de l'Elorn pourrait être amené à recruter des agents non titulaires pour le remplacement temporaire d'agents absents (maladie, maternité, disponibilité, temps partiel...) et pour faire face à l'accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité tel que défini ci-dessous :

**Au service technique (site du Drenec) :** pour assurer des fonctions d'entretien d'espaces verts relevant de la catégorie C à temps complet. L'agent devra justifier d'un diplôme correspondant à la mission, ou d'une expérience professionnelle dans ces mêmes fonctions. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération (IM) maximum de 382. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**Au service environnement :** pour assurer des fonctions liées aux missions du Syndicat (agricole, bocage, espaces naturels, qualité de l'eau, contrat de rade...). Ces agents assureront des fonctions relevant de la catégorie A ou B à temps complet. Ces agents non titulaires devront justifier d'un niveau scolaire Bac +3 à Bac +5 et d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement, de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de l'agronomie.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération (IM) maximum de 503. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**Au service finances/RH :** pour assurer des fonctions de finances et des ressources humaines. Ces agents assureront des fonctions relevant de la catégorie C à temps complet. Ces agents non titulaires devront justifier d'un niveau scolaire Bac à Bac +2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques et des ressources humaines.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération (IM) maximum de 382. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui pourraient être mobilisés selon les besoins réels des services :

SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
Service Technique	Adjoint technique	2
Service Environnement	Technicien	3
	Ingénieur	3
Service finances/RH	Adjoint Administratif	1

#### **Débat :**

Aucune remarque ni question.

## **Délibération :**

### **Le comité syndical, à l'unanimité,**

- Adopte la proposition du Président
- Inscrit au budget les crédits correspondants
- Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025

## **DELIBERATION N°2024-46 RELATIVE A L'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE**

### **Résumé :**

Depuis 2019, le Syndicat adhère à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG29. Celle-ci arrivant à son terme au 31 décembre 2024, le Centre de gestion a lancé une procédure de mise en concurrence afin de mettre en place une nouvelle convention de participation à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, TERRITORIA MUTUELLE représentée par son courtier, ALTERNATIVE COURTAGES, a été retenue et les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial.

### **Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »**

La convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, prend effet le 1er janvier 2025.

Peuvent être admis à la souscription du Contrat :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires et agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats emplois aidés, les assistants maternels et familiaux,), inscrits à l'effectif de la Collectivité.
- Les fonctionnaires accueillis en détachement par la Collectivité,
- Les agents de la Collectivité mis à disposition auprès d'une autre Collectivité.

Le contrat propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, sont les suivantes :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 40% du régime indemnitaire net pendant la période de demi-traitement, pouvant aller jusqu'à 90% en matière de congé longue maladie, longue durée ou grave maladie.

De plus, trois options sont proposées au choix de l'agent :

- Minoration de retraite
- Décès/PTIA
- Rente éducation

La participation du Syndicat de Bassin de l'Elorn sera de 18€/NET/AGENT.

**Débat :**

Laurent PERON, étant administrateur au CDG29, quitte la salle et demande à Chantal SOUDON de présenter la délibération.

**Délibération :**

**Le Comité syndical, à l'unanimité**

- adhère à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- autorise le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les éventuels avenants à venir.
- précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération n° 2022-67 du 15 Décembre 2022 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable. (*Minimum : Teuros/mois/agent*)
- prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**DELIBERATION N° 2024-47 MODIFIANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME DES ASTREINTES ET D'INTERVENTIONS AU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN**

**Résumé :**

Pour le bon fonctionnement du barrage du Drennec, il convient de modifier les modalités de mise en œuvre du régime des astreintes et d'interventions en élargissant le dispositif aux agents non titulaires et en mettant en place un planning mensuel et non plus trimestriel.

L'utilisation du véhicule personnel avec le remboursement de frais kilométriques sera également possible.

**Débat :**

Jean Luc LE SAUX demande si ces astreintes sont fréquentes.

Philippe RYBSKI répond qu'elles sont principalement liées à des problèmes sur les turbines et que de fait ces dysfonctionnements imposent des interventions rapides (moins d'une heure) sur site pour recalibrer les débits de lâcher dans l'Elorn dont dépendent notamment les deux piscicultures en aval. Si les interventions en astreinte ne sont pas très fréquentes, la continuité de service sur ces astreintes est indispensable. Des réflexions organisationnelles et techniques sont en cours pour minimiser les déplacements et travailler sur les délais d'intervention.

**Délibération :**

Le comité syndical, à l'unanimité

- Adopte les modalités ainsi proposées.

- Dit qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**DELIBERATION N° 2024-48 AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

**Résumé :**

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, le Comité Syndical autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif de l'année 2025, dans la limite des crédits ouverts indiqués dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT avant le vote du BP 2025
20 – Immobilisations incorporelles	30 322.53 €	7 580.63 €
21 – Immobilisations corporelles	52 900.00 €	13 225.00 €
23 – Immobilisations en cours	900 000.00 €	40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>983 222.53 €</b>	<b>60 805.63 €</b>

**Débat :**

Aucune remarque et question.

**Délibération :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif de l'année 2025, dans la limite des crédits ouverts indiqués dans le tableau ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2024-49 AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE**

**Résumé :**

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, le Comité Syndical autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif de l'année 2025, dans la limite des crédits ouverts indiqués dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT avant le vote du BP 2025
21 – Immobilisations corporelles	10 000.00€	2 500.00 €
23- Immobilisations en cours	174 975.13 €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 975.13 €</b>	<b>7 500.00 €</b>

### Débat :

Aucune remarque et question.

### Délibération :

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif de l'année 2025, dans la limite des crédits ouverts indiqués dans le tableau ci-dessus.

## **DELIBERATION N° 2024-50 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES Année 2025**

### Résumé :

Vu l'article L5722 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales considérant que les dispositions de l'article L2312-1 instituant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif, sont applicables aux Syndicats Mixtes,

Le Président propose de tenir ce débat d'orientation budgétaire qui porte sur les grandes orientations du budget 2025 (voir Rapport d'Orientation Budgétaire en annexe).

### Débat :

Philippe RYBSKI, présente un diaporama résumant les grandes orientations budgétaires présentées dans le DOB.

Jean-Luc Le Saux souligne l'importance de travailler en synergie avec les communautés de commune sur la communication du Syndicat.

### Délibération :

Le comité syndical, à l'unanimité

- Approuve les grandes orientations du budget 2025 telles que présentées,
- Autorise à préparer le budget 2025 sur ces bases et à signer les documents.

## **DELIBERATION N° 2024-51 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION BREIZH BOCAGE Année 2025 (Volets protection, gestion et valorisation du bocage)**

### Résumé :

L'animation 2025 du programme Breizh bocage représente un volume de 1.5 ETP, avec une répartition de :

- 0,6 ETP dédié au volet travaux bocagers
- **0,9 ETP dédié aux volets protection, gestion et valorisation du bocage**

Le coût prévisionnel de l'animation 2025 dédié au **volets protection, gestion et valorisation du bocage** est estimé à 49 371.64 €, avec un financement de 50% soit 24 585.82€.

### Débat :

Aucune remarque et question.

### Délibération :

Le comité syndical, à l'unanimité

- Approuve le projet et son plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires du programme, via le guichet unique
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire, pour mener à bien l'instruction et l'exécution de ce volet « animation » du programme Breizh bocage

### DELIBERATION N°2024-52 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2025 (volet travaux bocagers) et TRAVAUX BREIZH BOCAGE Année 2024-2025

#### Résumé :

##### Animation 2025 :

L'animation 2025 du programme Breizh bocage représente un volume de 1.5 ETP, avec une répartition de :

- **0,6 ETP dédié au volet travaux bocagers**
- 0,9 ETP dédié aux volets protection, gestion et valorisation du bocage

Le coût prévisionnel de l'animation 2025 dédiée **au suivi des travaux** est estimé à 32 891.68 €, avec un financement de 65% soit 21 379.60 et un reste à charge pour le Syndicat de 11 512.10€.

##### Travaux 2024-2025 :

Pour la campagne de travaux 2024/2025, il est proposé d'engager un nouveau programme de travaux de restauration du bocage, comprenant un volet travaux de création 2024/2025 et un volet entretien bocage 2025. Le programme est proposé sur le territoire du SAGE de l'Élorn.

Le coût prévisionnel de l'opération de création 2024/2025 et d'entretien 2025 est estimé à **66 030.26 €** avec un financement de 65% soit 42 919.67€ et un reste à charge pour le Syndicat de 23 110.59€.

### Débat :

Aucune remarque et question.

### Délibération :

Le comité syndical, à l'unanimité

- Valide la réalisation d'un volet animation du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de l'Élorn en 2025
- Valide la réalisation d'un volet travaux et entretien 2024/2025 du programme Breizh bocage sur le territoire du SAGE de l'Élorn
- Approuve le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2025 et les travaux de création et entretien 2024/2025 du programme Breizh bocage



- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires du programme, via le guichet unique
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire, pour mener à bien l'instruction et l'exécution de ces volets « animation et travaux » du programme Breizh bocage

## **DELIBERATION N° 2024-53 : DEMANDE DE FINANCEMENT - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A EAU DU PONANT POUR LA GESTION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS**

### **Résumé :**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD) a confié, depuis le 1er janvier 2019, la gestion de son service public d'eau potable à la SPL EDP. Dans ce cadre, la gestion des périmètres de protection des captages d'eau potable du territoire intercommunal lui a été déléguée.

De par l'expertise du SBE dans le domaine de la protection de l'eau et dans la connaissance du territoire et de ses usages, la SPL EDP a confié au SBE une mission d'assistance à la gestion des périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable situés sur le territoire de la CAPLD, comprenant une mission d'animation agricole afin de diminuer l'usage des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation de ces captages. Les deux missions avaient fait l'objet d'une convention approuvée le 20 décembre 2023 (délibération n°2023-59) valable un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, et renouvelable trois fois.

Le 29 Octobre dernier, la SPL EDP a notifié au SBE, une demande d'ajout de gestion de quatre périmètres de protection de captages. La nouvelle convention intègre ces périmètres et reconduit par ailleurs les missions définies dans la convention initiale. Le montant annuel prévisionnel de la mission d'assistance reste inchangé, s'agissant d'une animation générale pour la gestion des périmètres de protection de captage.

### **Débat :**

Aucune remarque et question.

### **Délibération :**

Le comité syndical, à l'unanimité

- approuve les dispositions qui précèdent,
- autorise le Président à signer le projet de convention relatif à ces dispositions.

En fin de séance, Romain LE MOAL, chargé de mission TERRARADE, recruté le 1<sup>er</sup> octobre dernier et François CABARET, chargé de mission bocage, recruté le 28 octobre, se sont présentés aux élus du Comité syndical et ont expliqué les missions qu'ils mèneront au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Sur l'action zone pilote du programme Terrarade et la problématique érosion du bassin versant de la Mignonne, Jean-Luc Le Saux rappelle que toutes les communes du bassin versant doivent être associées à la réflexion.

La séance est levée à 16h00.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-02**

**12ème programme Agence de l'eau Loire-Bretagne**

**CONSULTATION SUR LES PROJETS D'ENJEUX DU BASSIN LOIRE BRETAGNE  
du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025**

Une consultation a été lancée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne auprès de différentes assemblées dont les établissements publics territoriaux de bassin dont fait partie le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

La consultation concerne :

- Le projet des « Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne » et son calendrier de travail,

- Le projet des « Questions importantes (enjeux) et programme risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

Cette délibération concerne le projet Enjeux

Le Président présente le contenu de la consultation.

**Avant-propos des enjeux de l'eau (Sdage 2028-2033) :**

L'avant-propos rappelle les notions de bassin versant, de cycle de l'eau et de l'importance de l'eau dans la vie. Il revient également sur le constat de la dégradation des milieux aquatiques du fait du développement des activités humaines et de l'aménagement du territoire. Malgré les efforts seulement ¼ des eaux superficielles sont en bon état. La sécheresse de 2022 ainsi que les inondations de plus en plus fréquentes ont mis en évidence l'accélération du dérèglement climatique. Cela nécessite une politique de l'eau ambitieuse et partagée qui se déroulera en 2 phases : la présente consultation et, en 2026, une consultation sur le projet du futur SDAGE.

**Les enjeux du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :**



**Enjeu 1 : Climat.**

Enjeu global et transversal à toutes les thématiques, plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne prenant en compte les objectifs du Plan Eau du gouvernement. La politique de l'eau doit prendre en compte l'enjeu global et transversal du dérèglement climatique dont l'impact sur le cycle de l'eau et la biodiversité est important d'autant plus dans le cadre de pressions déjà existantes.

Piste d'action : agir sur les causes et les conséquences pour être plus résilients, impliquant plus de concertation, de transversalité. Définition de principes simples et efficaces pouvant être facilement transposés.

**Imbrication des 5 grands principes**

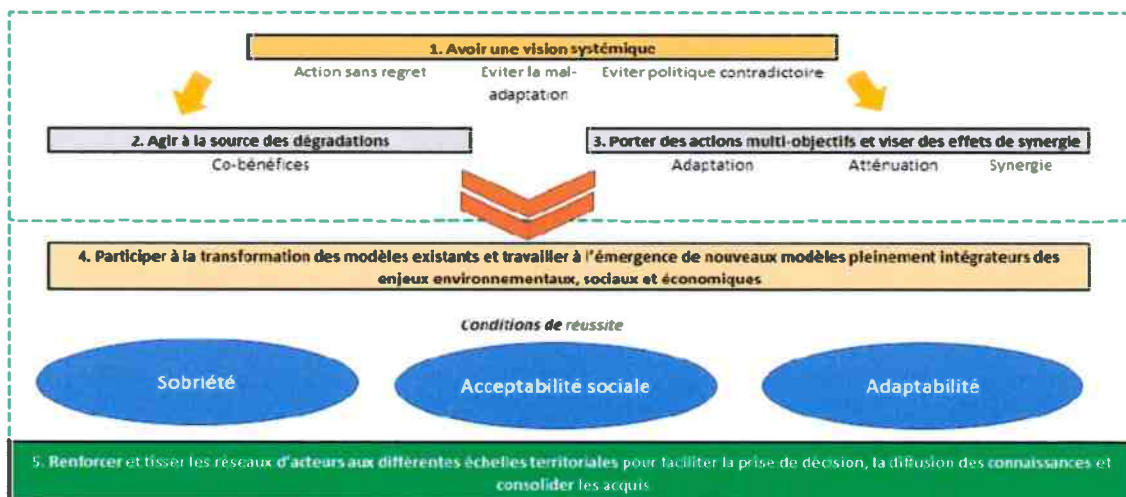


Figure 3 – Schéma des fondements de la stratégie Climat

**La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.**



## Enjeu 2 : Connaissance.

Connaissances partielles et perfectibles mais préalable à la prise de décision. Amélioration continue de la connaissance à une échelle adaptée et dans tous les domaines (comprendre les enjeux globaux : climatiques, économiques, démographiques... et leurs combinaisons).

Exemple des polluants émergents, de l'effet cocktail des substances, le développement de la biosurveillance.

Partage et diffusion de la connaissance, mettre en avant les services écosystémiques rendus.

Pistes d'action :

- Conforter les réseaux de suivi et renforcer la connaissance sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux agir.
- Améliorer le partage et l'accès à cette connaissance pour éclairer les choix.
- Communiquer et favoriser la sensibilisation et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures.
- Evaluer l'efficacité des politiques de l'eau.

***La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures***



## Enjeu 3 : Solidarités.

Le bassin versant est l'unité de base regroupant les fonctions hydrologiques, écologiques mais aussi socio-économiques. Importance également des liens Terre-Mer, Amont-Aval avec une notion de solidarité. Le bassin versant est le périmètre pertinent pour la gestion de l'eau et la parcelle est adaptée à l'action. Sans oublier les connexions entre bassins versants liées, notamment aux activités humaines et à l'aménagement du territoire d'autant plus dans le contexte de dérèglement climatique.

Pistes d'action :

- Agir au niveau du bassin versant, à l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers.
- S'appuyer sur le Sage, l'outil de planification locale basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles.
- Mettre en place des schémas de gouvernance portant la stratégie du territoire à l'échelle du bassin versant.
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques.

***Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau.***



#### Enjeu 4 : Milieux aquatiques.

L'importance du bon fonctionnement des bassins versants permet une bonne qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée mais leur artificialisation perturbe les habitats, les conditions de reproduction et de circulation des espèces. Il faut améliorer la résilience et lutter contre la perte de la biodiversité accentuée par le dérèglement climatique.

Pistes d'action :

- Renforcer la préservation et la restauration des capacités de résilience des bassins versants.
- Renforcer la préservation des fonctionnalités des écosystèmes, levier indispensable pour faire face au dérèglement climatique et accompagner les activités anthropiques.
- Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités.
- Rétablir la biodiversité aquatique.
- Renforcer la restauration des fonctionnalités des sols.

***La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau.***



#### Enjeu 5 : Sobriété.

Gestion équilibrée, partagée et durable de l'eau, prérequis pour répondre au défi du dérèglement climatique. Concilier la vie biologique avec les autres usages. Anticiper les situations de crise. Sobriété des usages. Amélioration des connaissances au niveau national et local (analyses HMUC).

Pistes d'action :

- Penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale.
- Améliorer la gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usages en périodes de basses eaux (été et printemps).
- Placer le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux.
- Assurer l'alimentation en eau potable des usages prioritaires pour le futur.
- Adapter la gestion de crise aux évolutions du dérèglement climatique.

***La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau.***



## Enjeu 6 : Qualité

Pollutions diffuses, pollutions ponctuelles, aggravations liées au manque d'eau (moins de dilution). Vulnérabilité des milieux aquatiques. Poursuivre la lutte contre les rejets de micropolluants notamment par temps de pluie avec aggravation liée au dérèglement climatique. Agir sur l'ensemble des causes de dégradation de la qualité des eaux. Préserver la ressource.

Pistes d'action :

- Réduire les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- Préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leur capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les pollutions diffuses.

**Une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité.**



## Enjeu 7 : Littoral.

Nombreuses activités économiques sur le littoral en lien avec des milieux naturels riches et divers mais fragiles. Sans oublier les pressions sur le bassin versant (lien Terre-Mer) qui sont aussi accentuées avec le dérèglement climatique. Réduire les pressions de la terre vers la mer, enrayer l'effondrement de la biodiversité. Avoir une gouvernance adaptée à l'interface terre-mer.

Pistes d'action :

- Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes.
- Préserver et reconquérir la biodiversité estuarienne, côtière et marine.
- Poursuivre la réduction de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition.
- Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les rejets (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau.
- Aménager le littoral en prenant en compte le dérèglement climatique.



Figure 9 - Les pressions qui s'exercent sur les usages et les milieux littoraux.  
Source : ifremer CC-BY-NC

**La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.**

## Avis sur le calendrier et le programme de travail (directive cadre sur l'eau - enjeux Sdage 2028-2033)

Mise à jour du Sdage :

La mise à jour du Sdage comprend trois grandes étapes :

- l'identification des enjeux (questions importantes) auxquels devra répondre le Sdage,
- la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin,
- l'élaboration du projet de Sdage mis à jour et son programme de mesures.



Figure 24 - Calendrier et étapes de révision du Sdage Loire-Bretagne

Resserrer les liens entre la stratégie, c'est-à-dire le contenu du Sdage et les enjeux du bassin. Auparavant 4 enjeux/14 chapitres du Sdage. Demain 7 enjeux/7 chapitres du Sdage.

Nouveauté : enrichir les réflexions avec les données de l'étude prospective Loire-Bretagne 2050 (45 enjeux, 144 sous-enjeux, plus de 600 pistes d'actions).

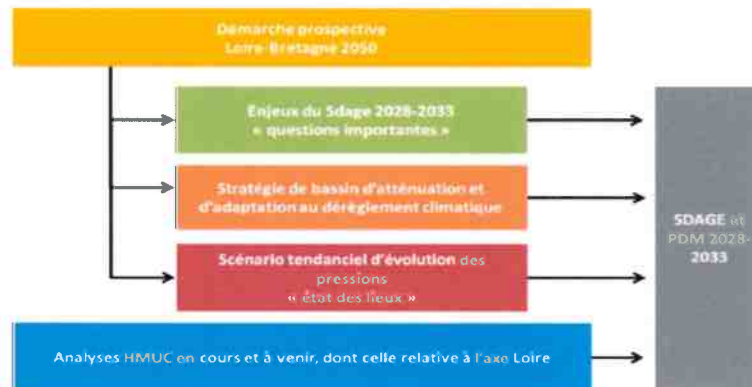


Figure 25 - Imbrication de l'étude prospective Loire-Bretagne 2050 dans les travaux de révision du Sdage 2028-2033

Les 7 enjeux précédemment listés sont issus de différents ateliers.

En plus des assemblées consultées, le public est également convié à donner son avis.

### Quel est le calendrier ?

Le programme de travail pour la mise à jour du Sdage et du PGRI doit permettre la participation de tous les acteurs du bassin concernés par la gestion de l'eau. Il doit aussi permettre d'informer et d'associer les habitants, car de leur implication dépend la réussite de ces politiques. La mise à jour du Sdage comprend trois étapes :

1. l'identification des enjeux (questions importantes) auxquels devra répondre le Sdage (consultation du public et des assemblées 2024-2025),
2. la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin,
3. l'élaboration du projet de Sdage mis à jour et son programme de mesures (consultation du public et des assemblées 2026-2027)?



**Après avoir délibéré, le comité syndical :**

- Souhaite le maintien de l'avant-propos des enjeux de l'eau (Sdage 2028-2033)
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 1 sur le climat avec la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 2 sur la connaissance avec la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 3 sur les solidarités avec les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 4 sur les milieux aquatiques avec la préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 5 sur la sobriété avec la sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 6 sur la qualité avec une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité,
- Souhaite le maintien des enjeux et pistes d'action pour l'enjeu 7 sur le littoral avec la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.
- Valide le fait que le calendrier et le programme de travail soient clairs,
- Donne un avis favorable sur le projet des enjeux du Sdage 2028-2033.
- Souhaite intégrer le commentaire suivant :

« La déclinaison du Sdage 2028-2033 en fonction des 7 enjeux facilitera sa lecture et son appropriation. La présence du dérèglement climatique en tant que fil rouge est une bonne chose, de même que la prise en compte accentuée du lien Terre-Mer avec un enjeu sur **la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines** bien identifié. La réaffirmation du besoin de connaissance en termes de qualité et quantité sur l'ensemble des bassins versants avec la nécessité de prendre en compte leurs spécificités est appréciée.

Il serait intéressant d'élargir la communication de l'agence sur les redevances et le taux d'accompagnement sur chaque territoire.

Le Comité Syndical du Syndicat de Bassin de l'Elorn est en attente de la prochaine phase de réflexion collective, au vu des alertes sur la qualité des eaux de la rade de Brest et des évaluations scientifiques et techniques actuelles. Il reste attaché à une qualification de la rade de Brest sur son réel état »

- Autorise la chargée de mission du SAGE à répondre au questionnaire en ligne et autorise le président à signer tous les documents relatifs à celui-ci,

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ESTUAIRE - GUERN AR PIQUET  
Laurent PERON 29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration** :

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-03**

**12ème programme Agence de l'eau Loire-Bretagne**

**Consultation sur les enjeux « inondations » du Plan de gestion des risques  
d'inondation (PGRI) 2028-2033  
du bassin Loire-Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025**

Une consultation a été lancée par 'Agence de l'eau Loire-Bretagne auprès de différentes assemblées dont les établissements publics territoriaux de bassin dont fait partie le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

La consultation concerne :

- Le projet des « Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne » et son calendrier de travail,
- Le projet des « Questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

**Cette délibération concerne le projet sur les enjeux « inondations »**

Le Président présente le contenu de la consultation.

**Comment accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, réduire le coût des dommages et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique ?**

Pistes d'action :

- Organisations locales : renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques locales, associer les parties prenantes en amont de l'élaboration des documents. Renforcer les dispositifs de gouvernance existants (bassin, SLGRI, Papi, structures gemapiennes). Professionnaliser les maîtrises d'ouvrage, mutualisation aux échelles pertinentes, cadre de compétence clair et moyens financiers (taxe Gemapi).
- Maîtrise de l'urbanisme : intégrer l'impact attendu du changement climatique. Adapter les équipements, voire délocaliser. S'appuyer sur des solutions naturelles type haies, zones tampons...
- Améliorer la connaissance : mobilisation des scientifiques, experts. Impact du changement climatique sur le littoral, submersions marines, débordements de cours d'eau ou encore le ruissellement. Formation et propagation des crues, gestion des crises. Secteurs à risques (remontées de nappe, ruissellement, secteurs karstiques, érosion du trait de côte).
- Mieux informer : culture du risque. Actions sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI). Adapter la communication en fonction du public visé. Stratégie locale de communication dans les SLGRI et les Papi. Inciter la population à devenir acteur de sa propre sécurité (PFMS).

***Les pistes d'action envisagées pour accroître la sécurité des populations face aux inondations, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés vous semblent-elles adaptées ?***

	Très adaptées	Adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée
S'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation : mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...	Très adaptées	Adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée
Mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique	Très adaptées	Adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée
Améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation	Très adaptées	Adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée
Mieux informer sur les risques d'inondations	Très adaptées	Adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée

## Calendrier et programme de travail (directive inondation)

Mise en œuvre de la directive inondation :

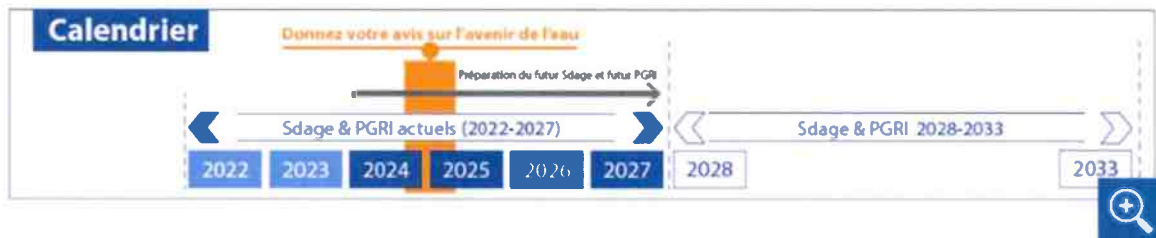
- Evaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI) réactualisée en 2024 (3<sup>ème</sup> cycle) selon même tempo que la DCE donc le Sdage. Prend en compte les enjeux sur le territoire ainsi que le dérèglement climatique et le ruissellement.
- Identification ou actualisation des territoires à risques importants d'inondations (TRI). 22 sur le bassin Loire-Bretagne.
- Etablissement d'un plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) comportant des dispositions s'adressant aux acteurs de la gestion du risque. Certaines de ces dispositions sont communes au Sdage.

**Le territoire du SAGE Elorn n'est pas identifié comme TRI.**

## Quel est le calendrier ?

Le programme de travail pour la mise à jour du Sdage et du PGRI doit permettre la participation de tous les acteurs du bassin concernés par la gestion de l'eau. Il doit aussi permettre d'informer et d'associer les habitants, car de leur implication dépend la réussite de ces politiques. La mise à jour du Sdage comprend trois étapes :

1. l'identification des enjeux (questions importantes) auxquels devra répondre le Sdage (consultation du public et des assemblées 2024-2025),
2. la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin,
3. l'élaboration du projet de Sdage mis à jour et son programme de mesures (consultation du public et des assemblées 2026-2027)?



**Après avoir délibéré, le comité syndical :**

- Ne se prononce pas sur les pistes d'action envisagées pour accroître la sécurité des populations face aux inondations, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés,
- Informe qu'il n'a pas d'observations à faire sur les pistes d'action proposées,
- Ne souhaite pas proposer d'autres pistes d'action pour le prochain PGRI,
- Ne se prononce pas sur le calendrier et le programme de travail,
- Ne souhaite pas faire d'observation sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI),
- Ne souhaite pas faire d'observation sur la liste des territoires à risque important d'inondation,
- Souhaite faire des observations supplémentaires :

« La consultation semble inadaptée aux enjeux et attentes du territoire. Il convient également de ne pas oublier le lien entre inondations et conséquences sur la qualité des eaux. »

- Ne se prononce pas sur le plan de gestion des risques inondation 2028-2033.
  
- Autorise la chargée de mission du SAGE à répondre au questionnaire en ligne et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à celui-ci,

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOPOL - GUERN AR PIQUET  
Laurent PERON  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léoïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLASSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-04**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L5721-2-1 relatif aux modifications statutaires des syndicats mixtes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1970 portant création du syndicat mixte,

Vu la loi du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L. 5216-7 IV bis du CGCT pour les communautés d'agglomération ; l'article L. 5215-22 IV bis du CGCT pour les communautés urbaines ; l'article L. 5217-7 IV ter pour les métropoles,

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Vu l'article L. 213-12 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE) 2016-2021.

Vu la délibération n°2021-06-60 du Conseil Communautaire de la CCPL portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2024 ;

## Rapport

Depuis la création du syndicat de bassin de l'Elorn, des modifications sont intervenues dans ses statuts :

- retrait des chambres de commerce et d'industrie de Brest et de Morlaix et de la chambre d'agriculture du Finistère (délibération du 1er juillet 1980 et arrêté préfectoral du 16/12/1980)
- mise en conformité des articles 1.3.5.7.8 et 17 des statuts initiaux avec le code des communes (délibération du 21 novembre 1986 et arrêté préfectoral du 23/11/1989).
- modification de l'article 5 des statuts concernant la composition du comité syndical suite à la dissolution du SIVOM de Landerneau en SIVU (délibération du 12/06/1998 et arrêté préfectoral du 11/01/1999).
- modification de l'article 5 des statuts concernant la composition du comité syndical suite au retrait de la commune de Loc-Eguiner au motif qu'elle adhère dorénavant au syndicat de plateau de Ploudiry, lui-même adhérent du syndicat de l'Elorn.
- mise en conformité des articles des statuts initiaux avec le code général des collectivités territoriales (articles 1, 3, 5, 7 et 8) et avec le code de l'environnement (article 1 et 2) ; Mise en cohérence le périmètre de compétence du syndicat avec celui du SAGE de l'Elorn (article 2 et Délibération du 24 octobre 2007).
- adhésion de la Région Bretagne au syndicat de bassin de l'Elorn. (Délibération du 27 janvier 2011).
- adhésion de la commune de la Forest-Landerneau au syndicat de bassin de l'Elorn (Délibération du 16 février 2016).
- adhésion des Communautés de Communes de Landerneau Daoulas et du Pays de Landivisiau (Délibération du 17 octobre 2017)
- Transfert de la compétence « Eau potable » au profit de la CAPLD et adhésion en direct de la commune de Loc Eguiner (Délibération du 18 décembre 2018)
- Modification du siège social du Syndicat de bassin de l'Elorn (délibération du 17 février 2023)
- Retrait des communes et des syndicats intercommunaux du territoire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau (Délibération du 20 décembre 2023)

Le Président rappelle la délibération n°2023.44 du 20 décembre 2023 qui avait approuvé la modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à la prise de compétence « eau et assainissement » par le Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et notamment

- Article 1 (création et durée du Syndicat) : mise à jour des membres du Comité syndical
- Article 5 (composition du Comité Syndical) : nombre de délégués pour la CCPL.

Dorénavant, du fait de la prise de compétence « eau et assainissement » par la CAPLD et la CCPL, il convient de modifier la rédaction du Préambule et des articles 4.1.3 et 4.2.1 des statuts.

Il est proposé d'adopter la nouvelle version des statuts et d'approuver les modifications qui seront applicables au premier mars 2025.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_04-DE

La délibération du comité syndical sera ensuite notifiée à tous les membres adhérents du syndicat. La délibération doit être approuvée à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical conformément à l'article L5721-2-1 du CGCT dans un délai de 3 mois.

Il conviendra, passé ce délai, de demander à monsieur le préfet, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECARTEMENT DE L'ELORN  
9 360 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

# **S T A T U T S**

Modifiés par délibération du Comité Syndical du 1er juillet 1980, du 21 novembre 1986, du 12 juin 1998, du 3 juillet 2006, du 24 octobre 2007, du 27 janvier 2011, du 16 février 2016, du 17 octobre 2017, du 18 décembre 2018, du 14 février 2023, du 20 décembre 2023 et du 05 Février 2025

### **PREAMBULE**

Depuis sa création en 1970, le syndicat de bassin de l'Elorn (SBE) réalise différentes actions de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, de gestion des milieux aquatiques et, dans une moindre mesure, de prévention des inondations. Il assure, à la demande de la commission locale de l'eau (CLE), la fonction de structure porteuse du SAGE de l'Elorn.

Le SBE est propriétaire du barrage du Drennec qu'il exploite pour une double finalité : le soutien d'étiage et la production hydroélectrique de la rivière Elorn.

Son périmètre d'intervention, correspondant au territoire du SAGE de l'Elorn, couvre approximativement le périmètre de trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) : la communauté de communes du pays de Landivisiau (CCPL), la communauté d'Agglomération du pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) et Brest métropole.

Le SBE a été reconnu, en 2008, par le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, pour assurer les fonctions d'établissement public territorial de bassin (EPTB).

Depuis leur prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), chaque EPCI-FP définit le contenu matériel et les modalités d'exercice de cette compétence dans ses deux finalités, à savoir la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi ils ont décidé de pouvoir confier par voie de convention tout ou partie de cette nouvelle compétence, ainsi que des missions complémentaires, au syndicat de bassin de l'Elorn dont les statuts sont révisés en conséquence.

L'intervention du SBE s'inscrit dans un cadre juridique déjà organisé en termes d'obligations et de responsabilités :

- les propriétaires riverains sont tenus à un certain nombre d'actions en vertu de l'article L.215-14 du code de l'environnement,



- le préfet agit en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L.215-7 du code de l'environnement) et de son pouvoir de police spéciale de l'eau (articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement),
- le maire agit au titre de son pouvoir de police administrative générale de digues (rupture) et d'inondation (article L.2122-2 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)),
- le président de l'EPCI-FP agit au titre de sa compétence GEMAPI.

Les présents statuts doivent être analysés à la lumière de deux documents complémentaires, à savoir :

- une nomenclature technique des opérations fixant la liste des actions à mener et des acteurs responsables,
- en tant que de besoin, des conventions bilatérales d'engagement, formalisant les modalités de coopération entre le syndicat et ses membres.

## **TITRE I – NATURE ET OBJET DU SYNDICAT**

### **Article 1er – Création et durée du syndicat**

En application des articles L.5721-2 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) l'établissement public territorial de bassin, qui prend la dénomination de SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN (SBE), est constitué sous la forme d'un syndicat mixte « ouvert ».

Les membres du SBE sont :

- la Région Bretagne,
- Brest métropole,
- la communauté de communes du pays de Landivisiau (CCPL),
- la communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD),

Le SBE est constitué pour une durée illimitée.

Son siège social est fixé à l'ECOPOLE, Guern ar piquet à DAOULAS (29460). Il peut être déplacé par décision du comité syndical.

### **Article 2 – Objet, compétences et périmètre du syndicat**

L'objet du SBE est étroitement lié aux politiques locales de l'eau, des milieux associés, des milieux naturels et de la biodiversité. Il se définit au travers des compétences qu'il reçoit de ses membres, qu'elles soient liées à son statut de syndicat mixte ou à son label d'EPTB.

Pour les missions qui ne relèvent pas du socle commun, tel que défini à l'alinéa suivant, le mode de fonctionnement du SBE est celui de l'exercice des compétences « à la carte ». Ce mode laisse à ses membres la possibilité de n'y adhérer, par délibération de leur organe délibérant, que pour une partie des compétences qui leur reviennent. Ce mode de fonctionnement implique que le SBE puisse exercer des compétences et des missions différentes selon ses membres.

Le socle commun se définit selon un principe de mutualisation par les missions partagées et transférées au SBE par et pour l'ensemble de ses membres.

Ainsi, le SBE exerce :

- pour l'ensemble de ses membres des missions d'un socle commun avec les obligations qui en découlent,

- pour un ou plusieurs de ses membres, des missions attribuées à titre particulier (compétences « à la carte »).

Le SBE réalise son objet statutaire tant au niveau des études que des travaux dans ses domaines de compétence.

### 2.1. Objet du syndicat

L'adhésion au SBE vaut de plein droit adhésion de chacun de ses membres dans son périmètre d'intervention aux objectifs généraux suivants :

- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des cours d'eau et des milieux associés, y compris le soutien d'étiage de l'Elorn,
- la gestion équilibrée et durable des espaces naturels appartenant au SBE et de ceux qui lui sont confiés par des tiers,
- la gestion, l'entretien et la valorisation (y compris énergétique) des terrains, bâtiments et ouvrages appartenant au SBE.

En sa qualité de syndicat mixte, le SBE a pour objet :

- la protection et la restauration de la diversité des écosystèmes,
- la réalisation des études et plans de gestion globaux de la ressource en eau sur son territoire d'intervention.

En sa qualité d'EPTB, le SBE a pour objet :

- la planification, la programmation, contractualisation, coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre de démarches concertées,
- la planification, la programmation, contractualisation, coordination, animation, information et conseil pour la gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

### 2.2. Les compétences

Au titre du socle commun, Le SBE exerce les missions suivantes, identifiées dans l'article L 211-7 du code de l'environnement, ne relevant pas de la compétence GEMAPI, par transfert de ses membres :

- l'approvisionnement en eau à partir de l'ouvrage d'intérêt commun au bassin, le barrage du Drenec,
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

S'agissant de la compétence GEMAPI, le SBE peut exercer, à la carte, les missions suivantes, identifiées dans l'article L 211-7 du code de l'environnement, par transfert ou délégation des EPCI FP de son territoire :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,

- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,

Une délibération de chaque membre précise à la fois les modalités de prise en charge de ces compétences par le SBE (transfert ou délégation de compétence), leurs contours matériels ainsi que la nature des obligations de résultat ou de moyens qui leurs sont associées. En cas de délégation, ces éléments sont repris dans les conventions bilatérales d'engagement, définies ci-après.

### 2.3. Conventions bilatérales d'engagement

Le présent article se rapporte exclusivement à l'exécution des missions relevant de la compétence GEMAPI, dans le cadre d'une délégation.

Afin de mener à bien les missions dévolues au SBE, des conventions bilatérales d'engagement sont signées entre le SBE et chacun des EPCI-FP concernés. Elles ont valeur d'engagement contractuel réciproque entre les parties pendant la durée du contrat.

Ces conventions précisent le contenu des missions transférées ou déléguées au SBE par les EPCI-FP et définissent un plan pluriannuel d'actions permettant leur mise en œuvre opérationnelle.

Elles sont accompagnées d'un plan de financement opérationnel, actualisé et validé annuellement par chacune des parties. Les montants financiers mobilisés sont pris en compte dans le calcul des contributions des EPCI FP.

Les durées des conventions bilatérales d'engagement sont définies en cohérence avec les dispositifs de programmation et de financement existants (PAPI, contrats de territoires...). Les cocontractants s'engagent à maintenir le partenariat établi pendant toute la durée du contrat.

### 2.4. Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention du SBE est celui du SAGE de l'Elorn.

Ce périmètre se confond avec celui du bassin hydrographique de l'Elorn, tel que délimité par l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2008.

## **Article 3 – Adhésion et retrait du syndicat**

### 3.1. Adhésion

Des collectivités et leurs groupements ainsi que les autres entités énumérées à l'article L.5721-2 du CGCT, situées en tout ou partie dans le périmètre d'intervention du syndicat, peuvent demander à y adhérer.

Cette adhésion est acceptée par une décision prise à la majorité des deux tiers des membres qui composent le Comité syndical, entérinée par arrêté préfectoral.

### 3.2. Retrait

Le retrait s'effectue dans les conditions définies aux articles L. 5721-6-2 et L. 5211-25-1 du CGCT.

Les membres adhérents peuvent être admis, par le préfet, à se retirer conformément à l'article L. 5211-19 ou l'article L. 5721-6-3 du CGCT. Ce retrait suppose l'accord du comité syndical et celui des membres adhérents, exprimé à la majorité des deux tiers.

#### **Article 4 – Répartition des dépenses et charges**

La contribution des membres aux dépenses du syndicat est obligatoire. Elle est fixée chaque année, au moment du vote du budget, par délibération du comité syndical selon les modalités suivantes :

##### 4.1 Pour les compétences du socle commun :

La contribution des membres adhérents est fixée comme suit, déduction faite des subventions dont bénéficie le SBE pour les actions qu'il réalise sur son territoire :

4.1.1 Pour les dépenses de fonctionnement administratif à caractère général et les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE :

- 25 % à la charge de la Région Bretagne.

Au cas où le budget du SBE envisagerait une augmentation de plus de 20% de cette participation par rapport à l'année précédente, une délibération concordante sera requise.

4.1.2 Pour les opérations de communication et études de portée générale du SAGE, qui ont reçu un accord de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

- 50 % à la charge de la Région Bretagne.

4.1.3 Le reste des dépenses de fonctionnement est à la charge des autres membres,

##### 4.2 Pour les compétences à la carte :

Il y a lieu de distinguer les dépenses par leur objet, selon qu'elles concourent ou non à la réalisation ou à l'entretien d'ouvrages, ce terme incluant aussi bien les ouvrages de protection contre les crues et les submersions marines (digues, déversoirs de crues, etc...) que ceux ayant un impact sur la continuité écologique des cours d'eau (effacement, aménagement).

4.2.1 S'agissant des dépenses de fonctionnement non liées à des ouvrages, il est convenu ce qui suit :

- pour une part ne pouvant être inférieure à 50% du montant mobilisé, l'autofinancement des charges de fonctionnement liées à la compétence GEMAPI est affectée à l'EPCI-FP sur le territoire duquel sont menées les missions ou opérations à l'origine des dépenses,
- L'autre part est prise en charge par le syndicat au titre de la solidarité territoriale ;

4.2.2 S'agissant des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à des ouvrages, il est convenu que la totalité de l'autofinancement des charges d'investissement et de fonctionnement d'un ouvrage donné est affectée à l'EPCI-FP sur le territoire duquel cet ouvrage est réalisé (ouvrage d'intérêt local) sauf dans le cas où celui-ci serait considéré, par délibération du SBE, comme ouvrage dont la portée concerne plus d'un EPCI-FP (ouvrage d'intérêt commun). Dans ce cas, les charges sont partagées entre les EPCI-FP concernés selon des modalités approuvées par le comité syndical et explicitées dans la délibération précitée du SBE et dans les conventions bilatérales d'engagement.

## **TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **Article 5 – Composition du Comité syndical**

Le SBE est administré par un comité syndical constitué de 23 membres avec voix délibérative répartis comme suit :

- 1 représentant pour la Région Bretagne,
- 9 représentants pour Brest métropole,
- 7 représentants pour la CAPLD,
- 6 représentants pour la CCPL,

### 5.3 Modalités générales

Pour chacun des sièges dont ils disposent, les membres du SBE désignent des délégués titulaires au sein de leurs assemblées délibérantes suivant les modalités de l'article L. 5211-7 du CGCT.

Le mandat des délégués du comité syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés. En cas de décès ou de démission d'un délégué, l'organe délibérant du membre désigne un remplaçant pour la durée du mandat en cours.

Conformément aux prescriptions de l'article L.5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du SBE.

Le président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles [L. 2121-14](#) et [L. 2131-11](#) du CGCT.

### 5.4 Modalités applicables uniquement au fonctionnement du syndicat à la carte

Le SBE est un syndicat à la carte, c'est-à-dire que l'intégralité de ses membres n'adhère pas à toutes ses compétences. Les compétences « à la carte » peuvent soit être déléguée, soit être transférées.

Le SBE récapitulera, dans une délibération rendue chaque année, la liste des compétences et leurs modalités de prise en charge. Cette liste sera communiquée à chaque membre du SBE.

Dans le cadre des compétences qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert ou d'une délégation par l'intégralité des membres du SBE, seuls les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération prennent part au vote. Le quorum (la moitié des membres présents ou représentés) est alors apprécié en fonction du nombre de membres concernés.

## **Article 6 – Attributions du Comité syndical**

Le comité syndical est chargé d'administrer et de gérer le syndicat et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de son objet statutaire. Dans ce but, il exerce notamment les attributions suivantes :

- il élit le président et les membres du bureau,
- il crée, conformément aux lois et aux règlements en vigueur, toutes commissions administratives, techniques ou financières pour l'exécution des travaux et la gestion des équipements,

- il fixe la liste des emplois et arrête les échelles de traitements afférents auxdits emplois,
- il établit le règlement intérieur,
- il approuve les programmes de travaux et d'activités, vote les moyens financiers correspondants et répartit les charges,
- il vote le budget et approuve les comptes,
- il décide des conditions d'exécution, de gestion et d'utilisation des équipements,
- il autorise le président à intenter et soutenir toute action contentieuse et à accepter les transactions,
- il organise l'entretien et l'exploitation des ouvrages,
- il délibère sur les modifications éventuelles des statuts, la consultation des membres étant faite et la décision prise dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

### **Article 7 – Election du président et des membres du bureau**

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé de 9 membres dont le président et au maximum deux vice-présidents.

Ces élections sont organisées selon les modalités prévues pour les maires et les adjoints (articles L.2122-7 et suivants du CGCT).

Ces élections se font à bulletin secret, sauf si l'unanimité des membres présents ou représentés est d'accord pour un vote à main levée.

### **Article 8 – Validité des délibérations du comité syndical**

Le comité syndical se réunit au moins deux fois chaque année en session ordinaire et aussi souvent que nécessaire. Il peut être réuni en session extraordinaire par son président, à la demande de l'intégralité des membres du bureau ou à la demande de la moitié des membres du comité syndical. La convocation est adressée par courriel aux membres du comité syndical, sauf s'ils ont fait le choix d'un autre moyen de transmission.

La convocation est adressée aux membres composant le comité syndical cinq jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être abrégé à un jour franc en cas d'urgence.

La convocation est accompagnée d'un ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque affaire inscrite à l'ordre du jour.

A l'ouverture de la session ordinaire, le président rend compte au comité syndical des décisions prises par le bureau dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties en application des dispositions de l'article 9 des présents statuts.

En cas d'indisponibilité, un délégué peut donner pouvoir écrit de le représenter à un autre délégué. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Le président peut convoquer toute personne dont il juge la présence utile.

Les délibérations ne sont valables que si la majorité des membres sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de 15 jours et les délibérations prises à cette seconde réunion sont valables quel que soit le nombre de présents.

Sous réserve des stipulations des articles 3, 16, 17 et 18, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Le scrutin se déroule à main levée. Toutefois, sur demande d'un tiers des membres présents, il peut être procédé au vote par bulletins secrets.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante, sauf dans le cas du scrutin secret.

Les délibérations sont constatées par les procès-verbaux transcrits sur un registre paraphé et côté tenu au siège du syndicat. Elles sont signées par le président.

Conformément aux prescriptions de l'article L.5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat.

Dans le cas contraire ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération. Par exception, le quorum s'apprécie alors conformément à l'article 5.4.

Le président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles [L. 2121-14](#) et [L. 2131-11](#) du CGCT.

#### **Article 9 – Attributions et délégation de pouvoirs du bureau**

Le comité syndical peut renvoyer au bureau le règlement de certaines affaires par une délégation dont il fixe les limites.

Selon les modalités prévues à l'article L.5211-10 du CGCT le bureau dans son ensemble peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du CGCT,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du SBE,
- de l'adhésion du SBE à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion du comité Syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation.

#### **Article 10 – Fonctionnement du bureau et conditions de vote**

Le bureau se réunit à la diligence du président, chaque fois que celui-ci le juge utile.

Le président est tenu de convoquer le bureau sur la demande de la moitié au moins des membres de celui-ci.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante, sauf dans le cas du scrutin secret.

#### **Article 11 – Attributions du président et des vice-présidents**

Le président est le chef de l'exécutif du syndicat.

- Il convoque le comité syndical et le bureau. Il invite à ces réunions toute personne dont le concours et l'audition lui paraissent utiles.
- Il exécute le budget.
- Il assure la représentation du syndicat en justice.
- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau.
- Il prépare les ordres du jour des réunions du comité syndical et du bureau.
- Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale du syndicat.
- Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels.
- Il peut recevoir délégation d'attribution du comité syndical dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au bureau. Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.
- Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.
- Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.
- Il dirige les débats et contrôle la régularité des votes dont il proclame les résultats.

Le Président nomme tous les emplois du syndicat, dont le directeur, pour lesquels les lois et règlements en vigueur ne fixent pas un mode spécial de nomination. Il suspend et révoque les titulaires de ces emplois.

Le premier vice-président remplace le président empêché suivant délégation donnée par celui-ci.

#### **Article 12 – Attributions du Directeur**

Le directeur prépare et exécute, sous l'autorité du président, les délibérations du comité syndical et du bureau.

Il prépare chaque année les programmes d'activités ainsi que le projet de budget pour l'année suivante.

Il assure sous l'autorité du président le fonctionnement des services du syndicat mixte et la gestion du personnel.

Le directeur assiste aux réunions du comité syndical et du bureau.

#### **Article 13 – Dépenses du syndicat**

Chaque membre supporte obligatoirement, dans les conditions fixées par les présents statuts, les dépenses correspondant aux compétences transférées ou déléguées au SBE ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.

Le syndicat pourvoit sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ce budget est présenté en deux sections :

Pour les compétences du socle commun :

- Section de fonctionnement : font notamment partie des dépenses de fonctionnement :
  - les dépenses afférentes au personnel,



- la gestion courante (téléphonie, fournitures de bureau, mobilier, matériel informatique, etc...),
- les prestations de service (dont les études).
- Section d'investissement : sont inscrits à la section d'investissement les études débouchant sur des travaux, les investissements en équipements nouveaux, ainsi que les gros travaux d'entretien, de renouvellement et de mise en conformité de l'équipement, dont le Comité syndical aura jugé qu'ils sont d'une nature ou/et d'une importance telle qu'ils doivent être inscrits à la section d'investissement.

Pour les compétences « à la carte » :

- Section de fonctionnement : font notamment partie des dépenses de fonctionnement :
  - les dépenses afférentes au personnel,
  - la gestion courante (téléphonie, fournitures de bureau, mobilier, matériel informatique, etc.),
  - les prestations de service (dont les études),
  - l'entretien courant des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, zones humides présentant des enjeux.
- Section d'investissement : sont inscrits à la section d'investissement les études débouchant sur des travaux, les investissements en équipements nouveaux ainsi que les gros travaux d'entretien, de renouvellement et de mise en conformité de l'équipement, dont le Comité syndical aura jugé qu'ils sont d'une nature ou/et d'une importance telle qu'ils doivent être inscrits à la section d'investissement.

**Article 14 – Ressources du syndicat**

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- les produits d'exploitation,
- les revenus des biens mobiliers et immobiliers du syndicat,
- les contributions statutaires de ses membres telles qu'elles sont désignées et fixées à l'article 4 ci-dessus,
- les participations au titre d'une redevance pour services rendus,
- les subventions de l'Etat et de divers organismes,
- les éventuelles contributions directes,
- les produits des régies de recettes que le syndicat serait amené à créer ou toute autre recette exceptionnelle.

Les recettes d'investissement comprennent :

- les participations et subventions d'équipement (Etat, Région, Département, collectivités ou autres organismes),
- les participations spécifiques de certains membres délibérants à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements, suivant un taux déterminé opération par opération,
- les produits des emprunts contractés par le syndicat,
- le crédit provenant du prélèvement sur la section de fonctionnement,
- les produits exceptionnels (entre autres les dons et legs),
- les offres de concours.

En fonction de la nature des opérations et des modalités de financement propres à ces travaux, des attributions de subventions seront demandées à l'Europe, à l'Etat, à la Région, au Département et éventuellement aux EPCI-FP ou aux communes sans que ces moyens de financement soient exclusifs du recours à l'emprunt et à l'autofinancement.

Un rapport d'activité accompagné de la copie du budget et des comptes du syndicat est adressé chaque année à ses membres.

#### **Article 15 – Comptabilité publique**

Les fonctions d'agent comptable sont exercées par un receveur désigné par le préfet du département du Finistère sur proposition du trésorier payeur général.

#### **Article 16 – Modifications statutaires**

L'extension ou la réduction de l'objet du syndicat ainsi que toutes autres modifications statutaires, à l'exception du retrait d'un membre, sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

#### **Article 17 – Dissolution**

Le syndicat peut être dissout dans les conditions fixées aux L.5721-7 et L.5721-7-1 du CGCT.

L'arrêté de dissolution détermine sous la réserve des droits des tiers et dans le respect des dispositions des articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du CGCT les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.

#### **Article 18 – Règlement intérieur**

Un règlement intérieur précise le cas échéant les modalités de fonctionnement du syndicat. Il peut être modifié autant de fois que nécessaire, en tant que de besoin, par délibération, votée à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Comité Syndical : séance du 05 Février 2025

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénéic BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration** :

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

### **DELIBERATION N° 2025-05**

#### **ADHESION A LA MAISON DE LA RIVIERE**

Le moulin de Vergraon à Sizun a été restauré pour devenir la Maison de la Rivière, un espace unique dédié à la préservation et à la découverte des écosystèmes aquatiques.

Avec le soutien permanent de scientifiques et d'experts en climatologie et en biodiversité, l'association PRÉ s'investit pleinement pour sensibiliser toutes les générations aux enjeux environnementaux actuels. Elle porte l'ambition renouvelée pour 2025 d'en faire un tiers-lieu favorisant les échanges et les initiatives locales autour de Sizun.

Dans le cadre de ses missions de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le syndicat de Bassin de l'Elorn a noué un partenariat avec la maison de la rivière en lui confiant des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes.

Au-delà de ces actions renouvelées chaque année, il apparaît opportun de renforcer ce partenariat en utilisant l'outil de la maison de la rivière pour support des actions portées par le syndicat de bassin de l'Elorn.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_05-DE

L'adhésion à la maison de la rivière pour un montant de 200 € annuel, l'équipement pour l'organisation de réunions de travail, de manifestation avec d'autres publics (élus, partenaires, scientifiques...) sur les missions du syndicat.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer annuellement l'adhésion à la maison de la rivière pour la période 2025-2027 et à engager les dépenses correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président



Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELOR  
ECOPOLE - GUERN AR PIQUE  
29 460 DAOULAS  
02 98.25 93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration** :

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS  
M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE  
Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON  
M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-06**

**PRESENTATION DU RAPPORT AUX ACTIONNAIRES 2024**

**DE LA SPL EAU DU PONANT**

Par la délibération n°2016-37 du 18/10/2016, le Syndicat de bassin de l'Elorn est entré dans le capital de la SPL Eau du Ponant par l'achat de deux actions.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport aux actionnaires 2024 d'Eau du Ponant, Société Publique Locale.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

Laurent PERON  
  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
E.C. POLE - GUERN AR PIQUET  
29100 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_06-DE



# Rapport aux actionnaires

# 2024



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_06-DE





## Table des matières

1	FICHE RECAPITULATIVE .....	7
2	ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE .....	8
2.1	Activités de la SPL .....	8
2.1.1	<b>Présentation générale</b> .....	8
2.1.2	<b>Principales activités et opérations de l'année écoulée</b> .....	10
2.1.3	<b>Perspectives de développement</b> .....	12
2.2	Situation financière de la SPL .....	13
2.2.1	<b>Bilan financier et économique</b> .....	13
2.2.2	<b>Données sociales</b> .....	14
2.2.3	<b>Chiffre d'affaires par activité</b> .....	18
2.2.4	<b>Prévisions financières pour l'année</b> .....	19
2.3	Evolutions statutaires effectuées dans l'année .....	20
2.3.1	<b>Modification de l'objet social</b> .....	20
2.3.2	<b>Evolution de l'actionariat</b> .....	20
2.3.3	<b>Autres modifications statutaires</b> .....	22
3	RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE .....	24
3.1	Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire .....	24
3.2	Garantie d'emprunt de la collectivité .....	24
3.3	Avances en compte courant de la collectivité .....	24
3.4	Aides .....	24
3.5	Dividendes distribués aux actionnaires de la collectivité .....	24
4	CONTROLE ET GESTION DES RISQUES .....	25
4.1	Principaux risques et incertitudes .....	25
4.2	Contrôle interne .....	26
4.3	Contrôles externes .....	26
5	BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL .....	27
5.1	Actionariat .....	27
5.2	Les dirigeants .....	28
5.2.1	<b>Les administrateurs</b> .....	28
5.2.2	<b>Les représentants aux l'Assemblées (Spéciale et Générale)</b> ..	29





<b>5.2.3 Organisation de la gouvernance</b>	29
5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux	30
5.4 Bilan de la gouvernance	31
<b>5.4.1 Réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale</b>	31
<b>5.4.2 Participation des représentants</b>	31
5.5 Contrôle analogue	33
6 LES ANNEXES	34
6.1 - Le rapport de gestion 2023	35
6.2 - Les comptes 2023 certifiés	50
6.3 - Le rapport annuel du délégataire 2023	97



Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société,
- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

## LE MOT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

« L'année 2022 nous a amenés à faire face, ensemble, à la sécheresse.

En 2023, c'est une tempête qui a démontré la force du modèle coopératif et solidaire de la SPL, et je tiens à remercier une nouvelle fois les agents d'Eau du Ponant qui ont apporté toutes leurs compétences, et leur dévouement, aux usagers et aux territoires durement touchés.

Pourtant, la solidarité de territoire, principe fondateur d'Eau du Ponant, ne se mesure pas, et c'est heureux, qu'à l'aune des situations de crise ; l'année 2023 en est riche d'illustrations :

En pilotant le dossier réglementaire de la reconstruction de l'usine de Pont Ar Bled, en mettant en service des installations, réseaux et interconnexions tels que le « barreau Nord » ou le réservoir de Kerintin, Eau du Ponant a porté concrètement, pour ses collectivités actionnaires, les enjeux de mutualisation, de sécurité et d'efficacité, essentiels pour le développement de nos territoires.

En inaugurant le 12 septembre 2023 l'agence locale d'accueil du public de Landivisiau, après celles de Guipavas et de Landerneau, tout en continuant à développer et promouvoir les services connectés, accessibles à distance et 24h/24, Eau du Ponant confirme que le modèle coopératif réconcilie proximité et modernité, et que la relation humaine a toute sa place dans la recherche constante de l'amélioration du service rendu aux usagers.

En réalisant, pour la CAPLD, le schéma directeur des réseaux d'eau potable puis d'assainissement, Eau du Ponant vient confirmer que le choix de la mutualisation permet d'atteindre un très haut niveau d'expertise, sans renoncer à l'exigence d'une parfaite connaissance des territoires locaux.

Moins visible, mais non moins important : en posant les bases d'un pilotage financier pluriannuel, fiable et transparent, Eau du Ponant confirme en 2023 la performance d'un modèle économique sur du long terme, garantissant le contrôle effectif des collectivités actionnaires et la crédibilité des projets auprès des partenaires financiers.

Ces quelques exemples, comme l'intégralité de ce rapport, sont l'illustration concrète des valeurs de solidarité territoriale, de transparence, de performance et de qualité de service rendu qui font toute la force et la singularité du modèle SPL ; ce rapport est le vôtre, je vous en souhaite bonne lecture ! »

**François CUILLANDRE**

# 1 FICHE RECAPITULATIVE

<b>Dénomination de la société</b>	Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant
<b>Siège social</b>	210 boulevard F. Mitterrand - CS 30117 Guipavas – 29802 BREST Cedex 9
<b>Adresse administrative</b>	Même adresse
<b>Date de création</b>	29/12/2010 (date immatriculation au RCS)
<b>Durée</b>	99 ans (28 décembre 2108)
<b>Capital social</b>	1 000 000 d'euros constitué de 100 000 actions de 10 euros de valeur nominale
<b>Secteur d'activité / métier</b>	Réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement
<b>Nom du Directeur Général</b>	François CUILLANDRE
<b>Nom du Commissaire aux Comptes et date de nomination</b>	Cabinet KPMG depuis octobre 2017
<b>Nombre de salariés</b>	227 au 31/12/2023

## 2 ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNAIRIALE

### 2.1 Activités de la SPL

#### 2.1.1 Présentation générale

##### 2.1.1.1 Valeurs fondatrices et cadre juridique innovant

Eau du Ponant est une Société Publique Locale, née en 2010 d'une volonté forte et pragmatique d'élus de terrain portant un projet de gestion publique performante de la ressource en eau et de l'assainissement.

Les valeurs fondatrices à l'origine de ce choix constituent toujours le cadre structurel de la stratégie d'Eau du Ponant, qui repose sur :

- La solidarité et la coopération territoriales
- La responsabilité vis-à-vis de la qualité de service à l'utilisateur
- La garantie d'un haut niveau d'expertise et de performance issu de la mutualisation
- La transparence et la capacité à rendre compte de l'usage des moyens mobilisés
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux et de la biodiversité

Le cadre juridique permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales, dont ils détiennent la totalité du capital, est défini par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, dont les dispositions ont été codifiées à l'article L. 1531-1 du CGCT.

Les actionnaires de la SPL sont donc exclusivement des collectivités et personnes publiques, situées sur le Territoire du Pays de Brest et dans le Nord Finistère.

Structure de droit privé, la SPL exécute pour le compte de ses actionnaires des missions de service public déléguées dans le cadre de contrats de « quasi-régie », impliquant pour la collectivité délégante l'exercice d'un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services, ou de contrats de prestations spécifiques.

Il s'agit donc d'un modèle agile du point de vue économique et organisationnel, mais garantissant un très haut niveau de contrôle pour la collectivité qui fait le choix d'y recourir. Il est transparent sur le plan financier et son ancrage local est intrinsèque.

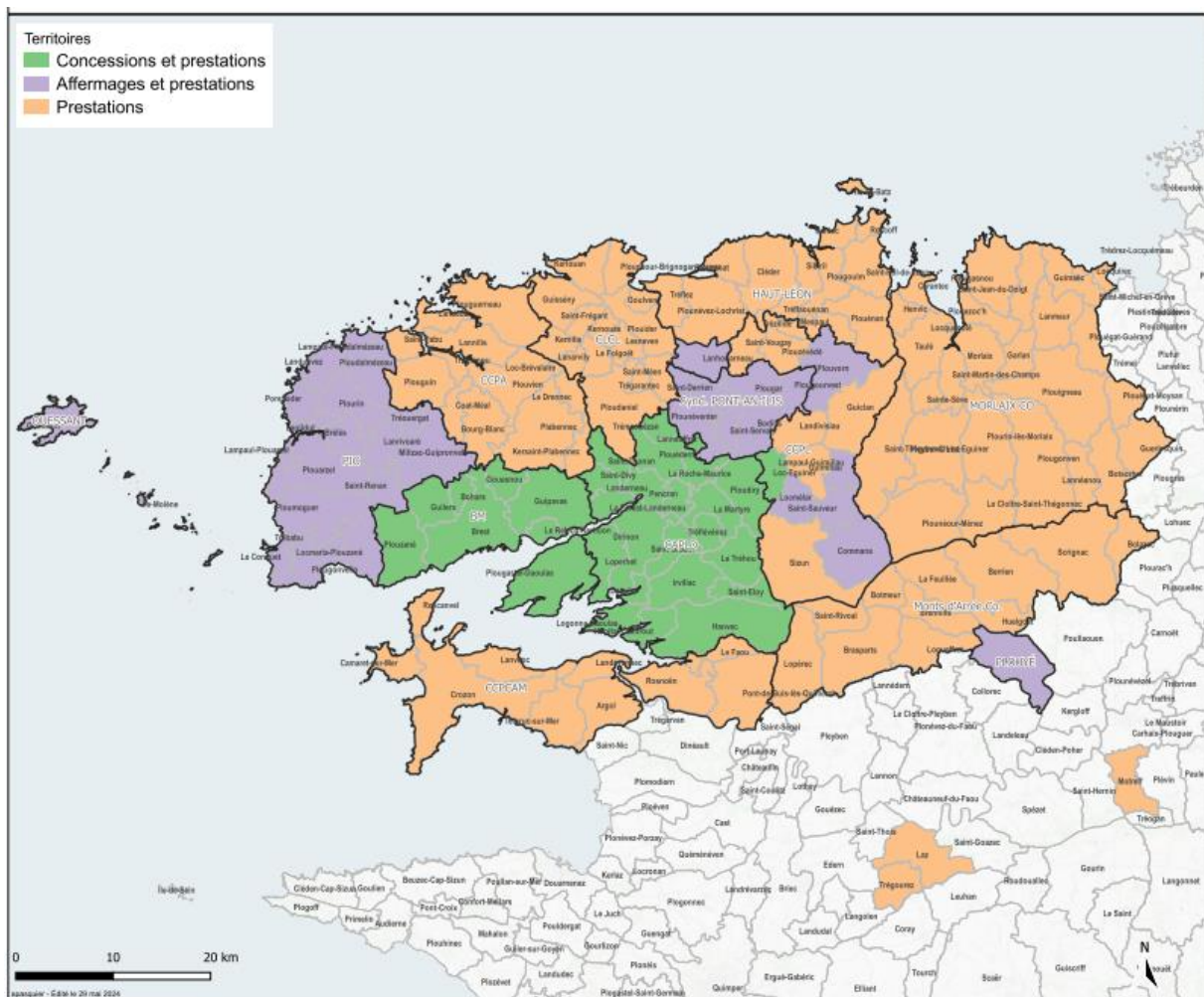
##### 2.1.1.2 Eau du Ponant aujourd'hui

Avec 13 ans d'expertise et de mutualisation, Eau du Ponant est une structure de coopération publique qui a fait ses preuves. Elle dessert aujourd'hui plus de 105 000 abonnés et 310 000 usagers, soit près d'un tiers de la population du Finistère.

Son périmètre d'intervention représente actuellement :

- 40 collectivités actionnaires
- Plus de 55 communes desservies
- Plus de 3 000 km de réseaux eau potable
- Plus de 1 800 km de réseaux assainissement
- Plus de 400 installations, dont 21 usines de production d'eau potable, 33 stations d'épuration et plus de 250 postes de relèvement

Sur un plan géographique, les territoires desservis sont strictement ceux des collectivités actionnaires, et sa stratégie future sera celle du maintien et du renforcement de la cohérence géographique et hydrologique à l'origine de sa création.



- Actionnaires et territoire d'intervention d'Eau du Ponant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 -

## 2.1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Après une année 2022 marquée par un épisode de sécheresse important, 2023 se caractérise au contraire par une pluviométrie intense et par les tempêtes Géraldine et dans une plus grande mesure Ciaran en fin d'année qui ont fortement et durablement mobilisé les équipes d'Eau du Ponant.

Ces événements météorologiques intenses ont entraîné des coupures d'électricité sur les sites d'Eau du Ponant nécessitant la mobilisation de systèmes de secours électriques en plusieurs points du territoire d'exploitation, ainsi que leur maintenance et leur approvisionnement sur une période de plusieurs semaines. Les communes de Ploudiry et La Martyre particulièrement touchées ont bénéficié de distribution de bouteilles d'eau en direction de leur population. Eau du Ponant a démontré la plus-value d'un modèle de coopération puisque les différents sites du territoire nord finistérien ont pu bénéficier de la mutualisation des groupes électrogènes indispensables à la sécurisation des installations de production d'eau potable et d'assainissement.

Le début d'année a quant à lui été marqué par un incident industriel ayant conduit à la rupture de la canalisation de transfert principale d'alimentation entre l'usine de production de Pont Ar Bled et la ville de Brest le 23 février 2023. Le travail des équipes d'Eau du Ponant a permis la remise en eau sans impact sanitaire grâce notamment à la mise en service du dispositif de sécurisation dit du « barreau Nord » et du réservoir de Kerintin. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans un schéma général de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Pays de Brest.

Pour le territoire de Brest métropole, ce schéma prévoit la mise en service d'une infrastructure de sécurisation du transport d'eau entre l'usine de Pont ar Bled et des infrastructures de distribution métropolitaines reposant sur 3 réseaux auxiliaires :

- Barreau Nord Elorn (territoire de Brest métropole)
- Barreau Sud Elorn (territoire CAPLD et Brest métropole)
- Barreau ouest (territoire Syndicat du Bas Léon et Brest métropole)

La finalisation de ces opérations permettra, d'une part, d'assurer le secours de l'approvisionnement de Brest métropole et de la CAPLD en cas de défaillance, et d'autre part de réaliser les diagnostics et travaux nécessaires sur le réseau principal.

Par ailleurs, cet événement a conduit la SPL à s'engager dans une démarche particulièrement innovante de diagnostic de cette canalisation, réalisé par l'intérieur, en eau et en conditions normales de pression, par des systèmes robotisés d'analyse et de traitement de données.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 Eau du Ponant a repris en direct la gestion de l'usine de Pont ar Bled, principale usine d'alimentation en eau potable, amenant ainsi Eau du Ponant à devenir le principal exploitant d'eau potable du Finistère.

L'usine de Pont ar Bled est par ailleurs l'objet d'un projet de reconstruction et de modernisation de cet équipement essentiel à l'approvisionnement du Pays de Brest, qui se couple d'un projet de reconstruction de seuils et de station d'alerte sur la rivière. L'année 2023 a vu le démarrage des études d'exécution du projet et le dépôt des dossiers réglementaires permettant le déclenchement du délai d'instruction du dossier par les services de l'Etat pour un démarrage effectif des travaux en septembre 2024 après enquête publique.

La mise en œuvre des plans pluriannuels d'investissement sur la métropole de Brest et la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas ont généré une forte montée en charge des équipes travaux réseaux notamment dans le cadre du chantier « Mon Réseau Grandit » sur Brest métropole et des travaux de réseaux sur la CAPLD comme l'extension rue Hervé de Guébriant.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de service public suivants :

- Syndicat de Pont An Ilis
- Communauté de Communes de Pays d'Iroise dans sa nouvelle dimension intégrant les territoires de Kermorvan et Chenal du Four

Au niveau des missions d'ingénierie, en 2023, le développement de l'activité s'est poursuivi avec notamment la finalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable sur les territoires de la CAPLD et de la CCPL.

Au plan interne, la nouvelle direction pris ses fonctions en début d'année 2023 et a travaillé tout au long de l'année sur la réorganisation interne et la mise en place de nouvelles instances managériales dans l'objectif de conforter la situation, notamment en ajustant les moyens aux objectifs. Elle a ainsi insufflé et posé les bases d'une dynamique de pilotage prévisionnelle et pluriannuelle (notamment pilotage des PPI et stratégie financière, GPMC et pilotage des compétences internes, politique Achat et pilotage des sous-traitants et fournisseurs stratégiques).

Sécuriser et développer les outils internes indispensables au maintien et au développement de la sécurité, de l'expertise et du pilotage, est rapidement apparu comme une nécessité. Elle a conduit à démarrer des projets transversaux structurants et ambitieux, tels que la sécurisation du logiciel de gestion des relations usagers et le développement des services dématérialisés, le développement du logiciel GMAO et la standardisation des pratiques, la sécurisation du SI industriel ou le pilotage et la structuration du reporting des engagements contractuels.

Le Conseil d'Administration ayant reposé la feuille de route de l'entreprise fin 2022, l'équipe de direction a structuré les relations avec chaque territoire par la mise en place de Responsables de territoires et d'un pilotage transversal « contrats et territoires », afin d'en faire de véritables outils de contrôle analogue au service des collectivités actionnaires. Elle a fait de l'optimisation du reporting aux collectivités une priorité interne, dans une optique de totale transparence technique et financière.

Cette même dynamique a mobilisé les équipes en 2023 afin de travailler avec les élus et les techniciens de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sur la mise en place du contrat d'exploitation des installations d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Véritable travail de concertation et de transparence, il a abouti à la signature du contrat le 21 décembre 2023 au siège de la Communauté de communes en présence des élus du territoire et du Président Directeur Général.

Confirmation de l'efficiency du modèle et révélateur de l'implication de ses équipes, la certification ISO 9001 a été renouvelée en 2023 sans aucune non-conformité ni majeure, ni mineure.



### **2.1.3 Perspectives de développement**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 démarrera le contrat d'exploitation des réseaux et installations d'assainissement sur le territoire de la CCPCAM.

Les transferts de compétences eau et assainissement des actionnaires d'Eau du Ponant amènera une modification de l'actionnariat de la société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce sera notamment le cas de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau dont le territoire n'intégrera pas tout de suite les communes du syndicat de Pont An Ilis qui bénéficie d'une dérogation législative à étant situé sur deux territoires intercommunaux continus.

2024 sera également l'année de démarrage des travaux de réhabilitation de l'usine de Pont Ar Bled après la mise à l'enquête publique du dossier.

## 2.2 Situation financière de la SPL

### 2.2.1 Bilan financier et économique

**Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 53 109 086 euros** contre 50 486 727 euros en 2022, soit une augmentation de 5 % qui s'explique par les principaux facteurs suivants :

- Augmentation des tarifs sur plusieurs territoires en lien avec les plans d'investissements
- Une augmentation du périmètre par le démarrage de la DSP de Pont An Ilis

Cette année 2023 connaît cependant une baisse des consommations en moyenne de -3% entre 2023 et 2022 ayant un impact négatif global de 1 million d'euros.

**La production immobilisée s'élève à 25 407 804 euros en 2023** contre 13 928 000 euros en 2022, soit une augmentation de 82 %.

Cette augmentation significative traduit la réalisation de nombreux investissements sur la période parmi lesquels :

- Renouvellement réseau AEP sur BM : 11,2 M€
- Renouvellement réseau AC sur BM : 8,1 M€
- Travaux neufs UP Moulin Blanc pompage vers Fresq BM AEP : 0,6 M€
- Renouvellement Prog compteurs usagers AEP BM et CAPLD : 0,8 M€
- Renouvellement réseau AEP et AC sur CAPLD : 1 M€
- Travaux neufs CAPLD AC 103 extension rue Hervé de Guébriant : 0,5 M€

**Les achats et la sous-traitance directe s'élèvent à 39 652 878 euros en 2023** contre 29 869 593 euros en 2022, soit une hausse de 33 %. Cette hausse est en lien avec la hausse de la production immobilisée sur la même période.

**La marge brute s'élève à 38 864 012 euros en 2023** contre 34 545 134 euros en 2022, soit une hausse de 4%.

**Les services extérieurs s'élèvent à 5 238 377 en 2023** contre 4 214 686 euros en 2022 soit une hausse de 24%.

**Les impôts et taxes s'élèvent à 1 366 778 euros en 2023** contre 1 367 254 € en 2022.

**Les salaires et charges sociales s'élèvent à 13 261 595 euros en 2023** contre 11 094 245 euros en 2022, soit une hausse de 20 %.

Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- Evolution des effectifs vs 2022 : Impact = 0,9 M€ en brut chargé (notamment création de 10 postes liés à la reprise d'exploitation de Pont ar Bled)
- Négociations Annuelles Obligatoires 2023 : Impact = 0,6 M€ en brut chargé
- Evolution périmètre : Impact = 0,4 M€ en brut chargé

**L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève à 19 017 156 euros en 2023** contre 17 929 454 en 2022, soit une augmentation de 6%.

L'amélioration s'explique principalement par la hausse du Chiffre d'Affaires de +5 % et de la baisse des coûts d'électricité à hauteur de 1,4 M€ sur l'année.

**Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 15 071 633 euros en 2023** contre 14 841 978 euros en 2022 :

- Le montant des amortissements des actifs concédés à titre onéreux est de 7 834 812 euros,
- Le montant net de la dotation sur provision pour créances douteuses est de 295 504 euros,
- Le montant de la provision pour renouvellement est de 5 348 637 euros

**Le résultat d'exploitation s'élève à 5 510 398 euros en 2023** contre 4 713 744 euros en 2022, soit une augmentation de 17%.

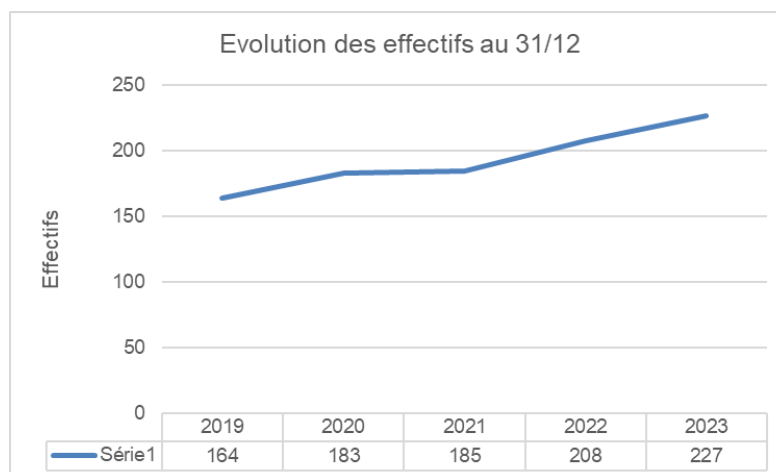
**Le résultat financier s'élève à - 1 610 763 euros en 2023** contre - 1 793 333 euros en 2022 soit une hausse de 182 570 €. L'amélioration est en lien avec la mise en place de placement de trésorerie ayant généré des produits financiers sur 2023.

**Le résultat exceptionnel s'élève à 1 101 351 euros en 2023** contre 1 137 099 euros en 2022.

**Le résultat net comptable après impôt sur les sociétés et participation s'élève à 3 413 803 euros en 2023** contre 2 867 866 euros en 2022.

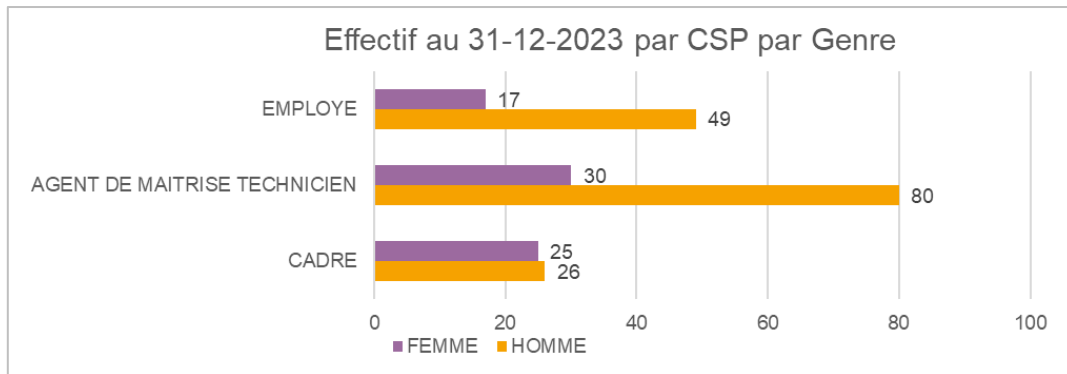
## 2.2.2 Données sociales

**Les effectifs de l'entreprise** continuent de progresser en 2023, corrélés à l'évolution des activités de l'entreprise et à la nécessaire structuration organisationnelle associée.



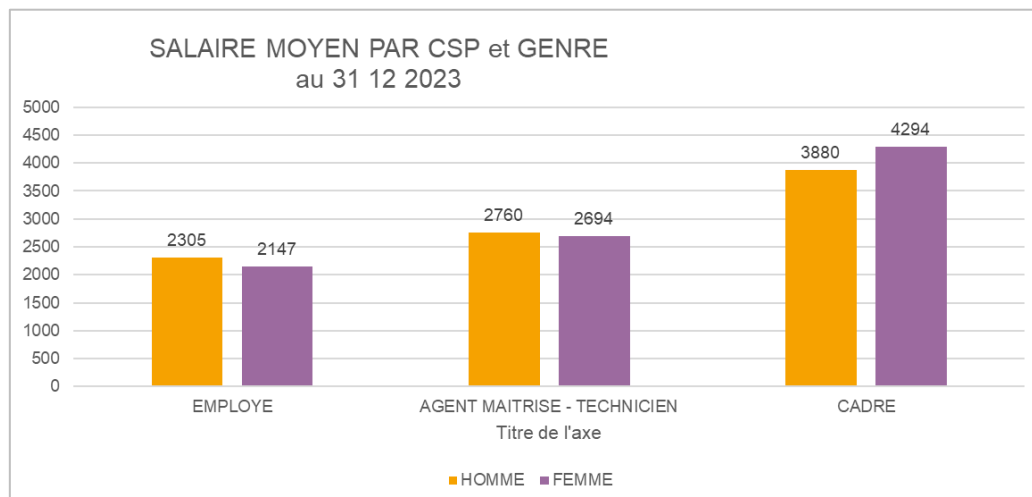
Au 31 décembre 2023, ils sont de 227 salariés, contre 208 salariés au 31 décembre de l'année précédente, ce qui représente une évolution des effectifs en CDI et CDD de +9.13 %.

L'effectif hors apprentis est composé de 72 femmes et 155 hommes.  
9 salariés exercent leurs fonctions à temps partiel (6 femmes, 3 hommes).



**La masse salariale 2023** (non chargée) est de 8 775 404 € contre 7 459 234 € en 2022, ce qui représente une évolution de + 17.64 % qui s'explique majoritairement par l'évolution des effectifs (*reprise d'exploitation de Pont Ar Bled et plan de recrutement*) et les effets de la Négociation Annuelle Obligatoire.

**Les salaires mensuels bruts moyens** s'établissent comme ci-dessous :

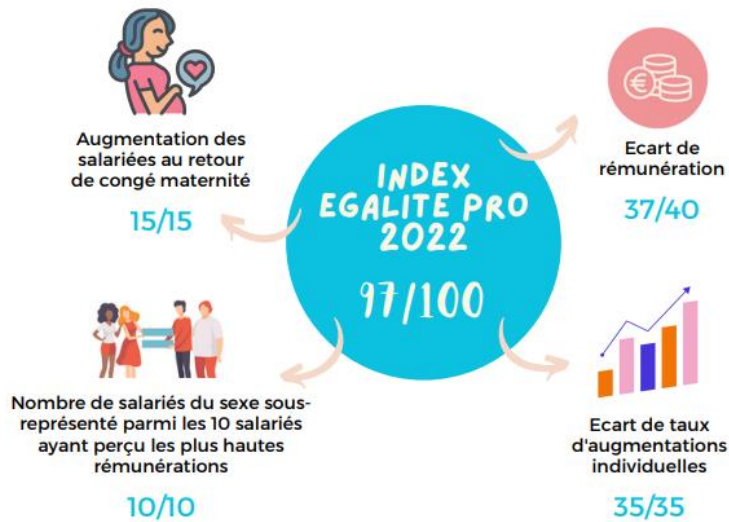


**Les révisions salariales** ont concerné en 2023, **45** salariés qui ont bénéficié de **promotions et augmentations salariales** en application des accords de Négociations Annuelles Obligatoires 2022-2023 pour un budget global de **60 943 €**.

**L'Index de l'égalité professionnelle progresse avec la note de 98/100 pour l'année 2023 (97/100 en 2022).**

Chaque année, Eau du Ponant publie son index égalité professionnelle. Cet index vise à mesurer des écarts en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes de l'entreprise selon 4 indicateurs calculés sur un total de 100 points.

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.



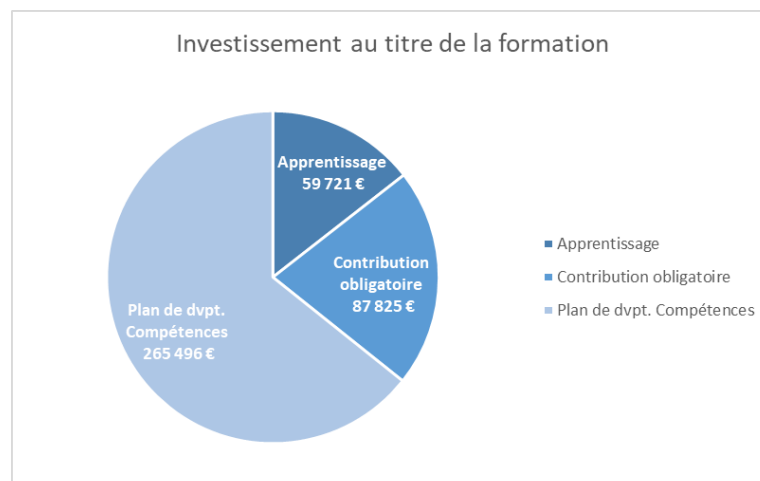
**La durée effective du travail** à Eau du Ponant sur une base 35 heures hebdomadaire avec congés déduits est de 1 530 heures.

**Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2023 est de 5 502 heures** contre 5 028 heures en 2022.

**Le nombre d'heures d'intervention en astreinte effectuées en 2023 est de 3 641 heures** contre 2 393 heures en 2022.

*La hausse de ces deux chiffres s'explique par l'augmentation de l'effectif lié au périmètre d'intervention et par les événements climatiques d'ampleur inédite ayant ponctué 2023.*

**Investissement formation** : en 2023, la contribution globale entreprise pour la formation professionnelle s'élève à 413 042 €, soit 4,7 % de la masse salariale investis à ce titre et répartis comme suit :



Il a été comptabilisé 567 départs en formation, 7 109.5 heures de formation (pour 2 861 heures en 2022) et 207 salariés formés en 2023.

Ces résultats marquent une relance de la dynamique de formation professionnelle au sein de l'entreprise.

## *Relations avec les organisations syndicales*

**12 réunions du Comité Social et Economique (CSE)** se sont tenues en 2023, dont 6 réunions extraordinaires et 1 réunion d'installation du CSE.

**Plusieurs accords collectifs** ont été signés avec les organisations syndicales au cours de l'année 2023 :

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire
- Accord d'intéressement au titre de l'année 2023
- Accord mobilité durable
- Avenant n°2 à l'accord statutaire
- Protocole préélectoral 2023-2027
- Accord de prorogation des mandats et 2 avenants au protocole

**Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2023** se sont déroulées du 24 janvier au 19 mai 2023 et ont abouti à un accord signé par 2 des 3 organisations syndicales représentatives à Eau du Ponant.

Les négociations ont été contraintes par un niveau d'inflation important, les échanges ont dans ce contexte, été prioritairement orientés sur les 3 objectifs suivants :

- Prioriser des mesures collectives afin de soutenir le pouvoir d'achat et ce de manière pérenne pour l'ensemble des salariés,
- Conserver une enveloppe budgétaire pour valoriser la montée en compétences par la promotion,
- Réduire le coût des mobilités et encourager le recours à des modes de transport plus respectueux de l'environnement et partagés.

### **Les mesures salariales négociées :**

- Une augmentation générale de 130 € mensuel brut à compter du 1er janvier 2023.
- Regroupement des enveloppes de promotions (20 K€) et de corrections du resserrement de salaires (10 K€) négociées dans le cadre de l'accord NAO 2022 avec une enveloppe de révisions salariales de 20 K€ au titre de la NAO 2023.
- Forfait mobilité durable porté à 600 €/an

### **Organisation des élections professionnelles en renouvellement du CSE :**

Un protocole d'accord pré-électoral fixant les modalités d'organisation des élections visant au renouvellement du Comité Social et Economique (CSE) a été signé le 12 avril 2023.

Lors du dépôt des listes de candidats, l'une des organisations syndicales a présenté une liste ne répondant pas aux conditions de parité fixées dans le cadre du protocole d'accord pré-électoral.

3 organisations syndicales signataires du protocole d'accord pré-électoral ont déposé un recours pré-électoral devant le Tribunal Judiciaire de Brest pour contester la liste concernée.

Un avenant à l'accord pré-électoral a acté le report du calendrier initialement retenu pour les élections professionnelles.

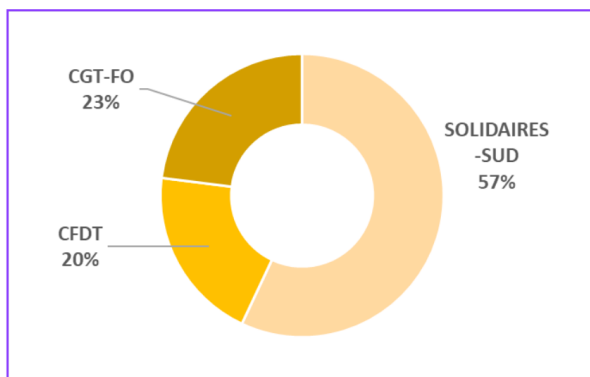
Le Tribunal Judiciaire a rendu sa décision le 13 juillet 2023 concluant à l'irrégularité de la liste faisant l'objet du recours préélectoral.

Le 29 août 2023, un nouvel avenant au protocole d'accord pré-électoral a été signé et fixé le nouveau calendrier des élections.

Le jeudi 9 novembre 2023, les salariés d'Eau du Ponant étaient invités à voter pour élire leurs représentants au Comité Social et Economique (CSE).

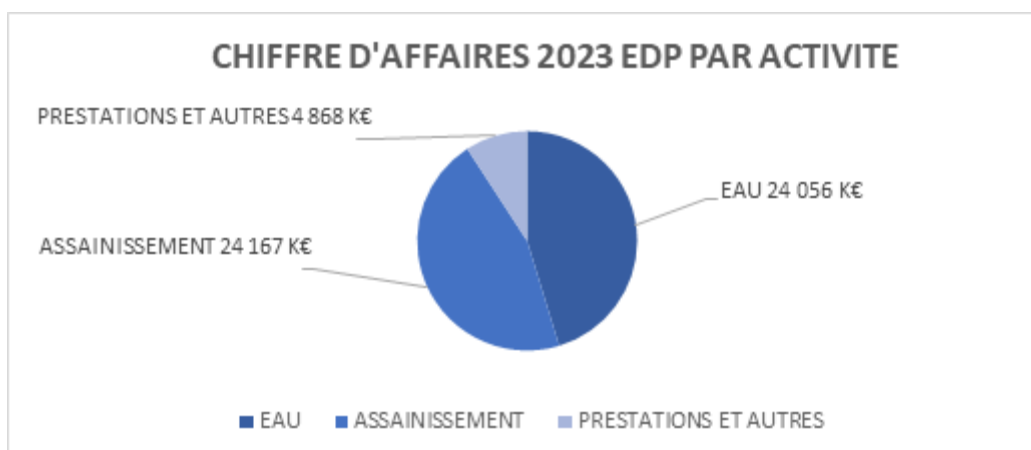
La mobilisation au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles s'établit à 84 % de taux de participation et permet de pourvoir l'ensemble des sièges.

Après les élections, la représentativité des organisations syndicales au sein de l'entreprise est la suivante :



### 2.2.3 Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à **53 109 K€** et se répartit par activité comme suit :



## 2.2.4 Prévisions financières pour l'année

L'année 2024 s'annonce comme une année atypique sur le plan financier au regard des impacts des fortes augmentations des charges de fonctionnement (électricité et réactifs) et de la mise en œuvre opérationnel de gros projets en investissements (chantier du tramway sur le territoire de Brest métropole notamment).

Le pilotage budgétaire souhaité par la nouvelle direction permet de sécuriser la trajectoire à long terme notamment par l'ingénierie sur le prix de l'eau et la mise en place dès 2024 des emprunts nécessaires à la poursuite des projets d'investissements conformément aux PPI votés par les Brest métropole et la CAPLD.

**Chiffre d'affaires** : Une augmentation du chiffre d'affaires est attendue en lien avec le démarrage du contrat de la CCPCAM et l'ajustement des grilles tarifaires de Brest métropole et de la CAPLD pour financer les plans d'investissements votés.

**Production immobilisée / Investissements** : La production immobilisée est alignée sur les PPI et est attendue à hauteur de 36 millions d'euros en 2024. Cette forte montée en charge des investissements portés par Eau du Ponant s'accompagne de la mise en place d'emprunts long terme en parallèle.

**Matières 1<sup>ères</sup>, sous-traitance directe et services extérieurs** : Les projections sur 2024 prennent en compte le contexte inflationniste par une augmentation moyenne de +3%.

Deux exceptions à cette moyenne sont cependant à noter :

- Le prix des réactifs ajusté à +30% par rapport à 2023 conformément aux projections nationales et au prévisionnel contractuel de notre fournisseur
- Le coût de l'électricité prévu à 8 M€ en 2024 contre 1,5 M€ en 2023. Eau du Ponant avait bénéficié du très bon accord cadre porté par la métropole sur 2023 mais est confronté dès 2024 aux nouveaux prix du marché.

**Charges de personnel** : Les charges de personnel sont projetées en hausse par rapport à 2023 en lien avec le démarrage du contrat de la CCPCAM et l'inflation.

**Résultat net** : Le résultat net sur 2024 est attendu en très forte diminution par rapport aux années précédentes du fait notamment de la hausse importante du prix de l'électricité.



## 2.3 Evolutions statutaires effectuées dans l'année

### 2.3.1 Modification de l'objet social

Il n'y a eu aucune modification de l'objet social de la SPL Eau du Ponant depuis sa création en 2010.

### 2.3.2 Evolution de l'actionnariat

Au cours de l'année 2023, 4 collectivités ont souhaité entrer au capital d'Eau du Ponant : il s'agit du Syndicat de Plouénan et de celui de Cléder-Sibiril, de Haut Léon Communauté et de la commune de Plounévez-Lochrist.

#### Situation de l'actionnariat au 31/12/2023

	Collectivité	Entrée capital		Collectivité	Entrée capital
1	Brest métropole	2010	24	Locmélar	2020
2	Locmaria-Plouzané	2013	25	Saint-Sauveur	2020
3	Pays d'Iroise Communauté	2013	26	Lanvéoc	2020
4	CC du Pays de Landerneau Daoulas	2014	27	Guimiliau	2020
5	Syndicat de Bassin de l'Elorn	2014	28	Telgruc	2020
6	Saint-Rivoal	2016	29	Commana	2021
7	Conseil Départemental du Finistère	2017	30	Saint-Pol de Léon	2021
8	CC du Pays des Abers	2018	31	Plouvorn	2021
9	Motreff	2018	32	CC du Pays de Landivisiau	2021
10	Loc Equiner	2019	33	SMI de Landivisiau	2021
11	Roscanvel	2019	34	Plouyé	2021
12	Trégourez	2019	35	Le Faou	2021
13	Morlaix Communauté	2019	36	Lopérec	2022
14	Laz	2019	37	Landévennec	2022
15	Syndicat Intercommunal de Locmélar – Saint-Sauveur	2019	38	Plouzévédé	2022
16	Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Commana	2019	39	Syndicat de Plouzévédé	2022
17	CC Lesneven Côtes des Légendes	2020	40	Plouneventer	2022
18	Argol	2020	41	Rosnoën	2022
19	Camaret sur Mer	2020	42	Monts d'Arrée Communauté	2022
20	CC de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime	2020	43	Syndicat de Plouénan	2023
21	Ouessant	2020	44	Syndicat de Cléder-Sibiril	2023
22	Syndicat de Pont an Ilis	2020	45	Haut Léon Communauté	2023
23	Plounéour-Brignogan Plages	2020	46	Plounévez-Lochrist	2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la prise de compétence « eau et assainissement » par la CCPCAM et la CCPL aura un impact significatif sur l'actionnariat d'Eau du Ponant :

**Pour la CCPL**

Actionnaires	Nbre Actions au 31/12/2023	Nbre Actions au 01/01/2024
Loc-Eguiner	1	0 = Action transférée CCPL
SIE Locmélar / Saint-Sauveur	1	0 = Action transférée CCPL
Locmélar	1	0 = Action transférée CCPL
Saint-Sauveur	1	0 = Action transférée CCPL
SIEA Commana	1	0 = Action transférée CCPL
Guimiliau	1	0 = Action transférée CCPL
Commana	1	0 = Action transférée CCPL
Plouvorn	1	0 = Action transférée CCPL
Plouzévédé	1	0 = Action transférée CCPL
SIE de Plouzévédé	1	0 = Action transférée CCPL
Plounéventer	1	0 = Action transférée CCPL
SMI Landivisiau	1	0 = Action transférée CCPL
Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)	2	Nbre d'actions = <b>14</b>

**Pour la CCPCAM**

Actionnaires	Nbre Actions au 31/12/2023	Nbre Actions au 01/01/2024
Roscanvel	1	0 = Action transférée CCPCAM
Camaret sur mer	1	0 = Action transférée CCPCAM
Argol	1	0 = Action transférée CCPCAM
Lanvéoc	1	0 = Action transférée CCPCAM
Telgruc sur Mer	1	0 = Action transférée CCPCAM
Le Faou	1	0 = Action transférée CCPCAM
Landévennec	1	0 = Action transférée CCPCAM
Rosnoën	1	0 = Action transférée CCPCAM
CCPCAM	1	Nbre d'actions = <b>9</b>

## **Situation de l'actionariat au 01/01/2024**

	<b>Collectivité</b>	<b>Entrée capital</b>		<b>Collectivité</b>	<b>Entrée capital</b>
<b>1</b>	Brest métropole	2010	<b>14</b>	CC de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime	2020
<b>2</b>	Locmaria-Plouzané	2013	<b>15</b>	Ouessant	2020
<b>3</b>	Pays d'Iroise Communauté	2013	<b>16</b>	Syndicat de Pont an Ilis	2020
<b>4</b>	CC du Pays de Landerneau Daoulas	2014	<b>17</b>	Plounéour-Brignogan Plages	2020
<b>5</b>	Syndicat de Bassin de l'Elorn	2014	<b>18</b>	Saint-Pol de Léon	2021
<b>6</b>	Saint-Rivoal	2016	<b>19</b>	CC du Pays de Landivisiau	2021
<b>7</b>	Conseil Départemental du Finistère	2017	<b>20</b>	Plouyé	2021
<b>8</b>	CC du Pays des Abers	2018	<b>21</b>	Lopérec	2022
<b>9</b>	Motreff	2018	<b>22</b>	Monts d'Arrée Communauté	2022
<b>10</b>	Trégourez	2019	<b>23</b>	Syndicat de Plouénan	2023
<b>11</b>	Morlaix Communauté	2019	<b>24</b>	Syndicat de Cléder-Sibiril	2023
<b>12</b>	Laz	2019	<b>25</b>	Haut Léon Communauté	2023
<b>13</b>	CC Lesneven Côtes des Légendes	2020	<b>26</b>	Plounévez-Lochrist	2023

### 2.3.2.1 Cession d'actions

A chaque demande d'entrée au capital de la SPL, le Conseil d'Administration a donné son agrément sur cette cession d'actions et en fin de processus, c'est Brest métropole qui vend une ou des actions au nouvel actionnaire entrant.

Exercice	Date	Nombre d'action	Montant de l'action	Nouvel actionnaire acquéreur
2023	12/01/2023	1	122.53 €	Plounéventer
2023	12/01/2023	1	122.53 €	Rosnoën
2023	08/03/2023	1	122.53 €	Monts d'Arrée Communauté
2023	14/06/2023	1	122.53 €	Syndicat de Plouénan
2023	14/06/2023	1	122.53 €	Syndicat de Cléder-Sibiril

### 2.3.2.2 Modification du capital social

Il n'y a pas eu de modification du capital social de la SPL Eau du Ponant depuis son origine.

### 2.3.3 Autres modifications statutaires

Depuis sa création en 2010, la SPL Eau du Ponant a connu l'évolution statutaire suivante :

<b>Année</b>	<b>Nature de la modification</b>
<b>2010</b>	Statuts et règlement intérieur initiaux de la SPL Eau du Ponant
<b>2013</b>	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2013 → Modification de l'article 2 des statuts de la SPL Eau du Ponant : suppression du dernier alinéa « Afin de permettre à la société de réaliser son objet, chacun des actionnaires devra lui confier au moins la distribution d'eau potable ou le traitement des eaux usées »
<b>2019</b>	Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2019 → Modification du règlement intérieur de la SPL Eau du Ponant : changement de la répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration
<b>2019</b>	Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2019 → Modification du règlement intérieur de la SPL Eau du Ponant : correction de 2 erreurs matérielles constatées dans le document adopté en janvier 2019

## **3 RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE**

### **3.1 Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire**

- Pas de prestation réalisée en 2023

### **3.2 Garantie d'emprunt de la collectivité**

Sans objet

Cf rapport commissaire aux comptes

### **3.3 Avances en compte courant de la collectivité**

Sans objet

### **3.4 Aides**

Sans objet

### **3.5 Dividendes distribués aux actionnaires de la collectivité**

En sa qualité de Société Publique Locale, Eau du Ponant ne distribue aucun dividende à ses actionnaires.

## 4 CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

### 4.1 Principaux risques et incertitudes

Intrinsèquement, Eau du Ponant gère et prévient le risque lié à la rupture d'approvisionnement en eau potable, directement au niveau de l'exploitation de ses installations et réseaux, et indirectement en ce qui concerne les dépendances associées à cette exploitation (énergie, réseaux de transport, approvisionnement en réactifs et fournitures...).

La SPL est également en charge du contrôle et de la maîtrise du risque de pollution et d'exposition des milieux en lien avec la gestion du service public d'assainissement.

En tant que structure désignée comme organisme d'importance vitale, Eau du Ponant mène une politique de prévention des risques en cohérence avec les exigences liées à ce statut spécifique.

Plus spécifiquement, du fait de l'importance structurelle du système d'information dans la gestion des activités qui lui sont dévolues, Eau du Ponant connaît à l'instar des acteurs du domaine de l'Eau un risque d'exposition fort aux cyberattaques de son système informatique sur le volet gestion et industriel. Eau du Ponant qui développe une politique de prévention de ce risque spécifique, a donc renforcé ses effectifs sur le sujet et elles comptent désormais un RSSI et un responsable de la sûreté physique.

Dans son lien avec les entreprises partenaires, Eau du Ponant doit se prémunir des risques corrélés aux chantiers d'envergure, tels que les chantiers « Mon réseau grandit » sur la métropole brestoise, tout particulièrement les risques en lien avec la co-activité.

Par ailleurs sur le plan financier le montant des investissements votés par les collectivités actionnaires titulaires d'une DSP implique nécessairement la mise en place d'une ingénierie financière de nature à permettre la réalisation effective de ces projets. Le développement de cette stratégie financière comprend un volet structurant d'accompagnement par l'emprunt et s'accompagne d'un travail de sécurisation des accompagnements publics (Agence de l'Eau, Conseil départemental...)

Le seul volet financier n'est pas suffisant pour assurer la réalisation des missions d'Eau du Ponant sur son territoire, c'est pourquoi Eau du Ponant travaille également avec le tissu économique par la mise en visibilité des projets en cours et à venir afin de s'assurer de la disponibilité des approvisionnements et d'une main d'œuvre qualifiée dans le strict respect des règles de la commande publique.

En qualité d'employeur, Eau du Ponant doit de la même manière travailler sa marque employeur pour continuer à capter les compétences nécessaires à la réalisation de ses enjeux. Le marché du travail est actuellement favorable à la mobilité des salariés impliquant pour les entreprises la nécessité de travailler sur leur positionnement sur le bassin d'emploi.

## 4.2 Contrôle interne

Sur le volet système d'information, l'ensemble des activités d'Eau du Ponant, incluant les activités de la DSI sont certifiées ISO 9001.

La DSI d'Eau du Ponant se conforme aux exigences de sécurité réglementaires et applique autant que possible les préconisations de l'ANSSI, notamment en ce qui concerne les principes de défense en profondeur.

Dans le cadre de son système de management de la qualité, le service QHSE mène de manière régulière des audits blancs auprès des services d'Eau du Ponant. Ces audits internes ont pour objectif de permettre aux services de bénéficier d'une analyse de pratiques.

## 4.3 Contrôles externes

L'année 2023 a vu le renouvellement de la certification ISO 9001 de la SPL sans réserve ni recommandation.

Au cours des trois jours d'audit, l'auditeur a relevé plus de trente points forts parmi lesquels le travail d'analyse des processus, la maîtrise de la métrologie, l'organisation et le suivi de projet tram –bus de Brest ou encore les audits croisés.

Ces temps d'audit réalisés par un prestataire externe permettent de confirmer la pertinence du travail mené par les équipes d'Eau du Ponant et constituent un élément important de contrôle externe de la société.

## 5 BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL

### 5.1 Actionnariat

L'actionnariat de la SPL Eau du Ponant se répartit ainsi : Extrait de la fiche société au 1<sup>er</sup> janvier 2024

	Actionnaires (AS et CA)	Répartition du capital		Nbre Actions	Sièges Administrateurs
		En %	En euros		
1	Brest métropole	89,438	894 380	89 438	9
2	Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD)	5,000	50 000	5 000	2
3	Pays d'Iroise Communauté (CCPI)	5,510	55 100	5 510	1
4	Syndicat de Bassin de l'Elorn	0,002	20	2	
5	Saint-Rivoal	0,002	20	2	
6	Conseil Départemental du Finistère	0,002	20	2	
7	Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA)	0,002	20	2	
8	Locmaria-Plouzané	0,001	10	1	
9	Motreff	0,001	10	1	
10	Trégourez	0,001	10	1	
11	Morlaix Communauté	0,002	20	2	
12	Laz	0,002	20	2	
13	Ouessant	0,002	20	2	
14	CCPCAM	0,009	90	9	
15	Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL)	0,002	20	2	
16	Plounéour-Brignogan-Plages	0,001	10	1	
17	Syndicat des eaux de Pont an Ilis	0,001	10	1	
18	Saint-Pol-de-Léon	0,001	10	1	
19	Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)	0,014	140	14	
20	Plouyé	0,001	10	1	
21	Lopérec	0,001	10	1	
22	Monts d'Arrée Communauté	0,001	10	1	
23	Syndicat de Cléder-Sibiril	0,001	10	1	
24	Syndicat de Plouéan	0,001	10	1	
25	Haut Léon Communauté	0,001	10	1	
26	Commune de Plounevez-Lochrist	0,001	10	1	
	Représentant commun de l'AS au CA				2
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100 000</b>	<b>14</b>



## 5.2 Les dirigeants

### 5.2.1 Les administrateurs

Collectivité	Représentant au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	
<b>Brest métropole</b>	CAP Dominique		
	CHALINE Nathalie		
	CUILLANDRE François		
	GUEVEL Yann		
	JACOB Fabrice		
	LE LORC'H Jean-Michel		
	MALGORN Bernadette		
	OGOR Pierre		
	PERON Laurent*		
			CUILLANDRE François
<b>CAPLD</b>	BERVAS Viviane		
	SOUDON Chantal		
			LECLERC Patrick
<b>CCPI</b>			
	CORRE Stéphane		TALARMIN André
<b>Représentants de l'AS</b>	BILLON Henri		
	TALOC Guy		

\* en remplacement de Véfa KERGUILLEC à compter du Conseil d'Administration du 10 mars 2023

## 5.2.2 Les représentants aux l'Assemblées (Spéciale et Générale)

Collectivité	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale
Syndicat de Plouénan	ARRIAGA Bruno	ARRIAGA Bruno
CC Pays de Landivisiau	BILLON Henri	BILLON Henri
Plouénéour – Brignogan Plages	CHARBONNET Pierre	GOULAOUIC Pascal
Syndicat de Bassin de l'Elorn	CLAISSE Laurence	PERON Laurent
Monts d'Arrée Communauté	COZIEN Arnaud	DUMONTEIL Jean-François
Lopérec	CRENN Jean-Yves	CRENN Jean-Yves
Plouyé	DUBOS Jean-Jacques	LE GUILLOU Grégory
CD 29	DU BUIT Yves	DU BUIT Yves
Syndicat de Cléder-Sibiril	EDERN Jacques	EDERN Jacques
Haut Léon Communauté	EDERN Jean-Noël	EDERN Jacques
CC Lesneven Côte des Légendes	GUIZIOU Pierre	BALCON Claudie
Saint-Pol de Léon	JEZEQUEL Hervé	JEZEQUEL Hervé
Syndicat de Pont an Ilis	JEZEQUEL Jean	JEZEQUEL Jean
Motreff	KERAVAL Dominique	FEAT Samuel
CCPCAM	KERNEIS Mickaël	KERNEIS Mickaël
Locmaria-Plouzané	LE BIS Bernard	GODEBERT Viviane
Laz	LE ROY Emmanuel	BARRE Annick
Plounevez-Lochrist	PEDEN Jean-Luc	BERNARD Gildas
Morlaix Communauté	PENNEC Guy	VERMOT Jean-Paul
Trégourez	QUINIQUO Bruno	JOURDREN Lénak
Ouessant	ROLLAND Lydia	Denis PALLUEL
CC du Pays des Abers	TALOC Guy	TREGUER Jean-François
Saint-Rivoal	TOULLEC Mickaël	TOULLEC Mickaël

## 5.2.3 Organisation de la gouvernance

La SPL Eau du Ponant a décidé par délibération du 21 septembre 2020 que :

- le Président du Conseil d'Administration assumerait également les fonctions de Directeur Général,
- François CUIILLANDRE est désigné Président Directeur Général du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

## 5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

En application de la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Eau du Ponant du 1<sup>er</sup> avril 2011 chaque administrateur, à l'exception du président du Conseil d'Administration, perçoit une somme de 300 € par présence à chaque séance du Conseil d'Administration.

Certains administrateurs ont fait le choix de ne pas percevoir de rémunération.

Administrateur	Somme perçue en 2023
Mr BILLON Henri	930 €
Mr CAP Dominique	930 €
Mme CHALINE Nathalie	300 €
Mr CORRE Stéphane	930 €
Mr GUEVEL Yann	930 €
Mr JACOB Fabrice	930 €
Mr LE LORC'H Jean-Michel	510 €
Mr OGOR Pierre	720 €
Mme SOUDON Chantal	930 €
Mr TALOC Guy	720 €

## 5.4 Bilan de la gouvernance

### 5.4.1 Réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale

- ✦ Au cours de l'année 2023, l'Assemblée Spéciale et le Conseil d'Administration se sont réunis :
  - Le 10 mars
  - Le 10 mai
  - Le 13 septembre
  - Le 14 novembre
  - Le 19 décembre
- ✦ Une Assemblée Générale ordinaire a eu lieu :
  - Le 26 juin
  - Le 5 octobre

### 5.4.2 Participation des représentants

Administrateur	CA du 10/03/2023	CA du 10/05/2023	CA du 13/09/2023	CA du 14/11/2023	CA du 19/12/2023
<b>Brest métropole</b>					
CAP Dominique	X	X	X	Excusé	X
CHALINE Nathalie	X	X	X	X (pouvoir)	X (pouvoir)
CUILLANDRE François	X	X	X	X	X
GUEVEL Yann	X	X	X	Excusé	X
JACOB Fabrice	X	X	X	X	X
LE LORC'H Jean- Michel	X (pouvoir)	X	X (pouvoir)	Excusé	X
MALGORN Bernadette	X	X	X	X (pouvoir)	X
OGOR Pierre	X	X (pouvoir)	X	Excusé	X
PERON Laurent	X	X	X	X (pouvoir)	X
<b>CAPLD</b>					
BERVAS Viviane	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
SOUDON Chantal	X	X	X	X	X
<b>CCPI</b>					
CORRE Stéphane	X	X	X	X	X
<b>Représentant de l'AS</b>					
BILLON Henri	X	X	X	X	X
TALOC Guy	X	X	X (pouvoir)	Excusé	X

Collectivité	Représentant à l'Ass. Spéciale	AS du 10/03/23	AS du 10/05/23	AS du 13/09/23	AS du 14/11/23	AS du 19/12/23
Plouénéventer	ABALAIN Jean-Luc	Excusé	Excusé	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Syndicat de Plouénan	ARRIAGA Bruno		Excusé	X (pouvoir)	Excusé	Excusé
Loc Eguiner	BILLON Henri	X	X	X	X	X
Locmélard	BOTHOREL Gérard	X	X	X	X (pouvoir)	X
Plouvorn	CADIOU Nicolas	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
Landévennec	CAER Yves	Excusé	Excusé	X (pouvoir)	X (pouvoir)	Excusé
Camaret-sur-Mer	CALVEZ Michèle	Excusée	X	X (pouvoir)	X	Excusé
Plounéour – Brignogan Plages	CHARBONNET Pierre	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
Syndicat Bassin Elorn	CLAISSE Laurence	X (pouvoir)	X	Excusé	Excusée	Excusée
Mont d'Arrée Communauté	COZIEN Arnaud		Excusé	X	Excusé	X
Lopérec	CRENN Jean-Yves	X (pouvoir)	X (pouvoir)	Excusé	Excusé	Excusé
Plouyé	COZIEN Arnaud DUBOS Jean-Jacques*	X		Excusé	X	X (pouvoir)
CD 29	DU BUIT Yves	X (pouvoir)	X	X (pouvoir)	X	X
Syndicat de Cléder-Sibiril	EDERN Jacques		Excusé	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Guimiliau	EUZEN Mickaël	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Commana	GODEC Denis	X	X (pouvoir)	X	X	X (pouvoir)
Roscanvel	GOURVEZ Jean-Yves	X	Excusé	X	Excusé	X
Plouzévédé	GUEGUEN Laurent	X (pouvoir)	X	X	X	X
SIEA de Commana	GUEGUEN Philippe	X	X	X	X	X
CC Pays de Landivisiau	GUILLEM Babeth	X	X	X	X	X
CC Lesneven Côte des Légendes	GUIZIOU Pierre	X (pouvoir)	X	X (pouvoir)	X	X
Saint-Pol de Léon	JEZEQUEL Hervé	X	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Syndicat de Pont an Ilis	JEZEQUEL Jean	X	X	X	X	X
Motreff	KERAVAL Dominique	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
Rosnoën	KERNEIS Mickaël	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X	X	X
Lanvéoc	KLEIN Richard	X (pouvoir)	X (pouvoir)	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
Locmaria-Plouzané	LE BIS Bernard	X	X (pouvoir)	X	X	X
Argol	LE DOARE Denis	X (pouvoir)	X	X	Excusé	X
SIE de Plouzévédé	LE JONCOUR Marie-Claire	Excusée	Excusée	X	X	Excusée
CCPCAM	LE PAPE Henri	Excusé	X (pouvoir)	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Laz	LE ROY Emmanuel	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Telgruc-sur-Mer	PAILOT-POULIQUEN Mathilde	Excusée	Excusée	X (pouvoir)	Excusée	X (pouvoir)
Le Faou	PASQUALINI Marc	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
Morlaix Communauté	PENNEC Guy	X	Excusé	Excusé	Excusé	X
Saint-Sauveur	PERON Sébastien	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
SMI de Landivisiau	POSTEC Jean-Yves	X	Excusé	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
Trégourez	QUINIOU Bruno	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	X (pouvoir)
Syndicat de Locmélard – St-Sauveur	RAMONET Thierry	X (pouvoir)	X	X	X (pouvoir)	X
Ouessant	ROLLAND Lydia	Excusée	X (pouvoir)	Excusée	Excusée	X
CC du Pays des Abers	TALOC Guy	X	X	X	Excusé	X
Saint-Rivoal	TOULLEC Mickaël	X (pouvoir)	X	Excusé	X (pouvoir)	X (pouvoir)

\*en remplacement d'Arnaud COZIEN à compter de l'Assemblée Spéciale du 13 septembre 2023

## 5.5 Contrôle analogue

Conçu il y a plus de 10 ans, le contrôle analogue d'Eau du Ponant est fondé sur un dispositif de plusieurs mesures cumulées :

- En premier lieu, un rapport détaillé est fourni au titre de l'article L1524-5 du CGCT (rapport du représentant de l'actionnaire).
- En deuxième lieu, Eau du Ponant transmet chaque année à chaque collectivité délégante le rapport du délégataire.  
De plus, à Brest métropole, ce rapport est présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, où siègent les représentants des associations – associations également dotées de trois postes de censeurs au Conseil d'Administration de la SPL – permettant de faire un lien étroit et éclairé entre ces deux instances, et de renseigner ensuite le Conseil de la collectivité lorsqu'il a pris acte de ce deuxième rapport annuel.
- En troisième lieu les collectivités établissent leur relation sur la politique publique par un troisième rapport, celui sur le prix et la qualité du service, là encore soumis pour approbation aux assemblées délibératives.
- Enfin des réunions régulières existent entre les élus, les Directions générales et les services thématiques des collectivités actionnaires et les services d'Eau du Ponant dans l'objectif de réaliser des points d'étape de suivi des contrats.

Pour ce qui est des dispositions statutaires propres à l'Assemblée Spéciale, son règlement intérieur prévoit, au titre de ses attributions :

- l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration et ce, préalablement à la tenue de celui-ci,
- la définition du mandat donné aux représentants communs pour le vote des décisions de chaque Conseil d'Administration,
- l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de tous points que l'Assemblée Spéciale juge nécessaires,
- la définition des orientations stratégiques propres aux collectivités territoriales et groupements membres de l'Assemblée Spéciale, de façon à ce que ces orientations stratégiques puissent être exposées au cours du Conseil d'Administration de la société.

L'exercice effectif de ces attributions, permet à ses membres, via les représentants communs, d'exercer une influence sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes qui seront exposés et votés lors du Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_06-DE

## 6 LES ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_06-DE

## 6.1 - Le rapport de gestion 2023



# Rapport de gestion

Exercice 2023

Copie certifiée conforme  
à l'original

François  
5  
A  
OULLANDRE



Siège social : 210 Boulevard François Mitterrand  
CS 30117 Gulpavas – 29802 BREST Cedex 9  
Capital social 1 000 000 € - 529 268 633 RCS BREST  
TVA Intracommunautaire : FR 10529268633  
Tél. 02 29 00 78 78 • [www.eauduponant.fr](http://www.eauduponant.fr)



Le rapport de gestion du conseil d'administration est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle afin de rendre compte aux actionnaires, conformément à la loi et aux statuts, de la situation et de l'activité de la SPL Eau du Ponant durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

## 1 PERIODE DE REFERENCE DE L'EXERCICE SOCIAL

La période de référence de l'exercice social s'étend du 01/01/2023 au 31/12/2023.

## 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

Après une année 2022 marquée par un épisode de sécheresse important, 2023 se caractérise au contraire par une pluviométrie intense et par les tempêtes Géraldine et dans une plus grande mesure Ciaran en fin d'année qui ont fortement et durablement mobilisé les équipes d'Eau du Ponant.

Ces événements météorologiques intenses ont entraîné des coupures d'électricité sur les sites d'Eau du Ponant nécessitant l'installation de groupes électrogènes en plusieurs points du territoire d'exploitation. Les communes de Ploudiry et La Martyre particulièrement touchées ont bénéficié de distribution de bouteilles d'eau en direction de leur population. Eau du Ponant a démontré la plus value d'un modèle de coopération puisque les différents sites du territoire nord finistérien ont pu bénéficier de la mutualisation des groupes électrogènes indispensables au redémarrage des installations de production d'eau potable et d'assainissement.

Le début d'année a quant à lui été marqué par un incident industriel ayant conduit à la rupture de la canalisation de transfert principale d'alimentation entre l'usine de production de Pont Ar Bled et la ville de Brest le 23 février 2023. Le travail des équipes d'Eau du Ponant a permis la remise en eau sans impact sanitaire grâce notamment à la mise en service du dispositif de sécurisation dit du « barreau Nord » et du réservoir de Kerintin. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans un schéma général de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du pays de Brest.

Pour le territoire de Brest métropole, ce schéma prévoit la mise en service d'une infrastructure de sécurisation du transport d'eau entre l'usine de Pont ar Bled et des infrastructures de distribution métropolitaines reposant sur 3 réseaux auxiliaires :

- Barreau Nord Elorn (territoire de Brest métropole)
- Barreau Sud Elorn (territoire CAPLD et Brest métropole)
- Barreau ouest (territoire Syndicat du Bas Léon et Brest métropole)

La finalisation de ces opérations permettra, d'une part, d'assurer le secours de l'approvisionnement de Brest métropole et de la CAPLD en cas de défaillance, et d'autre part de réaliser les diagnostics et travaux nécessaires sur le réseau principal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 Eau du Ponant a repris en direct la gestion de l'usine de Pont ar Bled principale usine d'alimentation en eau potable permettant ainsi à Eau du Ponant de devenir le principal exploitant d'eau potable du Finistère.

L'usine de Pont ar Bled est par ailleurs l'objet d'un projet de reconstruction et de modernisation de cet équipement essentiel à l'approvisionnement du pays de Brest qui se couple d'un projet de reconstruction de seuils et de station d'alerte sur la rivière. L'année 2023 a vu le démarrage des études d'exécution du projet et le dépôt des dossiers réglementaires permettant le déclenchement du délai d'instruction du dossier par les services de l'Etat pour un démarrage effectif des travaux en septembre 2024 après enquête publique.



La mise en œuvre des plans pluriannuels d'investissement sur la métropole de Brest et la Communauté d'Agglomération du pays de Landerneau daoulas ont généré une forte montée en charge des équipes travaux réseaux notamment dans le cadre du chantier Mon Réseau Grandit sur Brest métropole et des travaux de réseaux sur la CAPLD comme l'extension Rue Hervé de Guébriant.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de service public suivants :

- Syndicat de Pont An Ilis :
- Communauté de Communes de Pays d'Iroise dans sa nouvelle dimension intégrant les territoires de Kermorvan et Chenai du Four

Au niveau des missions d'ingénierie, en 2023, le développement de l'activité s'est poursuivi avec notamment la finalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable sur les territoires de la CAPLD et de la CCPL.

Au plan interne, la nouvelle direction pris ses fonctions en début d'année 2023 et a travaillé tout au long de l'année sur la réorganisation interne et la mise en place de nouvelles instances managériales dans l'objectif de conforter la situation notamment en ajustant les moyens aux objectifs. Elle a ainsi insufflé et posé les bases d'une dynamique de pilotage prévisionnelle et pluriannuelle (notamment pilotage des PPI et stratégie financière, GPMC et pilotage des compétences internes, politique Achat et pilotage des sous-traitants et fournisseurs stratégiques).

La nécessité de sécuriser et développer les outils internes s'est rapidement faite jour déclenchant le démarrage de projets transversaux structurants tels que la sécurisation du logiciel de gestion des relations usagers et le développement des services dématérialisés, le développement du logiciel GMAO et la standardisation des pratiques, la sécurisation du SI industriel ou le pilotage et la structuration du reporting des engagements contractuels.

Le conseil d'administration ayant reposé la feuille de route de l'entreprise fin 2022, l'équipe de direction a structuré les relations avec chaque territoire par la mise en place de Responsables de territoires et d'un pilotage transversal « contrats et territoires », afin d'en faire de véritables outils de contrôle analogue au service des collectivités actionnaires. Cette même dynamique a mobilisé les équipes en 2023 afin de travailler avec les élus et les techniciens de la Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime sur la mise en place du contrat d'exploitation des installations d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Véritable travail de concertation et de transparence, il a abouti à la signature du contrat le 21 décembre 2023 au siège de la communauté de Communes en présence des élus du territoire et du Président Directeur Général.

A la fin de l'année 2023, Eau du Ponant dessert plus de 105 000 abonnés et 310 000 usagers, soit près d'un tiers de la population du Finistère.

Son périmètre d'intervention représente:

- 40 collectivités actionnaires
- Plus de 55 communes desservies
- Plus de 3 000 km de réseaux eau potable
- Plus de 1 800 km de réseaux assainissement
- Plus de 400 installations, dont 21 usines de production d'eau potable, 33 stations d'épuration et plus de 250 postes de relèvement

Confirmation de l'efficacité du modèle et révélateur de l'implication de ses équipes, Eau du Ponant a vu en 2023 sa certification ISO 9001 renouvelée sans aucune non-conformité après trois jours d'audit.

### 3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

La situation géopolitique réactive des conditions d'instabilité et d'incertitudes vis-à-vis des prix et des délais d'approvisionnements de certaines matières premières et équipements. A cet égard, la politique de gestion de stocks de la SPL permet de sécuriser la capacité à assurer les interventions revêtant un caractère d'urgence, la maintenance des installations et globalement la continuité du service public. En ce qui concerne la sûreté physique des installations et les contrôles d'accès, dans un contexte notamment de renforcement du plan Vigipirate, l'évolution du niveau de risque est pris en compte dans la politique de sûreté de l'entreprise. En ce qui concerne l'élévation du risque de cyberattaque, des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour élever la capacité de résistance de la structure à ce risque spécifique.

### 4 ACTIVITE 2023

2023 marque l'entrée au capital des actionnaires suivants :

- Syndicat de Cléder Sibiril
- Syndicat de Plouenan
- Haut Léon Communauté
- Commune de Plounevez Lochrist

Ainsi que le démarrage des DSP :

- Syndicat de Pont An Illis
- Communauté de Communes de Payx d'Iroise dans sa nouvelle dimension intégrant les territoires de Kermorvan et Chenal du Four

### 5 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS ET A L'ISSUE DE L'EXERCICE

**Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 53 109 086 euros** contre 50 486 727 euros en 2022, soit une augmentation de 5 % qui s'explique par les principaux facteurs suivants:

- Augmentation des tarifs sur plusieurs territoires en lien avec les plans d'investissements
- Une augmentation du périmètre par le démarrage de la DSP de Pont An Illis

Cette année 2023 connaît cependant une baisse des consommations en moyenne de -3% entre 2023 et 2022 ayant un impact négatif global de 1 million d'euros.

**La production immobilisée s'élève à 25 407 804 euros en 2023** contre 13 928 000 euros en 2022, soit une augmentation de 82 %.

Cette augmentation significative traduit la réalisation de nombreux investissements sur la période parmi lesquels :

- Renouvellement réseau AEP sur BM : 11,2 M€
- Renouvellement réseau AC sur BM : 8,1 M€
- Travaux Neuf UP MB pompage vers Fresq BM AEP : 0,6 M€
- Renouv Prog Compteurs usagers AEP BM et CCPLD : 0,8 M€
- Renouvellement réseau AEP et AC sur CCPLD : 1 M€
- Travaux neufs CCPLD AC 103 Extens Rue Hervé de Guébriant : 0,5 M€

**Les achats et la sous-traitance directe s'élèvent à 39 652 878 euros en 2023** contre 29 869 593 euros en 2022, soit une hausse de 33 %. Cette hausse est en lien avec la hausse de la production immobilisée sur la même période.

**La marge brute s'élève à 38 864 012 euros en 2023** contre 34 545 134 euros en 2022, soit une hausse de 4%.)

**Les services extérieurs s'élèvent à 5 238 377 en 2023** contre 4 214 686 euros en 2022 soit une hausse de 24%.

**Les impôts et taxes s'élèvent à 1 366 778 euros en 2023** contre 1 367 254 € en 2022.

**Les salaires et charges sociales s'élèvent à 13 261 595 euros en 2023** contre 11 094 245 euros en 2022, soit une hausse de 20 %.

Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- Evolution des effectifs vs 2022 : Impact = 0,9 M€ en brut chargé (Notamment créations de 10 postes liés à la reprise d'exploitation de Pont ar Bled)
- Impact Négociations Annuelles Obligatoires 2023 : Impact = 0,6 M€ en brut chargé
- Evolution périmètre : Impact = 0,4 M€ en brut chargé

**L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève à 19 017 156 euros en 2023** contre 17 929 454 en 2022, soit une augmentation de 6%.

L'amélioration s'explique principalement par la hausse du Chiffre d'Affaires de +5 % et de la baisse des coûts d'électricité à hauteur de 1,4 M€ sur l'année.

**Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 15 071 633 euros en 2023** contre 14 841 978 euros en 2022 :

- Le montant des amortissements des actifs concédés à titre onéreux est de 7 834 812 euros,
- Le montant net de la dotation sur provision pour créances douteuses est de 295 504 euros,
- Le montant de la provision pour renouvellement est de 5 348 637 euros

**Le résultat d'exploitation s'élève à 5 510 398 euros en 2023** contre 4 713 744 euros en 2022, soit une augmentation de 17%.

**Le résultat financier s'élève à - 1 610 763 euros en 2023** contre - 1 793 333 euros en 2022 soit une hausse de 182 570 €. L'amélioration est en lien avec la mise en place de placement de trésorerie ayant généré des produits financiers sur 2023.

**Le résultat exceptionnel s'élève à 1 101 351 euros en 2023** contre 1 137 099 euros en 2022.

**Le résultat net comptable après impôt sur les sociétés et participation s'élève à 3 413 803 euros en 2023** contre 2 867 866 euros en 2022.

## 6 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	45 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	121 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC)		3 737 330	-2 659	- 89 644	-425 191		18 207	83 802	247 886	141 696		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues		53										
Montant total des factures exclues (TTC)		433 354										
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : comptant <input type="checkbox"/> Délais légaux						

## 7 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES

Les projets qui ont rythmé l'entreprise en 2023 ont mobilisé les équipes RH tout au long de l'année en accompagnement de leur mise en œuvre ;

- Reprise d'exploitation de l'usine de Pont ar Bled et intégration de 7 salariés Suez transférés,
- Préparation du démarrage de contrat de la CCPCAM au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec le recrutement d'une équipe sur ce territoire,

- Création d'une formation sur le titre professionnel technicien traitement des eaux en partenariat avec la CCI, ...

Ces projets se sont accompagnés du renforcement des moyens humains, avec une activité recrutement toujours importante en 2023 et 46 postes pourvus. Cette situation a opportunément permis plusieurs mobilités internes pour 11 salariés de l'entreprise.

Côté dialogue social, l'année 2023 a été marquée par la construction des relations avec la nouvelle équipe de direction et le renouvellement de l'instance CSE en fin d'année 2023.

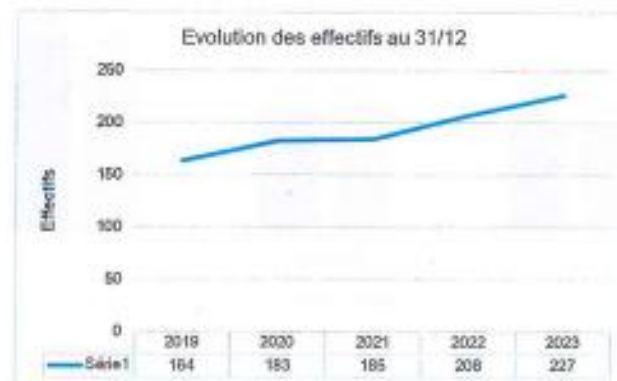
Les process révisions salariales et NAO se sont déroulés dans le respect du calendrier prévisionnel avec la conclusion de plusieurs accords d'entreprise : un accord NAO 2023, un accord intéressement 2023, un accord mobilité durable, un avenant à l'accord statutaire, un protocole préélectoral 2023-2027.

Les moyens dédiés à la fonction RH renforcés en 2022, ont permis la mise en place d'une nouvelle organisation confortée en 2023 par des bons résultats sur plusieurs indicateurs d'activité : recrutement, absentéisme et formation.

La Direction des Ressources Humaines a été outillée d'un nouvel applicatif d'analyse et de reporting en fin d'année 2023.

#### Données sociales

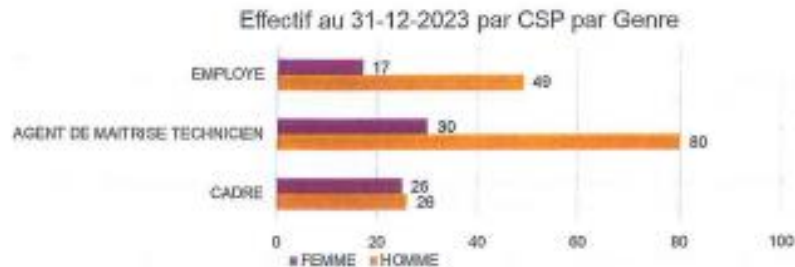
**Les effectifs de l'entreprise** continuent de progresser en 2023, corrélés à l'évolution des activités de l'entreprise et à la nécessaire structuration organisationnelle associée.



Au 31 décembre 2023, l'entreprise compte 227 salariés, contre 208 salariés au 31 décembre de l'année précédente, ce qui représente une évolution des effectifs en CDI et CDD de + 9.13 %.

L'effectif hors apprentis est composé de 72 femmes et 155 hommes.

9 salariés exercent leurs fonctions à temps partiel (6 femmes, 3 hommes) soit 3.96 % de l'effectif.



La masse salariale 2023 (non chargée) est de 8 775 404 € contre 7 459 234 € en 2022, ce qui représente une évolution de + 17,64 % qui s'explique majoritairement par l'évolution des effectifs (reprise d'exploitation de Pont Ar Bled et plan de recrutement) et les effets de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Les salaires mensuels bruts moyens s'établissent comme suit :



Les révisions salariales ont concerné en 2023, 45 salariés (18 femmes et 40 hommes) qui ont bénéficié de promotions et augmentations salariales en application des accords de Négociations Annuelles Obligatoires 2022-2023 pour un budget global de 60 943 €.

L'index de l'égalité professionnelle progresse avec la note de 98/100 pour l'année 2023 (97/100 en 2022).

Chaque année, Eau du Ponant publie son index égalité professionnelle. Cet index vise à mesurer des écarts en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes de l'entreprise selon 4 indicateurs calculés sur un total de 100 points ;

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,





- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.



La durée effective du travail à Eau du Ponant sur une base 35 heures hebdomadaire avec congés déduits est de 1530 heures

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2023 est de 5 502 heures contre 4 576 heures en 2022.

Le nombre d'heures d'intervention en astreinte effectuées en 2023 est de 3 641 heures contre 2 393 heures en 2022.

La hausse de ces deux chiffres s'expliquant par l'augmentation de l'effectif lié au périmètre d'intervention et par les événements climatiques d'ampleur inédite ayant ponctués 2023.

#### Investissement formation

En 2023, la contribution globale entreprise pour la formation professionnelle s'élève à 413 042 € soit 4,7 % de la masse salariale investi au titre de la formation professionnelle réparti comme suit :



Il est comptabilisé 567 départs en formation, 7 109,5 heures de formation (pour 2 861 heures en 2022), et 207 salariés formés en 2023.

Ces résultats marquent une relance de la dynamique de formation professionnelle au sein de l'entreprise.

#### *Relations avec les organisations syndicales*

**12 réunions du Comité Social et Economique (CSE)** se sont tenues en 2023, dont 6 réunions extraordinaires et 1 réunion d'installation du CSE.

**Plusieurs accords collectifs** ont été signés avec les organisations syndicales au cours de l'année 2022 :

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire
- Accord d'intéressement au titre de l'année 2023
- Accord mobilité durable
- Avenant n°2 à l'accord statutaire
- Protocole préélectoral 2023-2027
- Accord de prorogation des mandats et 2 avenants au protocole

**Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2023** se sont déroulées du 24 janvier au 9 mai 2023 et ont abouti à un accord signé par 2 des 3 organisations syndicales représentatives à Eau du Ponant.

Les négociations ont été contraintes par un niveau d'inflation important, les échanges ont dans ce contexte, été prioritairement orientés sur les 3 objectifs suivants :

- Prioriser des mesures collectives afin de soutenir le pouvoir d'achat et ce de manière pérenne pour l'ensemble des salariés,
- Conserver une enveloppe budgétaire pour valoriser la montée en compétences par la promotion,
- Réduire le coût des mobilités et encourager le recours à des modes de transport plus respectueux de l'environnement et partagés.

**Les mesures salariales négociées:**

- Une augmentation générale de 130 € mensuel brut à compter du 1er janvier 2023.
- Regroupement des enveloppes de promotions (20 K€) et de corrections du resserrement de salaires (10 K€) négociées dans le cadre de l'accord NAO 2022 avec une enveloppe de révisions salariales de 20 K€ au titre de la NAO 2023.
- Forfait mobilité durable porté à 600 €/an

#### Organisation des élections professionnelles en renouvellement du CSE

Un protocole d'accord préélectoral pré-électoral fixant les modalités d'organisation des élections visant au renouvellement du Comité Social et Economique (CSE) a été signé le 12 avril 2023.

Lors du dépôt des listes de candidats, l'une des organisations syndicales a présenté une liste ne répondant pas aux conditions de parité fixées dans le cadre du protocole d'accord pré-électoral.

3 organisations syndicales signataires du protocole d'accord pré-électoral ont déposé un recours pré-électoral devant le Tribunal Judiciaire de Brest pour contester la liste concernée.

Un avenant à l'accord préélectoral a acté le report du calendrier initialement retenu pour les élections professionnelles.

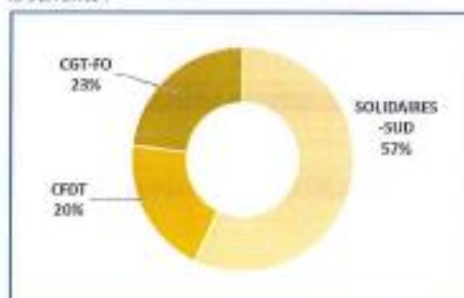
Le Tribunal Judiciaire a rendu sa décision le 13 juillet 2023 concluant à l'irrégularité de la liste faisant l'objet du recours préélectoral.

Le 29 août 2023, un nouvel avenant au protocole d'accord préélectoral a été signé et fixé le nouveau calendrier des élections.

Le jeudi 9 novembre 2023, les salariés d'Eau du Ponant étaient invités à voter pour élire leurs représentants au Comité Social et Economique (CSE).

La mobilisation au 1er tour des élections professionnelles s'établit à **84 % de taux de participation** et permet de pourvoir l'ensemble des sièges.

Après les élections, la représentativité des organisations syndicales au sein de l'entreprise est la suivante :



## 8 ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2023, une Direction de l'Innovation a été mise en place, avec pour objectif de structurer une politique de l'Innovation visant à valoriser les projets existants, à faciliter l'émergence de nouvelles idées, et à répondre aux besoins actuels et futurs des actionnaires, sur le plan technique comme sur le plan organisationnel. Cette dynamique renforce et développe de la transversalité dans l'entreprise, permet de reconnaître l'expertise professionnelle des acteurs de l'entreprise, et contribue activement à la valorisation des territoires des collectivités actionnaires.

## 9 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 démarrera le contrat d'exploitation des réseaux et installations d'assainissement sur le territoire de la CCPCAM.

Par ailleurs Eau du Ponant devra accompagner les transferts de compétences eau et assainissement de ses actionnaires. Ce sera notamment le cas de la communauté de Communes de Crozon Aulne maritime et de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dont le territoire n'intégrera pas tout de suite les communes du syndicat de Pont An Iles qui bénéficie d'une dérogation législative à étant situé sur deux territoires intercommunaux continus.

Ces transferts amèneront une modification de l'actionariat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Eau du Ponant comptera désormais 26 actionnaires selon la répartition suivante :

 **Actionariat Eau du Ponant au 01/01/2024** 

Actionnaires		Actionnaires	
N°	Nom	N°	Nom
1	Brest métropole	14	CCPCAM
2	CAPLD	15	Clé Lannouan CMA des Légendes (CLCL)
3	Pays d'Irois Communauté	16	Pleumeur-Bigérais-Plages
4	Syndicat de Bassin de l'Elven	17	Syndicat des eaux de Pont an Iles
5	Saint-Rivoal	18	Saint-Pol-de-Léon
6	CC du Finistère	19	CC du Pays de Landivisiau (CCPL)
7	CC du Pays des Abers	20	Pleopé
8	Lezmaria-Plouzard	21	Lepérec
9	Mobreff	22	Monts d'Arée Communauté
10	Tiligouez	23	Syndicat de Cleder-Sibiril
11	Morlaix Communauté	24	Syndicat de Pleuëran
12	Léz	25	Haut Léon Communauté
13	Quessant	26	Commune de Pleunvez-Lochrist

## 10 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE - LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS

- L'exercice 2023 a reconduit, après mise en concurrence, le mandat de commissaire aux comptes de KPMG pour une durée de 6 ans.

➤ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés et connus dans toute société par chacun des administrateurs (mandataires sociaux) :

- Monsieur Dominique CAP

Association des maires - Président  
Centre de gestion du Finistère- Président des concours  
SEMI Compagnie Energétique de Plougastel (CEP) - Président

- Madame Nathalie CHALINE

SEM Brest'aim- Administratrice

- Monsieur François CUIILLANDRE

SEM Brest'aim à Brest - Administrateur  
SPL Les Ateliers des Capucins à Brest – Administrateur  
Société d'exploitation portuaire- Conseil d'Administration  
Société d'exploitation portuaire-Assemblée Générale

- Monsieur Yann GUEVEL

SEM Brest'aim à Brest - Administrateur  
SPL les Ateliers des Capucins à Brest - Président  
SPL Brest'Aim SPL - Administrateur

- Monsieur Fabrice JACOB

SEM Sotraval à Brest - Président  
SIVU des Rives de l'Elorn à Guipavas - Président  
SPL Brest'Aim SPL – Administrateur  
SPL Eau du Ponant - Conseil d'administration  
SPL SOTRAVAL- Conseil d'administration  
SCI du Futur à Guipavas - Co-gérant  
SCI Kerloc à Guipavas - Co-gérant  
Brest Commerces – Conseil d'administration (censeur)

- Monsieur Jean-Michel LE LORC'H

SOTRAVAL SPL : titulaire du Conseil d'administration  
SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE : titulaire du Conseil de développement

- Madame Bernadette MALGORN

SEM Sotraval à Brest - Administratrice  
SPL Sotraval à Brest - Administratrice  
SPL Les Ateliers des capucins - Administratrice

- Monsieur Pierre DGOR

NEANT

- Monsieur Laurent PERON

Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn  
Administrateur à LABOCEA  
Président de LABOGISTIC filiale de LABOCEA

- Madame Viviane BERVAS

SCI Hepa à Landerneau - Co-gérante  
SC Sofineis à Landerneau - Actionnaire

- Madame Chantal SOUDON

SEM Sotraval à Brest - Membre du conseil d'administration  
SPL Sotraval à Brest - Membre du conseil d'administration

- Monsieur Stéphane CORRE

NEANT

- Monsieur Henri BILLON

SCI du Canardic - Président

- Monsieur Guy TALOC

NEANT

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_06-DE

## 6.2 - Les comptes 2023 certifiés

**In Extenso**  
PME

**SPL EAU DU PONANT**

Comptes annuels  
Bilan au 31/12/2023

210 BOULEVARD MITTERRAND  
29802 BREST CEDEX 9  
SIRET : 52926863300078

Copie certifiée  
Conforme à l'original

François ALLANOR



IN EXTENSO BREST  
2, rue Rosimonde Gérard  
29650 Gouesnou

Tél : 02 98 02 86 86  
Fax : 02 98 41 77 73



# Sommaire

## VOTRE ANNEE EN RESUME

Votre année en résumé	1
-----------------------	---

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Solde Intermédiaires de Gestion	2
---------------------------------	---

## ANALYSE FINANCIERE

Capacité d'autofinancement	3
----------------------------	---

Tableau de financement modèle PCG	4
-----------------------------------	---

## ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE

Attestation de l'expert-comptable - Signature numérique	5
---	---

## COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	6
-------------	---

Bilan Passif	7
--------------	---

Compte de résultat	8
--------------------	---

Compte de résultat (Suite)	9
----------------------------	---

Annexé au bilan	10
-----------------	----

Règles et méthodes comptables simplifiées	11
---	----

Effectif Moyen - Composition du capital social	18
--	----

Etat des immobilisations	19
--------------------------	----

Etat des amortissements	20
-------------------------	----

Etat des provisions et dépréciations	21
--------------------------------------	----

Etat des créances	22
-------------------	----

Etat des dettes	23
-----------------	----

Variation des capitaux propres	24
--------------------------------	----

Produits à recevoir	25
---------------------	----

Charges à payer	26
-----------------	----

Produits et charges constatés d'avance	27
--	----

## DETAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	28
----------------------	----

Bilan Passif détaillé	31
-----------------------	----

Compte de résultat détaillé	33
-----------------------------	----

# Votre année en résumé

# EAU DU PONANT

## en quelques chiffres

Clôture : 31/12/2023

CHIFFRE D'AFFAIRES  
5 % Augmentation de 2 622 K€

53 109 K€

EFFECTIF

232

E.B.E  
36 % du CA

19 017 K€

RESULTAT  
6 % du CA

3 414 K€

FONDS DE ROULEMENT

4 722 K€

BESOIN  
EN FONDS DE ROULEMENT

-3 617 K€

TRESORERIE

8 339 K€

CAPITAUX PROPRES

37 649 K€

ENDETTEMENT FINANCIER NET

174 238 K€

CAPACITE  
D'AUTOFINANCEMENT

16 009 K€

Si le résultat d'un des indicateurs est compris entre -500€ et 500€, aucun montant ne s'affichera (seulement K€)

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 1 -

# Soldes intermédiaires de gestion

## Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion	Au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
* Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
<b>Marge commerciale ( I )</b>				
+ Production vendue	53 109 086	67.64	50 486 727	78.38
+ Production stockée				
+ Production immobilisée	25 407 804	32.36	13 928 000	21.62
<b>Production de l'exercice</b>	<b>78 516 890</b>	<b>100.00</b>	<b>64 414 728</b>	<b>100.00</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés	1 199 106	1.53	867 668	1.35
- Sous traitance directe	38 453 772	48.98	29 001 925	45.02
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>38 864 012</b>	<b>49.50</b>	<b>34 545 134</b>	<b>53.63</b>
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>38 864 012</b>	<b>49.50</b>	<b>34 545 134</b>	<b>53.63</b>
- Services extérieurs et autres charges externes	5 238 377	6.67	4 214 686	6.54
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>33 625 635</b>	<b>42.83</b>	<b>30 330 448</b>	<b>47.09</b>
+ Subventions d'exploitation	19 894	0.03	60 505	0.09
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 366 778	1.74	1 367 254	2.12
- Salaires et traitements	9 394 583	11.97	7 774 603	12.07
- Charges sociales	3 867 012	4.93	3 319 642	5.15
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>19 017 156</b>	<b>24.22</b>	<b>17 929 454</b>	<b>27.83</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 444 612	1.84	1 572 140	2.44
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 834 812	9.98	7 324 957	11.37
- Dotations aux provisions sur immobilisations	62 509	0.08	521 370	0.81
- Dotations aux provisions sur actif circulant	1 740 116	2.22	1 383 898	2.15
- Dotations aux provisions pour risques et charges	5 348 637	6.81	5 562 628	8.64
+ Autres produits de gestion courante	3 548	0.00	9 681	0.02
- Autres charges de gestion courante	107 562	0.14	129 356	0.20
+ Transferts de charges d'exploitation	138 718	0.18	124 677	0.19
<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>5 510 398</b>	<b>7.02</b>	<b>4 713 744</b>	<b>7.32</b>
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	192 568	0.25	7 023	0.01
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	8 527	0.01	126	
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilés	1 811 858	2.31	1 800 483	2.80
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>3 899 635</b>	<b>4.97</b>	<b>2 920 410</b>	<b>4.53</b>
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 808	0.13	113 542	0.18
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 185 966	1.51	1 152 168	1.79
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82 380	0.10	66 571	0.10
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 484	0.03	12 914	0.02
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	85 559	0.11	49 126	0.08
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 101 351</b>	<b>1.40</b>	<b>1 137 099</b>	<b>1.77</b>
- Participation des salariés aux résultats	368 078	0.47	261 072	0.41
- Impôt sur les bénéfices	1 219 106	1.55	928 571	1.44
<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>3 413 803</b>	<b>4.35</b>	<b>2 867 866</b>	<b>4.45</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 2 -

# Analyse financière

## Capacité d'autofinancement

Rubriques	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 017 156</b>	<b>17 929 454</b>	<b>6.07</b>
+Transferts de charges d'exploitation	138 718	124 677	11.26
+Autres produits d'exploitation	3 548	9 681	-63.36
- Autres charges d'exploitation	107 562	129 356	-16.85
+Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+Produits financiers	201 095	7 150	2 712.66
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	1 811 858	1 800 483	0.63
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+Produits exceptionnels	1 289 774	1 265 710	1.90
- Produits des cessions d'éléments actif	24 149	6 000	302.51
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	1 013 468	992 379	2.13
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles	188 423	128 611	46.51
+Valeur comptable des immobilisations cédées	5 672	2 810	101.82
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions-exceptionnelles	85 559	49 126	74.16
- Participation des salariés	368 078	261 072	40.99
- Impôt sur les bénéfices	1 219 106	928 571	-99.99
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 008 878</b>	<b>15 142 136</b>	<b>5.72</b>
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>3 413 803</b>	<b>2 867 866</b>	<b>49.50</b>
+Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 071 633	14 841 978	1.55
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 444 612	1 572 140	-8.11
- Résultat sur cession des éléments actif	18 478	3 190	479.33
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	1 013 468	992 379	2.13
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 008 878</b>	<b>15 142 136</b>	<b>5.72</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 3 -

## Tableau de financement modèle PCG

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	16 008 878	15 142 136
<b>ACQUISITION ELEMENTS ACTIFS IMMOBILISES</b>			<b>CESSIONS ELEMENTS ACTIFS IMMOBILISES</b>		
Immobilisations incorporelles	809 958	285 630	Immobilisations incorporelles	24 149	6 000
Immobilisations corporelles	26 146 829	14 449 780	Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Immobilisations financières		
			<b>AUGMENTATION CAPITAUX PROPRES</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Capital ou apports		
Réduction capitaux propres			Autres capitaux propres	1 656 302	1 996 922
Rembourst dettes financières	5 257 046	5 266 243	Augmentation dettes financières		169 728
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>32 213 833</b>	<b>20 001 653</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>17 689 330</b>	<b>17 314 786</b>
<b>RESSOURCE NETTE</b>			<b>EMPLOI NET</b>	<b>14 524 503</b>	<b>2 686 867</b>
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)		
			Dégagem.(D)		
			Solde N (D-B)		
			Solde N-1		
<b>VARIATIONS EXPLOITATION</b>					
Variations des actifs d'exploitation					
-Stocks et en-cours			128 026		
-Avances et acomptes versés sur commandes			952 195		
-Créances clients, comptes rattachés et autres créances			2 481 183		
Variations des dettes d'exploitation					
-Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 623 657		
-Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes			9 334 036		
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>		<b>3 561 404</b>	<b>10 957 692</b>		
<b>A) VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>				<b>7 396 289</b>	<b>-169 509</b>
<b>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</b>					
Variations des autres débiteurs			2 402		
Variations des autres créditeurs				133 451	
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>		<b>2 402</b>	<b>133 451</b>		
<b>B) VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>				<b>131 049</b>	<b>-771 838</b>
<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>				<b>7 527 338</b>	<b>-941 347</b>
<b>VARIATIONS TRESORERIE</b>					
Variations des disponibilités			6 997 165		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>			<b>6 997 165</b>		
<b>C) VARIATION NETTE TRESORERIE</b>				<b>6 997 165</b>	<b>3 628 214</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C]:</b>					
<b>EMPLOI NET</b>					
<b>RESSOURCE NETTE</b>				<b>14 524 503</b>	<b>2 686 867</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

-4-



# Attestation

# Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SPL EAU DU PONANT relatifs à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	330 550 645 €
Chiffre d'affaires :	53 109 086 €
Résultat net Comptable :	3 413 803 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BREST

Le 15/05/2024

MME Catherine JACQ

MME Pascale CHARLIER

Expert Comptable

Expert-comptable

**In Extenso**  
signature électronique

# Comptes annuels

## Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	527 726	329 967	197 758	261 678
Concessions, brevets et droits similaires	4 639 392	4 616 843	22 549	13 854
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 048 062		1 048 062	306 642
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 095 787		1 095 787	1 091 265
Constructions	5 818 857	3 070 972	2 747 885	2 972 070
Installations tech., matériels et outillages industriels	794 633	592 036	202 597	279 209
Autres immobilisations corporelles	379 179 066	121 385 970	257 793 096	258 256 202
Immobilisations en cours	25 469 885		25 469 885	12 150 626
Avances et acomptes	337 185		337 185	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	530		530	530
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>4 18 911 123</b>	<b>129 995 788</b>	<b>288 915 334</b>	<b>275 332 076</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	579 480		579 480	451 454
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 279 624</b>		<b>1 279 624</b>	<b>327 430</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	23 830 147	1 520 779	22 309 367	21 443 550
Autres	9 292 751	219 337	9 073 415	7 797 025
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres	3 160 284		3 160 284	531 757
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>5 178 848</b>		<b>5 178 848</b>	<b>14 804 540</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>54 292</b>		<b>54 292</b>	<b>69 132</b>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>43 375 426</b>	<b>1 740 116</b>	<b>41 635 310</b>	<b>45 424 888</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>462 286 549</b>	<b>131 735 904</b>	<b>330 550 645</b>	<b>320 756 964</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 6 -

## Bilan Passif

	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé :	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	100 000	100 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	14 021 316	11 153 449
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 413 803</b>	<b>2 867 866</b>
Subventions d'investissement	19 113 577	18 461 630
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>37 648 697</b>	<b>33 582 946</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs	123 119 046	127 604 375
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>	<b>123 119 046</b>	<b>127 604 375</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	167 755	212 954
Provisions pour charges	71 040 695	66 593 259
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>71 208 450</b>	<b>66 806 213</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 118 695	50 868 029
Emprunts et dettes financières diverses	10 542 276	16 073 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 467 197	6 843 541
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 372 229	16 069 671
Dettes fiscales et sociales	3 677 241	2 685 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 120	115 458
Autres dettes	243 694	108 365
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>98 574 452</b>	<b>92 763 431</b>
Ecart de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>330 550 645</b>	<b>320 756 964</b>
<b>Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP</b>		

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	53 109 086		53 109 086	50 486 727
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>53 109 086</b>		<b>53 109 086</b>	<b>50 486 727</b>
Production stockée				
Production immobilisée			25 407 804	13 928 000
Subventions d'exploitation reçues			19 894	60 505
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			1 583 330	1 696 817
Autres produits			3 548	9 681
<b>TOTAL ( I )</b>			<b>80 123 662</b>	<b>66 181 731</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 327 132	971 431
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-128 026	-103 763
Autres achats et charges externes *			43 692 148	33 216 611
Impôts, taxes et versements assimilés			1 366 778	1 367 254
Salaires et traitements			9 394 583	7 774 603
Charges sociales			3 867 012	3 319 642
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 834 812	7 324 957
Dotations aux dépréciations des immobilisations			62 509	521 370
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			1 740 116	1 383 898
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 348 637	5 562 628
Autres charges			107 562	129 356
<b>TOTAL ( II )</b>			<b>74 613 264</b>	<b>61 467 987</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>5 510 398</b>	<b>4 713 744</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( II )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			192 568	7 023
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 527	126
<b>TOTAL ( V )</b>			<b>201 095</b>	<b>7 150</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 811 858	1 800 483
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL ( VI )</b>			<b>1 811 858</b>	<b>1 800 483</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>			<b>-1 610 763</b>	<b>-1 793 333</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>			<b>3 899 635</b>	<b>2 920 410</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 8 -

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	103 808	113 542
Sur opérations en capital	1 185 966	1 152 168
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>1 289 774</b>	<b>1 265 710</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	82 380	66 571
Sur opérations en capital	20 484	12 914
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	85 559	49 126
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>188 423</b>	<b>128 611</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>1 101 351</b>	<b>1 137 099</b>
Participations des salariés ( IX )	368 078	261 072
Impôts sur les bénéfices ( X )	1 219 106	928 571
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>81 614 532</b>	<b>67 454 590</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>78 200 728</b>	<b>64 586 724</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>3 413 803</b>	<b>2 867 866</b>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	103 808	113 542
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	80 407	62 198
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

## ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 330 550 645 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 3 413 803 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Informations sur l'activité de la société :

La Société Publique Locale EAU DU PONANT a pour objet "la réalisation, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services"

A ce titre, l'activité de la SPL est caractérisée par les contrats long terme suivants :

- Contrat de Délégation de Services Publics avec Brest Métropole, depuis le 01/04/2012
- Contrat de Délégation de Services Publics avec la CAPLD de Landerneau, depuis le 01/01/2019
- Contrat d'affermage avec le Syndicat du chenal du Four, depuis le 01/07/2012
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le SIDEP de Kermorvan de Kersauzon, depuis le 01/01/2013
- Contrat de Délégation de Services Publics avec l'île de Molène, depuis le 01/01/2015
- Contrat de Délégation de services publics avec la commune de Locmélar St- Saveur depuis le 01/01/2020.
- Contrat de Délégation de Services Publics avec la commune de Loc Eguiner
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le SIEA de Commana
- Contrat de Délégation de Services Publics avec L'île de Ouessant
- Contrat de Délégation de Services publics avec la commune de Plouvorn
- Contrat de Délégation de Services publics avec la commune de Plouyé
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le syndicat de Pont An Ilis



# Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 juillet 1984, complété :

- par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions d'aménagement,
- par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général (PCG) et du règlement ANC 2014-03.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

Les états financiers sont également établis conformément au Guide comptable des entreprises concessionnaires, approuvé le 18 décembre 1975 par le Conseil National de la Comptabilité.

## Faits caractéristiques

Après une année 2022 marquée par un épisode de sécheresse important, 2023 se caractérise au contraire par une pluviométrie intense et par les tempêtes Géraldine et dans une plus grande mesure Claran en fin d'année qui ont fortement et durablement mobilisé les équipes d'Eau du Ponant.

Ces événements météorologiques intenses ont entraîné des coupures d'électricité sur les sites d'Eau du Ponant nécessitant l'installation de groupes électrogènes en plusieurs points du territoire d'exploitation. Les communes de Ploudiry et La Martyre particulièrement touchées ont bénéficié de distribution de bouteilles d'eau en direction de leur population. Eau du Ponant a démontré la plus-value d'un modèle de coopération puisque les différents sites du territoire nord finistérien ont pu bénéficier de la mutualisation des groupes électrogènes indispensables au redémarrage des installations de production d'eau potable et d'assainissement.

Le début d'année a quant à lui été marqué par un incident industriel ayant conduit à la rupture de la canalisation de transfert principale d'alimentation entre l'usine de production de Pont Ar Bled et la ville de Brest le 23 février 2023. Le travail des équipes d'Eau du Ponant a permis la remise en eau sans impact sanitaire grâce notamment à la mise en service du dispositif de sécurisation dit du « barreau Nord » et du réservoir de Kristin. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans un schéma général de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du pays de Brest.

Pour le territoire de Brest métropole, ce schéma prévoit la mise en service d'une infrastructure de sécurisation du transport d'eau entre l'usine de Pont ar Bled et des infrastructures de distribution métropolitaines reposant sur 3 réseaux auxiliaires :

- Barreau Nord Elorn (territoire de Brest métropole)
- Barreau Sud Elorn (territoire CAPLD et Brest métropole)
- Barreau ouest (territoire Syndicat du Bas Léon et Brest métropole)

La finalisation de ces opérations permettra, d'une part, d'assurer le secours de l'approvisionnement de Brest métropole et de la CAPLD en cas de défaillance, et d'autre part de réaliser les diagnostics et travaux nécessaires sur le réseau principal.

Au 1er janvier 2023 Eau du Ponant a repris en direct la gestion de l'usine de Pont ar Bled principale usine d'alimentation en eau potable permettant ainsi à Eau du Ponant de devenir le principal exploitant d'eau potable du Finistère.

L'usine de Pont ar Bled est par ailleurs l'objet d'un projet de reconstruction et de modernisation de cet équipement essentiel à l'approvisionnement du pays de Brest qui se couple d'un projet de reconstruction de seuils et de station d'alerte sur la rivière. L'année 2023 a vu le démarrage des études d'exécution du projet et le dépôt des dossiers réglementaires permettant le déclenchement du délai d'instruction du dossier par les services de l'Etat pour un démarrage effectif des travaux en septembre 2024 après enquête publique.

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

La mise en œuvre des plans pluriannuels d'investissement sur la Brest métropole et la CAPLD ont généré une forte montée en charge des équipes travaux réseaux notamment dans le cadre du chantier Mon Réseau Grandit sur Brest métropole et des travaux de réseaux sur la CAPLD comme l'extension Rue Hervé de Guébriant.

Par ailleurs, au 1er janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de service public suivants :

- Syndicat de Pont An Ilis :

- Communauté de Communes de Pays d'Iroise dans sa nouvelle dimension intégrant les territoires de Kermorvan et Chenal du Four

En début 2023, Mme Saint Hilary et Mme Kermarrec, sont nommées respectivement directrice et secrétaire générale et prennent la suite de la direction par intérim qui avait été mise en place en fin 2022.

**Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture**

Le contexte international reste marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid 19 en Chine, poursuite de la guerre en Ukraine) et par un niveau élevé de l'inflation ce qui génère une progression lente du PIB en 2023.

Sans reculer, l'activité économique française a ralenti au quatrième trimestre 2023 (0 % après 0% également au troisième). Le « coup de froid » anticipé dans un contexte de choc sur les coûts du gaz et de l'électricité pour les entreprises s'est ainsi traduit par un ralentissement et non un recul, malgré une consommation en net retrait. La production industrielle en particulier a mieux résisté que prévu en fin d'année.

Par ailleurs, il est à noter qu'Eau du Ponant a, sur l'année 2023, été épargnée par l'impact de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité du fait de l'application des contrats qu'elle détenait. Les dits contrats ont pris fin au 31 décembre 2023. Les conditions négociées pour 2024 ne sont pas aussi favorables.

Si les délais et les difficultés d'approvisionnement n'ont pas ralenti l'activité au cours des années 2022 et 2023, le contexte a nécessité un travail de requalification des clauses contractuelles habituelles des marchés de l'entreprise. En effet sur demande de ses fournisseurs Eau du Ponant a désormais intégré une clause de révision de prix mensuelle.

**Méthode des coûts historiques**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ( prix d'achat + frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les études internes sont comptabilisées en en-cours jusqu'à leur achèvement. Elles sont amorties selon les mêmes durées que les biens sous-jacent sur lesquelles elles portent.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat proportionnellement aux amortissements comptabilisés.

**Évaluation des immobilisations apportées par les délégants****Brest Métropole**

Le 1er avril 2012, Brest Métropole a transféré à la SPL EAU DU PONANT les installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et de l'assainissement pour une valeur nette comptable respective de 74 641 532 € (secteur eau) et 166 067 518 € (secteur assainissement).

Les subventions perçues par Brest Métropole au titre de ses investissements ont également été transférées pour respectivement 2 640 217 € (secteur eau) et 28 196 435 € (secteur assainissement).

La subvention pour le secteur Eau a été ventilée au prorata des montants immobilisés.

La subvention pour le secteur Assainissement a été ventilée de la façon suivante :

- directement pour les immobilisations identifiées ;
- le solde affecté au prorata des montants immobilisés.

Les immobilisations nettes de subventions transférées par Brest Métropole ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations nettes de subventions correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations nettes de subventions, financées par emprunt, appliqué selon le secteur des immobilisations (eau et assainissement).
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

La dotation des biens impacte d'une part le résultat (à titre onéreux), d'autre part les droits du concédant (à titre gratuit).

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est le suivant :

- Taux utilisé pour le secteur Eau : 39.16 %
- Taux utilisé pour le secteur Assainissement : 43.61%

Le tableau de suivi des amortissements présenté en annexes ci-après suit les dotations des biens à titre onéreux et les dotations venant en diminution des droits du concédant.

**CAPLD de Landerneau**

Dans un premier temps, le SIDEP de Landerneau a transféré ses installations, réseaux et équipements à la SPL Eau du Ponant au début du contrat de Délégation de Services Publics, soit le 1er juillet 2012.

Or, l'état de l'actif transféré a été remis à la SPL Eau du Ponant en juillet 2013.

En conséquence, le transfert des installations, réseaux et équipements est constaté dans les comptes de la SPL en date du 1er janvier 2013, pour une valeur nette comptable de 7 070 496 €.

Les subventions perçues par le SIDEP de Landerneau au titre de ses investissements ont également été transférées pour 184 569 €. Les immobilisations nettes de subventions transférées par le SIDEP de Landerneau ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations nettes de subventions, financées par emprunt.
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est 10.8% contre 4.9% en 2013 suite au transfert des derniers emprunts en 2014.

Dans un second temps, la CAPLD de Landerneau a transféré ses installations, réseaux et équipements à la SPL Eau du Ponant au début du contrat de Délégation de Services Publics, soit le 1er janvier 2019.

En conséquence, le transfert des installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et assainissement, pour une valeur nette comptable respective de 9 194 858 € (secteur eau) et 47 850 167 € (secteur assainissement).

Les immobilisations transférées par la CAPLD de Landerneau ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations financées par emprunt.
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est le suivant :

- Taux utilisé pour le secteur Eau : 6.86 %
- Taux utilisé pour le secteur Assainissement : 24.93%

Le tableau de suivi des amortissements présenté en annexes ci-après suit les dotations des biens à titre onéreux et les dotations venant en diminution des droits du concédant.

Un transfert d'actif complémentaire d'une valeur de 4 968 086€ est intervenu au 1er janvier 2020 concernant le secteur assainissement. ces biens complémentaires sont acquis à titre gratuit.

**Amortissements**

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 13 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	2 à 7 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	10 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Bâtiments durables (châteaux d'eau, réservoirs)	30 ans
Stations d'épurations, usines de production	30 ans
Four d'incinération	10 ans
Agencements et aménagements	15 ans
Equipements hydrauliques	20 ans
Installations électromécaniques et pompes	7 à 10 ans
Travaux sur Installations	7 à 40 ans
Réseaux d'adduction d'eau	50 ans*
Réseaux d'adduction d'assainissement	50 ans*
Siège social (bureaux)	
- Gros oeuvre	40 ans
- Façade - Etanchéité	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	7 ans
Hangar de stockage	
- Gros oeuvre	25 ans
- Façade - Etanchéité	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	7 ans

S'agissant des immobilisations transférées par les délégants (Brest Métropole, SIDEP de Landerneau et CAPLD de Landerneau), l'amortissement des immobilisations acquises à titre onéreux est comptabilisé dans le compte de résultat, au contraire de l'amortissement des immobilisations acquises à titre gratuit dont l'amortissement n'impacte pas le résultat de la société.

La durée d'utilité des canalisations a été estimée à 40 ans au 31 décembre 2012.

A compter du 1er janvier 2013, au regard de la connaissance de la société sur la durée d'utilisation des réseaux, et compte tenu d'une étude réalisée au cours de l'exercice 2013, l'amortissement pour dépréciation des réseaux est pratiqué sur une durée de 50 ans.

#### PRODUCTION IMMOBILISÉE

Il s'agit d'extension et de renouvellement de réseaux et des travaux sur installations, conformément aux contrats d'objectifs signés avec les délégants.

Le coût de production a été déterminé en tenant compte :

- des charges directes (achats et prélèvement sur stocks)
- des charges calculées (coût de la main d'oeuvre directe, selon le coût d'unité d'oeuvre des différentes catégories professionnelles décidé par le Conseil d'Administration).

La production immobilisée de l'exercice, déterminée selon le coût de production des immobilisations, s'élève à 25 407 804€.

**CONTRATS DE PRÊTS TRANSFÉRÉS PAR LES DÉLÉGANTS****Brest Métropole**

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et de l'assainissement, Brest Métropole a également transféré en date du 1er avril 2012 les contrats de prêts des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Brest Métropole acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes à Brest Métropole.

Au 31 décembre 2023, le solde des contrats de prêts des budgets de l'eau et de l'assainissement s'élève respectivement à 7 158 333€ et 375 000€.

**CAPLD de Lanterneau**

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements, le SIDEP de Lanterneau a également transféré le 1er janvier 2013 des contrats de prêts pour un montant de 339.068 € et le 1er janvier 2014 d'autres contrats de prêts pour un montant de 407 540 €.

Le SIDEP de Lanterneau acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes au SIDEP de Lanterneau.

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements, la CAPLD de Lanterneau a également transféré le 1er janvier 2019 des contrats de prêts pour un montant de 12 558 516€.

La CAPLD de Lanterneau acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes à la CAPLD de Lanterneau.

Courant 2023, Eau du Ponant et la CAPLD ont négocié avec les banques afin que les remboursements soient directement effectués par Eau du Ponant. Cela représente 273 760€ pour le secteur eau et 3 767 911€ pour le secteur assainissement.

Au 31 décembre 2023, le solde des contrats de prêts s'élève à 149 150€ pour le secteur eau et à 2 551 149€ pour le secteur assainissement.

**DROITS DU CONCÉDANT**

Il s'agit de la différence entre l'actif et les emprunts transférés par les délégants Brest Métropole et la CAPLD de Lanterneau, inscrite au passif dans la rubrique " Autres fonds propres".

**Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**PROVISIONS****Provisions vis-à-vis du personnel**

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2023 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Les agents détachés par une collectivité au sein d'Eau du Ponant ne sont pas pris en compte dans le calcul.

L'engagement relatif au versement d'une prime " Médaille du travail " a aussi été provisionné dans les mêmes conditions.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont calculés en retenant les critères suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 2.5%
- Taux d'actualisation : 3.45%
- Taux de rotation du personnel : 1 %

La provision pour médaille du travail au 31 décembre 2023 s'élève à 35 268 €.

La provision pour indemnités de départ en retraite hors bilan s'élève à 216 311€

**Provision pour renouvellement**

La provision pour renouvellement est destinée à permettre le renouvellement des installations à leur valeur de remplacement.

Cette provision, calculée sur la différence entre la valeur provisionnelle de remplacement et la valeur estimée d'apport, est dotée chaque exercice en fonction du coût provisionnel de remplacement à l'identique.

La société Eau du Ponant a défini un plan pluriannuel, sur la base des objectifs du contrat de délégation de services publics signé avec Brest Métropole.

Ce contrat de délégation de services publics prévoit le renouvellement des réseaux sur la durée de la concession, soit sur une durée de 99 ans.

La date de renouvellement du bien est fixée selon sa date de pose et selon la durée de vie réelle des réseaux (60 ans).

La durée totale d'utilisation par la SPL Eau du Ponant correspond à la différence entre la date de renouvellement prévue, et la date de transfert des immobilisations, soit le 1er avril 2012.

Le renouvellement porte sur les réseaux implantés sous les voiries de proximité en milieu urbain, soit 39% des linéaires de voiries.

Le plan de renouvellement défini par la société intègre les renouvellements prioritaires au regard des risques sanitaires, et exclut les canalisations qui, au regard de leur état actuel, ont des durées d'utilisation exceptionnellement longues.

La valeur à neuf utilisée pour l'élaboration du plan de renouvellement est issue d'une étude technique réalisée par un cabinet indépendant en juillet 2011.

Au 31/12/2023, la provision pour renouvellement s'élève à un montant de 70 789 116 €. La dotation de l'exercice est de 4 378 139 €.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN****ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET REÇUS****Engagements reçus**

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès du Crédit Agricole du Finistère :

- Prêt de 2 000 000€ souscrit en 2012 ( capital restant dû au 31.12.2023 : 990 813€)
- Prêt de 2 800 000€ souscrit en 2017 ( capital restant dû au 31.12.2023 : 1 542 314€)
- Prêt de 15 000 000€ transféré en 2015 (capital restant dû au 31.12.2023 : 6 644 057€)
- Prêt de 28 000 000€ transféré en 2015 ( capital restant dû au 31.12.2023 : 19 159 882€)

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès du CDC

- Prêt de 3 500 000€ transféré en 2015 ( capital restant dû 31.12.2023 : 1 500 000€)

Arkea s'est porté caution à hauteur de 50% du prêt suivant souscrit par Eau du Ponant auprès du CDC

- Prêt de 3 500 000€ transféré en 2015 ( capital restant dû 31.12.2023 : 1 500 000€)

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès de la société générale

- Prêt de 3 800 000€ transféré en 2015 ( capital restant dû 31.12.2023 : 2 200 000€)

**Engagements donnés**

Néant

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES**

Néant

**CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS - SÉPARATION DES EXERCICES**

La consommation de l'eau est facturée deux fois par an sur la base d'une relève de compteurs.

A la clôture de l'exercice, une facture à établir est comptabilisée correspondant à l'eau consommée mais non encore facturée.

Cette évaluation est faite pour chaque usager sur la base d'une consommation journalière moyenne appliquée au nombre de jours depuis la dernière relève jusqu'au 31 décembre de l'exercice et valorisée aux derniers tarifs en vigueur.

La facture à établir pour l'eau dans les compteurs s'élève au 31 décembre 2023 à 13 185K€ HT.

**COLLECTE POUR LE COMPTE DE TIERS ET REVERSEMENT**

Conformément aux contrats d'objectifs signés avec les délégants, la SPL est chargée de la collecte des surtaxes auprès des usagers pour le compte de tiers, et du reversements de celles-ci aux délégants et à l'agence de l'eau. Ces montants sont inscrits dans les comptes de tiers.

**Transferts de charges**

Les transferts de charges sont comptabilisés en compte 791 et s'élèvent à 138K€. Ils se décomposent de la manière suivante :

- transferts de charges externes : 78K€
- transfert de charges liées au personnel : 60K€

**Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 45 140€ hors taxe.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	50	49
Agents de maîtrise & techniciens	108	70
Employés	74	79
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>198</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100 000	10.00000	1 000 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	100 000	10.00000	1 000 000

Commentaire



## Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice		Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement		486 292		41 434	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 918 930		768 524	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 405 222</b>		<b>809 958</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains		1 091 265		4 522	
Constructions sur sol propre		5 791 476			
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		27 382			
Installations techniques, matériel et outillages ind.		789 708		4 925	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		93 409			
Mat. de transport		3 013 542		956 827	
Mat. de bureau et info., mobilier		1 085 363		164 988	
Emballages récupérables et divers		363 032 542		11 359 124	
Immobilisations corporelles en cours		12 150 626		25 407 803	
Avances et acomptes				337 185	
	<b>TOTAL</b>	<b>387 075 313</b>		<b>38 235 374</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		530			
	<b>TOTAL</b>	<b>530</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>392 481 065</b>		<b>39 045 332</b>	
Cadre B		Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.	
	Virement	Cession	Valeur brute des immc en fin d'exercice	Valeur d'origine des immc en fin d'exercice	
Frais d'établissement et de développement			527 726		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 687 454		
	<b>TOTAL</b>		<b>6 215 179</b>		
Terrains			1 095 787		
Constructions sur sol propre			5 791 476		
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			27 382		
Installations techniques, matériel et outillages ind.			794 633		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			93 409		
Mat. de transport		89 448	3 880 922		
Mat. de bureau et info., mobilier		9 440	1 240 911		
Emballages récupérables et divers	4 522	423 320	373 963 824		
Immobilisations corporelles en cours		12 088 545	25 469 885		
Avances et acomptes			337 185		
	<b>TOTAL</b>	<b>4 522</b>	<b>12 610 752</b>	<b>412 695 413</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				530	
	<b>TOTAL</b>			<b>530</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 522</b>	<b>12 610 753</b>	<b>418 911 123</b>	

## Etat des amortissements

### Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement	224 614	105 353		329 967
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 598 433	18 409		4 616 843
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 823 048</b>	<b>123 762</b>		<b>4 946 810</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions - Sur sol propre	2 836 674	221 704		3 058 378
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 114	2 481		12 594
Installations techniques, matériel et outillage industriel	510 499	81 537		592 036
Installations générales, agencements et aménagements divers	69 858	2 356		72 214
Matériel de transport	1 673 060	314 787	83 776	1 904 071
Matériel de bureau et informatique, mobilier	831 622	118 429		950 050
Emballages récupérables et divers	105 124 743	12 224 797	221 786	117 127 754
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>111 056 569</b>	<b>12 966 090</b>	<b>305 562</b>	<b>123 717 097</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>115 879 617</b>	<b>13 089 852</b>	<b>305 562</b>	<b>128 663 908</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et divp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
<b>TOTAL</b>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agencs et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
<b>TOTAL</b>						
Frais d'acqu. de titres de particip.						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE</b>		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Commentaires : néant				

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 20 -

## Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges	212 954	15 516	60 715		167 755
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	182 282	69 297			251 579
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations	66 410 977	4 378 139			70 789 116
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
	<b>66 806 213</b>	<b>4 462 952</b>	<b>60 715</b>		<b>71 208 450</b>
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 269 372	62 509			1 331 881
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	1 383 898	1 520 779	1 383 897		1 520 779
Autres provisions pour dépréciation		219 337			219 337
<b>TOTAL III</b>					
	<b>2 653 269</b>	<b>1 802 625</b>	<b>1 383 898</b>		<b>3 071 997</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>					
	<b>69 459 482</b>	<b>6 265 577</b>	<b>1 444 612</b>		<b>74 280 447</b>
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	6 265 577	1 444 612	
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

## Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	530		530
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	2 415 566	2 415 566	
Autres créances clients	21 414 581	21 414 581	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 845	1 845	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 969 615	3 969 615	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	5 090 390	5 090 390	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	230 901	230 901	
Charges constatées d'avance	54 292	54 292	
<b>TOTAL</b>	<b>33 177 720</b>	<b>33 177 190</b>	<b>530</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

## Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	51 118 695	4 597 397	20 333 742	26 187 556
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	10 542 276	1 533 199	4 495 235	4 513 842
Fournisseurs et comptes rattachés	24 372 229	24 372 229		
Personnel et comptes rattachés	973 120	973 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	718 217	718 217		
Impôts sur les bénéfices	290 631	290 631		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 244 206	1 244 206		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	451 067	451 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 120	153 120		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	243 694	243 694		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>90 107 255</b>	<b>34 576 880</b>	<b>24 828 977</b>	<b>30 701 398</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 5 211 012

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

## Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	33 582 946
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	33 582 946
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	33 582 946
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	2 867 866
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	651 948
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-2 867 866
Variations en cours d'exercice	651 948
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	34 234 893
Résultat de l'exercice	3 413 803
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	37 648 697

Commentaire

## Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	16 240 415.99	14 286 653.89
Autres créances	547 681.29	477 239.86
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	48 856.83	6 123.97
<b>TOTAL</b>	<b>16 836 954.11</b>	<b>14 770 017.72</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
<b>Prêts</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	16 240 415.99	14 286 653.89
41800000 CLTS. - PROD.NON ENC.FACTURES	16 240 415.99	14 286 653.89
<b>Autres créances</b>	547 681.29	477 239.86
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	4 747.29	4 747.29
43870000 ORGANISME-PRODUIT A RECEVOIR		16 228.57
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	542 934.00	456 264.00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	48 856.83	6 123.97
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	48 856.83	6 123.97
<b>TOTAL</b>	<b>16 836 954.11</b>	<b>14 770 017.72</b>

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	519 479.58	449 954.66
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 077 636.37	7 884 802.14
Dettes fiscales et sociales	1 571 046.87	1 078 945.29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>13 168 162.82</b>	<b>9 413 702.09</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	519 479.58	449 954.66
16884000 INT.COUREMPRUNTS ETS CREDIT	519 479.58	449 954.66
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	11 077 636.37	7 884 802.14
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 077 636.37	7 884 802.14
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	1 571 046.87	1 078 945.29
42820000 PERS. DETTES PROV.CONGES A P.	141 287.45	76 474.18
42840000 DETTES PROV./PARTIC.SALAR	368 211.00	261 072.00
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	463 545.81	222 195.18
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	62 060.61	32 412.15
43860000 ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER	73 616.00	52 214.00
43860001 EFFORT CONSTRUCTION	39 489.19	33 563.10
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	422 836.81	401 014.68
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 168 162.82</b>	<b>9 413 702.09</b>

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 26 -



## Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	54 292	69 132
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>54 292</b>	<b>69 132</b>

# Détail des comptes

## Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	197 758.19	261 677.55	-63 919.36	-24.43
20400000 FRAIS D'ETUDES	527 725.51	486 291.84	41 433.67	8.52
28040000 AMORT FRAIS D'ETUDES	-329 967.32	-224 614.29	-105 353.03	-46.90
Concessions, brevets et droits similaires	22 549.01	13 854.49	8 694.52	62.76
20500000 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	4 639 391.98	4 612 287.98	27 104.00	0.59
28050000 AMORT.CONCESS. & DROITS SIMIL.	-4 616 842.97	-4 598 433.49	-18 409.48	-0.40
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 048 061.99	306 642.18	741 419.81	241.79
23203000 IMMO EN COURS ETUDES	1 048 061.99	306 642.18	741 419.81	241.79
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 095 787.27	1 091 265.00	4 522.27	0.41
21100000 TERRAINS	47 367.27	42 845.00	4 522.27	10.55
21170000 TERRAIN SIEGE	1 048 420.00	1 048 420.00		
Constructions	2 747 885.24	2 972 069.65	-224 184.41	-7.54
21320000 BATIMENT SIEGE	4 552 589.84	4 552 589.84		
21330000 HANGAR SIEGE	1 238 886.00	1 238 886.00		
21351000 AMENAGMT IMMOB INDUSTRIELS	27 381.60	27 381.60		
28132000 AMORT - BUREAUX SIEGE	-2 505 461.84	-2 337 945.82	-167 516.02	-7.17
28133000 AMORT-HANGAR SIEGE	-552 915.94	-498 728.31	-54 187.63	-10.87
28135100 AMORT. AMENAGEMENT IMMOB INDUS	-12 594.42	-10 113.66	-2 480.76	-24.52
Installations tech., matériel et outillages industriels	202 597.31	279 208.87	-76 611.56	-27.44
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	794 632.97	789 707.54	4 925.43	0.62
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	-592 035.66	-510 498.67	-81 536.99	-15.97
Autres immobilisations corporelles	257 793 095.78	258 256 202.28	-463 106.50	-0.18
21810000 AAI DIVERS	93 408.98	93 408.98		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	3 339 937.56	2 472 557.97	867 379.59	35.08
21821000 HYDROCUREUSES ET CHASSIS	540 984.30	540 984.30		
21830000 MAT. BUREAU & MAT. INFORMATIQUE	855 815.20	708 348.06	147 467.14	20.82
21840000 MOBILIER	385 095.66	377 015.24	8 080.42	2.14
22030000 Immob.mises en concession	1 272 358.71	1 272 358.71		
22110000 TERRAINS	3 280 911.62	3 280 911.62		
22131000 Immob.mises en concession	77 202 547.49	77 325 891.57	-123 344.08	-0.16
22138000 RESEALIX	192 921 021.04	193 195 235.23	-274 214.19	-0.14
22180000 AUTRES IMMOBILISATIONS	538 097.00	538 097.00		
22510000 TERRAINS ACQUIS SUR CONCESSION		4 522.27	-4 522.27	-100.00
22511000 GER INSTAL AEP	2 517 693.28	2 517 693.28		
22512000 GER INSTAL ASST	4 128 432.56	4 147 051.36	-18 618.80	-0.45
22521000 GER RESEAU AEP	30 493 238.15	24 824 770.36	5 668 467.79	22.83
22522000 GER RESEAU ASST	12 472 872.84	11 554 219.34	918 653.50	7.95
22531000 TRAVALIX SUR INSTAL AEP	12 173 841.38	11 729 839.81	444 001.57	3.79
22532000 TRAVALIX SUR INSTAL ASST	23 959 107.92	21 136 611.00	2 822 496.92	13.35
22541000 EXTENSION RESEAU AEP	7 261 278.95	6 073 792.20	1 187 486.75	19.55
22542000 EXTENSION RESEAU ASST	5 742 423.12	5 431 548.56	310 874.56	5.72
28181000 AMORT.AAI DIVERS	-72 213.74	-69 857.99	-2 355.75	-3.37
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-1 568 360.56	-1 391 448.06	-176 912.50	-12.71
28182100 AMORT. HYDROCUREUSES ET CHASSIS	-335 710.87	-281 612.43	-54 098.44	-19.21
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-681 560.96	-594 006.65	-87 554.31	-14.74

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 28 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

ACTIF	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
28184000 AMORT.MOBILIER	-268 489.41	-237 615.09	-30 874.32	-12.99
28213100 AMORT- DES INSTALLATIONS	-37 197 153.76	-34 516 689.38	-2 680 464.38	-7.77
28213800 AMORT- DES RESEAUX	-59 742 613.43	-54 432 106.96	-5 310 506.47	-9.76
28218000 AMORT-DES AUTRES IMMOB	-416 421.13	-408 194.23	-8 226.90	-2.02
28220000 AMORT- FRAIS D'ETUDES	-589 854.04	-537 276.76	-52 577.28	-9.79
28251100 AMORT GER INSTALL AEP	-1 590 747.58	-1 346 907.89	-243 839.69	-18.10
28251200 AMORT GER INSTALL ASST	-2 490 897.77	-2 107 568.04	-383 329.73	-18.19
28252100 AMORT GER RESEAU AEP	-2 506 249.50	-1 911 481.91	-594 767.59	-31.12
28252200 AMORT GER RESEAU ASST	-766 224.81	-598 641.42	-167 583.39	-27.99
28253100 AMORT TRAVAUX S-INSTAL AEP	-4 424 507.64	-3 687 124.95	-737 382.69	-20.00
28253200 AMORT TRAVAUX S-INSTAL ASST	-6 038 793.28	-4 464 163.77	-1 574 629.51	-35.27
28254100 AMORT EXTENSION RESEAU AEP	-543 244.52	-409 406.72	-133 837.80	-32.69
28254200 AMORT EXTENSION RESEAU ASST	-821 046.38	-705 180.73	-115 865.65	-16.43
29200000 Deprec. immo. en concess.	-1 331 880.60	-1 269 371.60	-62 509.00	-4.92
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>25 469 884.56</b>	<b>12 150 626.11</b>	<b>13 319 258.45</b>	<b>109.62</b>
23100000 IMMO. CORPORELLES EN COURS	364 533.03	200 608.07	163 924.96	81.71
23111000 IMMO EN COURS GER INSTAL AEP	83 469.63	95 477.06	-12 007.43	-12.58
23112000 IMMO.EN.COURS GER INSTALL ASS	70 097.94	2 915.00	67 182.94	+1 000.00
23121000 IMMO EN COURS GER RESEAU AEP	11 208 492.55	4 106 232.89	7 102 259.66	172.96
23122000 IMMO EN COURS GER RESEAU ASST	9 029 907.13	1 559 523.46	7 470 383.67	479.02
23131000 BMO TRAVAUX SUR INSTALL AEP	2 829 732.85	2 284 524.54	545 208.31	23.87
23132000 BMO TRAVAUX SUR INSTALL ASST	641 382.47	2 498 366.74	-1 856 984.27	-74.33
23151000 BMO EXTENSION RESEAU EAU POTAB	300 350.02	1 153 872.89	-853 522.87	-73.97
23152000 BMO EXTENSION DU RESEAU D'ASST	941 918.94	249 105.46	692 813.48	278.12
<b>Avances et acomptes</b>	<b>337 185.07</b>		<b>337 185.07</b>	<b>-</b>
23800000 Avanc.acomptes/imm.corp.	337 185.07		337 185.07	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	530.00	530.00		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	530.00	530.00		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>288 915 334.42</b>	<b>275 332 076.13</b>	<b>13 583 258.29</b>	<b>4.93</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	579 480.06	451 454.07	128 025.99	28.36
31110000 STOCK MAGASIN BREST	579 480.06	451 454.07	128 025.99	28.36
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 279 624.43</b>	<b>327 429.90</b>	<b>952 194.53</b>	<b>290.81</b>
40910000 FRS.DEB.AV.&ACP.VERSES S/CDES	71 870.41		71 870.41	-
40920000 FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTES	1 207 754.02	327 429.90	880 324.12	268.86
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	22 309 367.21	21 443 549.93	865 817.28	4.04
41100000 CLIENTS	14 679.37	14 679.37		
41112000 USAGERS FACTURATION	5 159 485.24	6 272 125.01	-1 112 639.77	-17.74
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 415 565.91	2 253 989.16	161 576.75	7.17
41800000 CLTS. - PROD.NON ENC.FACTURES	16 240 415.99	14 286 653.89	1 953 762.10	13.68
49100000 PROV.DEPR.COMPTES CLIENTS	-1 520 779.30	-1 383 897.50	-136 881.80	-9.89

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 29 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

ACTIF	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
<b>Autres</b>	9 073 414.51	7 797 024.63	1 276 389.88	16.37
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	4 747.29	4 747.29		
42510000 PERSONNEL AVANC.ET ACPTE	358.45	59 522.40	-59 163.95	-99.40
42560000 COLLECTIF NOTE DE FRAIS	1 486.73		1 486.73	-
43870000 ORGANISME-PRODUIT A RECEVOIR		16 228.57	-16 228.57	-100.00
44110000 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 784 492.48	3 057 945.72	726 546.76	23.76
44111000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CCPLD	762 963.74	1 638 416.70	-875 452.96	-53.43
44551000 TVA A DECAISSER		2.55	-2.55	-100.00
44562190 TVA DED- SUR IMMO- A 20%	25 193.04	21 324.60	3 868.44	18.14
44566190 TVA DED- ACHATS B-S A 20 %	1 701 369.32	1 262 749.60	438 619.72	34.74
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 036 898.04	416 308.35	620 589.69	149.07
44581190 TVA A REGULARISER	22 591.65	20 066.65	2 525.00	12.58
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	1 183 562.72	619 696.49	563 866.23	90.99
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	542 934.00	456 264.00	86 670.00	19.00
46160000 MOA DELEGUEE CAMARET	6 817.05	4 415.01	2 402.04	54.41
46721000 AUTRES COMPTES CRÉDITEURS CCPLD	219 336.70	219 336.70		
49600000 PROVISION SUR AUTRES DEBITEURS	-219 336.70		-219 336.70	-
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres	3 160 284.35	531 757.10	2 628 527.25	494.31
50810000 AUTRES VALEURS MOBILIERES	3 160 284.35	531 757.10	2 628 527.25	494.31
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	5 178 847.76	14 804 540.22	-9 625 692.46	-65.02
51211000 CREDIT AGRICOLE GESTION	2 310 372.52	2 411 581.50	-101 208.98	-4.20
51212000 BANQUE CA WATERP ENCMT	567 190.98	7 242 296.26	-6 675 105.28	-92.17
51213000 BANQUE POSTALE	24 326.74	115 651.84	-91 325.10	-78.97
51214000 CAISSE D'EPARGNE	36 682.02	15 235.31	21 446.71	140.77
51216000 CM ARKEA	7 233.71	10 966.00	-3 732.29	-34.03
51217000 SOCIETE GENERALE	36 351.11	2 122.36	34 228.75	+1 000.00
51219000 CRÉDIT AGRICOLE PLACEMENT COMPTE 57457124840	2 147 833.85	5 000 562.98	-2 852 729.13	-57.05
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	48 856.83	6 123.97	42 732.86	697.80
<b>Charges constatées d'avance</b>	54 291.80	69 132.43	-14 840.63	-21.47
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	54 291.80	69 132.43	-14 840.63	-21.47
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>41 635 310.12</b>	<b>45 424 888.28</b>	<b>-3 789 578.16</b>	<b>-8.34</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
<b>Ecart de conversion actif ( V )</b>				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>330 550 644.54</b>	<b>320 756 964.41</b>	<b>9 793 680.13</b>	<b>3.05</b>

## Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou individuel dont versé : 1 000 000	1 000 000.00	1 000 000.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	1 000 000.00	1 000 000.00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
<b>Réserves :</b>				
- Réserve légale	100 000.00	100 000.00		
10610000 RESERVE LEGALE	100 000.00	100 000.00		
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau	14 021 315.70	11 153 449.44	2 867 866.26	25.71
11000000 REPORT A NOUVEAU	14 021 315.70	11 153 449.44	2 867 866.26	25.71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 413 803.37	2 867 866.26	545 937.11	19.04
Subventions d'investissement	19 113 577.47	18 461 629.97	651 947.50	3.53
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	13 700.00	13 700.00		
13800000 AUTRES SUBVENTIONS D'INVEST.	14 990 947.40	13 656 359.40	1 334 588.00	9.77
13810000 SUBVENTION INVESTISSEMENT CCPLD	8 171 622.77	7 849 909.07	321 713.70	4.10
13910000 SUBV.EQUIP. INSCRITES AU C.R.	-1 567 954.44	-1 155 144.73	-412 809.71	-35.74
13911000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CCPLD	-2 494 738.26	-1 903 193.77	-591 544.49	-31.08
Provisions réglementées				
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>37 648 696.54</b>	<b>33 582 945.67</b>	<b>4 065 750.87</b>	<b>12.11</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produits des émissions de titres participatifs	123 119 045.52	127 604 374.76	-4 485 329.24	-3.52
16710000 DROIT DU CONCEDEANT	115 965 896.34	121 239 936.57	-5 274 040.23	-4.35
16711000 DROIT DU CONCEDEANT- RENOUELEMENT	7 153 149.18	6 364 438.19	788 710.99	12.39
Avances conditionnées				
Autres				
<b>TOTAL ( I bis )</b>	<b>123 119 045.52</b>	<b>127 604 374.76</b>	<b>-4 485 329.24</b>	<b>-3.52</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	167 754.83	212 953.77	-45 198.94	-21.22
15100000 PROVISIONS POUR RISQUES	167 754.83	212 953.77	-45 198.94	-21.22
Provisions pour charges	71 040 695.41	66 593 259.39	4 447 436.02	6.68
15300000 PROV. PENSIONS & OBLIG.SIMIL.	251 579.15	182 282.33	69 296.82	38.02
15610000 PROV-POUR RENOUELEMENT DES IM	70 789 116.26	66 410 977.06	4 378 139.20	6.59
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>71 208 450.24</b>	<b>66 806 213.16</b>	<b>4 402 237.08</b>	<b>6.59</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>				
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 118 694.53	50 868 029.08	250 665.45	0.49
16411000 CRCA EMPRUNTS CONCÉDÉS	6 644 056.90	7 162 275.76	-518 218.86	-7.24
16412000 CACIB EMPRUNTS CONCÉDÉS	19 159 882.02	19 985 286.97	-825 404.95	-4.13
16413000 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EMPRUNTS CONC	2 200 000.00	2 400 000.00	-200 000.00	-8.33
16414000 DEUTSCHE BANK EMPRUNTS CONCEDES	744 968.84	1 318 691.59	-573 722.75	-43.51
16415000 ARKÉA EMPRUNTS CONCÉDÉS	7 775 000.16	8 208 333.48	-433 333.32	-5.28
16416000 CDC EMPRUNTS CONCEDES	1 500 000.00	1 750 000.00	-250 000.00	-14.29
16417000 CAPLD CRCA Emprunts concédés	3 124 905.53		3 124 905.53	-
16418000 CAPLD CAISSE D'EPARGNE Emprunts concédés	10 746.44		10 746.44	-
16420000 CA.AY3344 EDP 2M	990 812.91	1 097 839.21	-107 026.30	-9.75

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 31 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

PASSIF	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
16450000 CA11088 EDP 2M	538 689.10	673 361.39	-134 672.29	-20.00
16460000 SIDEP CE EDP 400K EMPRUNTS CON	117 570.69	142 691.64	-25 120.95	-17.61
16480000 OSEO 2.75M	16 762.91	20 091.98	-3 329.07	-16.57
16490000 CA10000345189 2.8M	1 542 314.12	1 801 793.43	-259 479.31	-14.40
16491000 DETTE AGENCE DE L'EAU	3 172 420.92	3 466 000.09	-293 579.17	-8.47
16492000 CAPLD Dette Agence de l'eau	3 061 084.41	2 391 708.88	669 375.53	27.99
16884000 INT.COUREMPRUNTS ETS CREDIT	519 479.58	449 954.66	69 524.92	15.45
Emprunts et dettes financières diverses	10 542 276.48	16 073 063.67	-5 530 787.19	-34.41
17410000 EMPRUNT ASST BMO	7 158 333.13	7 913 333.14	-755 000.01	-9.54
17420000 EMPRUNT AEP BMO	375 000.00	450 000.00	-75 000.00	-16.67
17430000 EMPRUNT SIDEP	23 072.94	23 072.94		
17460000 EMPRUNTS CCPLD AEP	149 150.54	500 145.83	-350 995.29	-70.18
17470000 EMPRUNTS CCPLD ASST	2 551 149.71	6 762 836.48	-4 211 686.77	-62.28
17800000 INTERETS COURUS-DETTES	285 570.16	423 675.28	-138 105.12	-32.60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 467 197.32	6 843 540.55	1 623 656.77	23.73
41910000 CLIENTS - AVANCES ET ACOMPTES	8 467 197.32	6 843 540.55	1 623 656.77	23.73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 372 228.72	16 069 670.94	8 302 557.78	51.67
40100001 FOURNISSEURS	13 294 592.35	8 184 868.80	5 109 723.55	62.43
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 077 636.37	7 884 802.14	3 192 834.23	40.49
Dettes fiscales et sociales	3 677 241.31	2 685 303.16	991 938.15	36.94
42700000 PERSONNEL - OPPOSITIONS	76.00		76.00	-
42820000 PERS. DETTES PROV.CONGES A P.	141 287.45	76 474.18	64 813.27	84.75
42840000 DETTES PROV./PARTIC.SALAR	368 211.00	261 072.00	107 139.00	41.04
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	463 545.81	222 195.18	241 350.63	108.62
43100000 SECURITE SOCIALE	323 720.90	260 126.20	63 594.70	24.45
43730000 PRO BTP	68 091.30	58 326.56	9 764.74	16.74
43731000 CNRAEL	38 931.18	36 653.69	2 277.49	6.21
43734000 RETRAITE ADD.RAFP	1 021.06	883.22	137.84	15.63
43754000 GRAS SAVOYE	111 124.58	97 103.81	14 020.77	14.44
43760000 TITRES RESTAURANTS	162.00		162.00	-
43820000 CHARG.SOC./CDNGES A PAYER	62 060.61	32 412.15	29 648.46	91.48
43860000 ORG. SOCIALIX CHARGES A PAYER	73 616.00	52 214.00	21 402.00	40.99
43860001 EFFORT CONSTRUCTION	39 489.19	33 563.10	5 926.09	17.66
44210000 PRÉLEVEMENT À LA SOURCE	28 230.54	23 800.31	4 430.23	18.62
44400000 IMPOTS SUR LES BENERICES	290 631.00	63 472.00	227 159.00	357.89
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	1 244 205.88	1 065 992.08	178 213.80	16.72
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	422 836.81	401 014.68	21 822.13	5.44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 119.62	115 458.30	37 661.32	32.62
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILIS.	153 119.62	115 458.30	37 661.32	32.62
Autres dettes	243 694.26	108 365.12	135 329.14	124.88
41500000 CLIENT USAGER OPÉ CLOTURE	7 875.69	5 997.25	1 878.44	31.33
46151000 ENCAISSEMENT REVERSEMENT SUBVENTION POUR COM..	47 323.17	46 855.97	467.20	1.00
46152000 ENCAISSEMENT SUBV PR CPTÉ DU MANDANT	8 332.96	8 332.96		
46159000 CAPLD A REVERSER	124 000.00		124 000.00	-
46720000 AUTRES COMPTES CREDITEUR	47 178.94	1 715.11	45 463.83	+1 000.00
46723000 CREDITEUR AGENCE DE L'EAU		45 463.83	-45 463.83	-100.00
46724000 Autr.cptes débit.ou crédit	8 983.50		8 983.50	-
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>98 574 452.24</b>	<b>92 763 430.82</b>	<b>5 811 021.42</b>	<b>6.26</b>
Ecart de conversion passif ( IV )				
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à IV )</b>	<b>330 550 644.54</b>	<b>320 756 964.41</b>	<b>9 793 680.13</b>	<b>3.05</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 32 -

## Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation		
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%	
<b>Produits d'exploitation</b>					
Vente de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	53 109 086.17	50 486 727.48	2 622 358.69	5.19	
70410070 TRAVAILX FACTURES 10%	320 627.63	353 909.05	-33 281.42	-9.40	
70410196 TRAVAILX FACTURES 20%	2 247 544.76	2 873 310.68	-625 765.92	-21.78	
70420000 PARTICIPATION ASST COLLECTIF	1 393 424.03	1 875 086.68	-481 662.65	-25.69	
70600000 VARIATION EAU DS LES COMPTEURS	1 595 919.08	1 221 199.46	374 719.62	30.68	
70600001 PRESTATIONS ASST NON COLLECTIF	451 359.21	402 959.01	48 400.20	12.01	
70600002 PRESTATIONS FACTUREES SS TVA	14 173.77	16 220.65	-2 046.88	-12.62	
70600055 PRESTATIONS FACTUREES 5.5%	56 571.78	15 361.99	41 209.79	268.26	
70600070 PRESTATIONS FACTUREES 10%	647 492.31	750 946.08	-103 453.77	-13.78	
70600122 CONSOMMATION DÉLÉGATAIRE ASST	20 466 037.17	18 926 971.76	1 539 065.41	8.13	
70600196 PRESTATIONS FACTUREES 20%	1 631 886.83	601 260.46	1 030 626.37	171.41	
70601110 ABOONNEMENT DELEGATAIRE EAU	3 722 205.74	3 764 049.66	-41 843.92	-1.11	
70601120 CONSOMMATION DELEGATAIRE EAU	18 679 361.53	17 907 142.81	772 218.72	4.31	
70602110 ABOONNEMENT DÉLÉGATAIRE ASST	730 264.29	690 174.36	40 089.93	5.81	
70640000 PRESTATION DE SERVICES USAGER	143 683.29	92 575.43	51 107.86	55.21	
70651000 CONSOMMATION EAU EN GROS PART	417 051.68	436 497.00	-19 445.32	-4.45	
70663100 ABOONNEMENT INCENDIE APPAREIL P	572 402.24	544 226.18	28 176.06	5.18	
70850000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	19 080.83	14 836.22	4 244.61	28.61	
	<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>53 109 086.17</b>	<b>50 486 727.48</b>	<b>2 622 358.69</b>	<b>5.19</b>
Production stockée					
Production immobilisée	25 407 803.64	13 928 000.05	11 479 803.59	82.42	
72200000 PRODUCTION IMMO. CORPORELLES	25 407 803.64	13 928 000.05	11 479 803.59	82.42	
Subventions d'exploitation reçues					
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	19 894.21	60 504.92	-40 610.71	-67.12	
74100000 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	13 894.21	60 504.92	-46 610.71	-77.04	
74100000 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	6 000.00		6 000.00	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges					
78150000 REPR/PROV.RISQ.CHARG.EX	1 583 330.45	1 696 817.31	-113 486.86	-6.69	
78160000 Rep/prov. dépréciation immob.	60 714.52	55 799.71	4 914.81	8.81	
78174000 REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.		15 760.45	-15 760.45	-100.00	
78174000 REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.	1 383 897.50	1 500 579.78	-116 682.28	-7.78	
79100000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	68 663.61	52 694.58	15 969.03	30.30	
79110000 REMBOURSEMENT SINISTRE	9 860.04	12 843.87	-2 983.83	-23.23	
79120000 REMBOURSEMENT FORMATION	16 566.67	14 919.00	1 647.67	11.05	
79122000 INDEM PREVOYANCE NETTE	20 379.87	24 541.17	-4 161.30	-16.96	
79140000 AVANTAGES EN NATURE	23 248.24	19 678.75	3 569.49	18.14	
Autres produits					
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COURL.	3 547.58	9 680.99	-6 133.41	-63.35	
	3 547.58	9 680.99	-6 133.41	-63.35	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>80 123 662.05</b>	<b>66 181 730.75</b>	<b>13 941 931.30</b>	<b>21.07</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 327 132.02	971 431.20	355 700.82	36.62	
60224000 FOURNITURES DE MAGASIN	1 327 132.02	971 431.20	355 700.82	36.62	
Variation de stock (matières premières et autres appro.)					
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.1ERES	-128 025.99	-103 762.78	-24 263.21	-23.38	
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.1ERES	-128 025.99	-103 762.78	-24 263.21	-23.38	
Autres achats et charges externes*					
60401000 ACHATS SOUS TRAITANCE ESPACES VERTS	43 692 148.37	33 216 611.06	10 475 537.31	31.54	
60401000 ACHATS SOUS TRAITANCE ESPACES VERTS	206 136.42	331 795.83	-125 659.41	-37.87	
60401001 ACHATS SOUS TRAITANCE CONTROLE REGL	158 487.21	160 113.89	-1 626.68	-1.02	

\* Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 33 -



## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
60401002 ACHATS SOUS TRAITANCE ANALYSE	419 714.63	585 921.52	-166 206.89	-28.37
60401003 ACHATS PREST EXPLOIT USINE VARIABLE	3 544 920.91	3 046 641.63	498 279.28	16.36
60401005 ACHATS PREST EXPLOIT USINE ELEC	841 028.41	2 279 215.61	-1 438 187.20	-63.10
60401006 ACHATS TRAITEMENT DES DECHETS	42 196.66	322 375.15	-280 178.49	-86.91
60401007 ACHATS S/TRAIT PREST INFORMATIQUES	15 291.11	238 763.65	-223 472.54	-93.60
60401008 ACHATS TRAITEMENT DES BOUES	2 153 313.65	521 092.18	1 632 221.47	313.23
60401009 ACHATS LOCATION MATÉRIEL CHANTIER	140 227.40	130 101.77	10 125.63	7.78
60401010 ACHATS, LOCATION DE CAMION	246 591.81	262 841.35	-16 249.54	-6.18
60401011 ACHATS, LOCATION ENGIN VEHICULES	34 827.23	44 146.25	-9 319.02	-21.11
60401012 ACHATS RENOUELEMENTS DE COMPTEURS	484 159.64	191 026.50	293 133.14	153.45
60401013 ENERGIES REACTIFS INSTALL	885 069.23	1 776 315.94	-891 246.71	-50.17
60401014 ACHATS PRESTATIONS TELERELÈVE	4 260.00	2 969.70	1 290.30	43.43
60402000 ACHATS ENTRETIEN REP BIEN IMMOB.	97 618.74	139 825.08	-42 206.34	-30.18
60402001 ACHATS TÉLÉSURVEILLANCE ALARME	7 887.00	11 501.82	-3 614.82	-31.43
60402002 ACHATS RENOV PETIT EQUIPEMENT INSTALL	1 241 566.72	2 055 485.83	-813 919.11	-39.60
60403000 ACHATS RÉMUNÉRATIONS INTERMÉDIAIRES	46 346.66	109 558.76	-63 212.10	-57.70
60403001 ACHATS HONORAIRES AVOCATS	1 012.50	675.00	337.50	50.07
60403002 ACHATS FRAIS D ACTE ET CONTENTIEUX	5 170.85	7 242.98	-2 072.13	-28.61
60404000 ACHATS CATALOGUES ET IMPRIMÉS	380.75		380.75	-
60404001 ACHATS, PUBLICATION ANNONCE LÉGALE		3 162.73	-3 162.73	-100.00
60404002 ACHATS TRANSPORT BIENS ET PERSONNEL	18 643.81	15 401.91	3 241.90	21.05
60404003 ACHATS FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMM.	20.00	6 155.68	-6 135.68	-99.68
60405001 ACHATS ÉTUDES	1 021 053.03	588 557.43	432 495.60	73.48
60501000 GER RÉSEALX	6 976 112.36	7 806 562.25	-830 449.89	-10.64
60501001 TRAVAUX SUR INSTALL	1 064 853.76	970 005.70	94 848.06	9.78
60501002 EXTENSION RÉSEAU	2 482 948.49	1 038 547.26	1 444 401.23	139.08
60501003 ENTRETIEN DE RÉSEAUX	14 336 887.29	4 741 924.98	9 594 962.31	202.34
60502000 ACHATS FOURNITURES, PE	396 407.96	307 310.78	89 097.18	28.99
60502001 ACHATS FOURNIT NON STOCK. (GRAVE...)	653 793.83	533 535.32	120 258.51	22.54
60502002 ACHATS FOURNIT. NON STOCKA. ELEC	-1 257.30		-1 257.30	-
60502003 ACHATS FOURNIT. NON STOCKA. GAZ	48 214.64	289 431.82	-241 217.18	-83.34
60502004 ACHATS FOURNIT. NON STOCKA. EAU	733 459.74	301 403.65	432 056.09	143.35
60502005 ACHAT PIÈCES NON STOCKES CHANTIER	146 426.73	182 315.02	-35 888.29	-19.68
60610000 FOURNIT. NON STOCKABLES		137.60	-137.60	-100.00
60612000 FOURNIT. NON STOCKABLES GASOIL	308 078.25	291 518.13	16 560.12	5.68
60615000 FOURNIT. NON STOCKABLES EAU	8 092.61	9 711.24	-1 618.63	-16.66
60630000 FOURNIT. ENTR. & PETIT EQUIPEMENT	245 627.55	216 139.64	29 487.91	13.64
60630001 FOURNITURES D'ENTRETIENS	20 322.83	13 603.38	6 719.45	49.40
60631000 VETEMENTS PROFESSIONNELS	102 915.56	143 485.61	-40 570.05	-28.27
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 783.41	13 196.45	4 586.96	34.76
61102000 SOUS TRAITANCE CONTROLE RGLMEN	17 304.95	12 844.04	4 460.91	34.73
61103800 SOUS TRAITANCE AUTRES		45.96	-45.96	-100.00
61104000 EDITIQUE	215 735.25	182 368.36	33 366.89	18.30
61106000 DÉVERSEMENT TELEPHONIE HNO	13 320.00	46 080.00	-32 760.00	-71.09
61120000 TRAITEMENTS DES DECHETS	1 464.54	2 021.90	-557.36	-27.55
61130000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	818 067.81	673 749.98	144 317.83	21.42
61131000 ABONNEMENT LOGICIEL		720.31	-720.31	-100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	30 503.24	28 877.98	1 625.26	5.63
61354000 LOCATION ENGIN VEHICULES	66 467.95	17 493.81	48 974.14	279.95
61520000 ENTR.REP./BIENS IMMOBILIERS	163 153.96	118 209.55	44 944.41	38.02
61550000 ENTR.REP./BIENS MOBILIERS	220 901.30	214 910.86	5 990.44	2.79
61560000 MAINTENANCE	38 772.84	14 916.64	23 856.20	159.92
61570000 TELESURVEILLANCE ALARME	510.00	364.00	146.00	40.11
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	220 406.08	194 485.90	25 920.18	13.33
61800000 DIVERS	76 368.61	50 455.69	25 912.92	51.36
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	3 984.25	491.25	3 493.00	71.14

\*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 34 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
61851000 FRAIS DE FORMATION (HORS OPCAL	279 700.34	166 049.11	113 651.23	68.44
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	670 590.67	388 843.55	281 747.12	72.46
62140000 PERSONNEL EN MISSION		1 870.00	-1 870.00	-100.00
62200000 REMUN. D'INTERM. ET HONORAIRES	226 121.39	95 464.54	130 656.85	136.86
62261000 HONORAIRES AVOCATS	60 715.72	55 106.60	5 609.12	10.18
62262000 HONORAIRES EXPERT COMP ET CAC	71 664.60	65 378.90	6 285.70	9.61
62270000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	176 253.01	123 187.52	53 065.49	43.08
62301000 PUBLICATION ANNONCE LEGALE	36 820.81	37 476.17	-655.36	-1.75
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	53 492.61	49 133.75	4 358.86	8.87
62380000 AUTRES FRAIS DE RELATION PUBLI	248 596.14	219 219.75	29 376.39	13.40
62400000 TRANSP.BIENS&TRANSP.COLLPERS.	120.43	9 040.92	-8 920.49	-98.67
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38 364.85	25 753.73	12 611.12	48.97
62570000 RECEPTIONS	160 125.81	124 895.45	35 230.36	28.21
62610000 FRAIS POSTAUX ET AFFRANCHISSEMENT.	27 549.72	21 528.17	6 021.55	27.97
62620000 FRAIS TELECOM.	146 450.07	162 597.40	-16 147.33	-9.93
62630000 FRAIS TELECOM DSIT	259 258.37	212 942.55	46 315.82	21.75
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	163 710.62	148 464.66	15 245.96	10.27
62800000 DIVERS	1 155.35		1 155.35	-
62820000 FRAIS D'ADHESION, COTISATIONS	9 825.00	1 370.89	8 454.11	616.63
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	18 080.00	60 534.15	-42 454.15	-70.13
Impôts, taxes et versements assimilés	1 366 778.35	1 367 253.90	-475.55	-0.03
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	66 431.61	50 721.93	15 709.68	30.97
63150000 CONTRIBUTION AGEFIPH		628.71	-628.71	-100.00
63330000 PARTIC.FORMAT.PROFESS.CONTINUE	87 239.86	72 982.47	14 257.39	19.54
63340000 EFFORT CONSTRUCTION	39 489.09	33 562.87	5 926.22	17.66
63511000 CVAE	119 033.00	238 467.00	-119 434.00	-50.08
63511100 COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES	440 026.00	398 535.00	41 491.00	10.41
63512000 TAXES FONCIERES	501 114.00	475 863.00	25 251.00	5.31
63513000 AUTRES IMPOTS LOCALUX	15 538.80	10 755.00	4 783.80	44.48
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	10 541.00	10 072.00	469.00	4.66
63540000 DROITS ENREGISTREMENT & TIMBRE	12 554.99	7 620.92	4 934.07	64.74
63710000 CONTRIB.SOC.SOLIDAR.(ORGANIC)	74 810.00	68 045.00	6 765.00	9.94
Salaires et traitements	9 394 583.30	7 774 602.79	1 619 980.51	20.84
64110000 SALAIRES,APPOINT,COMM.DE BASE	9 005 852.81	7 751 793.55	1 254 059.26	16.18
64110900 IJSS NETTES	-262 984.35	-303 195.03	40 210.68	13.26
64121000 CONGES PAYES	64 813.27	-6 527.17	71 340.44	-1 000.00
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	23 501.10	13 749.75	9 751.35	70.92
64140000 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	146 998.24	19 882.75	127 115.49	639.31
64141000 INDEMNITES NON SOUMISE À COTIS	56 421.31	118 827.37	-62 406.06	-52.52
64142000 MEDAILLE DU TRAVAIL	627.92	511.04	116.88	22.90
64160000 INTERESSEMENT	359 353.00	179 560.53	179 792.47	100.13
Charges sociales	3 867 011.68	3 319 642.35	547 369.33	16.49
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	2 427 839.44	2 116 979.73	310 859.71	14.68
64530000 COTIS.ALIX CAISSES DE RETRAITE	720 921.96	626 401.92	94 520.04	15.09
64536000 COTISATION PREVOYANCE	147 805.67	124 167.67	23 638.00	19.04
64538000 MUTUELLE IPSEC	142 848.54	120 304.83	22 543.71	18.74
64550000 PROVISIONS CHARGES SOCIALES CP	29 648.46	-1 777.15	31 425.61	-1 000.00
64580000 COTIS.AUTRES ORG.SOCIAUX	21 402.01	6 779.00	14 623.01	215.71
64713000 PART PATRONAL SUR TICKET RESTA	169 651.80	147 915.30	21 736.50	14.70
64720000 VERST.COMITES ENTREE ET ETABL.	180 859.35	153 030.94	27 828.41	18.18
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL,PHARMACIE	26 034.45	25 840.11	194.34	0.75
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 834 811.66	7 324 956.80	509 854.86	6.96
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	123 762.51	130 391.89	-6 629.38	-5.08
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	4 710 114.83	4 157 804.46	552 310.37	13.28
68113000 DOT.AMORT-IMMOB.A.TITRE ONERE	3 000 934.32	3 036 760.45	-35 826.13	-1.18

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 35 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
Dotations aux dépréciations des immobilisations	62 509.00	521 370.00	-458 861.00	-88.01
68160000 Dot.deprec.immob.inc.cor	62 509.00	521 370.00	-458 861.00	-88.01
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 740 116.00	1 383 897.50	356 218.50	25.74
68174000 DOT.PROV.DEPR.LDES CPTES CLTS	1 520 779.30	1 383 897.50	136 881.80	9.89
68175000 Dot.prov.depr.actifs circ	219 336.70		219 336.70	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 348 637.31	5 562 628.14	-213 990.83	-3.85
68150000 DOT-PROV-RISQUES & CHARGES EX	84 812.40	212 953.77	-128 141.37	-60.17
68152000 DOT-PROV POUR RENOUVELLEMENT	5 263 824.91	5 349 674.37	-85 849.46	-1.60
Autres charges	107 562.40	129 355.98	-21 793.58	-16.85
65300000 JETONS DE PRESENCE	7 603.00	11 400.00	-3 797.00	-33.31
65400001 PERTE SUR CREANCE IRRECOURRABIL	30 946.48	51 489.66	-20 543.18	-39.90
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	9 012.92	6 466.32	2 546.60	39.39
65801000 SUBVENTION FSL	60 000.00	60 000.00		
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>74 613 264.10</b>	<b>61 467 986.94</b>	<b>13 145 277.16</b>	<b>21.39</b>
* Y compris :				
-Redevances de crédit-bail mobilier				
-Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>5 510 397.95</b>	<b>4 713 743.81</b>	<b>796 654.14</b>	<b>16.90</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	192 568.01	7 023.39	185 544.62	+1 000.00
76800000 AUTR. PRODUITS FINANCIERS	190 003.73	6 439.05	183 564.68	+1 000.00
76810000 INTÉRÊTS MORATOIRES	2 564.28	584.34	1 979.94	339.04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 527.25	126.25	8 401.00	+1 000.00
76700000 PRODUITS NETS SUR CESSION VMP	8 527.25	126.25	8 401.00	+1 000.00
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>201 095.26</b>	<b>7 149.64</b>	<b>193 945.62</b>	<b>2 712.66</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 811 857.78	1 800 483.02	11 374.76	0.63
66100000 CHARGES D'INTERETS	1 568 334.20	1 538 408.43	29 925.77	1.95
66120000 CHARGES D'INTÉRÊTS CCPLD	243 523.58	262 074.59	-18 551.01	-7.08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>1 811 857.78</b>	<b>1 800 483.02</b>	<b>11 374.76</b>	<b>0.63</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-1 610 762.52</b>	<b>-1 793 333.38</b>	<b>182 570.86</b>	<b>-10.18</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV + V - VI )</b>	<b>3 899 635.43</b>	<b>2 920 410.43</b>	<b>979 225.00</b>	<b>33.53</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 808.17	113 541.64	-9 733.47	-8.57
77200000 PDT SUR EX ANTERIEUR		10 666.64	-10 666.64	-100.00
77280000 PRODUITS EXPLOIT/ EXERC. ANTER	103 808.17	102 875.00	933.17	0.91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 185 966.24	1 152 168.01	33 798.23	2.93
77500000 PRODUITS CESSION ELTS D'ACTIF	24 149.48	5 999.74	18 149.74	302.48
77700000 Q-P SUBV.INVEST.VIREE RES.EX	1 013 468.20	992 379.16	21 089.04	2.13
77800001 PENALITES APPLIQUEES A L'USAGE	148 348.56	153 789.11	-5 440.55	-3.54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>1 289 774.41</b>	<b>1 265 709.65</b>	<b>24 064.76</b>	<b>1.90</b>

\* Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels\*

- 36 -

## SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82 379.90	66 570.86	15 809.04	23.75
67120000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	127.00	255.00	-128.00	-50.20
67161000 FRAIS SUR SINISTRE	1 845.56	4 117.52	-2 271.96	-55.17
67210000 CHARGES D'EXPLOIT SUR EX ANTERIEURS	80 407.34	62 198.34	18 209.00	29.28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 484.11	12 914.04	7 570.07	58.62
67500000 V.N.C. ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	5 671.58	2 810.21	2 861.37	101.85
67880001 ABANDON DE CREANCE FSL	14 812.53	10 103.83	4 708.70	46.61
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	85 558.93	49 125.98	36 432.95	74.16
68712000 DOT.AMORT EXCEPT IMMOB	85 558.93	49 125.98	36 432.95	74.16
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>188 422.94</b>	<b>128 610.88</b>	<b>59 812.06</b>	<b>46.51</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>1 101 351.47</b>	<b>1 137 098.77</b>	<b>-35 747.30</b>	<b>-3.14</b>
<b>Participations des salariés ( IX )</b>	368 077.53	261 071.94	107 005.59	40.99
69100000 PARTIC.SALARIES FRUITS EXPANS.	368 077.53	261 071.94	107 005.59	40.99
<b>Impôts sur les bénéfices ( X )</b>	1 219 106.00	928 571.00	290 535.00	31.29
69510000 IMPOTS DIJS EN FRANCE	1 219 106.00	928 571.00	290 535.00	31.29
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>81 614 531.72</b>	<b>67 454 590.04</b>	<b>14 159 941.68</b>	<b>20.99</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>78 200 728.35</b>	<b>64 586 723.78</b>	<b>13 614 004.57</b>	<b>21.08</b>
<b>BENEFICE OU PERTE ( TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES )</b>	<b>3 413 803.37</b>	<b>2 867 866.26</b>	<b>545 937.11</b>	<b>19.04</b>

# In Extenso

IN EXTENSO BREST  
2, rue Rosemonde Gérard  
29850 Gouesnou

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)  
© 2019 In Extenso & Associés

## **6.3 - Le rapport annuel du délégataire 2023**

(pour les actionnaires ayant confié une délégation de service public à Eau du Ponant)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénéïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-07**

**PROLONGATION DU PROJET « ANIMATION AGRICOLE ET BREIZH BOCAGE »**

Le Président rappelle la délibération n°2022-05 du 16 Février 2022 par laquelle le Syndicat de Bassin de l'Elorn créait un emploi non permanent nécessaire à la réalisation du projet « animation agricole et Breizh Bocage »

La durée prévisible de l'opération avait été fixée du 19/04/2022 au 18/04/2025, sachant qu'un contrat de projet peut être conclu pour une durée minimale d'un an et dans la limite de six ans.

La réalisation du projet n'étant pas encore terminée, Il est proposé au Comité Syndical de prolonger le projet comme suit :

<b>Prolongation du projet</b>	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Emploi et catégorie hiérarchique</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>
Du 19/04/2025 au 18/04/2028	1	Catégorie B	Animation agricole et Breizh bocage	35 heures

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_07-DE

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2020-58 du 17 décembre 2020 et la délibération n°2024-36 du 23 Octobre 2024 sont applicables.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
EKOPOLE - GUERN AR PIQUET  
Laurent PERON 29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>17</u></b>

**DELIBERATION N° 2025-08**

**ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2024-04 du 15 février 2024 ayant approuvé le budget primitif 2024,

Vu les décisions modificatives prise lors du comité syndical du 23 Octobre 2024,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N +1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Vu la délibération n° 2022- 43 du 12 Octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la délibération n°2023-42 du 04 Octobre 2023 autorisant le Président à signer la convention d'expérimentation du CFU,

**Considérant que le Président doit quitter la séance et est remplacé par la Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn**

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal du Syndicat de Bassin de l'Elorn ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve le Compte Financier Unique 2024
- donne pouvoir à M. Le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

Laurent PERON

accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
FOURNEL - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51



# BUDGET PRINCIPAL

## Compte Financier Unique 2024



# BUDGET PRINCIPAL

## Compte Financier Unique 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

### I. VUE GENERALE DU BP 2024

BUDGET PRIMITIF 2024							
DEPENSES	OPERATIONS			RECETTES	OPERATIONS		
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL		REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
16 - Emprunts et dettes	31 200,00		31 200,00	001- Excédent d'investissement reporté	905 966,74		905 966,74
20 - Immobilisations incorporelles	133 066,74		133 066,74	10 - Dotations et fonds divers	1 500,00		1 500,00
204 - subventions d'équipements versées	0,00		0,00	1068 - Excédents	150 000,00		150 000,00
21 - Immobilisations corporelles	52 900,00		52 900,00	13- Subventions d'investissement	0,00		0,00
23 - Immobilisations en cours	900 000,00		900 000,00	16 - emprunt	0,00		0,00
040 - opérations de transfert entre sections		300,00	300,00	040 - Opérations de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00
041 - opérations patrimoniales		155 600,00	155 600,00	041 - opérations patrimoniales		155 600,00	155 600,00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 117 166,74</b>	<b>155 900,00</b>	<b>1 273 066,74</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 057 466,74</b>	<b>215 600,00</b>	<b>1 273 066,74</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	531 786,00		531 786,00	002- Excédent de fonctionnement reporté	251 076,78		251 076,78
012 - Charges de personnel	698 600,00		698 600,00	013 - Atténuation de charges	14 400,00		14 400,00
65 - Charges de gestion courante	86 410,00		86 410,00	70 - Produits des services	10 000,00		10 000,00
66 - Charges financières	15 500,00		15 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 494 535,00		1 494 535,00
67 - charges exceptionnelles	22 000,00		22 000,00	74 - Cotisations membres socle commun	830 000,00		830 000,00
042 - Opérations de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00	74 - GEMAPI statutaire solidarité 50%	70 000,00		70 000,00
				74 - GEMAPI com com 50%	70 000,00		70 000,00
				74 - Participation statutaire CR (sage)	21 315,00		21 315,00
				74 - financement programmes	385 500,00		385 500,00
				74 - Convention CDR et PPC	117 720,00		117 720,00
				75 - Autres produits de gestion courante	21 020,00		21 020,00
				76 - Produits financiers	10,00		10,00
				042 - opérations de transfert entre sections		300,00	300,00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 354 296,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 414 296,00</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 791 041,78</b>	<b>300,00</b>	<b>1 791 341,78</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 471 462,74</b>	<b>215 900,00</b>	<b>2 687 362,74</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 848 508,52</b>	<b>215 900,00</b>	<b>3 064 408,52</b>



# BUDGET PRINCIPAL

## Compte Financier Unique 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

• **II. VUE GENERALE DU CFU 2024**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES	OPERATIONS			RECETTES	OPERATIONS		
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL		REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
16 - Emprunts et dettes	31 159,45		31 159,45	001 - Excédent d'investissement reporté	905 966,74		905 966,74
204 - subventions d'équipements versées	0,00		0,00	10 - Dotations et fonds divers	1 146,24		1 146,24
20 - Immobilisations incorporelles	52 447,90		52 447,90	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	150 000,00		150 000,00
21 - Immobilisations corporelles	15 203,50		15 203,50	13 - Subventions	14 000,00		14 000,00
23 - Immobilisations en cours	274 052,86		274 052,86	16 - Emprunts	0,00		0,00
040 - opérations de transfert entre sections		290,07	290,07	21 - Terrains	0,00		0,00
041 - opérations patrimoniales		118 654,00	118 654,00	040 - Opérations de transfert entre sections		50 687,61	50 687,61
				041 - opérations patrimoniales		118 654,00	118 654,00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>372 863,71</b>	<b>118 944,07</b>	<b>491 807,78</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 071 112,98</b>	<b>169 341,61</b>	<b>1 240 454,59</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	344 221,06		344 221,06	002 - Excédent de fonctionnement reporté	251 076,78		251 076,78
012 - Charges de personnel	651 864,70		651 864,70	013 - Atténuation de charges	19 760,74		19 760,74
65 - Charges de gestion courante	54 293,49		54 293,49	70 - Produits des services	9 331,61		9 331,61
66 - Charges financières	15 109,39		15 109,39	74 - Dotations, subventions et participations	1 579 254,10		1 579 254,10
67 - Charges exceptionnelles	7 146,89		7 146,89	74 - Cotisations membres socle commun			
68 - Provisions	0,00		0,00	74 - GEMAPI statutaire solidarité 50%	900 000,00		900 000,00
042 - Opérations de transfert entre sections		50 687,61	50 687,61	74 - GEMAPI com.com 50%	69 712,50		69 712,50
				74 - Participation statutaire CR (sage)	16 853,00		16 853,00
				74 - Convention CDR et PPC	112 229,71		112 229,71
				75 - Autres produits de gestion courante	22 185,06		22 185,06
				76 - Produits financiers	9,15		9,15
				77 - Produits exceptionnels	476,90		476,90
				42 - opérations de transfert entre sections	0,00	290,07	290,07
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 072 635,53</b>	<b>50 687,61</b>	<b>1 123 323,14</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 882 094,34</b>	<b>290,07</b>	<b>1 882 384,41</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 445 499,24</b>	<b>169 631,68</b>	<b>1 615 130,92</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 953 207,32</b>	<b>169 631,68</b>	<b>3 122 839,00</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>					
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	1 123 323,14 €	1 631 307,63 €			507 984,49 €		
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	491 807,78 €	334 487,85 €	-		157 319,93 €		
					<b>350 664,56 €</b>		
<b>résultat de clôture</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>					
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	1 123 323,14 €	1 882 384,41 €			759 061,27 €		
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	491 807,78 €	1 240 454,59 €			748 646,81 €		
					<b>1 507 708,08 €</b>		



# BUDGET PRINCIPAL

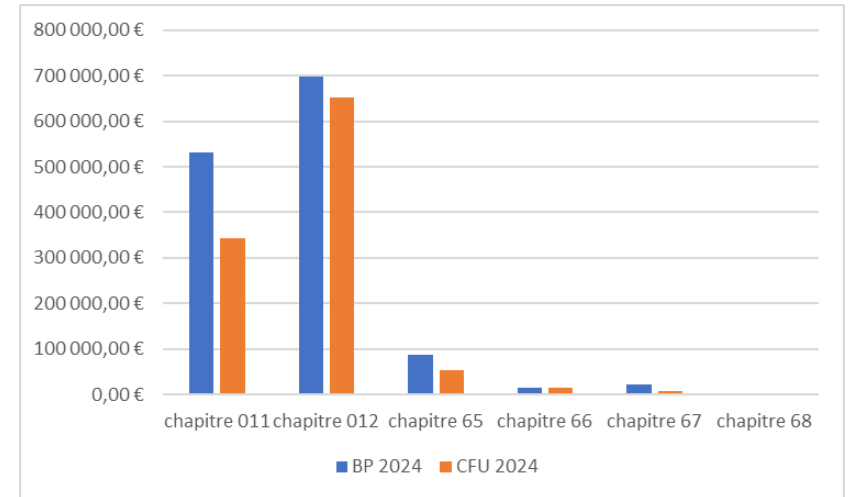
## Compte Financier Unique 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

### III. REALISATIONS BUDGETAIRES

#### Dépenses de fonctionnement : 79% de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 011	chapitre 012	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 68
BP 2024	531 786,00 €	698 600,00 €	86 410,00 €	15 500,00 €	22 000,00 €	0,00 €
CFU 2024	344 221,06 €	651 864,70 €	54 293,49 €	15 109,39 €	7 146,89 €	0,00 €
% réalisation	65%	93%	63%	97%	32%	



- Chapitre 011 : enveloppe prévisionnelle de 52 500 € pour la communication de Terrarade (14 760€ réalisée pour la fabrication du Stand); communication SAGE non réalisée (8 000€); GRTGAZ (4 800€ sur 24 000€ prévi; Travaux Breizh Bocage (30 500€ sur 83 000€ prévi); matériel abreuvement (5 000€ non réalisé); sable plages drennec (7 500€ non réalisé); animation foncière chambre d'agri (8 000€);
- Chapitre 012 : recrutement de 2 agents (animation Breizh bocage et captages en Octobre 2024 suite au départ des 2 animatrices précédentes en aout 2024); recrutement de 2 agents pour accroissement temporaire d'activité pour Terrarade et pour le Drennec à compter d'Octobre 2024; départ des 3 agents Terrarade début septembre 2024); arrivée du nouveau Directeur en Juin 2024.
- Chapitre 65 : Prévision de 26 600€ pour le financement des actions Terrarade co-portées par l'EPAGA et BM : actions non réalisées; enveloppe de 4 000 € pour aider les agriculteurs peu utilisée (1400€)
- Chapitre 66: Remboursement des intérêts d'emprunt contracté en 2023 (450 000€)
- Chapitre 67 : remboursement à BM et EDP trop perçu pour l'animation agricole sur les captages en 2023 (acompte demandé en 2023 sur le prévisionnel); bilan GEMAPI 2023 non réalisé; décalage travaux



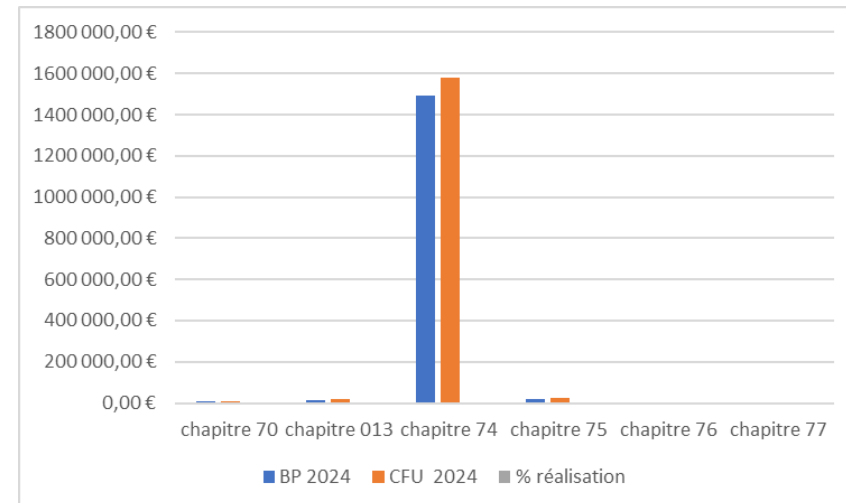
# BUDGET PRINCIPAL

## Compte financier Unique 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

• **Recettes de fonctionnement: 105 % de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 70	chapitre 013	chapitre 74	chapitre 75	chapitre 76	chapitre 77
BP 2024	10 000,00 €	14 400,00 €	1 494 535,00 €	21 020,00 €	10,00 €	0,00 €
CFU 2024	9 331,61 €	19 760,74 €	1 579 254,10 €	22 185,06 €	9,15 €	476,90 €
% réalisation	93%	137%	106%	106%	92%	



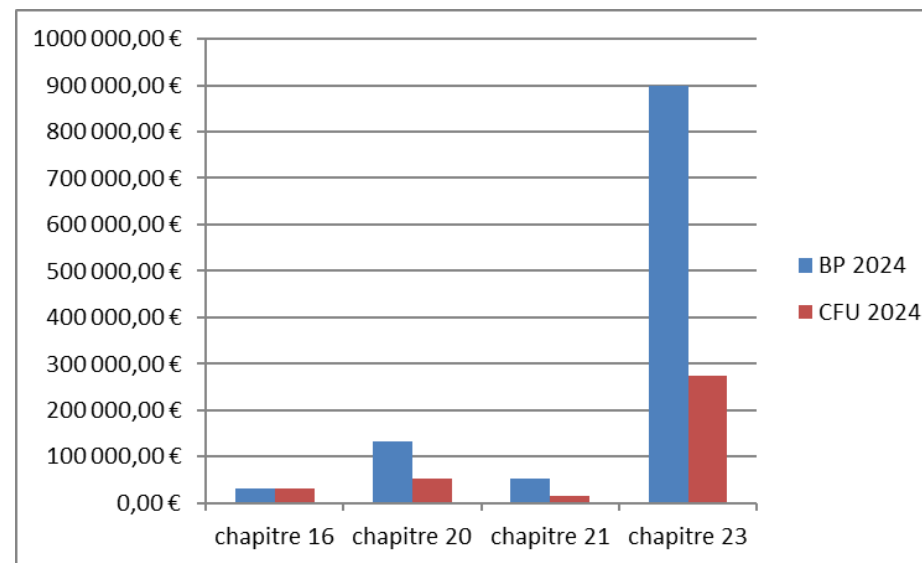
- Chapitre 70: PEIMA, convention avec les agriculteurs pour MAD de terrains, bail camping; terrains SBE mis à disposition par la SAFER
- Chapitre 013: IJ versées par la CPAM pour congé de maternité en 2024 (7 500€) - quote-part des agents pour les titres restaurant (9 400€) ; FNC SFT (3 000€) non prévu au BP
- Chapitre 74: Versement des subventions pour les travaux Breizh Bocage année 2018-2019 et 2020-21; animation Breizh bocage années 2021 à 2023; (47 000€); Versement de subventions des 2 programmes LEADER 2020-2022 (48 800€) non prévu au BP au vu des délais d’instruction des demandes de paiement.
- Chapitre 75 : revenus des loyers; IJ versées par l’assurance statutaire pour 2 arrêts de travail en 2024
- Chapitre 77: n’existe plus en M57 sauf l’article 773 pour annuler des mandats sur exercice antérieur (remboursement double paiement d’une facture en 2023)

# BUDGET PRINCIPAL

## Compte Financier Unique 2024

- **Dépenses d'investissement: 38,63% de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
	chapitre 16	chapitre 20	chapitre 21	chapitre 23
BP 2024	31 200,00 €	133 166,74 €	52 900,00 €	900 000,00 €
CFU 2024	31 159,45 €	52 447,90 €	15 203,50 €	274 052,86 €
% réalisation	100%	39%	29%	30%



- Chapitre 16: remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2023 (450 000€)
- Chapitre 20 : Début de la mission de maitrise d'œuvre et de l'AMO pour les travaux sur les vannes de vidange (41 000€) – site internet et vidéo de présentation Terrarade (12 500€)
- Chapitre 21 : pas d'achat de terrains (20 000€) ; pas d'acquisition de matériel pour Terrarade (11 000€) ; moins de matériel technique pour le site du Drenec ( 1800€)
- Chapitre 23: Début des travaux sur les vannes de vidange (274 000€)





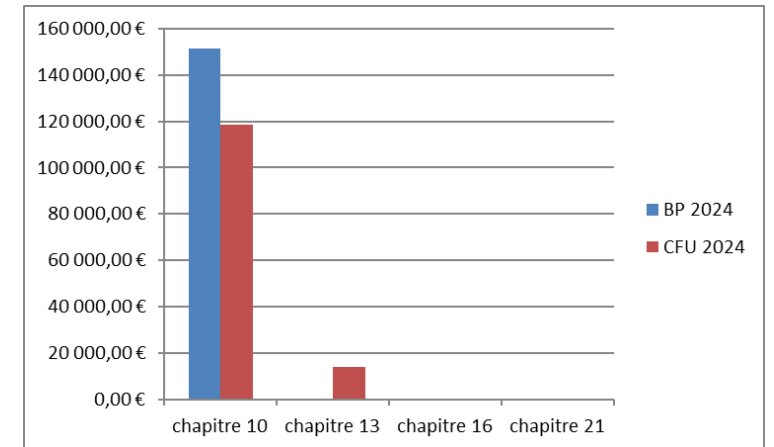
# BUDGET PRINCIPAL

## Compte Financier Unique 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

- **Recettes d'investissement: 97 % de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
	chapitre 10	chapitre 13	chapitre 16	chapitre 21
BP 2024	151 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CFU 2024	151 146,24 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
% réalisation	100%			



- Chapitre 10 : FCTVA (1 146,24€) et excédent de fonctionnement capitalisés (150 000€)
- Chapitre 13 : Acompte de 25% pour les études et travaux de Kérigéant à la notification de l'aide (80% de 70 000€) – Fonds vert mais AELB comme opérateur désigné

**Fin de l'exercice budgétaire:**  
**Excédent de fonctionnement de 507 984,49 €**  
**Déficit d'investissement de 157 319,93 €**  
**Avec les résultats reportés:**  
**Excédent de fonctionnement de clôture: 759 061,27 €**  
**Excédent d'investissement de clôture : 748 646,81 €**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

**SYNDICAT MIXTE BASSIN ELORN**

Numéro SIRET : 25290108700046

POSTE COMPTABLE : 029013 SGC LANDERNEAU

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2024

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur 5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable 7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur 8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur 9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur 16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur 20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable 28
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable 32
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 34
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 38
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 40
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable 41
<b>IV. États annexés</b>		

*A. Présentation croisée et agrégée*

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

*B. États annexés patrimoniaux*

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Origine des

Publié le

Page :

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur
<b>V. Arrêté et signatures</b>		
A	<a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2)(3)	0
5 DGF / population	0

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60.77 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	67.6752 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	34.24 %
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	32.32 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	24.7497 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0.765656

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	367 100,00	1 540 265,00	1 907 365,00
	Recettes réalisées (1)	B	334 487,85	1 631 307,63	1 965 795,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 273 066,74	1 414 296,00	2 687 362,74
	Dépenses réalisées (1)	E	491 807,78	1 123 323,14	1 615 130,92
	Restes à réaliser	F	718 216,34	0,00	718 216,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-157 319,93	507 984,49	350 664,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	905 966,74	251 076,78	1 157 043,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	748 646,81	759 061,27	1 507 708,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-718 216,34	0,00	-718 216,34
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	30 430,47	759 061,27	789 491,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****B2**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	905 966,74		-157 319,93		748 646,81
Fonctionnement	401 076,78	150 000,00	507 984,49		759 061,27
<b>TOTAL I</b>	<b>1 307 043,52</b>	<b>150 000,00</b>	<b>350 664,56</b>		<b>1 507 708,08</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
17701-UNITES PRODUCTION ELECTRICITE					
Investissement	141 475,13		37 353,40		178 828,53
Fonctionnement	18 034,77		16 895,33		34 930,10
Sous-Total	159 509,90		54 248,73		213 758,63
<b>TOTAL III</b>	<b>159 509,90</b>		<b>54 248,73</b>		<b>213 758,63</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 466 553,42</b>	<b>150 000,00</b>	<b>404 913,29</b>		<b>1 721 466,71</b>



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
EPCI			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	PRODUCTION ELECTRICITE	01/01/2011	28/10/2010	25290108700061	PRODUCTION ELECTRICITE	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE****EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>718 216,34</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	54 572,70
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	37 696,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	625 947,14
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I II) <b>0,00</b>
018	RSA	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles (3)	<b>0,00</b>
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	<b>0,00</b>
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	<b>0,00</b>
26	Participations et créances rattachées	<b>0,00</b>
27	Autres immobilisations financières (3)	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(I V) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	<b>0,00</b>
73	Impôts et taxes	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	<b>0,00</b>
74	Dotations et participations (4)	<b>0,00</b>
75	Autres produits de gestion courante (4)	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	<b>0,00</b>
016	APA	<b>0,00</b>
017	RSA / Régularisations de RMI	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	<b>0,00</b>
77	Produits spécifiques (4)	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	8 483,42
Subventions d'investissement versées	0,60	Neutralisations et régularisations	-55,83
Autres immobilisations incorporelles	11,13	Réserves	4 504,52
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	251,08
Terrains	1 129,38	Résultat de l'exercice	507,98
Constructions	10 103,19	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	201,39	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>13 691,16</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	585,66	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	26,81	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>365,16</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	403,67
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	<b>163,37</b>	Dettes financières et autres emprunts	0,45
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>0,88</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>404,12</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>12 587,58</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46,49
Stocks		Autres dettes non financières	204,25
Créances	63,53	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>250,75</b>
Trésorerie	1 694,93	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>1 758,45</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>654,87</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>14 346,03</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>14 346,03</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations	1 579,25	1 316,32
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	9,33	17,78
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	22,66	17,20
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	0,29	0,29
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>1 611,54</b>	<b>1 351,59</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	360,00	409,40
Charges de personnel	602,52	572,36
Indemnités des élus (et membres du CESR)	19,55	19,32
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	7,38	38,83
Impôts et taxes	13,81	14,53
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	50,69	55,76
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>1 053,94</b>	<b>1 110,18</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	3,12	1,33
Autres charges	31,40	29,97
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>34,52</b>	<b>31,29</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>523,08</b>	<b>210,12</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>15,11</b>	<b>9,66</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-15,10</b>	<b>-9,66</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>507,98</b>	<b>200,46</b>



## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>					
TFPB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0%
- Investissement : 0%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	133 066,74	52 447,90	39,41	54 572,70
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 900,00	15 203,50	28,74	37 696,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	900 000,00	274 052,86	30,45	625 947,14
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 085 966,74</b>	<b>341 704,26</b>	<b>31,47</b>	<b>718 216,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 200,00	31 159,45	99,87	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>31 159,45</b>	<b>99,87</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 117 166,74</b>	<b>372 863,71</b>	<b>33,38</b>	<b>718 216,34</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	300,00	290,07	96,69	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	155 600,00	118 654,00	76,26	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>155 900,00</b>	<b>118 944,07</b>	<b>76,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>491 807,78</b>	<b>38,63</b>	<b>718 216,34</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>491 807,78</b>		<b>718 216,34</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 500,00	151 146,24	99,77	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>151 500,00</b>	<b>165 146,24</b>	<b>109,01</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	60 000,00	50 687,61	84,48	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	155 600,00	118 654,00	76,26	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>215 600,00</b>	<b>169 341,61</b>	<b>78,54</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>367 100,00</b>	<b>334 487,85</b>	<b>91,12</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>905 966,74</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>334 487,85</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	531 786,00	310 787,86	33 433,20	344 221,06	64,73	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 600,00	643 367,81	8 496,89	651 864,70	93,31	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	86 410,00	54 293,49	0,00	54 293,49	62,83	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 316 796,00</b>	<b>1 008 449,16</b>	<b>41 930,09</b>	<b>1 050 379,25</b>	<b>79,77</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	15 500,00	15 109,39	0,00	15 109,39	97,48	0,00
67	Charges spécifiques	22 000,00	7 146,89	0,00	7 146,89	32,49	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 354 296,00</b>	<b>1 030 705,44</b>	<b>41 930,09</b>	<b>1 072 635,53</b>	<b>79,20</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	60 000,00	50 687,61	0,00	50 687,61	84,48	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>60 000,00</b>	<b>50 687,61</b>	<b>0,00</b>	<b>50 687,61</b>	<b>84,48</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 414 296,00</b>	<b>1 081 393,05</b>	<b>41 930,09</b>	<b>1 123 323,14</b>	<b>79,43</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>1 414 296,00</b>	<b>1 081 393,05</b>	<b>41 930,09</b>	<b>1 123 323,14</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

**SI BASSINS ELORN (M57) - SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN - CFU - 2024**

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	14 400,00	19 760,74	0,00	19 760,74	137,23	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	9 331,61	0,00	9 331,61	93,32	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 494 535,00	1 537 045,09	42 209,01	1 579 254,10	105,67	0,00
75	Autres produits de gestion courante	21 020,00	22 185,06	0,00	22 185,06	105,54	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 539 955,00</b>	<b>1 588 322,50</b>	<b>42 209,01</b>	<b>1 630 531,51</b>	<b>105,88</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	10,00	9,15	0,00	9,15	91,50	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	476,90	0,00	476,90	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 539 965,00</b>	<b>1 588 808,55</b>	<b>42 209,01</b>	<b>1 631 017,56</b>	<b>105,91</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	300,00	290,07	0,00	290,07	96,69	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>300,00</b>	<b>290,07</b>	<b>0,00</b>	<b>290,07</b>	<b>96,69</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 540 265,00</b>	<b>1 589 098,62</b>	<b>42 209,01</b>	<b>1 631 307,63</b>	<b>105,91</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>251 076,78</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>1 791 341,78</b>	<b>1 589 098,62</b>	<b>42 209,01</b>	<b>1 631 307,63</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		39 447,28		39 447,28	
2033	Frais d'insertion		1 460,10		1 460,10	
2051	Concessions et droits similaires		11 540,52		11 540,52	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	133 066,74	52 447,90		52 447,90	80 618,84
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21838	Autre matériel informatique		4 167,32		4 167,32	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 559,00	498,00	1 061,00	
2188	Autres		9 975,18		9 975,18	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	52 900,00	15 701,50	498,00	15 203,50	37 696,50
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		210 835,74	0,20	210 835,54	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		63 217,32		63 217,32	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	900 000,00	274 053,06	0,20	274 052,86	625 947,14
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 085 966,74</b>	<b>342 202,46</b>	<b>498,20</b>	<b>341 704,26</b>	<b>744 262,48</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		31 159,45		31 159,45	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 200,00	31 159,45		31 159,45	40,55
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>31 159,45</b>		<b>31 159,45</b>	<b>40,55</b>



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 117 166,74</b>	<b>373 361,91</b>	<b>498,20</b>	<b>372 863,71</b>	<b>744 303,03</b>
13913	Départements		290,07		290,07	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300,00	290,07		290,07	9,93
2315	Installations, matériel et outillage techniques		118 654,00		118 654,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	155 600,00	118 654,00		118 654,00	36 946,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>155 900,00</b>	<b>118 944,07</b>		<b>118 944,07</b>	<b>36 955,93</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>492 305,98</b>	<b>498,20</b>	<b>491 807,78</b>	<b>781 258,96</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>492 305,98</b>	<b>498,20</b>	<b>491 807,78</b>	<b>781 258,96</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1321	État et établissements nationaux		14 000,00		14 000,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement		14 000,00		14 000,00	-14 000,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		1 146,24		1 146,24	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		150 000,00		150 000,00	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	151 500,00	151 146,24		151 146,24	353,76
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>151 500,00</b>	<b>165 146,24</b>		<b>165 146,24</b>	<b>-13 646,24</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					
28041481	Biens mobiliers, matériel et études		4 347,20		4 347,20	
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		469,40		469,40	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		1 309,58		1 309,58	
28128	Autres agencements et aménagements		2 523,87		2 523,87	
281351	Bâtiments publics		687,66		687,66	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28138	Autres constructions		22 627,45		22 627,45	
28151	Réseaux de voirie		2 931,02		2 931,02	
28152	Installations de voirie		54,50		54,50	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		59,31		59,31	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		153,40		153,40	
281828	Autres matériels de transport		1 911,40		1 911,40	
281838	Autre matériel informatique		6 061,65		6 061,65	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 245,53		1 245,53	
28185	Matériel de téléphonie		1 102,70		1 102,70	
28188	Autres		5 202,94		5 202,94	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000,00	50 687,61		50 687,61	9 312,39
2031	Frais d'études		89 552,63		89 552,63	
2033	Frais d'insertion		1 553,70		1 553,70	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		27 547,67		27 547,67	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	155 600,00	118 654,00		118 654,00	36 946,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>215 600,00</b>	<b>169 341,61</b>		<b>169 341,61</b>	<b>46 258,39</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>367 100,00</b>	<b>334 487,85</b>		<b>334 487,85</b>	<b>32 612,15</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>905 966,74</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>334 487,85</b>		<b>334 487,85</b>	<b>938 578,89</b>

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Cet état ne contient pas d'information.



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		115,06		115,06	
60612	Énergie - Électricité		1 794,59		1 794,59	
60621	Combustibles		3 989,24		3 989,24	
60622	Carburants		4 734,86		4 734,86	
60623	Alimentation		347,93		347,93	
60628	Autres fournitures non stockées		903,99		903,99	
60631	Fournitures d'entretien		925,46		925,46	
60632	Fournitures de petit équipement		4 508,55		4 508,55	
60636	Habillement et Vêtements de travail		2 180,81		2 180,81	
6064	Fournitures administratives		2 651,96		2 651,96	
611	Contrats de prestations de services		177 698,29	34 172,00	143 526,29	
61221	Matériel roulant		4 847,83		4 847,83	
61228	Autres		2 649,60		2 649,60	
6132	Locations immobilières		21 334,44		21 334,44	
61351	Matériel roulant		50,00		50,00	
61358	Autres		1 106,10		1 106,10	
614	Charges locatives et de copropriété		7 673,88		7 673,88	
615221	Bâtiments publics		1 794,87		1 794,87	
61551	Matériel roulant		4 281,32		4 281,32	
6156	Maintenance		11 242,14		11 242,14	
6161	Multirisques		19 869,98	773,53	19 096,45	
6182	Documentation générale et technique		2 086,23	410,00	1 676,23	
6184	Versements à des organismes de formation		1 962,00		1 962,00	
6188	Autres frais divers		1 555,90		1 555,90	
6228	Divers		2 358,00		2 358,00	
6234	Réceptions		2 573,39		2 573,39	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6236	Catalogues et imprimés		14 840,16		14 840,16	
6251	Voyages, déplacements et missions		2 389,97		2 389,97	
6261	Frais d'affranchissement		426,35		426,35	
6262	Frais de télécommunications		8 396,49		8 396,49	
6281	Concours divers (cotisations...)		7 064,54		7 064,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux		1 453,40		1 453,40	
6284	Redevance pour services rendus		2 358,00	2 358,00		
6288	Autres		54 250,76	1 103,26	53 147,50	
63512	Taxes foncières		6 386,00		6 386,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		235,76		235,76	
total chapitre 011	Charges à caractère général	531 786,00	383 037,85	38 816,79	344 221,06	187 564,94
6218	Autre personnel extérieur		28 100,35	5 700,00	22 400,35	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		344,67	7,83	336,84	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		7 015,33	166,66	6 848,67	
64111	Rémunération principale		247 982,98	10 267,79	237 715,19	
64131	Rémunérations		171 928,51		171 928,51	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		77 662,99	1 128,94	76 534,05	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		67 245,17	2 014,56	65 230,61	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		5 786,01		5 786,01	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		22 004,71		22 004,71	
64731	Versées directement		19 302,41		19 302,41	
6474	Versements aux oeuvres sociales		3 182,66		3 182,66	
6475	Médecine du travail, pharmacie		1 566,20		1 566,20	
6478	Autres charges sociales diverses		191,49		191,49	
6488	Autres		18 837,00		18 837,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	698 600,00	671 150,48	19 285,78	651 864,70	46 735,30

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		18 725,53		18 725,53	
65313	Cotisations de retraite		820,20		820,20	
6558	Autres contributions obligatoires		31 396,83		31 396,83	
657341	Communes membres du GFP		1 687,50		1 687,50	
65748	Autres personnes de droit privé		1 467,10	35,00	1 432,10	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		22,20		22,20	
6584	Amendes fiscales et pénales		207,11		207,11	
65888	Autres		2,02		2,02	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	86 410,00	54 328,49	35,00	54 293,49	32 116,51
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 316 796,00</b>	<b>1 108 516,82</b>	<b>58 137,57</b>	<b>1 050 379,25</b>	<b>266 416,75</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		15 109,39		15 109,39	
total chapitre 66	Charges financières	15 500,00	15 109,39		15 109,39	390,61
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		7 146,89		7 146,89	
total chapitre 67	Charges spécifiques	22 000,00	7 146,89		7 146,89	14 853,11
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 354 296,00</b>	<b>1 130 773,10</b>	<b>58 137,57</b>	<b>1 072 635,53</b>	<b>281 660,47</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		50 687,61		50 687,61	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	50 687,61		50 687,61	9 312,39
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		60 000,00	50 687,61		50 687,61	9 312,39
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		1 414 296,00	1 181 460,71	58 137,57	1 123 323,14	290 972,86
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		1 414 296,00	1 181 460,71	58 137,57	1 123 323,14	290 972,86

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		10 609,61	3 203,87	7 405,74	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		2 959,00		2 959,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		9 396,00		9 396,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	14 400,00	22 964,61	3 203,87	19 760,74	-5 360,74
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70388	Autres redevances et recettes diverses		2 477,90		2 477,90	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		6 853,71		6 853,71	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00	9 331,61		9 331,61	668,39
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
74718	Autres		53 473,70		53 473,70	
7472	Régions		103 242,88	0,50	103 242,38	
7473	Départements		42 371,77		42 371,77	
74751	GFP de rattachement		969 712,50		969 712,50	
74758	Autres groupements		112 229,71		112 229,71	
74772	FEDER		18 904,87		18 904,87	
74773	FEADER		185 750,55	87 246,88	98 503,67	
74778	Autres fonds européens		73 411,28	73 411,28		
747818	Autres		180 816,00	0,50	180 815,50	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 494 535,00	1 739 913,26	160 659,16	1 579 254,10	-84 719,10
752	Revenus des immeubles		5 869,67		5 869,67	
75888	Autres		16 315,39		16 315,39	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	21 020,00	22 185,06		22 185,06	-1 165,06

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 539 955,00</b>	<b>1 794 394,54</b>	<b>163 863,03</b>	<b>1 630 531,51</b>	<b>-90 576,51</b>
7688	Autres		9,15		9,15	
total chapitre 76	Produits financiers	10,00	9,15		9,15	0,85
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		476,90		476,90	
total chapitre 77	Produits spécifiques		476,90		476,90	-476,90
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 539 965,00</b>	<b>1 794 880,59</b>	<b>163 863,03</b>	<b>1 631 017,56</b>	<b>-91 052,56</b>
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		290,07		290,07	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	300,00	290,07		290,07	9,93
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>300,00</b>	<b>290,07</b>		<b>290,07</b>	<b>9,93</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 540 265,00</b>	<b>1 795 170,66</b>	<b>163 863,03</b>	<b>1 631 307,63</b>	<b>-91 042,63</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>251 076,78</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>1 791 341,78</b>	<b>1 795 170,66</b>	<b>163 863,03</b>	<b>1 631 307,63</b>	<b>160 034,15</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		3 000,00	2 400,00	600,00	5 416,60
Autres immobilisations incorporelles		23 766,84	12 631,99	11 134,85	51 102,86
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 227 905,04	98 522,59	1 129 382,45	1 131 906,32
Constructions		10 386 463,00	283 270,18	10 103 192,82	10 083 614,89
Réseaux et installations de voirie		237 134,52	35 740,00	201 394,52	204 380,04
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		618 275,32	32 618,20	585 657,12	562 874,44
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		282 835,49	256 023,49	26 812,00	27 286,12
Immobilisations corporelles en cours		365 159,19		365 159,19	65 735,03
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		163 366,36		163 366,36	163 366,36
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		876,34		876,34	876,34
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>13 308 782,10</b>	<b>721 206,45</b>	<b>12 587 575,65</b>	<b>12 296 559,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		56 399,94		56 399,94	147 511,68
Créances sur les redevables et comptes rattachés		6 991,77	364,00	6 627,77	5 444,66
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		498,00		498,00	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>63 889,71</b>	<b>364,00</b>	<b>63 525,71</b>	<b>152 956,34</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 694 928,57		1 694 928,57	1 339 123,50
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>1 694 928,57</b>		<b>1 694 928,57</b>	<b>1 339 123,50</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>15 067 600,38</b>	<b>721 570,45</b>	<b>14 346 029,93</b>	<b>13 788 638,84</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		7 258 585,65	7 258 585,65
Fonds globalisés		503 024,66	501 878,42
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		2 610,58	2 900,65
Rattachées à un actif non amortissable		719 195,55	705 195,55
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-55 832,86	-55 832,86
RÉSERVES		4 504 517,63	4 354 517,63
REPORT A NOUVEAU		251 076,78	200 620,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		507 984,49	200 456,76
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>13 691 162,48</b>	<b>13 168 321,82</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		403 671,25	434 830,70
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		450,00	450,00
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>404 121,25</b>	<b>435 280,70</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46 492,85	50 087,38
Dettes fiscales et sociales			2 101,69
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		199 210,18	131 906,78
Autres dettes non financières		5 043,17	940,47
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>250 746,20</b>	<b>185 036,32</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>654 867,45</b>	<b>620 317,02</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>14 346 029,93</b>	<b>13 788 638,84</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état				
Participations		1 579 254,10	1 316 323,05	262 931,05
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		9 331,61	17 777,80	-8 446,19
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		22 661,96	17 198,00	5 463,96
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		290,07	290,07	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>1 611 537,74</b>	<b>1 351 588,92</b>	<b>259 948,82</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		359 999,65	409 397,04	-49 397,39
Charges de personnel		602 518,10	572 355,70	30 162,40
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>421 074,96</i>	<i>399 648,09</i>	<i>21 426,87</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>181 443,14</i>	<i>172 707,61</i>	<i>8 735,53</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		19 545,73	19 315,86	229,87
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		7 378,22	38 828,23	-31 450,01
Impôts et taxes		13 807,27	14 526,65	-719,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		50 687,61	55 757,16	-5 069,55
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>1 053 936,58</b>	<b>1 110 180,64</b>	<b>-56 244,06</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		3 119,60	1 325,00	1 794,60
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		1 432,10	1 325,00	107,10
<i>Dont collectivités territoriales</i>		1 687,50		1 687,50
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		31 396,83	29 968,01	1 428,82
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>34 516,43</b>	<b>31 293,01</b>	<b>3 223,42</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>523 084,73</b>	<b>210 115,27</b>	<b>312 969,46</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		9,15	6,10	3,05
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>9,15</b>	<b>6,10</b>	<b>3,05</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		15 109,39	9 214,61	5 894,78
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières			450,00	-450,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>15 109,39</b>	<b>9 664,61</b>	<b>5 444,78</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-15 100,24</b>	<b>-9 658,51</b>	<b>-5 441,73</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>507 984,49</b>	<b>200 456,76</b>	<b>307 527,73</b>



Envoyé en préfecture le 13/02/2025		Exercice 2024	
Reçu en préfecture le 13/02/2025			
Publié le			
ID : 029-252901087-20250205-DELIB_2025_08-BF			

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		7 258 585,65						7 258 585,65		7 258 585,65
10222	F.C.T.V.A.		501 878,42				1 146,24		503 024,66		503 024,66
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>501 878,42</b>				<b>1 146,24</b>		<b>503 024,66</b>		<b>503 024,66</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>7 760 464,07</b>				<b>1 146,24</b>		<b>7 761 610,31</b>		<b>7 761 610,31</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 354 517,63				150 000,00		4 504 517,63		4 504 517,63
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>4 354 517,63</b>				<b>150 000,00</b>		<b>4 504 517,63</b>		<b>4 504 517,63</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>12 114 981,70</b>				<b>151 146,24</b>		<b>12 266 127,94</b>		<b>12 266 127,94</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		200 620,02	150 000,00	200 456,76			150 000,00	401 076,78		251 076,78
	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>200 620,02</b>	<b>150 000,00</b>	<b>200 456,76</b>			<b>150 000,00</b>	<b>401 076,78</b>		<b>251 076,78</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		200 456,76	200 456,76				200 456,76	200 456,76		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>200 456,76</b>	<b>200 456,76</b>				<b>200 456,76</b>	<b>200 456,76</b>		
1313	Départements		4 351,00						4 351,00		4 351,00
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>4 351,00</b>						<b>4 351,00</b>		<b>4 351,00</b>
1321	État et établissements nationaux		173 718,26				14 000,00		187 718,26		187 718,26
1322	Régions		93 221,64						93 221,64		93 221,64
1323	Départements		111 611,26						111 611,26		111 611,26
13258	Autres groupements		60 983,42						60 983,42		60 983,42
	<b>Sous Total compte 1325</b>		<b>60 983,42</b>						<b>60 983,42</b>		<b>60 983,42</b>
1328	Autres		183 523,66						183 523,66		183 523,66
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>623 058,24</b>				<b>14 000,00</b>		<b>637 058,24</b>		<b>637 058,24</b>
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		9 197,43						9 197,43		9 197,43
	<b>Sous Total compte 1346</b>		<b>9 197,43</b>						<b>9 197,43</b>		<b>9 197,43</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>9 197,43</b>						<b>9 197,43</b>		<b>9 197,43</b>
1381	État et établissements nationaux		12 367,43						12 367,43		12 367,43
1385	Groupements de collectivités et collecti		9 733,56						9 733,56		9 733,56
13873	FEADER		50 838,89						50 838,89		50 838,89
	<b>Sous Total compte 1387</b>		<b>50 838,89</b>						<b>50 838,89</b>		<b>50 838,89</b>
	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>72 939,88</b>						<b>72 939,88</b>		<b>72 939,88</b>
13913	Départements	1 450,35				290,07		1 740,42		1 740,42	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>1 450,35</b>				<b>290,07</b>		<b>1 740,42</b>		<b>1 740,42</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>1 450,35</b>				<b>290,07</b>		<b>1 740,42</b>		<b>1 740,42</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>1 450,35</b>	<b>709 546,55</b>			<b>290,07</b>	<b>14 000,00</b>	<b>1 740,42</b>	<b>723 546,55</b>		<b>721 806,13</b>
1641	Emprunts en euros		434 830,70			31 159,45		31 159,45	434 830,70		403 671,25
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>434 830,70</b>			<b>31 159,45</b>		<b>31 159,45</b>	<b>434 830,70</b>		<b>403 671,25</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus		450,00						450,00		450,00
	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>435 280,70</b>			<b>31 159,45</b>		<b>31 159,45</b>	<b>435 280,70</b>		<b>404 121,25</b>
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	163 366,36						163 366,36		163 366,36	
	<b>Sous Total compte 18</b>	<b>163 366,36</b>						<b>163 366,36</b>		<b>163 366,36</b>	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	48 796,20						48 796,20		48 796,20	
193	Autres neutralisations et régularisation	7 036,66						7 036,66		7 036,66	
	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>55 832,86</b>						<b>55 832,86</b>		<b>55 832,86</b>	
	<b>Total classe 1</b>	<b>220 649,57</b>	<b>13 660 885,73</b>	<b>350 456,76</b>	<b>200 456,76</b>	<b>31 449,52</b>	<b>165 146,24</b>	<b>602 555,85</b>	<b>14 026 488,73</b>	<b>220 939,64</b>	<b>13 644 872,52</b>
2031	Frais d'études	50 105,35				39 447,28	89 552,63	89 552,63	89 552,63		
2033	Frais d'insertion	93,60				1 460,10	1 553,70	1 553,70	1 553,70		

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>50 198,95</b>				<b>40 907,38</b>	<b>91 106,33</b>	<b>91 106,33</b>	<b>91 106,33</b>		
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	21 736,00			18 736,00			21 736,00	18 736,00	3 000,00	
	<b>Sous Total compte 204148</b>	<b>21 736,00</b>			<b>18 736,00</b>			<b>21 736,00</b>	<b>18 736,00</b>	<b>3 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 20414</b>	<b>21 736,00</b>			<b>18 736,00</b>			<b>21 736,00</b>	<b>18 736,00</b>	<b>3 000,00</b>	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	2 347,00			2 347,00			2 347,00	2 347,00		
	<b>Sous Total compte 204158</b>	<b>2 347,00</b>			<b>2 347,00</b>			<b>2 347,00</b>	<b>2 347,00</b>		
	<b>Sous Total compte 20415</b>	<b>2 347,00</b>			<b>2 347,00</b>			<b>2 347,00</b>	<b>2 347,00</b>		
	<b>Sous Total compte 2041</b>	<b>24 083,00</b>			<b>21 083,00</b>			<b>24 083,00</b>	<b>21 083,00</b>	<b>3 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 204</b>	<b>24 083,00</b>			<b>21 083,00</b>			<b>24 083,00</b>	<b>21 083,00</b>	<b>3 000,00</b>	
2051	Concessions et droits similaires	12 226,32				11 540,52		23 766,84		23 766,84	
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>12 226,32</b>				<b>11 540,52</b>		<b>23 766,84</b>		<b>23 766,84</b>	
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>86 508,27</b>			<b>21 083,00</b>	<b>52 447,90</b>	<b>91 106,33</b>	<b>138 956,17</b>	<b>112 189,33</b>	<b>26 766,84</b>	
2111	Terrains nus	128 986,24						128 986,24		128 986,24	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	859 249,82						859 249,82		859 249,82	
2118	Autres terrains	15 987,26						15 987,26		15 987,26	
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>1 004 223,32</b>						<b>1 004 223,32</b>		<b>1 004 223,32</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	52 731,37						52 731,37		52 731,37	
2128	Autres agencements et aménagements	183 071,81			12 121,46			183 071,81	12 121,46	170 950,35	
	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>235 803,18</b>			<b>12 121,46</b>			<b>235 803,18</b>	<b>12 121,46</b>	<b>223 681,72</b>	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	519 719,97						519 719,97		519 719,97	
21318	Autres bâtiments publics	53 443,00						53 443,00		53 443,00	
	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>573 162,97</b>						<b>573 162,97</b>		<b>573 162,97</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21351	Bâtiments publics	30 280,30						30 280,30		30 280,30	
	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>30 280,30</b>						<b>30 280,30</b>		<b>30 280,30</b>	
2138	Autres constructions	9 481 036,60		42 893,04				9 523 929,64		9 523 929,64	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>10 084 479,87</b>		<b>42 893,04</b>				<b>10 127 372,91</b>		<b>10 127 372,91</b>	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	251 286,83						251 286,83		251 286,83	
	<b>Sous Total compte 214</b>	<b>251 286,83</b>						<b>251 286,83</b>		<b>251 286,83</b>	
2151	Réseaux de voirie	236 317,03						236 317,03		236 317,03	
2152	Installations de voirie	817,49						817,49		817,49	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	440,40						440,40		440,40	
	<b>Sous Total compte 21573</b>	<b>440,40</b>						<b>440,40</b>		<b>440,40</b>	
	<b>Sous Total compte 2157</b>	<b>440,40</b>						<b>440,40</b>		<b>440,40</b>	
2158	Autres installations, matériel et outill	604 594,89		22 841,99	9 601,96			627 436,88	9 601,96	617 834,92	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>842 169,81</b>		<b>22 841,99</b>	<b>9 601,96</b>			<b>865 011,80</b>	<b>9 601,96</b>	<b>855 409,84</b>	
21738	Autres constructions	7 803,26						7 803,26		7 803,26	
	<b>Sous Total compte 2173</b>	<b>7 803,26</b>						<b>7 803,26</b>		<b>7 803,26</b>	
	<b>Sous Total compte 217</b>	<b>7 803,26</b>						<b>7 803,26</b>		<b>7 803,26</b>	
2181	Installations générales, agencements et	1 534,00						1 534,00		1 534,00	
21828	Autres matériels de transport	75 495,27						75 495,27		75 495,27	
	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>75 495,27</b>						<b>75 495,27</b>		<b>75 495,27</b>	
21838	Autre matériel informatique	57 644,25			2 581,86	4 167,32		61 811,57	2 581,86	59 229,71	
	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>57 644,25</b>			<b>2 581,86</b>	<b>4 167,32</b>		<b>61 811,57</b>	<b>2 581,86</b>	<b>59 229,71</b>	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 170,32			623,21	1 559,00	498,00	18 729,32	1 121,21	17 608,11	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 2184</b>	17 170,32			623,21	1 559,00	498,00	18 729,32	1 121,21	17 608,11	
2185	Matériel de téléphonie	9 936,45						9 936,45		9 936,45	
2188	Autres	117 097,91			8 041,14	9 975,18		127 073,09	8 041,14	119 031,95	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>278 878,20</b>			<b>11 246,21</b>	<b>15 701,50</b>	<b>498,00</b>	<b>294 579,70</b>	<b>11 744,21</b>	<b>282 835,49</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>12 704 644,47</b>		<b>65 735,03</b>	<b>32 969,63</b>	<b>15 701,50</b>	<b>498,00</b>	<b>12 786 081,00</b>	<b>33 467,63</b>	<b>12 752 613,37</b>	
2313	Constructions	42 893,04			42 893,04			42 893,04	42 893,04		
2315	Installations, matériel et outillage tec	22 841,99			22 841,99	329 489,74	0,20	352 331,73	22 842,19	329 489,54	
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>65 735,03</b>			<b>65 735,03</b>	<b>329 489,74</b>	<b>0,20</b>	<b>395 224,77</b>	<b>65 735,23</b>	<b>329 489,54</b>	
238	Avances versées sur commandes d'immobili					63 217,32	27 547,67	63 217,32	27 547,67	35 669,65	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>65 735,03</b>			<b>65 735,03</b>	<b>392 707,06</b>	<b>27 547,87</b>	<b>458 442,09</b>	<b>93 282,90</b>	<b>365 159,19</b>	
261	Titres de participation	71,44						71,44		71,44	
266	Autres formes de participation	804,90						804,90		804,90	
	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>876,34</b>						<b>876,34</b>		<b>876,34</b>	
28041481	Biens mobiliers, matériel et études		16 788,80	18 736,00		4 347,20		18 736,00	21 136,00		2 400,00
	<b>Sous Total compte 2804148</b>		<b>16 788,80</b>	<b>18 736,00</b>		<b>4 347,20</b>		<b>18 736,00</b>	<b>21 136,00</b>		<b>2 400,00</b>
	<b>Sous Total compte 280414</b>		<b>16 788,80</b>	<b>18 736,00</b>		<b>4 347,20</b>		<b>18 736,00</b>	<b>21 136,00</b>		<b>2 400,00</b>
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		1 877,60	2 347,00		469,40		2 347,00	2 347,00		
	<b>Sous Total compte 2804158</b>		<b>1 877,60</b>	<b>2 347,00</b>		<b>469,40</b>		<b>2 347,00</b>	<b>2 347,00</b>		
	<b>Sous Total compte 280415</b>		<b>1 877,60</b>	<b>2 347,00</b>		<b>469,40</b>		<b>2 347,00</b>	<b>2 347,00</b>		
	<b>Sous Total compte 28041</b>		<b>18 666,40</b>	<b>21 083,00</b>		<b>4 816,60</b>		<b>21 083,00</b>	<b>23 483,00</b>		<b>2 400,00</b>
	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>18 666,40</b>	<b>21 083,00</b>		<b>4 816,60</b>		<b>21 083,00</b>	<b>23 483,00</b>		<b>2 400,00</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevet		11 322,41			1 309,58		12 631,99		12 631,99	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>29 988,81</b>	<b>21 083,00</b>			<b>6 126,18</b>	<b>21 083,00</b>	<b>36 114,99</b>		<b>15 031,99</b>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		52 731,37						52 731,37		52 731,37
28128	Autres agencements et aménagements		55 388,81	12 121,46		2 523,87		12 121,46	57 912,68		45 791,22
	<b>Sous Total compte 2812</b>		<b>108 120,18</b>	<b>12 121,46</b>		<b>2 523,87</b>		<b>12 121,46</b>	<b>110 644,05</b>		<b>98 522,59</b>
281351	Bâtiments publics		7 763,59			687,66			8 451,25		8 451,25
	<b>Sous Total compte 28135</b>		<b>7 763,59</b>			<b>687,66</b>			<b>8 451,25</b>		<b>8 451,25</b>
28138	Autres constructions		252 191,48			22 627,45			274 818,93		274 818,93
	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>259 955,07</b>			<b>23 315,11</b>			<b>283 270,18</b>		<b>283 270,18</b>
28151	Réseaux de voirie		32 645,48			2 931,02			35 576,50		35 576,50
28152	Installations de voirie		109,00			54,50			163,50		163,50
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		440,40						440,40		440,40
	<b>Sous Total compte 281573</b>		<b>440,40</b>						<b>440,40</b>		<b>440,40</b>
	<b>Sous Total compte 28157</b>		<b>440,40</b>						<b>440,40</b>		<b>440,40</b>
28158	Autres installations, matériel et outill		41 720,45	9 601,96		59,31		9 601,96	41 779,76		32 177,80
	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>74 915,33</b>	<b>9 601,96</b>		<b>3 044,83</b>		<b>9 601,96</b>	<b>77 960,16</b>		<b>68 358,20</b>
28181	Installations générales, agencements et		306,80			153,40			460,20		460,20
281828	Autres matériels de transport		67 849,67			1 911,40			69 761,07		69 761,07
	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>67 849,67</b>			<b>1 911,40</b>			<b>69 761,07</b>		<b>69 761,07</b>
281838	Autre matériel informatique		54 652,82	2 581,86		6 061,65		2 581,86	60 714,47		58 132,61
	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>54 652,82</b>	<b>2 581,86</b>		<b>6 061,65</b>		<b>2 581,86</b>	<b>60 714,47</b>		<b>58 132,61</b>
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		12 792,83	623,21		1 245,53		623,21	14 038,36		13 415,15
	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>12 792,83</b>	<b>623,21</b>		<b>1 245,53</b>		<b>623,21</b>	<b>14 038,36</b>		<b>13 415,15</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28185	Matériel de téléphonie		8 698,62				1 102,70		9 801,32		9 801,32
28188	Autres		107 291,34	8 041,14			5 202,94	8 041,14	112 494,28		104 453,14
	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>251 592,08</b>	<b>11 246,21</b>			<b>15 677,62</b>	<b>11 246,21</b>	<b>267 269,70</b>		<b>256 023,49</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>694 582,66</b>	<b>32 969,63</b>			<b>44 561,43</b>	<b>32 969,63</b>	<b>739 144,09</b>		<b>706 174,46</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>724 571,47</b>	<b>54 052,63</b>			<b>50 687,61</b>	<b>54 052,63</b>	<b>775 259,08</b>		<b>721 206,45</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>12 857 764,11</b>	<b>724 571,47</b>	<b>119 787,66</b>	<b>119 787,66</b>	<b>460 856,46</b>	<b>169 839,81</b>	<b>13 438 408,23</b>	<b>1 014 198,94</b>	<b>13 145 415,74</b>	<b>721 206,45</b>
4011	Fournisseurs		9 258,07	302 159,37	297 464,06			302 159,37	306 722,13		4 562,76
	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>9 258,07</b>	<b>302 159,37</b>	<b>297 464,06</b>			<b>302 159,37</b>	<b>306 722,13</b>		<b>4 562,76</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations			342 202,46	342 202,46			342 202,46	342 202,46		
	<b>Sous Total compte 404</b>			<b>342 202,46</b>	<b>342 202,46</b>			<b>342 202,46</b>	<b>342 202,46</b>		
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		40 829,31	40 829,31	41 930,09			40 829,31	82 759,40		41 930,09
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>50 087,38</b>	<b>685 191,14</b>	<b>681 596,61</b>			<b>685 191,14</b>	<b>731 683,99</b>		<b>46 492,85</b>
411	Redevables	2 019,76		15 100,20	10 627,17			17 119,96	10 627,17	6 492,79	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	482,11		5 869,67	5 852,80			6 351,78	5 852,80	498,98	
4161	Créances douteuses	3 306,79		364,91	3 671,70			3 671,70	3 671,70		
	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>3 306,79</b>		<b>364,91</b>	<b>3 671,70</b>			<b>3 671,70</b>	<b>3 671,70</b>		
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>5 808,66</b>		<b>21 334,78</b>	<b>20 151,67</b>			<b>27 143,44</b>	<b>20 151,67</b>	<b>6 991,77</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			333 838,72	333 838,72			333 838,72	333 838,72		
	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>333 838,72</b>	<b>333 838,72</b>			<b>333 838,72</b>	<b>333 838,72</b>		
431	Sécurité sociale		1 300,69	254 149,39	252 848,70			254 149,39	254 149,39		
437	Autres organismes sociaux		801,00	39 664,39	38 863,39			39 664,39	39 664,39		
	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>2 101,69</b>	<b>293 813,78</b>	<b>291 712,09</b>			<b>293 813,78</b>	<b>293 813,78</b>		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,30		73 411,28	73 411,28			73 411,58	73 411,28	0,30	
	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>0,30</b>		<b>73 411,28</b>	<b>73 411,28</b>			<b>73 411,58</b>	<b>73 411,28</b>	<b>0,30</b>	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			13 121,29	13 121,29			13 121,29	13 121,29		
	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>13 121,29</b>	<b>13 121,29</b>			<b>13 121,29</b>	<b>13 121,29</b>		
44311	Dépenses			3 369,47	3 369,47			3 369,47	3 369,47		
	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>3 369,47</b>	<b>3 369,47</b>			<b>3 369,47</b>	<b>3 369,47</b>		
44321	Dépenses			32 952,03	32 952,03			32 952,03	32 952,03		
44322	Recettes - Amiable			31 043,63	16 853,00			31 043,63	16 853,00	14 190,63	
44326	Recettes - Contentieux			16 853,00	16 853,00			16 853,00	16 853,00		
	<b>Sous Total compte 4432</b>			<b>80 848,66</b>	<b>66 658,03</b>			<b>80 848,66</b>	<b>66 658,03</b>	<b>14 190,63</b>	
44331	Dépenses		940,47	940,47			940,47	940,47			
	<b>Sous Total compte 4433</b>		<b>940,47</b>	<b>940,47</b>			<b>940,47</b>	<b>940,47</b>			
44341	Dépenses			33 690,79	38 733,96			33 690,79	38 733,96		5 043,17
	<b>Sous Total compte 4434</b>			<b>33 690,79</b>	<b>38 733,96</b>			<b>33 690,79</b>	<b>38 733,96</b>		<b>5 043,17</b>
44351	Dépenses			792,64	792,64			792,64	792,64		
44352	Recettes - Amiable	60 264,50		1 081 942,21	1 142 206,71			1 142 206,71	1 142 206,71		
44356	Recettes - Contentieux			71 830,50	71 830,50			71 830,50	71 830,50		
	<b>Sous Total compte 4435</b>	<b>60 264,50</b>		<b>1 154 565,35</b>	<b>1 214 829,85</b>			<b>1 214 829,85</b>	<b>1 214 829,85</b>		
44361	Dépenses			7 503,67	7 503,67			7 503,67	7 503,67		
	<b>Sous Total compte 4436</b>			<b>7 503,67</b>	<b>7 503,67</b>			<b>7 503,67</b>	<b>7 503,67</b>		
44371	Dépenses			6 044,43	6 044,43			6 044,43	6 044,43		
	<b>Sous Total compte 4437</b>			<b>6 044,43</b>	<b>6 044,43</b>			<b>6 044,43</b>	<b>6 044,43</b>		
44381	Dépenses			2 619,00	2 619,00			2 619,00	2 619,00		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 4438</b>			2 619,00	2 619,00			2 619,00	2 619,00		
	<b>Sous Total compte 443</b>	60 264,50	940,47	1 289 581,84	1 339 758,41			1 349 846,34	1 340 698,88	9 147,46	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			7 261,00	7 261,00			7 261,00	7 261,00		
4487	Produits à recevoir	87 246,88		42 209,01	87 246,88			129 455,89	87 246,88	42 209,01	
	<b>Sous Total compte 448</b>	87 246,88		42 209,01	87 246,88			129 455,89	87 246,88	42 209,01	
	<b>Sous Total compte 44</b>	147 511,68	940,47	1 425 584,42	1 520 798,86			1 573 096,10	1 521 739,33	51 356,77	
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv		131 906,78	29 383,61	96 687,01			29 383,61	228 593,79		199 210,18
	<b>Sous Total compte 451</b>		131 906,78	29 383,61	96 687,01			29 383,61	228 593,79		199 210,18
	<b>Sous Total compte 45</b>		131 906,78	29 383,61	96 687,01			29 383,61	228 593,79		199 210,18
466	Excédents de versement			26 071,53	26 071,53			26 071,53	26 071,53		
46711	Autres comptes créditeurs			20 743,85	20 743,85			20 743,85	20 743,85		
	<b>Sous Total compte 4671</b>			20 743,85	20 743,85			20 743,85	20 743,85		
46721	Débiteurs divers - Amiable			66 231,11	65 733,11			66 231,11	65 733,11	498,00	
	<b>Sous Total compte 4672</b>			66 231,11	65 733,11			66 231,11	65 733,11	498,00	
	<b>Sous Total compte 467</b>			86 974,96	86 476,96			86 974,96	86 476,96	498,00	
	<b>Sous Total compte 46</b>			113 046,49	112 548,49			113 046,49	112 548,49	498,00	
47138	Autres			617 617,54	617 617,54			617 617,54	617 617,54		
	<b>Sous Total compte 4713</b>			617 617,54	617 617,54			617 617,54	617 617,54		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			109 989,66	109 989,66			109 989,66	109 989,66		
	<b>Sous Total compte 47141</b>			109 989,66	109 989,66			109 989,66	109 989,66		
	<b>Sous Total compte 4714</b>			109 989,66	109 989,66			109 989,66	109 989,66		
4718	Autres recettes à régulariser			98,72	98,72			98,72	98,72		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 471</b>			727 705,92	727 705,92			727 705,92	727 705,92		
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			46 268,84	46 268,84			46 268,84	46 268,84		
47218	Autres dépenses			16 923,37	16 923,37			16 923,37	16 923,37		
	<b>Sous Total compte 4721</b>			63 192,21	63 192,21			63 192,21	63 192,21		
4728	Autres dépenses à régulariser			49 144,25	49 144,25			49 144,25	49 144,25		
	<b>Sous Total compte 472</b>			112 336,46	112 336,46			112 336,46	112 336,46		
	<b>Sous Total compte 47</b>			840 042,38	840 042,38			840 042,38	840 042,38		
4911	Dépréciations des comptes de redevables		364,00						364,00		364,00
	<b>Sous Total compte 491</b>		364,00						364,00		364,00
	<b>Sous Total compte 49</b>		364,00						364,00		364,00
	<b>Total classe 4</b>	153 320,34	185 400,32	3 742 235,32	3 897 375,83			3 895 555,66	4 082 776,15	63 889,71	251 110,20
5118	Autres valeurs à l'encaissement			5 852,80	5 353,82			5 852,80	5 353,82	498,98	
	<b>Sous Total compte 511</b>			5 852,80	5 353,82			5 852,80	5 353,82	498,98	
515	Compte au Trésor	1 337 123,50		1 850 124,31	1 494 818,22			3 187 247,81	1 494 818,22	1 692 429,59	
	<b>Sous Total compte 51</b>	1 337 123,50		1 855 977,11	1 500 172,04			3 193 100,61	1 500 172,04	1 692 928,57	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 000,00		806,80	806,80			2 806,80	806,80	2 000,00	
	<b>Sous Total compte 541</b>	2 000,00		806,80	806,80			2 806,80	806,80	2 000,00	
	<b>Sous Total compte 54</b>	2 000,00		806,80	806,80			2 806,80	806,80	2 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			169 631,68	169 631,68			169 631,68	169 631,68		
586	Opérations financières entre le budget p			62 166,06	62 166,06			62 166,06	62 166,06		
	<b>Sous Total compte 58</b>			231 797,74	231 797,74			231 797,74	231 797,74		
	<b>Total classe 5</b>	1 339 123,50		2 088 581,65	1 732 776,58			3 427 705,15	1 732 776,58	1 694 928,57	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Eau et assainissement					115,06		115,06			115,06
60612	Énergie - Électricité					1 794,59		1 794,59			1 794,59
	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>1 909,65</b>		<b>1 909,65</b>			<b>1 909,65</b>
60621	Combustibles					3 989,24		3 989,24			3 989,24
60622	Carburants					4 734,86		4 734,86			4 734,86
60623	Alimentation					347,93		347,93			347,93
60628	Autres fournitures non stockées					903,99		903,99			903,99
	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>9 976,02</b>		<b>9 976,02</b>			<b>9 976,02</b>
60631	Fournitures d'entretien					925,46		925,46			925,46
60632	Fournitures de petit équipement					4 508,55		4 508,55			4 508,55
60636	Habillement et Vêtements de travail					2 180,81		2 180,81			2 180,81
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>7 614,82</b>		<b>7 614,82</b>			<b>7 614,82</b>
6064	Fournitures administratives					2 651,96		2 651,96			2 651,96
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>22 152,45</b>		<b>22 152,45</b>			<b>22 152,45</b>
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>22 152,45</b>		<b>22 152,45</b>			<b>22 152,45</b>
611	Contrats de prestations de services					177 698,29	34 172,00	177 698,29	34 172,00		143 526,29
61221	Matériel roulant					4 847,83		4 847,83			4 847,83
61228	Autres					2 649,60		2 649,60			2 649,60
	<b>Sous Total compte 6122</b>					<b>7 497,43</b>		<b>7 497,43</b>			<b>7 497,43</b>
	<b>Sous Total compte 612</b>					<b>7 497,43</b>		<b>7 497,43</b>			<b>7 497,43</b>
6132	Locations immobilières					21 334,44		21 334,44			21 334,44
61351	Matériel roulant					50,00		50,00			50,00

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61358	Autres					1 106,10		1 106,10		1 106,10	
	<b>Sous Total compte 6135</b>					<b>1 156,10</b>		<b>1 156,10</b>		<b>1 156,10</b>	
	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>22 490,54</b>		<b>22 490,54</b>		<b>22 490,54</b>	
614	Charges locatives et de copropriété					7 673,88		7 673,88		7 673,88	
615221	Bâtiments publics					1 794,87		1 794,87		1 794,87	
	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>1 794,87</b>		<b>1 794,87</b>		<b>1 794,87</b>	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>1 794,87</b>		<b>1 794,87</b>		<b>1 794,87</b>	
61551	Matériel roulant					4 281,32		4 281,32		4 281,32	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>4 281,32</b>		<b>4 281,32</b>		<b>4 281,32</b>	
6156	Maintenance					11 242,14		11 242,14		11 242,14	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>17 318,33</b>		<b>17 318,33</b>		<b>17 318,33</b>	
6161	Multirisques					19 869,98	773,53	19 869,98	773,53	19 096,45	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>19 869,98</b>	<b>773,53</b>	<b>19 869,98</b>	<b>773,53</b>	<b>19 096,45</b>	
6182	Documentation générale et technique					2 086,23	410,00	2 086,23	410,00	1 676,23	
6184	Versements à des organismes de formation					1 962,00		1 962,00		1 962,00	
6188	Autres frais divers					1 555,90		1 555,90		1 555,90	
	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>5 604,13</b>	<b>410,00</b>	<b>5 604,13</b>	<b>410,00</b>	<b>5 194,13</b>	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>258 152,58</b>	<b>35 355,53</b>	<b>258 152,58</b>	<b>35 355,53</b>	<b>222 797,05</b>	
6218	Autre personnel extérieur					28 100,35	5 700,00	28 100,35	5 700,00	22 400,35	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>28 100,35</b>	<b>5 700,00</b>	<b>28 100,35</b>	<b>5 700,00</b>	<b>22 400,35</b>	
6228	Divers					2 358,00		2 358,00		2 358,00	
	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>2 358,00</b>		<b>2 358,00</b>		<b>2 358,00</b>	



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6234	Réceptions					2 573,39		2 573,39		2 573,39	
6236	Catalogues et imprimés					14 840,16		14 840,16		14 840,16	
	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>17 413,55</b>		<b>17 413,55</b>		<b>17 413,55</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					2 389,97		2 389,97		2 389,97	
	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>2 389,97</b>		<b>2 389,97</b>		<b>2 389,97</b>	
6261	Frais d'affranchissement					426,35		426,35		426,35	
6262	Frais de télécommunications					8 396,49		8 396,49		8 396,49	
	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>8 822,84</b>		<b>8 822,84</b>		<b>8 822,84</b>	
6281	Concours divers (cotisations...)					7 064,54		7 064,54		7 064,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux					1 453,40		1 453,40		1 453,40	
6284	Redevance pour services rendus					2 358,00	2 358,00	2 358,00	2 358,00		
6288	Autres					54 250,76	1 103,26	54 250,76	1 103,26	53 147,50	
	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>65 126,70</b>	<b>3 461,26</b>	<b>65 126,70</b>	<b>3 461,26</b>	<b>61 665,44</b>	
	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>124 211,41</b>	<b>9 161,26</b>	<b>124 211,41</b>	<b>9 161,26</b>	<b>115 050,15</b>	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					344,67	7,83	344,67	7,83	336,84	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					7 015,33	166,66	7 015,33	166,66	6 848,67	
	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>7 360,00</b>	<b>174,49</b>	<b>7 360,00</b>	<b>174,49</b>	<b>7 185,51</b>	
63512	Taxes foncières					6 386,00		6 386,00		6 386,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>6 386,00</b>		<b>6 386,00</b>		<b>6 386,00</b>	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					235,76		235,76		235,76	
	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>6 621,76</b>		<b>6 621,76</b>		<b>6 621,76</b>	
	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>13 981,76</b>	<b>174,49</b>	<b>13 981,76</b>	<b>174,49</b>	<b>13 807,27</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64111	Rémunération principale					247 982,98	10 267,79	247 982,98	10 267,79	237 715,19	
	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>247 982,98</b>	<b>10 267,79</b>	<b>247 982,98</b>	<b>10 267,79</b>	<b>237 715,19</b>	
64131	Rémunérations					171 928,51		171 928,51		171 928,51	
	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>171 928,51</b>		<b>171 928,51</b>		<b>171 928,51</b>	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					3 203,87	10 609,61	3 203,87	10 609,61		7 405,74
	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>423 115,36</b>	<b>20 877,40</b>	<b>423 115,36</b>	<b>20 877,40</b>	<b>402 237,96</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					77 662,99	1 128,94	77 662,99	1 128,94	76 534,05	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					67 245,17	2 014,56	67 245,17	2 014,56	65 230,61	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					5 786,01		5 786,01		5 786,01	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					22 004,71		22 004,71		22 004,71	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						2 959,00		2 959,00		2 959,00
	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>172 698,88</b>	<b>6 102,50</b>	<b>172 698,88</b>	<b>6 102,50</b>	<b>166 596,38</b>	
64731	Versées directement					19 302,41		19 302,41		19 302,41	
	<b>Sous Total compte 6473</b>					<b>19 302,41</b>		<b>19 302,41</b>		<b>19 302,41</b>	
6474	Versements aux oeuvres sociales					3 182,66		3 182,66		3 182,66	
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 566,20		1 566,20		1 566,20	
6478	Autres charges sociales diverses					191,49		191,49		191,49	
6479	Remboursements sur autres charges social						9 396,00		9 396,00		9 396,00
	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>24 242,76</b>	<b>9 396,00</b>	<b>24 242,76</b>	<b>9 396,00</b>	<b>14 846,76</b>	
6488	Autres					18 837,00		18 837,00		18 837,00	
	<b>Sous Total compte 648</b>					<b>18 837,00</b>		<b>18 837,00</b>		<b>18 837,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>638 894,00</b>	<b>36 375,90</b>	<b>638 894,00</b>	<b>36 375,90</b>	<b>602 518,10</b>	
65311	Indemnités de fonction					18 725,53		18 725,53		18 725,53	
65313	Cotisations de retraite					820,20		820,20		820,20	
	<b>Sous Total compte 6531</b>					<b>19 545,73</b>		<b>19 545,73</b>		<b>19 545,73</b>	
	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>19 545,73</b>		<b>19 545,73</b>		<b>19 545,73</b>	
6558	Autres contributions obligatoires					31 396,83		31 396,83		31 396,83	
	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>31 396,83</b>		<b>31 396,83</b>		<b>31 396,83</b>	
657341	Communes membres du GFP					1 687,50		1 687,50		1 687,50	
	<b>Sous Total compte 65734</b>					<b>1 687,50</b>		<b>1 687,50</b>		<b>1 687,50</b>	
	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>1 687,50</b>		<b>1 687,50</b>		<b>1 687,50</b>	
65748	Autres personnes de droit privé					1 467,10	35,00	1 467,10	35,00	1 432,10	
	<b>Sous Total compte 6574</b>					<b>1 467,10</b>	<b>35,00</b>	<b>1 467,10</b>	<b>35,00</b>	<b>1 432,10</b>	
	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>3 154,60</b>	<b>35,00</b>	<b>3 154,60</b>	<b>35,00</b>	<b>3 119,60</b>	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					22,20		22,20		22,20	
	<b>Sous Total compte 6581</b>					<b>22,20</b>		<b>22,20</b>		<b>22,20</b>	
6584	Amendes fiscales et pénales					207,11		207,11		207,11	
65888	Autres					2,02		2,02		2,02	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>2,02</b>		<b>2,02</b>		<b>2,02</b>	
	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>231,33</b>		<b>231,33</b>		<b>231,33</b>	
	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>54 328,49</b>	<b>35,00</b>	<b>54 328,49</b>	<b>35,00</b>	<b>54 293,49</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					15 109,39		15 109,39		15 109,39	
	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>15 109,39</b>		<b>15 109,39</b>		<b>15 109,39</b>	
	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>15 109,39</b>		<b>15 109,39</b>		<b>15 109,39</b>	



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 66</b>					15 109,39		15 109,39		15 109,39	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					7 146,89		7 146,89		7 146,89	
	<b>Sous Total compte 67</b>					7 146,89		7 146,89		7 146,89	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					50 687,61		50 687,61		50 687,61	
	<b>Sous Total compte 681</b>					50 687,61		50 687,61		50 687,61	
	<b>Sous Total compte 68</b>					50 687,61		50 687,61		50 687,61	
	<b>Total classe 6</b>					1 184 664,58	81 102,18	1 184 664,58	81 102,18	1 123 323,14	19 760,74
70388	Autres redevances et recettes diverses						2 477,90		2 477,90		2 477,90
	<b>Sous Total compte 7038</b>						2 477,90		2 477,90		2 477,90
	<b>Sous Total compte 703</b>						2 477,90		2 477,90		2 477,90
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						6 853,71		6 853,71		6 853,71
	<b>Sous Total compte 708</b>						6 853,71		6 853,71		6 853,71
	<b>Sous Total compte 70</b>						9 331,61		9 331,61		9 331,61
74718	Autres						53 473,70		53 473,70		53 473,70
	<b>Sous Total compte 7471</b>						53 473,70		53 473,70		53 473,70
7472	Régions					0,50	103 242,88	0,50	103 242,88		103 242,38
7473	Départements						42 371,77		42 371,77		42 371,77
74751	GFP de rattachement						969 712,50		969 712,50		969 712,50
74758	Autres groupements						112 229,71		112 229,71		112 229,71
	<b>Sous Total compte 7475</b>						1 081 942,21		1 081 942,21		1 081 942,21
74772	FEDER						18 904,87		18 904,87		18 904,87
74773	FEADER					87 246,88	185 750,55	87 246,88	185 750,55		98 503,67

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74778	Autres fonds européens					73 411,28	73 411,28	73 411,28	73 411,28		
	<b>Sous Total compte 7477</b>					<b>160 658,16</b>	<b>278 066,70</b>	<b>160 658,16</b>	<b>278 066,70</b>		<b>117 408,54</b>
747818	Autres					0,50	180 816,00	0,50	180 816,00		180 815,50
	<b>Sous Total compte 74781</b>					<b>0,50</b>	<b>180 816,00</b>	<b>0,50</b>	<b>180 816,00</b>		<b>180 815,50</b>
	<b>Sous Total compte 7478</b>					<b>0,50</b>	<b>180 816,00</b>	<b>0,50</b>	<b>180 816,00</b>		<b>180 815,50</b>
	<b>Sous Total compte 747</b>					<b>160 659,16</b>	<b>1 739 913,26</b>	<b>160 659,16</b>	<b>1 739 913,26</b>		<b>1 579 254,10</b>
	<b>Sous Total compte 74</b>					<b>160 659,16</b>	<b>1 739 913,26</b>	<b>160 659,16</b>	<b>1 739 913,26</b>		<b>1 579 254,10</b>
752	Revenus des immeubles						5 869,67		5 869,67		5 869,67
75888	Autres						16 315,39		16 315,39		16 315,39
	<b>Sous Total compte 7588</b>						<b>16 315,39</b>		<b>16 315,39</b>		<b>16 315,39</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>16 315,39</b>		<b>16 315,39</b>		<b>16 315,39</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>						<b>22 185,06</b>		<b>22 185,06</b>		<b>22 185,06</b>
7688	Autres						9,15		9,15		9,15
	<b>Sous Total compte 768</b>						<b>9,15</b>		<b>9,15</b>		<b>9,15</b>
	<b>Sous Total compte 76</b>						<b>9,15</b>		<b>9,15</b>		<b>9,15</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						476,90		476,90		476,90
777	Recettes et quote-part des subventions d						290,07		290,07		290,07
	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>766,97</b>		<b>766,97</b>		<b>766,97</b>
	<b>Total classe 7</b>					<b>160 659,16</b>	<b>1 772 206,05</b>	<b>160 659,16</b>	<b>1 772 206,05</b>		<b>1 611 546,89</b>
	<b>Total global</b>	<b>14 570 857,52</b>	<b>14 570 857,52</b>	<b>6 301 061,39</b>	<b>5 950 396,83</b>	<b>1 837 629,72</b>	<b>2 188 294,28</b>	<b>22 709 548,63</b>	<b>22 709 548,63</b>	<b>16 248 496,80</b>	<b>16 248 496,80</b>

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_08-BF

## État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 24/01/2025

**Comptable(s)**

Mme Anne ABHERVE-GUEGUEN

du 01/06/2024

M Thierry MENIL

du 01/01/2024

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 24/01/2025

au 31/05/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**POUGET Eric (1013483318-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale****A DDFiP DU FINISTERE, le 29/01/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**ABHERVE-GUEGUEN Anne (1017864055-0), Inspecteur des Finances Publiques****A LANDERNEAU, le 29/01/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 05/02/2025 par l'organe délibérant.

**PERON LAURENT (lperon6-xt), Président****A DAOULAS, le 12/02/2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léoïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-09**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57 le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du bureau en date du 24 Janvier 2025,

2222222

Considérant que le Compte Financier Unique adopté précédemment présente les résultats suivants soit :

## Section de Fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice 2024 :	507 984.49 €
B/ Résultat 2023 reporté :	251 076.78 €
C/ Résultat à affecter = A + B	<b>759 061.27 €</b>

## Section d'Investissement

D/ Résultat de l'exercice 2024 :	- 157 319.93 €
E/ Résultat 2023 reporté :	905 966.74 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	<b>748 646.81 €</b>
Solde des Restes à réaliser 2024 (recettes – dépenses) :	718 216.34 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (**400 000€**) au compte 1068
- d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement (**359 061.27€**) au compte 002, excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2025.
- de reporter la totalité de l'excédent d'investissement (**748 646.81€**) au compte 001, excédent d'investissement reporté sur le budget principal 2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOPOLE - GUERN AR PIQUE  
DAOULAS  
02.98.25.93.51  
@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS  
M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE  
Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON  
M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-10**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2025**

Depuis de nombreuses années, le Syndicat de Bassin de l'Elorn met en place des aides directes en faveur des agriculteurs pour financer les passages d'outils de désherbage mécanique, pour faire des analyses agronomiques et pour acquérir du matériel d'abreuvement.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide de poursuivre ces aides pour l'année 2025 dans une enveloppe budgétaire de **4 000 €**, sur la base des modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>Aides aux agriculteurs</b>	<b>Participation du Syndicat</b>	<b>Plafond de l'aide</b>	<b>Montant unitaire estimatif</b>
<b>Désherbage mécanique</b>			
Prestation de service de désherbage ou défanage alternatifs	50 %	25 € / ha	40 à 50 €/ha par binage
<b>Agronomie</b>			
Analyses d'effluents	100 %	2 analyses / exploitation	40 € / analyse

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_10-DE

Analyses agronomiques d'un sol (profil cultural)	50 %	2 pro Exploitation	500 € / proris
Abreuvement			
Bélier gravitaire	40 %	600 €	1000 €
Abreuvoir avec pompe à énergie solaire	40 %	1000 €	2000 €
Matériel pour franchissement des cours d'eau* par le troupeau (demi buses, poteaux électriques, traverses de chemin de fer,...)	40 %	500 €	1500 €

\*Cette aide sera attribuée seulement si le plan de travaux a été validé par un technicien du SBE (respect des caractéristiques hydro morphologiques du cours d'eau).

ET

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président



Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
LE MOULIN - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAULAS  
02.98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration** :

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>17</u></b>

**DELIBERATION N° 2025-11**

**COMPENSATION PISCICOLE 2025**

Vu la délibération du syndicat de l'Elorn en date du 19 décembre 1977,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 1982 portant réglementation du barrage du Drennec,

Vu le courrier du Ministre de l'Environnement du 22 juin 1982,

Considérant que l'indice des prix à la consommation (tous ménages et hors tabac) d'août 2024 est égal à 120.01 (base 2015),

Après avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_11-DE

Sur le rapport du Président, il est proposé au comité syndical de verser pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FFPPMA) la somme de **31 931.64 €** afin de compenser la non construction d'une passe à poissons au barrage du Drennec.

Cette redevance, servant à couvrir les frais engendrés par le déversement de 10 000 smolts dans la rivière, sera mandatée à réception du certificat de réalisation des travaux, établi par le conseil supérieur de la pêche.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président



LAURENT PERON  
INDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
LE GORRE AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-12**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025  
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 15 avril de l'exercice au titre duquel le budget est établi,

Considérant que l'affectation du résultat a été adoptée préalablement,

Après avis favorable du bureau syndical en date du 24 janvier 2025,


Et après délibération, le comité syndical vote le budget primitif par chapitre tel qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
 Laurent PERON  
 SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
 9 461 DAOULAS  
 02 98 25 93 51  
 accueil@bassin-elorn.fr  
 www.bassin-elorn.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

OL SIMU

SYNDICAT DE BASSIN DE L ELORN - SI BASSINS ELORN (M57) BP 2025 Simulation par défaut

04/02/2025

**PROPOSITION BUDGET PRINCIPAL 2025**

1 / 2

Code	Libellé	BP 2024	Realisé 2024	RAR 2024	Propositions 2025	Vote BP 2025
FONCTIONNEMENT		377 045,78	758 906,60		361 598,27	
DEPENSES		1 414 296,00	1 123 477,81		1 730 369,00	
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté					
Ch. 011	charges à caractère général	531 786,00	344 375,73		864 559,00	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	698 600,00	651 864,70		700 000,00	
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	60 000,00	50 687,61		60 000,00	
Ch. 65	autres charges de gestion courante	86 410,00	54 293,49		59 210,00	
Ch. 66	Charges financières	15 500,00	15 109,39		16 500,00	
Ch. 67	Charges exceptionnelles	22 000,00	7 146,89		30 000,00	
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations				100,00	
RECETTES		1 791 341,78	1 882 384,41		2 091 967,27	
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	251 076,78	251 076,78		359 061,27	
Ch. 013	Atténuations de charges	14 400,00	19 760,74		10 000,00	
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	300,00	290,07		300,00	
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	10 000,00	9 331,61		10 500,00	
Ch. 74	Dotations et participations	1 494 535,00	1 579 254,10		1 707 596,00	
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	21 020,00	22 185,06		4 500,00	
Ch. 76	Produits financiers	10,00	9,15		10,00	
Ch. 77	Produits exceptionnels		476,90			
INVESTISSEMENT			748 646,81	-718 216,34	742 006,81	
DEPENSES		1 273 066,74	491 807,78	718 216,34	689 800,00	
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r					
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	300,00	290,07		300,00	
Ch. 041	<i>Opérations patrimoniales</i>	155 600,00	118 654,00			
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées	31 200,00	31 159,45		398 000,00	

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

OL SIMU

SYNDICAT DE BASSIN DE L ELORN - SI BASSINS ELORN (M57) BP 2025 Simulation par défaut

04/02/2025

**PROPOSITION BUDGET PRINCIPAL 2025**

2 / 2

Code	Libellé	BP 2024	Realisé 2024	RAR 2024	Propositions 2025	Vote BP 2025
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	133 066,74	52 447,90	54 572,70	18 500,00	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées				5 500,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	52 900,00	15 203,50	37 696,50	86 500,00	
Ch. 23	immobilisations en cours	900 000,00	274 052,86	625 947,14	150 000,00	
Ch. 26	Participations et créances rattachées à des partic					
Ch. 27	Autres immobilisations financières					
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers				31 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>1 273 066,74</b>	<b>1 240 454,59</b>		<b>1 431 806,81</b>	
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	905 966,74	905 966,74		748 646,81	
Ch. 021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>					
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations					
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	60 000,00	50 687,61		60 000,00	
Ch. 041	<i>Opérations patrimoniales</i>	155 600,00	118 654,00			
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	151 500,00	151 146,24		451 000,00	
Ch. 13	Subventions d'investissement		14 000,00		116 000,00	
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées					
Ch. 21	Immobilisations corporelles					
Ch. 27	Autres immobilisations financières					
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers				56 160,00	



# BUDGET PRINCIPAL

Budget Primitif 2025



# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### I. VUE GENERALE DU BP 2025

BUDGET PRIMITIF 2025							
DEPENSES	OPERATIONS			RECETTES	OPERATIONS		
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL		REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
16 - Emprunts et dettes	398 000,00		398 000,00	001- Excédent d'investissement reporté	748 646,81	0	748 646,81
20 - Immobilisations incorporelles	73 072,70		73 072,70	10 - Dotations et fonds divers FCTVA	51 000,00		51 000,00
204 - subventions d'équipements versées	5 500,00		5 500,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00		400 000,00
21 - Immobilisations corporelles	124 196,50		124 196,50	13- Subventions d'investissement	116 000,00		116 000,00
23 - Immobilisations en cours	775 947,14		775 947,14	16 - emprunt	0,00		0,00
45- opérations sous mandat	31 000,00		31 000,00	45- opérations sous mandat	56 160,00		56 160,00
040 - opérations de transfert entre sections		300,00	300,00	040 - Opérations de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00
041 - opérations patrimoniales			0,00	041 - opérations patrimoniales			0,00
				022- virement de la SF		0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 407 716,34</b>	<b>300,00</b>	<b>1 408 016,34</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 371 806,81</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 431 806,81</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	864 559,00		864 559,00	002- Excédent de fonctionnement reporté	359 061,57		359 061,57
012 - Charges de personnel	700 000,00		700 000,00	013 - Atténuation de charges	10 000,00		10 000,00
65 - Charges de gestion courante	59 210,00		59 210,00	70 - Produits des services	10 500,00		10 500,00
66 - Charges financières	16 500,00		16 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 707 596,00		1 707 596,00
67 - charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00	74 - Cotisations membres socle commun	839 077,00		839 077,00
68 - dotations aux provisions et dépréciations	100,00		100,00	74 - GEMAPI statutaire solidarité 50%	60 923,00		60 923,00
042 - Opérations de transfert entre sections		60 000,00	60 000,00	74 - GEMAPI com com 50%	60 923,00		60 923,00
021- virement de la SF vers SI				74 - Participation statutaire CR (sage)	24 220,00		24 220,00
				74 - financement programmes et CDR	551 013,00		551 013,00
				74 - Convention CDR et PPC	171 440,00		171 440,00
				75 - Autres produits de gestion courante	4 500,00		4 500,00
				76 - Produits financiers	10,00		10,00
				042 - opérations de transfert entre sections		300,00	300,00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 091 667,57</b>	<b>300,00</b>	<b>2 091 967,57</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 078 085,34</b>	<b>60 300,00</b>	<b>3 138 385,34</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 463 474,38</b>	<b>60 300,00</b>	<b>3 523 774,38</b>



# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### II. ELABORATION DU BP 2025

#### 1) Sur la base du programme d'actions 2025

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle
<b>Animation agro-environnementale</b>	<b>0,4600</b>	<b>71 510 €</b>
Animation PAEC (NLG)	0,3000	11 550 €
Animation PAEC (charges structure)		0 €
Animation agricole générale BV (NLG )	0,1600	6 160 €
Animation agricole générale BV (Foncier Drennec, acc/ conseil agro environnementaux/ pollutions) (charges struct.)		0 €
Animation BV bactério (?)	0,0000	0 €
Animation BV bactério (charges struct.)		0 €
Matériel abreuvement action BV		5 000 €
Actions d'accompagnement BV (herbe, bas intrants, PDT, optimaïs)		11 000 €
Suivi CRAB lin		4 000 €
Animation échanges fonciers CRAB + veille Safer		9 800 €
Aides directes aux agriculteurs		4 000 €
Achats terrains Drennec		20 000 €
<b>VMA cours d'eau - GEMA</b>	<b>1,0500</b>	<b>187 500 €</b>
Animation GEMA Cours d'eau (GLM)	0,5500	24 200 €
Technicien de rivière AAPPMA	0,5000	22 100 €
Animation GEMA Cours d'eau (charges structure)		0 €
ENTRETIEN : Travaux de gestion de la végétation rivulaire et des gros embâcles		43 200 €
MORPHOLOGIE : Travaux restauration berges		20 000 €
Suppression des très gros embâcles		5 000 €
Travaux petite continuité		15 000 €
Travaux grande continuité		44 000 €
Etudes continuité		14 000 €
<b>Zones humides</b>	<b>0,2500</b>	<b>12 125 €</b>
Animation (NLG)	0,2500	9 625 €
Animation (charges struct.)		0 €
Etude, communication		2 500 €

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle
<b>SAGE Coordination/Animation générale</b>	<b>1,9000</b>	<b>249 300 €</b>
Animation SAGE (VY)	1,0000	56 500 €
Animation SAGE (charges struct.)		18 000 €
Co-animation (PR)	0,5000	46 200 €
Etude quanti		100 000 €
Sécrétariat SAGE (NH)	0,4000	18 600 €
Forfait fonctionnement CLE 10k€		10 000 €
<b>SAGE - Animation thématique Suivi qualité de l'eau - Territoire actions</b>	<b>0,6000</b>	<b>23 341 €</b>
Suivi de la qualité de l'eau (enquêtes, pollutions, suivis)		6 364 €
Suivi qualité - analyses bactério et discrimination		10 082 €
Suivi qualité - évaluation érosion avec le CEREMA		2 495 €
Suivi de la qualité de l'eau (GLM)	0,1000	4 400 €
Suivi de la qualité de l'eau (charges struct.)		0 €
Stage Données existantes / Manques sur territoire SAGE	0,5000	4 000 €
<b>SAGE - Communication</b>	<b>0,0500</b>	<b>30 625 €</b>
Communication SAGE (prestations, supports)		8 000 €
Communication SAGE (0,025 GLM + 0,025 SI)	0,0250	1 100 €
Communication SAGE (charges struct.)	0,0250	1 525 €
Communication SAGE (charges struct.)		0 €
Prestations communication et sensibilisation scolaires		20 000 €
<b>Elaboration Contrat TerraRade</b>	<b>2,1000</b>	<b>309 200 €</b>
Animation - Pilotage/Coordination élaboration	1,0000	43 500 €
Aide coordination/communication	0,0000	0 €
Appui secrétariat/pilotage projet	1,0000	43 500 €
Animation pilotage/coordination (charges struct.)		24 000,00
Zones pilotes		10 000 €
Restauration des sols		80 000 €
Assainissement (AC et ANC)		27 000 €
Etude eutrophisation 1ere phase 2025		50 000 €
Serres (2ème phase + suivi GLM)	0,1000	30 000 €
Contributions Assises agroécologiques (report 2024 - action portée par EPAGA)		1 200 €
Communication/capitalisation/marque réseau/schéma des acteurs/observatoire (reliquat AS 2024)		





# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### II. ELABORATION DU BP 2025

#### 1) Sur la base du programme d'actions 2025

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle
<b>Programme Breizh bocage</b>	<b>1,5000</b>	<b>142 000 €</b>
Animation (FC)	1,0000	38 000 €
Animation PGDH	0,5000	19 000 €
Travaux TTC (programmation 2024/2025)		80 000 €
Suivi des travaux : regarnissage des haies		5 000 €
<b>Invasives (espèces exotiques envahissantes : EEE)</b>	<b>0,0000</b>	<b>8 000 €</b>
Lutte collective EEE animales (piégeage / FDGDON)		8 000 €
<b>Accompagnement collectivités (cours d'eau, loi sur</b>	<b>0,1000</b>	<b>14 400 €</b>
Animation conseil aux collectivités (GLM)	0,0500	2 200 €
Animation EEE (GLM)	0,0500	2 200 €
PEE : Plans de gestion / formations / réunions techniques		10 000 €
<b>Natura 2000</b>	<b>0,5000</b>	<b>61 825 €</b>
Animation (SI)	0,5000	30 500 €
Frais de missions (déplacement, presta, études, repas,...) 2025		8 225 €
Frais de missions (déplacement, presta, études, repas,...) 2024		0 €
Travaux (Contrat Natura 2000)		23 100 €
<b>Gestion ENS</b>	<b>0,2000</b>	<b>9 360 €</b>
Interventions (0,12 SI + 0,08 PR)	0,1200	7 320 €
	0,0800	2 040 €
<b>GRT Gaz</b>	<b>0,0650</b>	<b>17 640 €</b>
Animation (0,025 GLM + 0,04 NLG)	0,0250	1 100 €
	0,0400	1 540 €
Prestations (reptiles;chiro, restau zh, regarnissage haies)		15 000 €
<b>Périmètres de protection de captages d'eau potable</b>	<b>1,3500</b>	<b>85 000 €</b>
Animation générale (KLF)	1,0000	45 500 €
Animation qualité de l'eau (GLM)	0,1000	4 400 €
Animation agricole (NLG)	0,0500	1 925 €
Suivi financier (NH)	0,2000	9 300 €
Prestations agricoles (réduc phytos)		20 000 €
Animation (frais)		3 875 €

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle
<b>Drennec</b>	<b>2,4200</b>	<b>518 290 €</b>
Barrage/slte/microcentrale/maison (PR)	0,9200	43 240 €
EP	0,5000	25 500 €
Remplacement Eric/TP?	1,0000	37 050 €
Entretien et protection site (Frais)		31 000 €
Surveillance et gestion barrage (frais)		5 000 €
Travaux barrage		150 000 €
Remboursement emprunt		47 000 €
Gestion microcentrale (frais et travaux)		25 000 €
Frais divers		17 000 €
Travaux divers (clôture, vidéosurveillance, cheminement piéton, maison du barrage...)		53 500 €
Compensation piscicole		32 000 €
gestion foret drennec		2 000 €
Etude Courbes de défaillance barrage		50 000 €
<b>Gestion du Syndicat de l'Elorn</b>	<b>1,2550</b>	<b>290 455 €</b>
Frais administration générale		35 000 €
Communication générale SBE		20 000 €
<i>Frais de structure Daoulas</i>		<i>60 000 €</i>
Elus		21 000 €
Autres charges de personnel		68 000 €
Actions transversales Stéfanie	0,3550	21 655 €
Direction (PR)	0,5000	46 200 €
Gestion administrative (NH)	0,4000	18 600 €



# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### 2) Sur la base de l'analyse financière prospective

Libellé du poste	2021	2022	2023	CFU 2024	2025 prévi DOB	2025 prévi BP 2025
Charges Générales	422 221	476 439	391 487	344 221	500 000	864 559
Charges de gestion courante	65 299	51 782	57 261	54 293	87 000	59 210
Charges financières	72	0	450	15 109	14 000	16 500
Charges de personnel	470 550	515 698	643 682	651 865	720 000	700 000
Charges réelles exceptionnelles	11 301	13 032	32 176	7 147	20 000	30 000
Provisions sur créances	0	0	364	0	0	0
<b>Total : CHARGES REELLES</b>	<b>969 442</b>	<b>1 056 950</b>	<b>1 125 056</b>	<b>1 072 636</b>	<b>1 341 000</b>	<b>1 670 269</b>
Dotations et participations-subventions	345 761	450 600	416 323	679 254	520 000	807 596
Attenuation de charges	30 281	44 550	38 889	19 761	10 000	10 000
Contribution des membres (74741 et 74751)	600 000	600 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Vente et autres produits courants non financiers	21 402	27 859	32 650	31 517	15 000	15 000
Produits réels financiers	2	3	6	9	10	10
Produits réels exceptionnels	2 747	1 608	2 326	477	0	0
<b>Total : PRODUITS REELS</b>	<b>1 000 192</b>	<b>1 124 619</b>	<b>1 390 194</b>	<b>1 631 018</b>	<b>1 445 010</b>	<b>1 732 606</b>
<b>CAF BRUTE (Epargne dégagée par l'exploitation)</b>	<b>30 750</b>	<b>67 670</b>	<b>255 924</b>	<b>558 382</b>	<b>104 010</b>	<b>62 337</b>
Dépenses d'équipement nouvelles (cf liste onglet dépenses d'équipements)	78 886	371 479	40 939	341 704	650 500	950 717
Dépenses récurrentes	20 193	12 260	7 384	0	6 500	33 000
Remboursement des dettes bancaires existantes	5 000	0	0	31 159	32 300	398 000
participations et créances	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
<b>Total : DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 079</b>	<b>383 740</b>	<b>48 323</b>	<b>372 863</b>	<b>689 300</b>	<b>1 381 717</b>
FCTVA, subventions d'investissement, autres dotations et fonds globalisés	41 975	201 637	78 969	1 146	51 000	167 000
Autres ressources, cession d'actifs				14 000	0	56 160
<b>Total : RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 975</b>	<b>201 637</b>	<b>78 969</b>	<b>15 146</b>	<b>51 000</b>	<b>223 160</b>
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	31 000
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>31 354</b>	<b>114 433</b>	<b>-286 570</b>	<b>-200 665</b>	<b>534 290</b>	<b>1 096 220</b>
Nouveaux emprunts (y compris emprunts contractés non mis en paiement)			<b>450 000</b>			
Charges d'intérêts			9 215			
Remboursement d'emprunts liées au nouvel emprunt			15 169			
<b>IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-31 354</b>	<b>-114 433</b>	<b>721 401</b>	<b>200 665</b>	<b>-534 290</b>	<b>-1 096 220</b>
Encours de dettes	0	0	434 831	403 672	371 331	0
<b>FDR net global (réserves financières disponibles)</b>	<b>700 440</b>	<b>586 007</b>	<b>1 307 408</b>	<b>1 508 073</b>	<b>973 783</b>	<b>411 853</b>
Trésorerie au 31/12/N	699 445	367 259	1 339 124	1 692 430		
<b>Besoin en Fonds de Roulement (BFR)</b>	<b>995</b>	<b>218 748</b>	<b>-31 715</b>	<b>-184 356</b>	<b>973 783</b>	<b>411 853</b>
<b>Nbre de jours de fonctionnement (FDR/Charges réelles *365)</b>	<b>264</b>	<b>202</b>	<b>424</b>	<b>513</b>	<b>265</b>	<b>90</b>
<b>Encours de dettes/ CAF</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>	<b>3,6</b>	<b>0,0</b>
<b>CAF nette y/c nouveaux emprunts</b>	<b>25 750</b>	<b>67 670</b>	<b>240 755</b>	<b>527 223</b>	<b>71 710</b>	<b>-335 663</b>



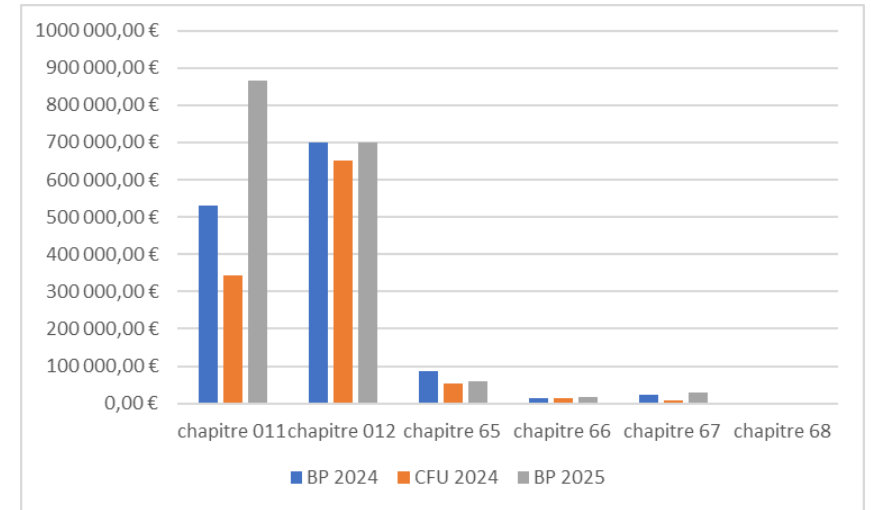
# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 011	chapitre 012	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 68
BP 2024	531 786,00 €	698 600,00 €	86 410,00 €	15 500,00 €	22 000,00 €	0,00 €
CFU 2024	344 221,06 €	651 864,70 €	54 293,49 €	15 109,39 €	7 146,89 €	0,00 €
BP 2025	864 559,00 €	700 000,00 €	59 210,00 €	16 500,00 €	30 000,00 €	0,00 €



- Chapitre 011: Programmes d’actions (cf diapositive précédente); **Faits marquants par rapport au BP 2024:** Etudes quanti (+ 100 000€); études Terrarade (+ 130 000€); Courbe de défaillance (+ 50 000€); prestations actions serres Terrarade (+ 22 000€); Travaux N2000 (+ 23 100€); prestations GRTGAZ (-9 000 €); Communication générale SBE (+ 20 000€); communication Terrarade (-30 000€); assurance statutaire (+24 000€)
- Chapitre 012 : Charges de Personnel :  
 Prévision d’un recrutement pour le Contrat de Rade; renouvellement de contrat pour chargé de mission Terrarade au 01/04/2025; renouvellement contrat pour Drennec; départ en retraite d’un agent ; accueil de 2 stagiaires; versement ARE pour un agent; charges employeur sur postes de contractuels, avancement d’échelon pour 2 agents sur 2025; marge budgétaire si besoin en cours d’année; imputation assurance statutaire au chapitre 011 et non plus au chapitre 012 (- 24 000€)
- Chapitre 65: compensation piscicole, indemnités élus, subventions associations et agriculteurs; subventions EPAGA et BM pour actions co-portées du Contrat de Rade
- Chapitre 66: remboursement des intérêts de l’emprunt du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (4 000€); indemnité de remboursement anticipé de l’emprunt (12 500€)
- Chapitre 67 n’existe plus en M57 sauf l’article 673 « annulation de titres sur exercices antérieurs » : prévision de 30 000 € (GEMAPI)



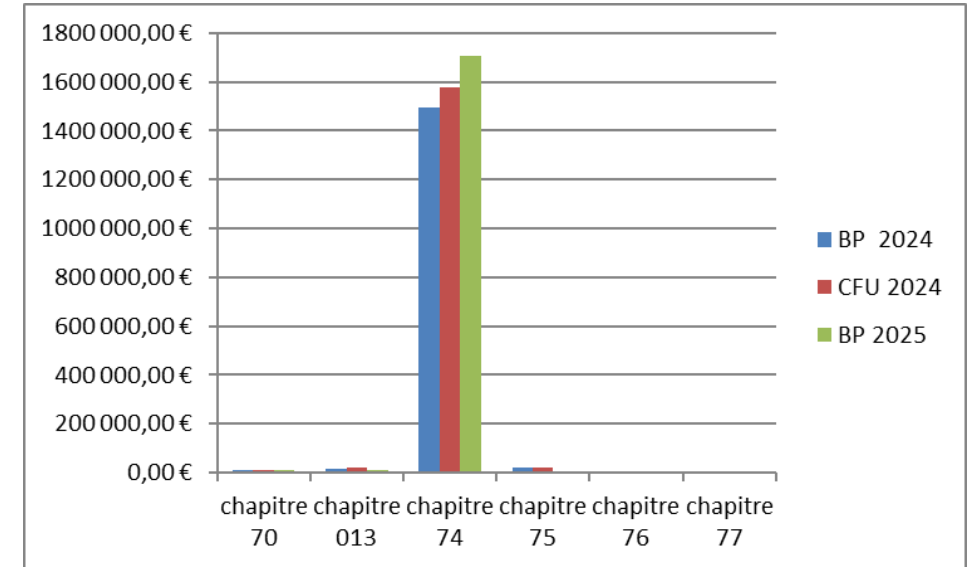
# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### • RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 70	chapitre 013	chapitre 74	chapitre 75	chapitre 76	chapitre 77
BP 2024	10 000,00 €	14 400,00 €	1 494 535,00 €	21 020,00 €	10,00 €	0,00 €
CFU 2024	9 331,61 €	19 760,74 €	1 579 254,10 €	22 185,06 €	9,15 €	476,90 €
BP 2025	10 500,00 €	10 000,00 €	1 707 596,00 €	4 500,00 €	10,00 €	0,00 €



- Chapitre 70: Produits des services (loyer camping, redevance agriculteurs pour occupation de terres du SBE; convention avec PEIMA) : 10 500€
- Chapitre 013 : quote part des agents pour les TR (10 000€)
- Chapitre 74 : Cotisations statutaires : 900 000€ ; participation statutaire de la Région (24 200€); GEMAPI C o m C o m (61 000€) ; BREIZH BOCAGE (95 700€) ; Subvention animation PAEC (17 000 €) ; Solde des programmes d'actions 2024 et acomptes 2025 financeurs et conventions de partenariat (Actions BV, VMA et Sage ELORN (99 700€) , Contrat de Rade (258 080€), mission de captages (97 000€) , GRTGAZ (15 000€), gestion des espaces naturels sensibles (10 000€); Natura 2000 (44 300€); Embâcles CIARAN (15 000€); Etude ressources (42 500€); Travaux N2000 (23 100€); Courbe de défaillance (5 000€);
- Chapitre 75 : Produits de gestion courante (revenus des immeubles (départ d'un locataire au 19/08/2025)



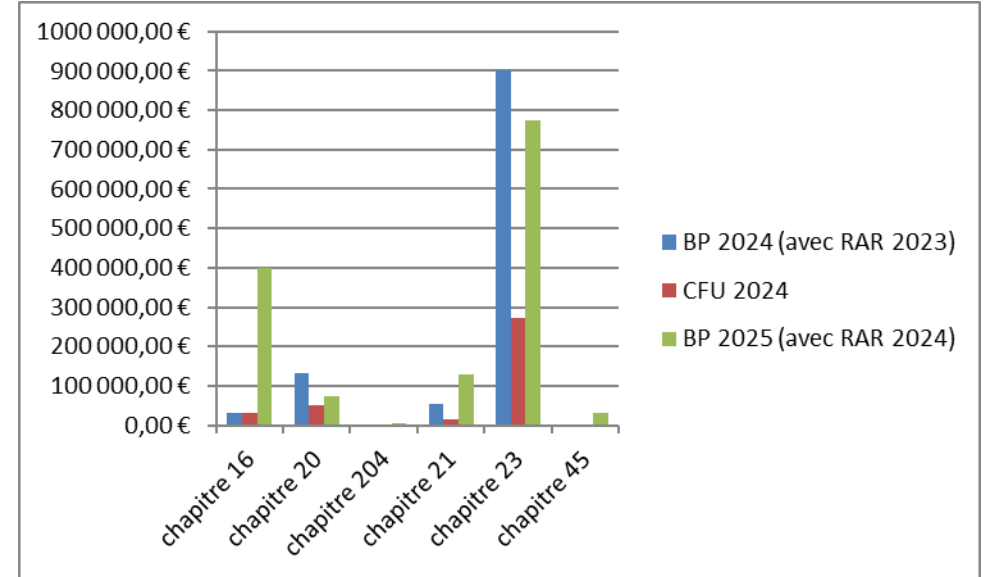
# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### • DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
	chapitre 16	chapitre 20	chapitre 204	chapitre 21	chapitre 23	chapitre 45
BP 2024 (avec RAR 2023)	31 200,00 €	133 166,74 €	0,00 €	52 900,00 €	900 000,00 €	0,00 €
CFU 2024	31 159,45 €	52 447,90 €	0,00 €	15 203,50 €	274 052,86 €	0,00 €
BP 2025 (avec RAR 2024)	398 000,00 €	73 072,70 €	5 500,00 €	129 196,50 €	775 947,14 €	31 000,00 €



- Chapitre 16: Remboursement du capital de l'emprunt (1er trimestre 2025 + CRD de 390 000€)
- Chapitre 20 : RAR 2024 (41 500 €) pour AMO et mission maîtrise d'œuvre, nouvelles dépenses (15 000€); RAR 2024 (étude Kérigeant pour 13 200€); frais d'annonces et concessions (3 500€)
- Chapitre 204: Participation aux travaux Commana (5 500€) ;
- Chapitre 21 : Achat de terrains si opportunité autour du Lac du Drennec (20 000€) ; Matériel informatique (6 000€) mobilier (1 500€) matériel technique drennec (2 000€) ; RAR 2024 (37 700€) pour travaux Kérigeant; Travaux maison drennec (3 500€); vidéosurveillance (20 000€); clôture Drennec (26 000€); fabrication escalier (2 500€); autres (10 000€)
- Chapitre 23 : Travaux sur les vannes de vidange du barrage (RAR 2024) + 150 000€
- Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers : Com com pour les travaux GEMAPI



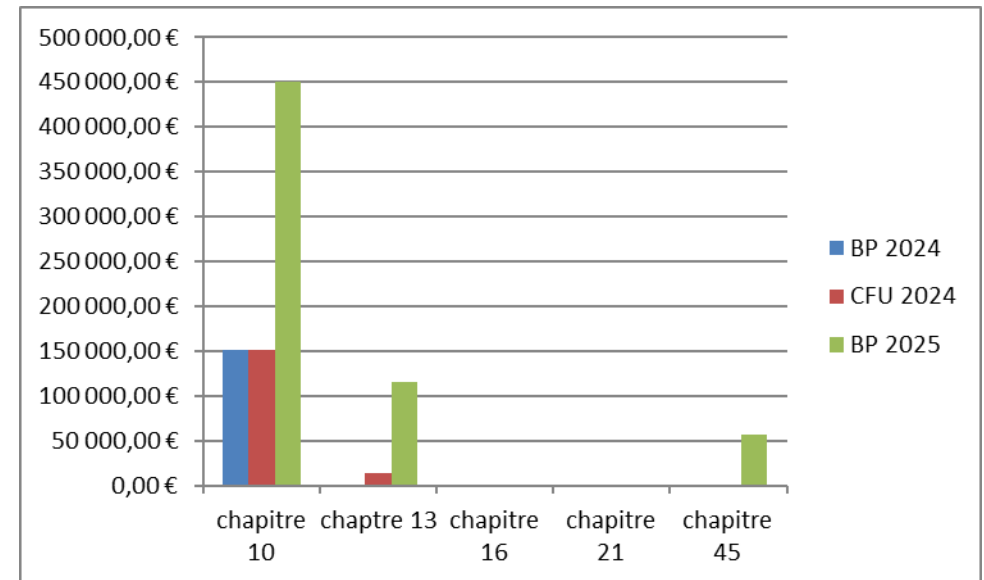
# BUDGET PRINCIPAL

## Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

### • RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					
	chapitre 10	chapitre 13	chapitre 16	chapitre 21	chapitre 45
BP 2024	151 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
CFU 2024	151 146,24 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0
BP 2025	451 000,00 €	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €	56 160,00 €



- Chapitre 10 : FCTVA (51 000 €) et excédent de fonctionnement capitalisés (400 000€)
- Chapitre 13 : Subvention Fonds vert pour travaux sur les vannes de vidange (116 000€)
- Chapitre 45: Opérations pour compte de tiers : com com travaux GEMAPI (subventions et reste à charge à financer par les com com)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : SI BASSINS ELORN (M57) (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25290108700046

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ASAP

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	51
B3.2 - Etalement des provisions	53
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	54
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	56
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	57
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	58
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	59
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	63
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	68
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41.91 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	119.3791 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.04 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	23.2985 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.59 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 615 130,92	1 965 795,48	1 157 043,52	A1	1 507 708,08	
<b>Investissement</b>	491 807,78	334 487,85	(3) 905 966,74	A2	748 646,81	
<b>Fonctionnement</b>	1 123 323,14	1 631 307,63	(4) 251 076,78	A3	759 061,27	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	718 216,34	III + IV	0,00	B1	-718 216,34
<b>Investissement</b>	I	718 216,34	III	0,00	B2	-718 216,34
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	789 491,74
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	30 430,47
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	759 061,27

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

CZ

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>718 216,34</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	54 572,70
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	37 696,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	625 947,14
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>689 800,00</b>	<b>683 160,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>0,00</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>748 646,81</b>
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>1 408 016,34</b>	<b>1 431 806,81</b>
		+	+
		+	+
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 732 906,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>0,00</b>	<b>(si excédent)</b> <b>359 061,27</b>
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>1 730 369,00</b>	<b>2 091 967,27</b>
		+	+
		+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>3 138 385,34</b>	<b>3 523 774,08</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 322,53	54 572,70	18 500,00	18 500,00	73 072,70
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	52 900,00	37 696,50	86 500,00	86 500,00	124 196,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	900 000,00	625 947,14	150 000,00	150 000,00	775 947,14
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>983 222,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>260 500,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>978 716,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 200,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 014 422,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>689 500,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>1 407 716,34</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	300,00		300,00	300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 014 722,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>689 800,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>1 408 016,34</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 408 016,34</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	150 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>151 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>451 000,00</b>	<b>451 000,00</b>	<b>451 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	56 160,00	56 160,00	56 160,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>151 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>623 160,00</b>	<b>623 160,00</b>	<b>623 160,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>211 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>683 160,00</b>	<b>683 160,00</b>	<b>683 160,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>748 646,81</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 431 806,81</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>59 700,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	531 786,00	0,00	864 559,00	864 559,00	864 559,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 600,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	86 410,00	0,00	59 210,00	59 210,00	59 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 316 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>
66	Charges financières	15 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
67	Charges spécifiques (3)	22 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 354 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 414 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 730 369,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 400,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 494 535,00	0,00	1 707 596,00	1 707 596,00	1 707 596,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	21 020,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 539 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 539 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300,00		300,00	300,00	300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 540 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>359 061,27</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 091 967,27</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL                  DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION                  D'INVESTISSEMENT (6)</p>	59 700,00	<p style="font-size: 0.8em;">Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.</p>
---	-----------	---

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	300,00	300,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	398 000,00	0,00	398 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	73 072,70	0,00	73 072,70
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	5 500,00	0,00	5 500,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	124 196,50	0,00	124 196,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	775 947,14	0,00	775 947,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	31 000,00	0,00	31 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 407 716,34</b>	<b>300,00</b>	<b>1 408 016,34</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 408 016,34</b>
---	---------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	864 559,00		864 559,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	700 000,00		700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	59 210,00	0,00	59 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	16 500,00	0,00	16 500,00
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	100,00	60 000,00	60 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 670 369,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 730 369,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 730 369,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

DZ

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	51 000,00	0,00	51 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	116 000,00	0,00	116 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		60 000,00	60 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	56 160,00	0,00	56 160,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>223 160,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>283 160,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	748 646,81
---	------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	400 000,00
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 431 806,81
--	--------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 500,00		10 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 707 596,00		1 707 596,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	4 500,00	0,00	4 500,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	300,00	300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 732 606,00</b>	<b>300,00</b>	<b>1 732 906,00</b>

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le 13/02/2025  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>359 061,27</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>2 091 967,27</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 014 722,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>1 408 016,34</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 322,53	54 572,70	0,00	18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	73 072,70
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
21	Immobilisations corporelles	52 900,00	37 696,50	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00	124 196,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	900 000,00	625 947,14	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	775 947,14
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>983 222,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>978 716,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 200,00	0,00		398 000,00	398 000,00		398 000,00	398 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 014 422,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>1 407 716,34</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>300,00</b>			<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le 13/02/2025  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>1 408 016,34</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>61 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>283 160,00</b>	<b>283 160,00</b>	<b>283 160,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	56 160,00	56 160,00	56 160,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>223 160,00</b>	<b>223 160,00</b>	<b>223 160,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

748 646,81

Affectation au compte 1068 (8)

400 000,00

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le  
 ID : 029-252901087-20250205-DÉLIB\_2025\_12-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>1 431 806,81</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 014 722,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>689 800,00</b>	<b>1 408 016,34</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 322,53	54 572,70	0,00	18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	73 072,70
2031	Frais d'études	13 822,53	54 572,70		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	69 572,70
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2051	Concessions, droits similaires	16 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
21	Immobilisations corporelles	52 900,00	37 696,50	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00	124 196,50
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	37 696,50		0,00	0,00	0,00	0,00	37 696,50
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		48 500,00	48 500,00	0,00	48 500,00	48 500,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2185	Matériel de téléphonie	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 400,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	900 000,00	625 947,14	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	775 947,14
2315	Install., matériel et outill. technique	900 000,00	625 947,14		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	775 947,14
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>983 222,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>978 716,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	31 200,00	0,00		398 000,00	398 000,00		398 000,00	398 000,00
1641	Emprunts en euros	31 200,00	0,00		398 000,00	398 000,00		398 000,00	398 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
45811	CAPLD - TRAVAUX GEMAPI	<b>0,00</b>	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
45812	CCPL - TRAVAUX GEMAPI	<b>0,00</b>	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 014 422,53</b>	<b>718 216,34</b>	<b>0,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>689 500,00</b>	<b>1 407 716,34</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
13913	Subv. transf. Départements	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>300,00</b>			<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



## SI BASSINS ELORN (M57) - SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN - BP - 2025

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**



Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET Test encodage**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>61 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>283 160,00</b>	<b>283 160,00</b>	<b>283 160,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
10222	FCTVA	1 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	56 160,00	56 160,00	56 160,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>223 160,00</b>	<b>223 160,00</b>	<b>223 160,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	4 400,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	500,00		500,00	500,00	500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281351	Bâtiments publics	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28138	Autres constructions	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28151	Réseaux de voirie	3 200,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28152	Installations de voirie	100,00		100,00	100,00	100,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	100,00		100,00	100,00	100,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00		200,00	200,00	200,00
281828	Autres matériels de transport	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281838	Autre matériel informatique	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
28188	Autres immo. corporelles	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 414 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	531 786,00	0,00	0,00	864 559,00	864 559,00	0,00	864 559,00	864 559,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 600,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	86 410,00	0,00	0,00	59 210,00	59 210,00	0,00	59 210,00	59 210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 316 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>
66	Charges financières	15 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
67	Charges spécifiques (3)	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>37 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 600,00</b>	<b>46 600,00</b>		<b>46 600,00</b>	<b>46 600,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 354 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>			<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 730 369,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF



**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 540 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	14 400,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 494 535,00	0,00	1 707 596,00	1 707 596,00	1 707 596,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	21 020,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 539 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 539 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300,00		300,00	300,00	300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)****359 061,27****Total des recettes de fonctionnement cumulées****2 091 967,27**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 414 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 369,00</b>	<b>1 730 369,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	531 786,00	0,00	0,00	864 559,00	864 559,00	0,00	864 559,00	864 559,00
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	3 800,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60621	Combustibles	3 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60633	Fournitures de voirie	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 300,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats de prestations de services	250 076,00	0,00		287 700,00	287 700,00	0,00	287 700,00	287 700,00
61221	Matériel roulant	5 160,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61228	Autres	3 000,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61351	Matériel roulant	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	11 750,00	0,00		9 950,00	9 950,00	0,00	9 950,00	9 950,00
6161	Multirisques	19 100,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 550,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 400,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	1 300,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6228	Divers	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	60 500,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 600,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	8 100,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	62 700,00	0,00		61 959,00	61 959,00	0,00	61 959,00	61 959,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	698 600,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
6218	Autre personnel extérieur	31 400,00	0,00		30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	205 000,00	0,00		254 000,00	254 000,00		254 000,00	254 000,00
64131	Rémunérations	230 000,00	0,00		203 000,00	203 000,00		203 000,00	203 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	87 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 100,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	18 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
									(Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	86 410,00	0,00	0,00	59 210,00	59 210,00	0,00	59 210,00	59 210,00
65311	Indemnités de fonction	19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 300,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	31 500,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	11 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	16 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 316 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 769,00</b>	<b>1 623 769,00</b>
66	Charges financières	15 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 500,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
6688	Autres	0,00	0,00		12 800,00	12 800,00		12 800,00	12 800,00
67	Charges spécifiques (4)	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>37 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 600,00</b>	<b>46 600,00</b>		<b>46 600,00</b>	<b>46 600,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 354 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 670 369,00</b>	<b>1 670 369,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						II
									III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>			<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 540 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>	<b>1 732 906,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	14 400,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 494 535,00	0,00	1 707 596,00	1 707 596,00	1 707 596,00
744	FCTVA	400,00	0,00	300,00	300,00	300,00
74718	Autres participations Etat	47 600,00	0,00	67 240,00	67 240,00	67 240,00
7472	Participation régions	84 915,00	0,00	137 660,00	137 660,00	137 660,00
7473	Participation départements	73 400,00	0,00	55 200,00	55 200,00	55 200,00
74751	Participation GFP de rattachement	970 000,00	0,00	960 923,00	960 923,00	960 923,00
74758	Participation autres groupements	117 720,00	0,00	171 440,00	171 440,00	171 440,00
74772	Participation FEDER	19 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
74773	Participation FEADER	35 000,00	0,00	85 433,00	85 433,00	85 433,00
747818	Autres	146 500,00	0,00	176 400,00	176 400,00	176 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	21 020,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
75888	Autres	15 020,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 539 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>	<b>1 732 596,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
7688	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié	Total
			I		II	III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 539 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>	<b>1 732 606,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	300,00		300,00	300,00	300,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	300,00		300,00	300,00	300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					450 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					450 000,00									
MON54395EUR/0546125/001	LA BANQUE POSTALE	15/12/2022	2023-04-04	01/08/2023	450 000,00	F		3,570	3,570	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
<b>Total général</b>					<b>450 000,00</b>											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		403 671,24					32 286,81	13 982,03	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		403 671,24					32 286,81	13 982,03	0,00	0,00
MON54395EUR/0546125/001	N	0,00	A-1	403 671,24	10,50	F	3,570		32 286,81	13 982,03	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>403 671,24</b>					<b>32 286,81</b>	<b>13 982,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**SI BASSINS ELORN (M57) - SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN - BP - 2025**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	403 671,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		14/02/2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS, INSTALLA	15	14/02/2023
L	APPAREILS DE LABORATOIRE	5	14/02/2023
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	14/02/2023
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	10	14/02/2023
L	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	5	14/02/2023
L	FRAIS D'ANNONCES ET INSERTIONS	1	14/02/2023
L	FRAIS D'ANNONCES ET INSERTIONS NON SUIVIS DE TRAVA	5	14/02/2023
L	FRAIS D'ETUDES	1	14/02/2023
L	FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE TRAVAUX	5	14/02/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	5	14/02/2023
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	5	14/02/2023
L	LOGICIELS	2	14/02/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	5	14/02/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	14/02/2023
L	MATERIEL ELECTRONIQUE ET CLASSIQUE	5	14/02/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	14/02/2023
L	MATERIEL TELEPHONIE	2	14/02/2023
L	PLANTATIONS	15	14/02/2023
L	SUBVENTIONS RECUES	1	14/02/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS	1	14/02/2023



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	364,00		0,00	364,00	0,00	364,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	364,00		0,00	364,00	0,00	364,00
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES (REDRESSEMENT JUDICIAIRE)	364,00	04/10/2023	0,00	364,00	0,00	364,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>364,00</b>		<b>0,00</b>	<b>364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE
					D	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>364,00</b>		<b>0,00</b>	<b>364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

03.2

#### B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : CAPLD - TRAVAUX GEMAPI		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>					
	0,00	0,00	53 040,00	53 040,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	53 040,00	53 040,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 040,00</b>	<b>53 040,00</b>	

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : CCPL - TRAVAUX GEMAPI		Date de la délibération : 01/01/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>					
	0,00	0,00	3 120,00	3 120,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	3 120,00	3 120,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le de la délibération : 01/01/2025

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : CCPL - TRAVAUX GEMAPI			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 120,00</b>	<b>3 120,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	4 368,00	0,00	6 495,19
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
57.3

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	46 268,84
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>46 268,84</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 732 606,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>2,67</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4				
<b>Crédits-bails mobiliers</b>						<b>4 368,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
VEHICULE	2020	FREE2MOVELEASE	4	773,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROUTEUR	2021	GRENKE LOCATION	4	1 627,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VEHICULE	2022	DIAC LOCATION	4	3 002,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PHOTOCOPIEUR	2025	BNP PARIBAS	4	1 092,00	4 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédits-bails immobiliers</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>					<b>6 495,19</b>	<b>4 368,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>5,50</b>	<b>2,00</b>	<b>7,50</b>
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur en Chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>6,50</b>	<b>2,00</b>	<b>8,50</b>

Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_12-BF

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Ingénieur Principal	A	TECH	721	0,00	332-8-2° Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1° Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	420	0,00	332-24 Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-23-1° Autres	CDD Contractuel en CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ECOPOLE GUERN AR PIQUET 29460 DAOULAS (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
18/09/2008 -	AGSEL		SCIC	500,00
18/10/2016 -	EAU DU PONANT		SPL	71,44
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	748 646,81
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-718 216,34	-718 216,34
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-718 216,34	30 430,47

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	400 000,00	400 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-718 216,34	30 430,47
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-318 216,34	430 430,47

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	398 300,00	398 300,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	111 000,00	111 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-287 300,00	-287 300,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>398 300,00</b>	<b>I 398 300,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>398 000,00</b>	<b>398 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	398 000,00	398 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	300,00	300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>111 000,00</b>	<b>III 111 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>
10222	FCTVA	51 000,00	51 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	4 400,00	4 400,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	500,00	500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00	4 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 000,00	3 000,00
281351	Bâtiments publics	1 000,00	1 000,00
28138	Autres constructions	20 000,00	20 000,00
28151	Réseaux de voirie	3 200,00	3 200,00
28152	Installations de voirie	100,00	100,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	100,00	100,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	200,00
281828	Autres matériels de transport	2 000,00	2 000,00
281838	Autre matériel informatique	8 000,00	8 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	4 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 500,00	1 500,00
28188	Autres immo. corporelles	8 000,00	8 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00



(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/01/2025

Présenté par LE PRESIDENT (1),  
A LOC EGUINER, le 05/02/2025Délibéré par l'assemblée LE COMITE SYNDICAL(2), réunie en session  
A LE COMITE SYNDICAL, le 05/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante LE COMITE SYNDICAL (2),(3).

001. PERON LAURENT	
002. BERVAS VIVIANE	
003. CLAISSE LAURENCE	
004. FORTIN LAURENCE	
005. JEZEQUEL JEAN	
006. LE ROY CLAIRE	
007. PETITFRERE CHRISTIAN	
008. NICOLAS BERNARD	
009. LACHUER YVAN	
010. CHALINE NATHALIE	
012. ELKAIM JEAN PHILIPPE	
013. LE LORC'H JEAN MICHEL	
014. CYRILLE YVES	
015. ROULLEAUX DAVID	
016. SOUDON CHANTAL	
017. BLANDIN LENAIG	
018. LE SAUX JEAN LUC	
019. BODENEZ GUILLAUME	
020. GUEGUEN PHILIPPE	

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

022. BILLON HENRI	
023. CADIOU BRUNO	
024. MIGOT CHRISTIANE	
025. LE ROUX CATHERINE	

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léoïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-13**

**ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**BUDGET ANNEXE « UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2024-09 du 14 février 2024 ayant approuvé le budget primitif 2024,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N +1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Vu la délibération n° 2022- 43 du 12 Octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la délibération n°2023-42 du 04 Octobre 2023 autorisant le Président à signer la convention d'expérimentation du CFU,

**Considérant que le Président doit quitter la séance et est remplacé par Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn,**

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal du Syndicat de

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

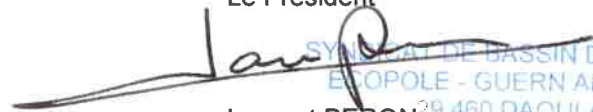
Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve le Compte Financier Unique 2024
- donne pouvoir à M. Le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président



Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ETOPOLE - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02.98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

**UNITES PRODUCTION ELECTRICITE**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE SYNDICAT MIXTE BASSIN ELORN

Numéro SIRET : 25290108700061

POSTE COMPTABLE : 029013 SGC LANDERNEAU

**Compte financier unique (M4)**

**Service public local**

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2024

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 5
B	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable 6
C	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 7
D1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 8
D2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 9
E	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 10
F	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 11
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	<a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Ordonnateur 13
A1.2	<a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Ordonnateur 14
A2.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 15
A2.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 16
<i>Vue détaillée</i>		
B1	<a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Comptable 17
B2	<a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Comptable 19
C1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 20
C2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 22
D1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 24
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 25
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 30
C	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable 33
<b>IV. États annexés</b>		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur



Origine des

Publié le

Page :

B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B6.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.1	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.2	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B8.3	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.4	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9.1	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

Exercice 2024  
Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Page :  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_13-BF

D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

Ordonnateur

D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

Ordonnateur

Origine des

Publié le

Page :

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

39

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 000,00	61 500,00	108 500,00
	Recettes réalisées (1)	B	44 272,83	85 141,08	129 413,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	188 475,13	79 534,77	268 009,90
	Dépenses réalisées (1)	E	6 919,43	68 245,75	75 165,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	37 353,40	16 895,33	54 248,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	141 475,13	18 034,77	159 509,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	178 828,53	34 930,10	213 758,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	178 828,53	34 930,10	213 758,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****B**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
UNITES PRODUCTION ELECTRICITE					
Investissement	141 475,13		37 353,40		178 828,53
Fonctionnement	18 034,77		16 895,33		34 930,10
Sous-Total	159 509,90		54 248,73		213 758,63
<b>TOTAL III</b>	<b>159 509,90</b>		<b>54 248,73</b>		<b>213 758,63</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>159 509,90</b>		<b>54 248,73</b>		<b>213 758,63</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET A**

- (1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
- (2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>0,00</b>	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	106,06
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	103,08	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	18,03
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	16,90
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	12,49
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>103,08</b>	Subventions non transférables	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	163,37
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>103,08</b>	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>316,84</b>
Créances	213,81	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>0,00</b>
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,05
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>213,81</b>	<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>0,05</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>0,05</b>
		Comptes de régularisation	0,00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>316,90</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>316,90</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	81,89	87,89
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	81,89	87,89
Traitements, salaires, charges sociales	13,41	16,81
Achats et charges externes	9,55	6,33
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	44,27	44,03
Autres charges	1,01	0,86
Charges courantes non financières	68,25	68,03
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>13,64</b>	<b>19,86</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>13,64</b>	<b>19,86</b>
Produits exceptionnels	3,25	28,75
Charges exceptionnelles		2,47
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3,25</b>	<b>26,28</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16,90</b>	<b>46,14</b>

**II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.  
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	12 000,00	10 387,14	0,00	10 387,14	86,56	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	13 585,78	0,00	13 585,78	67,93	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>32 000,00</b>	<b>23 972,92</b>	<b>0,00</b>	<b>23 972,92</b>	<b>74,92</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	534,77					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>32 534,77</b>	<b>23 972,92</b>	<b>0,00</b>	<b>23 972,92</b>	<b>73,68</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	47 000,00	44 272,83	0,00	44 272,83	94,20	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>	<b>0,00</b>	<b>44 272,83</b>	<b>94,20</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>79 534,77</b>	<b>68 245,75</b>	<b>0,00</b>	<b>68 245,75</b>	<b>85,81</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>79 534,77</b>	<b>68 245,75</b>	<b>0,00</b>	<b>68 245,75</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 000,00	72 002,79	9 883,82	81 886,61	141,18	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>58 000,00</b>	<b>72 002,79</b>	<b>9 883,82</b>	<b>81 886,61</b>	<b>141,18</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>58 000,00</b>	<b>72 002,79</b>	<b>9 883,82</b>	<b>81 886,61</b>	<b>141,18</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	3 500,00	3 254,47	0,00	3 254,47	92,98	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 500,00</b>	<b>3 254,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 254,47</b>	<b>92,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>61 500,00</b>	<b>75 257,26</b>	<b>9 883,82</b>	<b>85 141,08</b>	<b>138,44</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>18 034,77</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>79 534,77</b>	<b>75 257,26</b>	<b>9 883,82</b>	<b>85 141,08</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	3 664,96	36,65	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	174 975,13	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>184 975,13</b>	<b>3 664,96</b>	<b>1,98</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>184 975,13</b>	<b>3 664,96</b>	<b>1,98</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 500,00	3 254,47	92,98	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 500,00</b>	<b>3 254,47</b>	<b>92,98</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>188 475,13</b>	<b>6 919,43</b>	<b>3,67</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>188 475,13</b>	<b>6 919,43</b>		<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	47 000,00	44 272,83	94,20	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>	<b>94,20</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>	<b>94,20</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>141 475,13</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>188 475,13</b>	<b>44 272,83</b>		<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		566,17		566,17	
611	Sous-traitance générale		1 000,00		1 000,00	
61521	Bâtiments publics		1 218,47		1 218,47	
6156	Maintenance		2 530,00		2 530,00	
6161	Multirisques		4 236,50		4 236,50	
635111	Cotisation foncière des entreprises		453,00		453,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		383,00		383,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	12 000,00	10 387,14		10 387,14	1 612,86
6332	Cotisations versées au FNAL		7,83		7,83	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		166,66		166,66	
6411	Salaires, appointements, commissions de base		10 267,79		10 267,79	
6451	Cotisations à l'URSSAF		1 128,94		1 128,94	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		2 014,56		2 014,56	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	13 585,78		13 585,78	6 414,22
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>32 000,00</b>	<b>23 972,92</b>		<b>23 972,92</b>	<b>8 027,08</b>
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges exceptionnelles					
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues	534,77				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>32 534,77</b>	<b>23 972,92</b>		<b>23 972,92</b>	<b>8 561,85</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>		44 272,83		44 272,83	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	47 000,00	44 272,83		44 272,83	2 727,17
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>		<b>44 272,83</b>	<b>2 727,17</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>79 534,77</b>	<b>68 245,75</b>		<b>68 245,75</b>	<b>11 289,02</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>79 534,77</b>	<b>68 245,75</b>		<b>68 245,75</b>	<b>11 289,02</b>



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
701	Ventes de produits finis et intermédiaires		81 886,61		81 886,61	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	58 000,00	81 886,61		81 886,61	-23 886,61
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>58 000,00</b>	<b>81 886,61</b>		<b>81 886,61</b>	<b>-23 886,61</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits exceptionnels					
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>58 000,00</b>	<b>81 886,61</b>		<b>81 886,61</b>	<b>-23 886,61</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		3 254,47		3 254,47	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 500,00</b>	<b>3 254,47</b>		<b>3 254,47</b>	<b>245,53</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>61 500,00</b>	<b>85 141,08</b>		<b>85 141,08</b>	<b>-23 641,08</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>18 034,77</b>				
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>79 534,77</b>	<b>85 141,08</b>		<b>85 141,08</b>	<b>-5 606,31</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
2155	Outillage industriel		3 664,96		3 664,96	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	3 664,96		3 664,96	6 335,04
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours	174 975,13				174 975,13
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>184 975,13</b>	<b>3 664,96</b>		<b>3 664,96</b>	<b>181 310,17</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>184 975,13</b>	<b>3 664,96</b>		<b>3 664,96</b>	<b>181 310,17</b>
13911	État et établissements nationaux		524,40		524,40	
13912	Régions		1 480,30		1 480,30	
13916	Autres établissements publics locaux		653,97		653,97	
13917	Budget communautaire et Fonds structurels		595,80		595,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre en investissement</i>		3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		188 475,13	6 919,43		6 919,43	181 555,70
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		188 475,13	6 919,43		6 919,43	181 555,70

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
28151	Installations complexes spécialisées		43 815,12		43 815,12	
28155	Outillage industriel		457,71		457,71	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	47 000,00	44 272,83		44 272,83	2 727,17
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>		<b>44 272,83</b>	<b>2 727,17</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>47 000,00</b>	<b>44 272,83</b>		<b>44 272,83</b>	<b>2 727,17</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>141 475,13</b>				

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		188 475,13	44 272,83		44 272,83	144 202,30

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A

Cet état ne contient pas d'information.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	712 076,66	608 992,29	103 084,37	122 747,58
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				20 944,66
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
<b>TOTAL I</b>	<b>712 076,66</b>	<b>608 992,29</b>	<b>103 084,37</b>	<b>143 692,24</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances</b>				
<b>Créances</b>				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	11 721,03		11 721,03	26 521,43
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	2 881,00		2 881,00	1 086,00
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	199 210,18		199 210,18	131 906,78
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>				
<b>Avances de trésorerie</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>213 812,21</b>		<b>213 812,21</b>	<b>159 514,21</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>925 888,87</b>	<b>608 992,29</b>	<b>316 896,58</b>	<b>303 206,45</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds internes</b>		
Dotations		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	163 366,36	163 366,36
Écarts de réévaluation		
Réserves	106 058,35	106 058,35
Report à nouveau (1)	18 034,77	-28 103,79
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	16 895,33	46 138,56
Subventions d'investissement	12 488,19	15 742,66
Provisions réglementées		
<b>Autres fonds</b>		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
<b>TOTAL I</b>	<b>316 843,00</b>	<b>303 202,14</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
<b>Avances</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	50,21	

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
<b>Dettes diverses</b>		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL III</b>	<b>50,21</b>	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Recettes à classer ou à régulariser	3,37	4,31
Écart de conversion - Passif		
<b>TOTAL IV</b>	<b>3,37</b>	<b>4,31</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>316 896,58</b>	<b>303 206,45</b>

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>		
<i>Divers</i>	81 886,61	87 887,95
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
<b>TOTAL I</b>	<b>81 886,61</b>	<b>87 887,95</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 551,14	6 333,97
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>	174,49	184,26
<i>Autres</i>	836,00	675,00
Salaires et traitements	10 267,79	12 882,74
Charges sociales	3 143,50	3 922,76
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	44 272,83	44 026,44
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>68 245,75</b>	<b>68 025,17</b>
<b>A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>13 640,86</b>	<b>19 862,78</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RÉSULTAT COURANT</b>	<b>13 640,86</b>	<b>19 862,78</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		25 495,94
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	3 254,47	3 254,47
Reprises sur dépréciations et provisions		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>3 254,47</b>	<b>28 750,41</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		2 474,63
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		<b>2 474,63</b>
<b>C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>3 254,47</b>	<b>26 275,78</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>85 141,08</b>	<b>116 638,36</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>68 245,75</b>	<b>70 499,80</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 895,33</b>	<b>46 138,56</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		106 058,35						106 058,35		106 058,35
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>106 058,35</b>						<b>106 058,35</b>		<b>106 058,35</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>106 058,35</b>						<b>106 058,35</b>		<b>106 058,35</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)				18 034,77				18 034,77		18 034,77
119	Report à nouveau (solde débiteur)	28 103,79			28 103,79			28 103,79	28 103,79		
	<b>Sous Total compte 11</b>	<b>28 103,79</b>			<b>46 138,56</b>			<b>28 103,79</b>	<b>46 138,56</b>		<b>18 034,77</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		46 138,56	46 138,56				46 138,56	46 138,56		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>46 138,56</b>	<b>46 138,56</b>				<b>46 138,56</b>	<b>46 138,56</b>		
1311	État et établissements nationaux		7 866,00						7 866,00		7 866,00
1312	Régions		25 133,95						25 133,95		25 133,95
1316	Autres établissements publics locaux		9 809,60						9 809,60		9 809,60
1317	Budget communautaire et fonds structurel		11 916,00						11 916,00		11 916,00
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>54 725,55</b>						<b>54 725,55</b>		<b>54 725,55</b>
13911	État et établissements nationaux	6 817,20				524,40		7 341,60		7 341,60	
13912	Régions	18 360,05				1 480,30		19 840,35		19 840,35	
13916	Autres établissements publics locaux	7 847,64				653,97		8 501,61		8 501,61	
13917	Budget communautaire et Fonds structurel	5 958,00				595,80		6 553,80		6 553,80	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>38 982,89</b>				<b>3 254,47</b>		<b>42 237,36</b>		<b>42 237,36</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>38 982,89</b>				<b>3 254,47</b>		<b>42 237,36</b>		<b>42 237,36</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>38 982,89</b>	<b>54 725,55</b>			<b>3 254,47</b>		<b>42 237,36</b>	<b>54 725,55</b>		<b>12 488,19</b>
181	Compte de liaison : affectation...		163 366,36						163 366,36		163 366,36

**III – ÉTATS FINANCIERS****Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 18</b>		<b>163 366,36</b>						<b>163 366,36</b>		<b>163 366,36</b>
	<b>Total classe 1</b>	<b>67 086,68</b>	<b>370 288,82</b>	<b>46 138,56</b>	<b>46 138,56</b>	<b>3 254,47</b>		<b>116 479,71</b>	<b>416 427,38</b>	<b>42 237,36</b>	<b>342 185,03</b>
2151	Installations complexes spécialisées	678 312,87		20 944,66				699 257,53		699 257,53	
2155	Outillage industriel	9 154,17				3 664,96		12 819,13		12 819,13	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>687 467,04</b>		<b>20 944,66</b>		<b>3 664,96</b>		<b>712 076,66</b>		<b>712 076,66</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>687 467,04</b>		<b>20 944,66</b>		<b>3 664,96</b>		<b>712 076,66</b>		<b>712 076,66</b>	
2315	Installations, matériel et outillage tec	20 944,66			20 944,66			20 944,66	20 944,66		
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>20 944,66</b>			<b>20 944,66</b>			<b>20 944,66</b>	<b>20 944,66</b>		
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>20 944,66</b>			<b>20 944,66</b>			<b>20 944,66</b>	<b>20 944,66</b>		
28151	Installations complexes spécialisées		563 036,16				43 815,12		606 851,28		606 851,28
28155	Outillage industriel		1 683,30				457,71		2 141,01		2 141,01
	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>564 719,46</b>				<b>44 272,83</b>		<b>608 992,29</b>		<b>608 992,29</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>564 719,46</b>				<b>44 272,83</b>		<b>608 992,29</b>		<b>608 992,29</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>564 719,46</b>				<b>44 272,83</b>		<b>608 992,29</b>		<b>608 992,29</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>708 411,70</b>	<b>564 719,46</b>	<b>20 944,66</b>	<b>20 944,66</b>	<b>3 664,96</b>	<b>44 272,83</b>	<b>733 021,32</b>	<b>629 936,95</b>	<b>712 076,66</b>	<b>608 992,29</b>
4011	Fournisseurs			10 512,09	10 562,30			10 512,09	10 562,30		50,21
	<b>Sous Total compte 401</b>			<b>10 512,09</b>	<b>10 562,30</b>			<b>10 512,09</b>	<b>10 562,30</b>		<b>50,21</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations			4 397,95	4 397,95			4 397,95	4 397,95		
	<b>Sous Total compte 404</b>			<b>4 397,95</b>	<b>4 397,95</b>			<b>4 397,95</b>	<b>4 397,95</b>		
	<b>Sous Total compte 40</b>			<b>14 910,04</b>	<b>14 960,25</b>			<b>14 910,04</b>	<b>14 960,25</b>		<b>50,21</b>
411	Clients	26 521,43		69 897,14	94 581,36			96 418,57	94 581,36	1 837,21	
418	Clients - Produits non encore facturés			9 883,82				9 883,82		9 883,82	





## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>26 521,43</b>		<b>79 780,96</b>	<b>94 581,36</b>			<b>106 302,39</b>	<b>94 581,36</b>	<b>11 721,03</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			10 267,79	10 267,79			10 267,79	10 267,79		
	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>10 267,79</b>	<b>10 267,79</b>			<b>10 267,79</b>	<b>10 267,79</b>		
431	Sécurité sociale			3 118,81	3 118,81			3 118,81	3 118,81		
437	Autres organismes sociaux			32,52	32,52			32,52	32,52		
	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>3 151,33</b>	<b>3 151,33</b>			<b>3 151,33</b>	<b>3 151,33</b>		
44562	TVA sur immobilisations			785,00	785,00			785,00	785,00		
44566	TVA sur autres biens et services			1 011,63	1 011,63			1 011,63	1 011,63		
44567	Crédit de TVA à reporter	1 086,00		18 881,00	17 086,00			19 967,00	17 086,00	2 881,00	
	<b>Sous Total compte 4456</b>	<b>1 086,00</b>		<b>20 677,63</b>	<b>18 882,63</b>			<b>21 763,63</b>	<b>18 882,63</b>	<b>2 881,00</b>	
	<b>Sous Total compte 445</b>	<b>1 086,00</b>		<b>20 677,63</b>	<b>18 882,63</b>			<b>21 763,63</b>	<b>18 882,63</b>	<b>2 881,00</b>	
447	Autres impôts, taxes			549,66	549,66			549,66	549,66		
	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>1 086,00</b>		<b>21 227,29</b>	<b>19 432,29</b>			<b>22 313,29</b>	<b>19 432,29</b>	<b>2 881,00</b>	
45101	Compte de rattachement avec (à subdivis	131 906,78		96 687,01	29 383,61			228 593,79	29 383,61	199 210,18	
	<b>Sous Total compte 451</b>	<b>131 906,78</b>		<b>96 687,01</b>	<b>29 383,61</b>			<b>228 593,79</b>	<b>29 383,61</b>	<b>199 210,18</b>	
	<b>Sous Total compte 45</b>	<b>131 906,78</b>		<b>96 687,01</b>	<b>29 383,61</b>			<b>228 593,79</b>	<b>29 383,61</b>	<b>199 210,18</b>	
4713	Recettes perçues avant émission des titr			18 178,42	18 178,42			18 178,42	18 178,42		
	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>18 178,42</b>	<b>18 178,42</b>			<b>18 178,42</b>	<b>18 178,42</b>		
4721	Dépenses réglées sans mandatement préala			504,79	504,79			504,79	504,79		
	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>504,79</b>	<b>504,79</b>			<b>504,79</b>	<b>504,79</b>		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		4,31	1,40	0,46			1,40	4,77		3,37
	<b>Sous Total compte 478</b>		<b>4,31</b>	<b>1,40</b>	<b>0,46</b>			<b>1,40</b>	<b>4,77</b>		<b>3,37</b>



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 47</b>		4,31	18 684,61	18 683,67			18 684,61	18 687,98		3,37
	<b>Total classe 4</b>	159 514,21	4,31	244 709,03	190 460,30			404 223,24	190 464,61	213 812,21	53,58
580	Opérations d'ordre budgétaire			47 527,30	47 527,30			47 527,30	47 527,30		
	<b>Sous Total compte 58</b>			47 527,30	47 527,30			47 527,30	47 527,30		
	<b>Total classe 5</b>			47 527,30	47 527,30			47 527,30	47 527,30		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					566,17		566,17		566,17	
	<b>Sous Total compte 606</b>					566,17		566,17		566,17	
	<b>Sous Total compte 60</b>					566,17		566,17		566,17	
611	Sous-traitance générale					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
61521	Bâtiments publics					1 218,47		1 218,47		1 218,47	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					1 218,47		1 218,47		1 218,47	
6156	Maintenance					2 530,00		2 530,00		2 530,00	
	<b>Sous Total compte 615</b>					3 748,47		3 748,47		3 748,47	
6161	Multirisques					4 236,50		4 236,50		4 236,50	
	<b>Sous Total compte 616</b>					4 236,50		4 236,50		4 236,50	
	<b>Sous Total compte 61</b>					8 984,97		8 984,97		8 984,97	
6332	Cotisations versées au FNAL					7,83		7,83		7,83	
6336	Cotisations au centre national et aux ce					166,66		166,66		166,66	
	<b>Sous Total compte 633</b>					174,49		174,49		174,49	
635111	CFE					453,00		453,00		453,00	
	<b>Sous Total compte 63511</b>					453,00		453,00		453,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					453,00		453,00		453,00	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 635</b>					453,00		453,00		453,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					383,00		383,00		383,00	
	<b>Sous Total compte 63</b>					1 010,49		1 010,49		1 010,49	
6411	Salaires, appointements, commissions de					10 267,79		10 267,79		10 267,79	
	<b>Sous Total compte 641</b>					10 267,79		10 267,79		10 267,79	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 128,94		1 128,94		1 128,94	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					2 014,56		2 014,56		2 014,56	
	<b>Sous Total compte 645</b>					3 143,50		3 143,50		3 143,50	
	<b>Sous Total compte 64</b>					13 411,29		13 411,29		13 411,29	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					44 272,83		44 272,83		44 272,83	
	<b>Sous Total compte 681</b>					44 272,83		44 272,83		44 272,83	
	<b>Sous Total compte 68</b>					44 272,83		44 272,83		44 272,83	
	<b>Total classe 6</b>					68 245,75		68 245,75		68 245,75	
701	Ventes de produits finis et intermédiaireir						81 886,61		81 886,61		81 886,61
	<b>Sous Total compte 70</b>						81 886,61		81 886,61		81 886,61
777	Quote-part des subventions d'investissem						3 254,47		3 254,47		3 254,47
	<b>Sous Total compte 77</b>						3 254,47		3 254,47		3 254,47
	<b>Total classe 7</b>						85 141,08		85 141,08		85 141,08
	<b>Total g�n�ral</b>	935 012,59	935 012,59	359 319,55	305 070,82	75 165,18	129 413,91	1 369 497,32	1 369 497,32	1 036 371,98	1 036 371,98

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_13-BF

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 24/01/2025

**Comptable(s)**

Mme Anne ABHERVE-GUEGUEN

du 01/06/2024

M Thierry MENIL

du 01/01/2024

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 24/01/2025

au 31/05/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**POUGET Eric (1013483318-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale****A DDFiP DU FINISTERE, le 29/01/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**ABHERVE-GUEGUEN Anne (1017864055-0), Inspecteur des Finances Publiques****A LANDERNEAU, le 29/01/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 05/02/2025 par l'organe délibérant.

**PERON LAURENT (lperon6-xt), Président****A DAOULAS, le 12/02/2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léoïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>17</u></b>

**DELIBERATION N° 2025-14**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**BUDGET ANNEXE « UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M41 le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2025

Et après délibération, le comité syndical décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Considérant que le compte administratif adopté précédemment présente les résultats suivants soit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2024 :	16 895.33 €
B/ Résultat 2023 reporté :	18 034.77 €
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B:</b>	<b>34 930.10 €</b>

Section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2024 :	37 353.40 €
E/ Résultat 2023 reporté :	141 475.13 €
<b>F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser) :</b>	<b>178 828.53 €</b>

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement reporté (**34 930.10 €**) au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2025
- de reporter la totalité de l'excédent d'investissement reporté (**178 828.53 €**) au compte 001 en section d'investissement du budget 2025

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
EQUIS-POLE - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-15**

**VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025**  
**« UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 15 avril de l'exercice au titre duquel le budget est établi,

Après avis favorable du bureau syndical en date du 24 janvier 2025 et après délibération, le comité syndical vote le budget primitif par chapitre tel qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

Laurent PERON



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>25290108700061</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Commune PRODUCTION ELECTRICITE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ASAP

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN (2)

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 22

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 24

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE**

AT

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	81 330,10	46 400,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 34 930,10
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>81 330,10</b>	<b>81 330,10</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	224 828,53	46 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 178 828,53
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>224 828,53</b>	<b>224 828,53</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>306 158,63</b>	<b>306 158,63</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

**AZ**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	534,77		1 330,10	1 330,10	1 330,10
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>32 534,77</b>	<b>0,00</b>	<b>35 330,10</b>	<b>35 330,10</b>	<b>35 330,10</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	47 000,00		46 000,00	46 000,00	46 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 000,00</b>		<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 534,77</b>	<b>0,00</b>	<b>81 330,10</b>	<b>81 330,10</b>	<b>81 330,10</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>81 330,10</b>
---	--	------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>58 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>58 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 500,00		3 400,00	3 400,00	3 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 500,00</b>		<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 400,00</b>	<b>46 400,00</b>	<b>46 400,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>34 930,10</b>
---	--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>81 330,10</b>
---	--	------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>42 600,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	174 975,13	0,00	211 428,53	211 428,53	211 428,53
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>184 975,13</b>	<b>0,00</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>184 975,13</b>	<b>0,00</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 500,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>188 475,13</b>	<b>0,00</b>	<b>224 828,53</b>	<b>224 828,53</b>	<b>224 828,53</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
 Reçu en préfecture le 13/02/2025  
 Publié le 0,00 0,00  
 ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_15-BF

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 000,00		46 000,00	46 000,00	46 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>47 000,00</b>		<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>178 828,53</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>42 600,00</b>
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 000,00		15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 000,00		19 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	46 000,00	46 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 330,10		1 330,10
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>35 330,10</b>	<b>46 000,00</b>	<b>81 330,10</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>81 330,10</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	3 400,00	3 400,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	211 428,53	0,00	211 428,53
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>221 428,53</b>	<b>3 400,00</b>	<b>224 828,53</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	43 000,00		43 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 400,00	3 400,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>43 000,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>46 400,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>34 930,10</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>81 330,10</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		46 000,00	46 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>178 828,53</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	700,00	700,00	700,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	3 000,00	5 500,00	5 500,00
6161	Multirisques	4 500,00	4 500,00	4 500,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	800,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>20 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>19 000,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10,00	10,00	10,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	290,00	290,00	290,00
6411	Salaires, appointements, commissions	14 200,00	13 000,00	13 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 500,00	3 500,00	3 500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>32 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>534,77</b>	<b>1 330,10</b>	<b>1 330,10</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>32 534,77</b>	<b>35 330,10</b>	<b>35 330,10</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	47 000,00	46 000,00	46 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>79 534,77</b>	<b>81 330,10</b>	<b>81 330,10</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>81 330,10</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures, des immobilisations mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 000,00	43 000,00	43 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	58 000,00	43 000,00	43 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>58 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>58 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 500,00	3 400,00	3 400,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 500,00	3 400,00	3 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 500,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>61 500,00</b>	<b>46 400,00</b>	<b>46 400,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>34 930,10</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>81 330,10</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2155	Outillage industriel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	174 975,13	211 428,53	211 428,53
2315	Installat°, matériel et outillage techni	174 975,13	211 428,53	211 428,53
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>184 975,13</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>184 975,13</b>	<b>221 428,53</b>	<b>221 428,53</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>3 500,00</i>	<i>3 400,00</i>	<i>3 400,00</i>
13911	<i>Sub. équipt cpte résult. Etat</i>	<i>650,00</i>	<i>600,00</i>	<i>600,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>
13916	<i>Sub. équipt cpte résult. Autres EPL</i>	<i>700,00</i>	<i>700,00</i>	<i>700,00</i>
13917	<i>Sub. équipt cpte résult. Budget communaut</i>	<i>650,00</i>	<i>600,00</i>	<i>600,00</i>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 500,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>188 475,13</b>	<b>224 828,53</b>	<b>224 828,53</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	47 000,00	46 000,00	46 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	45 000,00	45 000,00	45 000,00
28155	Outillage industriel	2 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>47 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>178 828,53</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>224 828,53</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**A2**

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	14/02/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	SUBVENTIONS MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	FRAIS D'ETUDES MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	FRAIS INSERTION MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	INSTALLATION, MATERIEL et OUTILLAGE PHOTOVOLTAIQUES	20	22/03/2011
L	SUBVENTIONS PHOTOVOLTAIQUES	20	22/03/2011
L	FRAIS D'ETUDES PHOTOVOLTAIQUE	20	22/03/2011
L	FRAIS D'INSERTION PHOTOVOLTAIQUE	20	22/03/2011

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES**

**A4.1**

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	178 828,53
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	178 828,53

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	178 828,53
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	178 828,53

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	3 400,00	3 400,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	46 000,00	46 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	42 600,00	42 600,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

**A4.2**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>3 400,00</b>	<b>I 3 400,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>3 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 400,00	3 400,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A4.3**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>46 000,00</b>	<b>III 46 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	45 000,00	45 000,00
28155	Outillage industriel	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,30</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent d'entretiens espaces verts et naturels	C	TECH		0,00	332-23-1°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE**

**C1.2**

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/01/2025

Présenté par (1) LE PRESIDENT,

A LOC EGUINER le 05/02/2025

(1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A LE COMITE SYNDICAL, le 05/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. PERON LAURENT	
002. BERVAS VIVIANE	
003. CLAISSE LAURENCE	
004. FORTIN LAURENCE	
005. JEZEQUEL JEAN	
006. LE ROY CLAIRE	
007. PETITFRERE CHRISTIAN	
008. NICOLAS BERNARD	
010. CHALINE NATHALIE	
011. LE LORC'H JEAN MICHEL	
012. ELKAIM JEAN PHILIPPE	
014. CYRILLE YVES	
015. ROULLEAUX DAVID	
016. SOUDON CHANTAL	
017. BLANDIN LENAIG	
018. LE SAUX JEAN LUC	
019. BODENEZ GUILLAUME	
020. GUEGUEN PHILIPPE	
021. LE ROUX CATHERINE	
022. BILLON HENRI	
023. CADIOU BRUNO	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

025. MIGOT CHRISTIANE	
026. LACHUER YVAN	

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : LE COMITE SYNDICAL.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>17</u></b>

**DELIBERATION N° 2025-16**

**CONVENTION AVEC LA FDGDON - ANNEES 2025, 2026, 2027**

Depuis la fin des années 90, le Syndicat de bassin de l'Elorn travaille avec la FDGDON 29 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour réguler les populations de rongeurs aquatiques nuisibles.

Des campagnes de piégeage annuelles étaient alors réalisées en partenariat avec la FDGDON, avec une douzaine de piégeurs, sans implication active du Syndicat de bassin.

En 2016, le Syndicat de bassin a décidé de revoir sa stratégie de lutte contre les ragondins et rats musqués afin d'améliorer les connaissances et de réguler au mieux ces espèces nuisibles sur le territoire.

Cette nouvelle stratégie s'articule autour de 3 axes principaux :

- Evaluation des populations de rongeurs aquatiques sur le bassin versant de l'Elorn afin de déterminer le degré d'infestation, d'adapter et d'orienter la mise en œuvre de la stratégie de lutte puis de contrôler l'efficacité de la régulation ;
- Une communication active pour recruter de nouveaux piégeurs et redynamiser le réseau ;
- Mise en place d'une nouvelle stratégie d'intervention :

- Poursuite de la campagne de régulation permanente annuelle des piégeurs (implication d'un agent du SBE faisant le lien avec les piégeurs et la FDGDON, communication...);
- Campagne de régulation intensive sur une période définie : suite à la définition des zones prioritaires de piégeage et à l'évaluation des degrés d'infestation sur ces sites, l'ensemble des piégeurs bénévoles seront réunis.
- Une indemnité de piégeage versée aux piégeurs (5 € / animal piégé).

Entre 2016 et 2023, 5832 rongeurs ont été capturés, soit 729 par an en moyenne.

Fort de ces résultats et désireux de poursuivre cette action à moyen terme, la durée de la nouvelle convention est fixée à 3 ans, correspondant aux années 2025, 2026 et 2027, pour un montant prévisionnel de 8 000 € par an.

L'indemnité de capture de 5 € / animal piégé sera prise en charge en totalité par le Syndicat de bassin de l'Elorn ; la FDGDON n'étant plus en mesure d'assurer sa participation aux indemnités de capture depuis 2020.

Après délibération, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer une nouvelle convention avec le FDGDON pour la période 2025-2027 et à engager les dépenses correspondantes

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
EQUIPOLE - GUERN AR PIQUET  
29 400 DAOULAS  
02 98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## Convention financière pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

### Années 2025-2027

#### ENTRE

Le Syndicat de bassin de l'Elorn, dont le siège est situé à l'Ecopôle, Guern ar piquet, 29460 DAOULAS, représenté par son Président, Laurent PERON, d'une part,

Et

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), dont le siège social est situé 3, place Saint Yves, BP 12, 29460 DAOULAS, représenté par son Président, Jean-François TREGUER, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### PREAMBULE

Le Syndicat de bassin de l'Elorn, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE de l'Elorn souhaite renouveler sa stratégie d'intervention de lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Le Syndicat de bassin de l'Elorn souhaite confier ce travail à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La décomposition du travail demandé est la suivante :

- Evaluation et suivi des populations sur le bassin versant ;
- Poursuite de la coordination de la lutte annuelle d'entretien ;
- Mise en place d'une campagne de lutte intensive - comprenant une redynamisation du réseau de piègeurs - du 1er mars au 30 juin.

## ARTICLE 2 - DETAIL DES COUTS DE L'OPERATION

Type d'actions	Nb unités	Coûts unitaires	Coûts annuels	Coûts 2025-2027
Evaluation globale du niveau d'infestation	1	350 €	350 €	1 050 €
Animation du réseau de piégeurs, formation, livraison du matériel, traitement des données	8	350 €	2 800 €	8 400 €
Location des cages-pièges (nb)	80	15 €	1 200 €	3 600 €
Indemnités de capture (nb)	700	5 €	3 500 €	10 500 €
Gants de protection pour les piégeurs (nb)	15	5 €	75 €	225 €
Documents d'information (nb)	15	5 €	75 €	225 €
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>			<b>8 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

## ARTICLE 3 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La lutte collective et l'étude sont évaluées à 8 000 € par an, soit 24 000 € sur la période 2025-2027.

Le paiement sera effectué de la façon suivante :

- Un acompte pourra être versé sur facture à l'issue de la campagne collective, soit au début du second semestre 2025 ;
- Le solde sera facturé au moment de la restitution du bilan annuel en fonction des réalisations (nombre de captures, de cages et équipements distribués).

## ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

## ARTICLE 5– RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Daoulas, le ..... 2025.

Le Président du Syndicat de bassin,

Laurent PERON

Le Président de la FDGDON,

Jean-François TREGUER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS  
M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE  
Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON  
M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-17**

**VOTE DU TAUX DE SOLIDARITE GEMAPI 2025**

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn.

Vu les conventions de délégation de la compétence GEMAPI, passées avec la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Les statuts de Syndicat de bassin de l'Elorn prévoient, dans leur article 4.2.1, que les membres du comité syndical adhérents au titre du socle commun peuvent participer financièrement, dans le cadre de la solidarité territoriale, à l'autofinancement des charges de fonctionnement liées à la compétence GEMAPI, dans une fourchette comprise entre 0 et 50% de celles-ci.

Il est proposé de porter cette participation financière à hauteur de 50% de l'autofinancement des charges de fonctionnement 2025 liées à la GEMAPI, estimé à 121 844 €.

Le montant correspondant est évalué à 60 922 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le **Président** SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
Laurent PERON GUERN AR PIQUET

2460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-18**

**PROJET DE TERRITOIRE DU SAGE DE L'ELORN  
VOLET MILIEUX AQUATIQUES - COURS D'EAU DE L'ELORN – ANNEE 2025 :  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE L'AAPPMA DE  
L'ELORN POUR LE POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE**

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de l'Elorn du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, un poste de technicien de rivière à mi-temps sera dédié à la mise en œuvre, la coordination et au suivi des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau pour l'année 2025.

Afin d'assurer cette mission, le Président propose qu'un salarié de l'AAPPMA de l'Elorn soit mis à disposition du Syndicat de bassin de l'Elorn pour un coût annuel estimé à 22 100 €, sur la base de la moitié du coût moyen d'un poste de technicien de rivière.

Le technicien de rivière assurera les missions suivantes :

- Encadrement et coordination des travaux dans le respect du cahier des charges, des principes d'intervention et de la programmation retenus
- Réalisation d'un suivi régulier et de bilans technico-financiers trimestriels des travaux et de son activité, ainsi qu'un récapitulatif journalier de son activité



- Information du Syndicat de bassin de l'Elorn en cas de problème dans la programmation des travaux
- Contacter les propriétaires riverains avant la réalisation des travaux
- Communication sur les enjeux et objectifs du programme, dans le strict respect des termes du contrat

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- Approuve la mise à disposition d'un salarié de l'AAPPMA de l'Elorn pour le poste de technicien de rivière
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'AAPPMA de l'Elorn

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
EPPM QUERN AR PIQUET  
29 460 DAULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



## Convention de mise à disposition du Syndicat de bassin de l'Elorn d'un salarié de l'AAPPMA de l'Elorn – Année 2025

### Entre

d'une part, le Syndicat de bassin de l'Elorn, représenté par son Président, Laurent PERON,

### Et

d'autre part, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Elorn, représentée par son Président, Jean-Yves KERMARREC.

### CONTEXTE

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), déléguée par les EPCI de son territoire au Syndicat de bassin de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau ont été programmés sur le bassin versant de l'Elorn, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de bassin de l'Elorn, pour l'année 2025. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés depuis 1999 et seront, en majeure partie, confiés à l'AAPPMA de l'Elorn.

Un poste de technicien de rivière est dédié à la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ces travaux.

### DUREE

La présente convention porte sur l'année 2025.

### OBJET

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles le salarié de l'AAPPMA de l'Elorn est mis à disposition du Syndicat de bassin de l'Elorn.

### CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION :

- Le poste de technicien de rivière à mi-temps sera dédié à la coordination, la mise en œuvre et le suivi des travaux Milieux Aquatiques – Cours d'eau du bassin versant de l'Elorn pour l'année 2025.
- Le salarié de l'AAPPMA de l'Elorn sera à mis à disposition du Syndicat de bassin de l'Elorn pour cette mission qu'il assurera à mi-temps (0,5 ETP).
- Ses missions seront celles d'un technicien de rivière, à savoir :
  - encadrer et coordonner les travaux dans le respect du cahier des charges, des principes d'intervention et de la programmation retenus ;

- réaliser un suivi régulier et des bilans technico-financiers trimestriels des travaux et de son activité, ainsi qu'un suivi analytique journalier de son activité ;
- référer au Syndicat de bassin de l'Elorn de tout problème ou modification dans la réalisation ou la programmation des travaux ;
- contacter les propriétaires riverains concernés avant tous travaux (pour solliciter leur accord et les informer de la contrepartie des travaux en terme de droit de passage et de bail de pêche), ainsi que les autres intervenants et usagers de la rivière, et être leur interlocuteur privilégié concernant l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;
- communiquer sur les enjeux et objectifs du programme, dans le strict respect des termes du contrat.

Une réunion entre techniciens sera organisée régulièrement pour faire le point sur l'avancement des travaux, les difficultés rencontrées, les observations diverses.

- L'AAPPMA de l'Elorn s'acquittera de l'ensemble des charges relatives au salarié mis à disposition : rémunération, charges sociales, coût de la médecine du travail, frais d'administration, d'hébergement et de transport liés à ce poste.

**Le Syndicat de bassin de l'Elorn, bénéficiaire de la mise à disposition, remboursera ses salaires et charges à hauteur d'un montant maximum de 22 100 € annuels**, sur la base d'états récapitulatifs trimestriels des dépenses établis par l'AAPPMA de l'Elorn, et selon les montants maximum suivants :

- Salaires et charges : 17 100 €
- Frais liés au poste : 5 000 €

- L'intéressé conservera le bénéfice des règles applicables à l'AAPPMA de l'Elorn en ce qui concerne la durée du travail, les congés, les droits syndicaux et les droits de formation.

L'AAPPMA de l'Elorn supportera les charges des prestations servies en cas d'accident dans et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

- Il pourra être mis fin à la disposition de ce salarié, moyennant un préavis de 3 mois :
  - soit à sa demande,
  - soit à la demande du Syndicat de bassin de l'Elorn,
  - soit à la demande de l'AAPPMA de l'Elorn.
- La présente convention pourra faire l'objet d'une modification, par voie d'avenant, notamment en cas d'évolution des fonctions du salarié au sein de sa structure

## **DONT ACTE**

Fait et passé à Daoulas, en deux exemplaires originaux, le .....2025.

**Le Président du Syndicat de bassin de  
l'Elorn,**

**Laurent PERON**

**Le Président de l'AAPPMA de l'Elorn,**

**Jean-Yves KERMARREC**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avait donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N°2025-19**

**PROJET DE TERRITOIRE DU SAGE DE L'ELORN  
VOLET MILIEUX AQUATIQUES - COURS D'EAU DE L'ELORN – ANNEE 2025 :  
CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de l'Elorn du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de l'Elorn sont prévus pour l'année 2025 :

- Entretien de la ripisylve : 17 682 mètres
- Enlèvement de gros embâcles : 10 embâcles
- Restauration de berges : 200 mètres
- Aménagement d'obstacles à la continuité : 10 petits obstacles

Sauf pour les aménagements d'obstacles les plus importants, le Président approuve la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de l'Elorn, pour l'année 2025, pour un montant prévisionnel de 47 397 €.

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- Approuve la proposition du Président de confier la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de l'Elorn
- Autorise le Président à signer la convention pour la réalisation des travaux avec l'AAPPMA de l'Elorn

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'ELORN  
ECOPOLE GUERN AR PIQUET  
Laurent PERON  
02.98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## **Convention pour la réalisation des travaux Milieux aquatiques – Cours d'eau sur le bassin versant de l'Elorn ANNEE 2025**

### **Entre**

d'une part, le Syndicat de bassin de l'Elorn, représenté par son Président, Laurent PERON,

### **Et**

d'autre part, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Elorn, représentée par son Président, Jean-Yves KERMARREC.

### **CONTEXTE**

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), déléguée par les EPCI de son territoire au Syndicat de bassin de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau ont été programmés sur le bassin versant de l'Elorn, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de bassin de l'Elorn, pour l'année 2025.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés depuis 1999 et seront, en majeure partie, confiés à l'AAPPMA de l'Elorn.

Le poste de technicien de rivière dédié à la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ces travaux est assuré par un des salariés de l'AAPPMA de l'Elorn et fait l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique, indépendante de la présente convention.

### **DUREE**

La présente convention porte sur l'année 2025.

### **OBJET**

L'AAPPMA de l'Elorn interviendra en tant que prestataire du Syndicat de bassin de l'Elorn pour la réalisation des travaux Milieux aquatiques – Cours d'eau sur le bassin versant de l'Elorn, dans le respect du cahier des charges des interventions programmées.

La présente convention cadre les montants maxima, liés aux travaux susceptibles d'être versés par le Syndicat de bassin de l'Elorn à l'AAPPMA de l'Elorn pour l'année 2025.

## **MONTANTS PREVISIONNELS 2025**

Les montants prévisionnels des travaux sont estimés d'après le coût des travaux réalisés les années précédentes et les coûts journaliers estimatifs des salariés de l'AAPPMA de l'Elorn.

Conformément à la programmation établie, les montants prévisionnels pour les interventions de l'AAPPMA de l'Elorn et le poste de technicien de rivière seront les suivants pour l'année 2025 :

	<b>Linéaire / Nombre</b>	<b>Coût total des travaux</b>
Entretien de la ripisylve	17 682 m	<b>17 397 €</b>
Enlèvement de gros embâcles	10 à 15	<b>10 000 €</b>
Restauration de berges	200 m	<b>10 000 €</b>
Aménagement d'obstacles à la continuité	10	<b>10 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>47 397 €</b>

L'AAPPMA de l'Elorn fournira, au Syndicat de bassin de l'Elorn, un état récapitulatif trimestriel des dépenses réalisées au titre des travaux, précisant les travaux réalisés.

Les dépenses réalisées par l'AAPPMA de l'Elorn ne devront pas dépasser les montants prévisionnels annuels pour les travaux indiqués dans le tableau ci-dessus.

L'acquisition de matériel sera limitée aux équipements dédiés aux travaux (débroussailleuses, tronçonneuses, équipements de sécurité, etc.) et ne devra pas excéder 6 000 € par an.

Les dépenses de l'AAPPMA de l'Elorn seront prises en charge à hauteur des taux suivants :

- Matériel et frais de chantier (entretien, carburant, acquisition, petits équipements, divers) : 100 %
- Véhicules de chantier (entretien, carburant) : 70 %
- Assurances liées aux travaux : 15 %
- Salaires et charges liés aux travaux :
  - o Responsable d'équipe et administratif : 20 %
  - o Salarié : 70 %

## **DONT ACTE**

Fait et passé à Daoulas, en deux exemplaires originaux, le .....2025.

**Le Président du Syndicat de bassin de  
l'Elorn,**

**Laurent PERON**

**Le Président de l'AAPPMA de l'Elorn,**

**Jean-Yves KERMARREC**

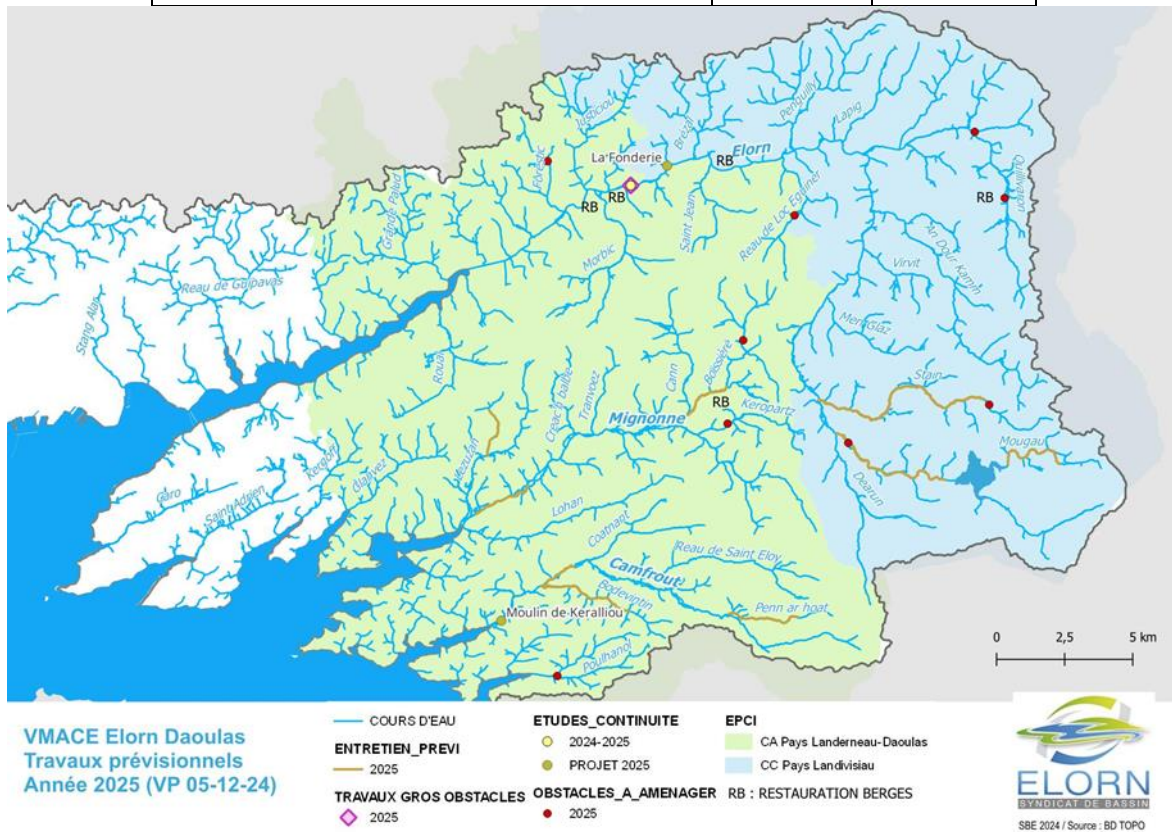
## ANNEXES : TRAVAUX PREVISIONNELS 2025

### Entretien de la ripisylve :

Cours d'eau	Secteur	L (m)	Coût / m	Coût total
Elorn	Drennec - aval pisciculture Launay	2922	1,05 €	3 068 €
Elorn	aval pisciculture Launay - confluence Dearun	3067	1,05 €	3 220 €
Stain	aval Moulins de Kerouat	8286	0,95 €	7 872 €
Mougau	route du Mougau bihan - Brézéchant	3407	0,95 €	3 237 €
<b>Total</b>		<b>17 682 m</b>		<b>17 397 €</b>

### Travaux annexes :

Travaux	Linéaire / Nombre	Coût total
Enlèvement de gros embâcles	10 à 15	10 000 €
Restauration de berges (m)	200	10 000 €
Aménagement de petits obstacles à la continuité	10	10 000 €
<b>Total</b>		<b>30 000 €</b>







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-20**

**PROJET DE TERRITOIRE DU SAGE DE L'ELORN**

**VOLET MILIEUX AQUATIQUES - COURS D'EAU DE DAOULAS – ANNEE 2025 :  
CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de Daoulas du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau des bassins versants de la Rivière de Daoulas, du Camfrou et du Roual sont prévus pour l'année 2025 :

- Entretien de la ripisylve : 16 156 mètres
- Restauration de berges : 100 mètres
- Aménagement d'obstacles à la continuité : 5 petits obstacles

Les travaux de restauration de berges et d'aménagement d'obstacles seront confiés, par le biais d'un marché public, à un prestataire privé.

Le Président propose de confier la réalisation des travaux d'entretien de la ripisylve à l'AAPPMA de Daoulas pour un montant prévisionnel de 15 772 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_20-DE

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- Approuve la proposition du Président de confier la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de Daoulas
- Autorise le Président à signer la convention pour la réalisation des travaux avec l'AAPPMA de Daoulas

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON

SYNDICAT BASSIN DE L'ELORN  
ECOPOLE - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 26 53 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## **Convention pour la réalisation des travaux du Volet milieux aquatiques - Cours d'eau des bassins versants de la Rivière de Daoulas et du Camfroul – Année 2025**

### **Entre**

d'une part, le Syndicat de bassin de l'Elorn, représenté par son Président, Laurent PERON,

### **Et**

d'autre part, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Daoulas, représentée par son Président, Jean-Robert DUPONT.

### **CONTEXTE**

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau du Projet de territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau des bassins versants de la Rivière de Daoulas et du Camfroul ont été programmés, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de bassin de l'Elorn, pour l'année 2025.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés depuis 2003 et seront, en partie, confiés à l'AAPPMA de Daoulas.

### **DUREE**

La présente convention porte sur l'année 2025.

### **OBJET**

L'AAPPMA de Daoulas interviendra en tant que prestataire du Syndicat de bassin de l'Elorn pour la réalisation d'une partie des travaux du Volet milieux aquatiques – Cours d'eau sur les bassins versants de la Rivière de Daoulas et du Camfroul, dans le respect du cahier des charges.

La présente convention cadre les montants maxima, liés aux travaux, susceptibles d'être versés par le Syndicat de bassin de l'Elorn à l'AAPPMA de Daoulas pour l'année 2025.

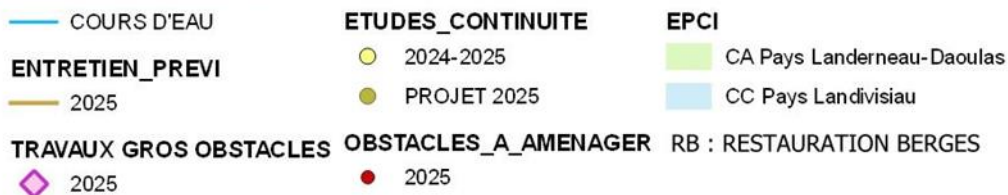
## **MONTANTS PREVISIONNELS 2025**

Les montants prévisionnels des travaux sont estimés d'après le coût des travaux réalisés les années précédentes et les modalités des financeurs de l'opération.

Les travaux prévisionnels d'entretien des cours d'eau confiés à l'AAPPMA de Daoulas sont les suivants :

<b>Cours d'eau</b>	<b>Secteur</b>	<b>L (m)</b>
Mignonne	Crec - RN165	2612
Boissière	aval RD35	3120
Lestregognon	aval chemin Kerancloakec	2003
Camfrou	aval Moulin Rossiou - Lavadur	1630
Bodevintin	aval route entre Bodevintin et Quillafel - confluence Camfrou (Lavadur)	3844
Penn ar hoat	aval Penn ar c'hoat ar gorre	2947

**LINEAIRE TOTAL (m) : 16 156**



Conformément à la programmation établie, les montants prévisionnels pour les interventions de l'AAPPMA de Daoulas seront les suivants pour l'année 2025 :

- **Travaux d'entretien des cours d'eau : 15 772 €, à raison de 0,95 € par mètre de cours d'eau pour les affluents et 1,05 € par mètre pour la Mignonne et le Camfrou.**

L'AAPPMA de Daoulas fournira, au Syndicat de bassin de l'Elorn, un état récapitulatif trimestriel des dépenses réalisées au titre des travaux d'entretien.

Les dépenses réalisées par l'AAPPMA de Daoulas ne devront pas dépasser les montants prévisionnels indiqués ci-dessus.

**DONT ACTE**

Fait et passé à Daoulas, en deux exemplaires originaux, le ..... 2025.

**Le Président du Syndicat de bassin de  
l'Elorn,**

**Le Président de l'AAPPMA de Daoulas,**

**Laurent PERON**

**Jean-Robert DUPONT**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_20-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avait donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-21**

**PROGRAMME D' ACTIONS DU SAGE ELORN 2025**

**Approbation du programme d'actions prévisionnel 2025 et demandes de subventions 2025**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est la structure porteuse du SAGE de l'Elorn. Il assure à ce titre, avec Brest métropole, la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action sur son territoire de compétences ainsi que des missions qui lui ont été confiées par ses collectivités membres. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn travaille également à l'élaboration du contrat TerraRade, en collaboration avec Brest métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), qui vise à mettre en place un programme d'action pluriannuel pour améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest. Les actions du SAGE Elorn décrites dans la note technique « Programme d'actions du bassin versant de l'Elorn 2025 » en annexe ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

PROGRAMMATION ANNEE 2025 RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	COUT ETP	Dépense prévisionnelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne			SBE		Région Bretagne		
				Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Taux résiduel	Reste à charge	Dépense subventionnabl e	Taux	Subvention prévisionnelle
SAGE Co-ordination/Animation générale	1,9000		249 300 €	249 300 €	70%	174 510 €	24%	59 790 €			26 198 €
Animation SAGE (VY)	1,0000	56 500	56 500 €	56 500 €	70%	39 550 €	30%	16 950 €			4 238 €
Animation SAGE (charges struct.)			18 000 €	18 000 €	70%	12 600 €	30%	5 400 €			1 350 €
Co-animation (PR)	0,5000	92 400	46 200 €	46 200 €	70%	32 340 €	30%	13 860 €			3 465 €
Étude quanti			100 000 €	100 000 €	70%	70 000 €	15%	15 000 €	100 000 €		15 000 €
Sécrétariat SAGE (NH)	0,4000	46 500	18 600 €	18 600 €	70%	13 020 €	30%	5 580 €			1 395 €
Forfait fonctionnement CLE 10iv			10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €	30%	3 000 €			750 €
SAGE - Animation thématique Suivi qualité de l'eau - Territoire actions	0,6000		27 341 €	22 941 €	50%	10 223 €	63%	17 118 €			8 559 €
Suivi de la qualité de l'eau (enquêtes, pollutions, suivis)			6 364 €	6 364 €	50%	3 182 €	50%	3 182 €			1 591 €
Suivi qualité - analyses bactériolo et discrimination			10 082 €	10 082 €	50%	5 041 €	50%	5 041 €			2 521 €
Suivi qualité - évaluation érosion avec le CEREMA			2 495 €	2 495 €	0%	0 €	100%	2 495 €			1 248 €
Suivi de la qualité de l'eau (GLM)	0,1000	44 000	4 400 €				100%	4 400 €			2 200 €
Suivi de la qualité de l'eau (charges struct.)			0 €					0 €			0 €
Stage Données existantes / Manques sur territoire SAGE Elorn	0,5000		4 000 €	4 000 €	50%	2 000 €	50%	2 000 €			1 000 €
SAGE - Communication	0,0500		30 625 €	14 000 €	50%	7 000 €	77%	23 625 €			6 813 €
Communication SAGE (prestations, supports)			8 000 €	8 000 €	50%	4 000 €	50%	4 000 €			2 000 €
Communication SAGE (0,025 GLM + 0,025 SI)	0,0250	44 000	1 100 €				100%	1 100 €			550 €
Communication SAGE (charges struct.)	0,0250	61 000	1 525 €				100%	1 525 €			763 €
			0 €	0 €	70%	0 €		0 €			0 €
Prestations communication et sensibilisation scolaires			20 000 €	6 000 €	50%	3 000 €	85%	17 000 €			3 500 €

part statutaire Région (sur le reste à charge après subvention)

Le Président présente ce tableau, qui fait apparaître :

- Le montant de dépense prévisionnelle par catégorie d'action ;
- Les taux et montants de subventions attendus de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne) ;
- Le taux résiduel et le reste à charge financier pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- Le montant de la part statutaire de la Région Bretagne, membre du SBE.

Le Président précise que :

- Le coût total des actions 2025 pour le SAGE Elorn sous maîtrise d'ouvrage du SBE présentées dans le tableau suivant est de 307 266 €, intégrant l'étude Besoins/Ressource qui fait l'objet d'une délibération spécifique.
- La part de subvention attendue est de 191 733 € pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, soit 62% du montant de dépense prévisionnelle. Le reste à charge prévisionnel pour le SBE est de 100 533 €, soit 33% du total des dépenses.
- La Région Bretagne participe statutairement aux actions d'animation, de coordination et de communication du SAGE de l'Elorn. Ainsi, le montant de sa part statutaire est de 26 569 €.
- En intégrant le financement de la Région dans la part statutaire et la participation de la Région à l'étude Besoins/ressource (15 000 €), le reste à charge pour le SBE passe à 73 964 €, soit 24% des dépenses.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le programme prévisionnel d'actions du SAGE Elorn pour l'année 2025 présenté en annexe,
- approuve le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- autorise le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025  
Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
10000 DAOULAS - GUERN AR PIQUET  
02 98 460 460  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-22**

**PROGRAMME D'ACTIONS DU SAGE ELORN 2025**

**Approbation de l'étude Besoins/Ressource 2025  
et demandes de subventions 2025**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est la structure porteuse du SAGE de l'Elorn. Il assure à ce titre, avec Brest métropole, la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action sur son territoire de compétences ainsi que des missions qui lui ont été confiées par ses collectivités membres. Les actions du SAGE Elorn décrites dans la note technique « Etude Besoins/Ressource » en annexe ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

PROGRAMMATION ANNEE 2025 RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	COUT ETP	Dépense prévisionnelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne			SBE		Région Bretagne		
				Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Taux résiduel	Reste à charge	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle
SAGE Coordination/Animation générale	1,9000		249 300 €	249 300 €	70%	174 510 €	24%	59 790 €			26 198 €
Animation SAGE (VY)	1,0000	56 500	56 500 €	56 500 €	70%	39 550 €	30%	16 950 €		25%	4 238 €
Animation SAGE (charges struct.)			18 000 €	18 000 €	70%	12 600 €	30%	5 400 €		25%	1 350 €
Co-animation (DB)			20 000 €	20 000 €	70%	14 000 €	30%	5 000 €		25%	1 250 €
Etude quantif			100 000 €	100 000 €	70%	70 000 €	15%	15 000 €	100 000 €	15%	15 000 €
Secrétariat SAGE (Nir)			10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €	30%	3 000 €		25%	750 €
Forfait fonctionnement CLE 10kt			10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €	30%	3 000 €		25%	750 €
SAGE - Animation thématique Suivi qualité de l'eau - Territoire actions	0,6000		27 341 €	27 341 €	50%	10 223 €	63%	17 118 €			8 559 €
Suivi de la qualité de l'eau (enquêtes, pollutions, suivis)			6 364 €	6 364 €	50%	3 182 €	50%	3 182 €		50%	1 591 €
Suivi qualité - analyses bactériologique et discrimination			10 082 €	10 082 €	50%	5 041 €	50%	5 041 €		50%	2 521 €
Suivi qualité - évaluation érosion avec le CEREMA			2 495 €	2 495 €	0%	0 €	100%	2 495 €		50%	1 248 €
Suivi de la qualité de l'eau (GLM)	0,1000	44 000	4 400 €	4 400 €			100%	4 400 €		50%	2 200 €
Suivi de la qualité de l'eau (charges struct.)			0 €	0 €				0 €		50%	0 €
Stage Données existantes / Manques sur territoire SAGE Elorn	0,5000		4 000 €	4 000 €	50%	2 000 €	50%	2 000 €		50%	1 000 €
SAGE - Communication	0,0500		30 625 €	14 000 €	50%	7 000 €	77%	23 625 €			6 813 €
Communication SAGE (prestations, supports)			8 000 €	8 000 €	50%	4 000 €	50%	4 000 €		50%	2 000 €
Communication SAGE (0,025 GLM + 0,025 SR)	0,0250	44 000	1 100 €				100%	1 100 €		50%	550 €
Communication SAGE (charges struct.)	0,0250	61 000	1 525 €				100%	1 525 €		50%	763 €
Prestations communication et sensibilisation scolaires			20 000 €	6 000 €	50%	3 000 €	85%	17 000 €		50%	3 500 €

part statutaire Région (sur le reste à charge après subvention)

Le Président présente ce tableau, qui fait apparaître :

- Le montant de dépense prévisionnelle pour l'étude Besoins/Ressource ;
- Les taux et montants de subventions attendus de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne) ;
- Le taux résiduel et le reste à charge financier pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- Le montant de la part statutaire de la Région Bretagne, membre du SBE.

Le Président précise que :

- Le coût total de cette action 2025 pour le SAGE Elorn sous maîtrise d'ouvrage du SBE présentées dans le tableau suivant est de 100 000 €.
- La part de subvention attendue est de 70 000 € pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, soit 70% du montant de dépense prévisionnelle.
- La Région Bretagne participe aux actions d'acquisition de données hydrologique, le montant de subvention attendue est de 15 000 €, soit 15% du montant de la dépense prévisionnelle.
- En intégrant le financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne, le reste à charge pour le SBE est de 15 000 €, soit 15% des dépenses.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve l'action « Etude Besoins/Ressource » du SAGE Elorn pour l'année 2025 présenté en annexe,
- Approuve le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- autorise le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président



Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOLOGIE - GUERN AR PIQUET  
02 98 25 93 51  
sibil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Etaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avait donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-23**

**PROGRAMME D' ACTIONS Animation agro-environnementale, Volet Milieux  
Aquatiques et Zones humides 2025**

**Approbation du programme d'actions prévisionnel 2025 et demandes de sub-  
ventions 2025**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est la structure porteuse du SAGE de l'Elorn. Il assure à ce titre, avec Brest métropole, la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action sur son territoire de compétences ainsi que des missions qui lui ont été confiées par ses collectivités membres. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn travaille également à l'élaboration du contrat TerraRade, en collaboration avec Brest métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), qui vise à mettre en place un programme d'action pluriannuel pour améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest. Les actions concernant les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn décrites dans la note technique « Programme d'actions du Bassin Versant de l'Elorn 2025 » en annexe ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	COUT ETP	Dépense prévisionnelle	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Région Bretagne			Conseil Départemental du Finistère		
				Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle
Animation agro-environnementale	0,4600		71 510 €			0 €					0 €	
Animation PAEC (NLG)	0,3000	38 500,00	11 550 €									
Animation PAEC (charges structure)			0 €									
Animation agricole générale BV (NLG)	0,1600	38 500,00	6 160 €									
Animation agricole générale BV (Foncier Drennec, acc/ conseil agro environnementaux/ pollutions) (charges struct.)			0 €									
Animation BV bactérien (?)	0,0000	38 500,00	0 €									
Animation BV bactérien (charges struct.)			0 €									
Matériel abreuvement action BV			5 000 €									
Actions d'accompagnement BV (herbes, bas intrants, PDT, optima)			11 000 €									
Suivi CRAB in			4 000 €									
Animation échanges fonciers CRAB + veille Safer			9 800 €									
Aides directes aux agriculteurs			4 000 €									
Achats terrains Drennec			20 000 €									
VMA cours d'eau - GEMA	1,0500		187 500 €	0 €	0%	0 €	187 500 €	11%	20 625 €	187 500 €	0%	0 €
Animation GEMA Cours d'eau (GEM)	0,5300	44 000,00	24 200 €				24 200 €	40%	9 680 €			
Technicien de rivière AAPMA	0,5000	44 200,00	22 100 €				22 100 €					
Animation GEMA Cours d'eau (charges structure)			0 €									
ENTRETIEN : Travaux de gestion de la végétation rivulaire et des zones embâcles			43 200 €				43 200 €					
MORPHOLOGIE : Travaux restauration berges			20 000 €				20 000 €	40%	8 000 €			
Suppression des très gros embâcles			5 000 €				5 000 €					
Travaux petite continuité			15 000 €				15 000 €	40%	6 000 €			
Travaux grande continuité			44 000 €				44 000 €					
Etudes continuité			14 000 €				14 000 €					
Zones humides	0,2000		12 125 €	0 €	0%	0 €	12 125 €	40%	4 850 €	12 125 €	0%	0 €
Animation (NLG)	0,2500	38 500,00	9 625 €				9 625 €	40%	3 850 €	9 625 €	0%	0 €
Animation (charges struct.)			0 €									
Etude communication			2 900 €				2 900 €	40%	1 160 €	2 900 €	0%	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,7600</b>		<b>271 225 €</b>			<b>0 €</b>	<b>271 225 €</b>		<b>20 625 €</b>	<b>271 225 €</b>		<b>0 €</b>

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	COUT ETP	Dépense prévisionnelle	Etat/Europe/AAP divers multi-financeurs			conventions		SBE	
				Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Signataire/ Convention	Montant remboursement	Taux résiduel	Reste à charge
Animation agro-environnementale	0,4600		71 510 €			10 626 €		0 €	85%	60 884 €
Animation PAEC (NLG)	0,3000	38 500,00	11 550 €	11 550 €	80%	9 240 €			20%	2 310 €
Animation PAEC (charges structure)			0 €	1 733 €	90%	1 559 €				-1 386 €
Animation agricole générale BV (NLG)	0,1600	38 500,00	6 160 €						100%	6 160 €
Animation agricole générale BV (Foncier Drennec, acc/ conseil agro environnementaux/ pollutions) (charges struct.)			0 €							0 €
Animation BV bactérien (?)	0,0000	38 500,00	0 €							0 €
Animation BV bactérien (charges struct.)			0 €							0 €
Matériel abreuvement action BV			5 000 €						100%	5 000 €
Actions d'accompagnement BV (herbes, bas intrants, PDT, optima)			11 000 €						100%	11 000 €
Suivi CRAB in			4 000 €						100%	4 000 €
Animation échanges fonciers CRAB + veille Safer			9 800 €						100%	9 800 €
Aides directes aux agriculteurs			4 000 €						100%	4 000 €
Achats terrains Drennec			20 000 €						100%	20 000 €
VMA cours d'eau - GEMA	1,0500		187 500 €	58 900 €	0%	46 400 €	CAPLD CCPL	60 460 €	32%	60 460 €
Animation GEMA Cours d'eau (GEM)	0,5300	44 000,00	24 200 €					7 260 €	30%	7 260 €
Technicien de rivière AAPMA	0,5000	44 200,00	22 100 €					11 050 €	50%	11 050 €
Animation GEMA Cours d'eau (charges structure)			0 €					0 €		0 €
ENTRETIEN : Travaux de gestion de la végétation rivulaire et des zones embâcles			43 200 €					21 600 €	50%	21 600 €
MORPHOLOGIE : Travaux restauration berges			20 000 €					7 000 €	35%	7 000 €
Suppression des très gros embâcles			5 000 €					2 500 €	50%	2 500 €
Travaux petite continuité			15 000 €					5 250 €	35%	5 250 €
Travaux grande continuité			44 000 €	44 000 €	80%	35 200 €		4 400 €	10%	4 400 €
Etudes continuité			14 000 €	14 000 €	80%	11 200 €		1 400 €	10%	1 400 €
Zones humides	0,2000		12 125 €				CAPLD CCPL	3 638 €	30%	3 638 €
Animation (NLG)	0,2500	38 500,00	9 625 €					2 888 €	30%	2 888 €
Animation (charges struct.)			0 €					0 €		0 €
Etude communication			2 900 €					750 €	30%	750 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,7600</b>		<b>271 135 €</b>			<b>57 026 €</b>		<b>64 096 €</b>	<b>46%</b>	<b>124 982 €</b>

Le Président présente ce tableau, qui fait apparaître :

- Le montant de dépense prévisionnelle par catégorie d'action ;
- Les taux et montants de subventions attendus de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère et Etat/Europe/AAP divers multi-financeurs ainsi que les collectivités via les conventions GEMA et le taux de solidarité) ;
- Le taux résiduel et le reste à charge financier pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn ;

Le Président précise que :

- › Le coût total des actions 2025 pour les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn sous maîtrise d'ouvrage du SBE présentées dans le tableau précédent est de 271 135 €.
- › La part de subvention attendue est de 82 056 €, soit 30% du montant de dépense prévisionnelle. Dans le cadre de la GEMA, une partie des actions est prises en charge par les conventions, soit 64 098 €. Le reste à charge prévisionnel pour le SBE est de 124 982 €, soit 46% du total des dépenses.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le programme prévisionnel d'actions pour les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn pour l'année 2025 présenté ci-dessus.
- approuve le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- autorise le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON

BASSIN DE L'ELORN  
ECOPOLY - GUERN AR PIQUET  
29460 DAOULAS  
02 98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avait donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-24**

**CONVENTIONS POUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES**

Un volet « animations scolaires et grand public » est prévu dans le programme prévisionnel d'actions du BV de l'Elorn pour l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 20 000€.

La coordination des différentes interventions autour des projets pédagogiques définis avec les enseignants et correspondant aux objectifs retenus dans le SAGE sera réalisée par le Syndicat ; un bilan des travaux réalisés sera demandé aux prestataires (fiche animation).

Suite à la rencontre de différentes associations locales compétentes dans le domaine, le Président propose le programme prévisionnel suivant pour l'année 2025 :

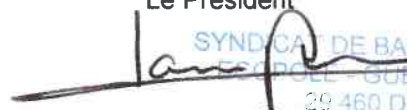
<b>Prestataire</b>	<b>Coût de l'animation (demi-journée)</b>	<b>Public visé</b>	<b>Dépenses prévisionnelles</b>
Maison de la rivière	200 €	Ecoles primaires	11 000€
Centre de Moulin Mer	sur l'estran : 165 € sortie en barge : 270 €	Ecoles primaires	9 000€
		<b>Total</b>	<b>20 000€</b>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer les conventions avec les associations pour les animations scolaires de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ESCAROLE - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



## PROJET DE TERRITOIRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ELORN – ANNEE 2025

### ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

#### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN ET LE CENTRE DE MOULIN MER

##### ENTRE LES SOUSSIGNES :

- d'une part, le Syndicat de bassin de l'Elorn, dont le siège est situé à l'Ecopôle à Daoulas (29460), représenté par son Président, Laurent Péron

ET

- d'autre part, l'association Don Bosco, gestionnaire du Centre de Moulin Mer, située à Logonna-Daoulas (29460), représentée par sa Présidente, Isabelle Melscoët

##### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

##### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn – Année 2025, le Syndicat de bassin de l'Elorn confie à l'association Don Bosco (Centre de Moulin Mer) la réalisation d'animations pédagogiques sur le thème de l'environnement des milieux aquatiques auprès des établissements scolaires primaires - classes de CP à CM2 - de son territoire (bassin versant du SAGE de l'Elorn), à raison de 2 demi-journées d'animations par classe.

Les écoles de Brest pouvant bénéficier d'actions d'éducation à l'environnement mises en place par la ville de Brest, elles ne seront pas prises en compte dans le cadre de la présente convention (y compris lors des journées spécifiques d'animations).



## **Article 2 : Nature de la mission**

Les animateurs du Centre de Moulin Mer proposeront et assureront, auprès des classes concernées, des interventions pédagogiques relevant des objectifs du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les thèmes développés seront préalablement validés par les enseignants qui les intégreront dans un projet pédagogique : projet de classe ou d'école qui devra être travaillé en classe préalablement et ultérieurement à l'animation.

Les animations seront basées sur la découverte du fonctionnement des milieux aquatiques afin d'illustrer concrètement les problématiques abordées : qualité de l'eau, pollutions bactériologiques, phytoplancton et algues vertes, santé publique, notion de bassin versant et cycles de l'eau (naturel et domestique), milieux aquatiques et biodiversité, échanges eau douce – eau de mer, intérêts écologiques, impacts des activités humaines, etc.

Les interventions du Centre de Moulin Mer, sur les milieux estuariens et marins, viennent compléter les animations « eau douce » réalisées par la Maison de la Rivière de Sizun, autre partenaire du programme.

## **Article 3 : Conditions de réalisation de la mission**

### **1- Obligations du Syndicat de bassin de l'Elorn :**

Le Syndicat de bassin de l'Elorn s'engage à verser à l'association une somme prévisionnelle de 9 000 € TTC au titre d'animations réalisées par demi-journées au tarif de 165 € TTC pour une classe et un animateur à terre (incluant la mise à disposition éventuelle d'une salle) ou de 270 € TTC pour une classe et un animateur à bord du bateau collectif de 30 places (type barge). Ce montant sera réparti de la manière suivante :

- Animations tout au long de l'année : 6 360 € TTC
- Animations spécifiques lors de la Semaine de l'Elorn : 2 640 € TTC

Le montant prévisionnel alloué à l'association par le Syndicat de bassin de l'Elorn ne pourra excéder 9 000 € TTC.

Les règlements bancaires, par virements administratifs, seront réalisés sur présentation de factures accompagnées d'un récapitulatif des interventions réalisées (cf. fiche animations scolaires en annexes).

### **2- Obligations de l'association :**

Au début de chaque trimestre, l'association fournira au Syndicat de bassin de l'Elorn un prévisionnel des animations scolaires qui seront réalisées dans le cadre du Projet de territoire sous forme d'une fiche ou d'un tableau décrivant les animations prévues.

A l'issue de chaque trimestre, l'association établira un rapport d'activités présentant l'état de réalisation des animations ayant fait l'objet d'un financement (à minima fiche animations scolaires par classe jointe à la présente convention).

Ce rapport devra comprendre :

- le nom de la commune
- le nom précis de l'école

- le ou les niveaux de la ou des classes concernées
- le nombre d'élèves par classe
- l'intitulé du projet pédagogique dans lequel s'inscrit l'animation
- les interventions réalisées (si réalisées en classe ou près de l'école, le préciser)
- le nombre de demi-journées d'intervention

Le partenariat sera mentionné sur les documents édités (logos) ainsi que lors de toute action de communication.

**Article 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 5 : Résiliation**

La présente convention est résiliable par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, sous réserve d'un préavis de deux mois.

**Fait à ....., en deux exemplaires originaux, le ..... 2025**

**Le Président du Syndicat de  
bassin de l'Elorn,**

**Laurent Péron**

**La Présidente de l'association  
Don Bosco,**

**Isabelle Melscoët**



## PROJET DE TERRITOIRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ELORN – ANNEE 2025

### ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

#### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN ET LA MAISON DE LA RIVIERE

##### ENTRE LES SOUSSIGNES :

- d'une part, le Syndicat de bassin de l'Elorn, dont le siège est situé à l'Ecopôle à Daoulas (29460), représenté par son Président, Laurent Péron

ET

- d'autre part, l'association Pêche Rivières Environnement, gestionnaire de la Maison de la Rivière, située Moulin de Vergraon à Sizun (29450), représentée par son Président, Christophe Bello.

##### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

##### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn – Année 2025, le Syndicat de bassin de l'Elorn confie à l'association Pêche Rivières Environnement (Maison de la Rivière) la réalisation d'animations pédagogiques sur le thème de l'eau auprès des établissements scolaires primaires - classes de CP à CM2 - de son territoire (bassin versant du SAGE de l'Elorn), à raison de 2 demi-journées d'animations par classe.

Les écoles primaires de Brest pouvant bénéficier d'actions d'éducation à l'environnement mises en place par la ville de Brest, elles ne seront pas prises en compte dans le cadre de la présente convention (y compris lors des journées spécifiques d'animations).

## **Article 2 : Nature de la mission**

Les animateurs de la Maison de la Rivière proposeront et assureront, auprès des classes concernées, des interventions pédagogiques relevant des objectifs du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn et du projet Terra Rade pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les thèmes développés seront préalablement validés par les enseignants qui les intégreront dans un projet pédagogique : projet de classe ou d'école qui devra être travaillé en classe préalablement et ultérieurement à l'animation.

Les animations seront basées sur la découverte du fonctionnement des milieux aquatiques afin d'illustrer concrètement les problématiques abordées : qualité de l'eau, pollutions bactériologiques, phytoplancton et algues vertes, santé publique, notion de bassin versant et cycles de l'eau (naturel et domestique), milieux aquatiques et biodiversité, échanges eau douce – eau de mer, intérêts écologiques, impacts des activités humaines, etc.

Les interventions de la Maison de la Rivière pourront être complétées, pour intégrer les problématiques estuariennes et marines, par des interventions du Centre de Moulin Mer de Logonna-Daoulas, autre partenaire du programme.

## **Article 3 : Conditions de réalisation de la mission**

### **3- Obligations du Syndicat de bassin de l'Elorn :**

Le Syndicat de bassin de l'Elorn s'engage à verser à l'association une somme prévisionnelle de 11 000 € TTC au titre d'animations réalisées par demi-journées au tarif de 200 € TTC pour un animateur (par classe ou pour 2 classes si une partie des animations en autonomie).

Ce montant sera réparti de la manière suivante :

- Animations tout au long de l'année : 9 400 € TTC ;
- Animations spécifiques lors de la Semaine de l'Elorn : 1 600 € TTC

Le montant prévisionnel alloué à l'association par le Syndicat de bassin de l'Elorn ne pourra excéder 11 000 € TTC.

Les règlements bancaires, par virements administratifs, seront réalisés sur présentation de factures accompagnées d'un récapitulatif des interventions réalisées (cf. fiche animations scolaires en annexes).

### **4- Obligations de l'association :**

Au début de chaque trimestre, l'association fournira au Syndicat de bassin de l'Elorn un prévisionnel des animations scolaires qui seront réalisées dans le cadre du Projet de territoire sous forme d'une fiche ou d'un tableau décrivant les animations prévues.

Pour les animations proposées en autonomie, une ou plusieurs fiches précisant l'objectif de l'animation et les principaux points à retenir, devront être réalisées et distribuées aux enseignants préalablement à leur venue.

A l'issue de chaque trimestre, l'association établira un rapport d'activités présentant l'état de réalisation des animations ayant fait l'objet d'un financement (à minima fiche animations scolaires par classe jointe à la présente convention).

Ce rapport devra comprendre :

- le nom de la commune
- le nom précis de l'école
- le ou les niveaux de la ou des classes concernées
- le nombre d'élèves par classe
- l'intitulé du projet pédagogique dans lequel s'inscrit l'animation
- les interventions réalisées (si réalisées en classe ou près de l'école, le préciser)
- le nombre de demi-journées d'intervention

Le partenariat sera mentionné sur les documents édités (logos) ainsi que lors de toute action de communication, et rappelé aux établissements scolaires lors de leur inscription et venue.

#### **Article 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Article 5 : Résiliation**

La présente convention est résiliable par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, sous réserve d'un préavis de deux mois.

Fait à ....., en deux exemplaires originaux, le ..... 2025.

**Le Président du Syndicat de bassin de l'Elorn,**

**Le Président de l'association Pêche Rivières  
Environnement,**

**Laurent Péron**

**Christophe Bello**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_24-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-25**

**ORGANISATION ET DEFRAIEMENT DU CONCOURS AGRICOLE « PRAJOU AN  
ARVORIG » ET D'UNE JOURNEE EVENEMENT POUR LES 10 ANS ; année 2024  
-2025**

Considérant certains objectifs fixés par le SAGE, en lien avec la biodiversité, la gestion des zones humides, la gestion agricole ;

Considérant que le Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours, a pour objet de mettre en avant les bonnes pratiques agricoles et environnementales de gestion des pâtures et prairies de fauche ;

Considérant l'opportunité de travailler en coopération avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, la Chambre d'Agriculture et les territoires d'eau voisins de l'Elorn : An Dour, le syndicat mixte de l'Horn et du Bas Léon (depuis 2019).

Considérant les multiples enjeux des prairies fleuries sur le territoire du Syndicat de Bassin de l'Elorn :

- Importance de la valorisation du travail des agriculteurs et des savoir-faire locaux,
- Maintien de la biodiversité exceptionnelle, faune et flore, mais aussi de la biodiversité ordinaire,
- Production de fourrage de qualité, ainsi que de viandes et miels produits sur le territoire,
- Maintien de la valeur paysagère des prairies dans les paysages locaux ;

Considérant la demande de partage des frais par les co organisateurs (1000€ environ) ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve le partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique et les autres structures pour l'organisation de ce concours et de l'évènement autour des 10 ans
- valide le budget relatif à l'opération (1000€) : organisation du concours, le défraiement du jury (repas, hébergement, transport), les frais de déplacement et de restauration des lauréats pour la remise des prix, les frais de remise des prix (achat de lots) et de la journée évènement technique.
- autorise le Président à signer toutes pièces en rapport avec ce concours.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
LE GUERN AR PIQUET  
39 460 DAOULAS  
02 93.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr





# **Programme d'actions du bassin versant du SAGE Elorn en 2025 Rade de Brest – SAGE Elorn**

---

Note technique – Programme d'action  
Demande de subventions 2025

# Table des matières

<b>I. Eléments de contextualisation</b>	<b>4</b>
<b>II. Programme d'actions 2025</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Animation générale du SAGE de l'Elorn</b>	<b>4</b>
2.1.1. Réunions de la Commission Locale de l'Eau	4
<b>2.2. Plan d'action TerraRade 2025</b>	<b>6</b>
<b>Mise en œuvre du premier volet du programme d'action</b>	<b>7</b>
Assurer la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2025	7
<b>2.3. Volet Milieux Aquatiques GEMA</b>	<b>8</b>
2.3.1. VMA Cours d'eau – Délégation GEMA	8
2.3.1.1. <i>Gestion et restauration hydromorphologique des cours d'eau</i>	9
2.3.1.2. <i>Continuité écologique</i>	9
2.3.1.3. <i>Indicateurs de suivi</i>	9
2.3.2. VMA Zones humides	10
2.3.2.1. <i>Les zones humides à usage agricole</i>	10
2.3.2.2. <i>Les zones humides à forts enjeux pour la biodiversité</i>	10
2.3.2.3. <i>Les actions transversales pour l'ensemble des zones humides du territoire</i>	10
2.3.2.4. <i>Répartition des ETP et coût prévisionnel</i>	11
<b>2.4. Qualité de l'eau et SAGE</b>	<b>11</b>
2.4.1. Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du SAGE	11
2.4.2. Evaluation de l'érosion sur le territoire du SAGE Elorn	12
<b>2.5. Programme Breizh Bocage</b>	<b>12</b>
<b>2.6. Animation Agro-Environnementale Bassin Versant</b>	<b>12</b>
2.6.1. Mise en œuvre et animation du Projet Agro-environnemental et Climatique Aulne-Elorn	13
2.6.2. Actions de lutte contre les pollutions bactériologiques d'origine agricole sur le bassin versant	13
2.6.3. Mission d'appui thématique agricole sur le bassin versant	13
2.6.3.1. <i>Echanges fonciers autour du lac du Drennec à Sizun</i>	13
2.6.3.2. <i>Actions d'accompagnement général</i>	13
<b>2.7. Espaces naturels et animation Natura 2000</b>	<b>14</b>
2.7.1. Gestion des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental du Finistère	14
2.7.2. Animation du site Natura 2000 « Rivière Elorn »	15
2.7.3. Gestion des plantes exotiques envahissantes	15
<b>2.8. Gestion quantitative de la ressource en eau</b>	<b>16</b>

2.8.1.	Soutien d'étiage à la rivière Elorn	16
2.8.2.	Etude Besoins/Ressource	16
<b>2.9.</b>	<b>Prévention des Pollutions Plastiques</b>	<b>16</b>

## **I. Éléments de contextualisation**

Depuis septembre 2019, les deux CLE Elorn et Aulne ont validé une feuille de route commune traçant les grandes lignes des programmes, les mutualisations et les niveaux de gouvernance pertinents à mettre en œuvre afin d'améliorer l'efficacité des actions. En effet, les bassins versants des deux SAGE ont pour exutoire commun la rade de Brest. Les deux structures porteuses des SAGE, le SBE et l'EPAGA, travaillent donc ensemble sur de nombreuses thématiques et s'appuient sur les niveaux d'expertise de leurs équipes respectives pour construire leurs programmes d'action.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est actuellement intégré dans la cellule d'animation chargée de porter l'élaboration d'un contrat de baie pour la rade de Brest (contrat TerraRade), il collabore donc avec Brest Métropole et l'EPAGA pour mener à bien ce projet depuis le lancement officiel de la démarche le 19 mai 2021.

La logique d'élaboration du programme d'action du territoire du SAGE de l'Elorn vise à maintenir le bon état écologique des masses d'eau du territoire et à répondre aux enjeux du SAGE :

- ✓ Qualité des eaux et satisfaction des usages tributaires
- ✓ Qualité des milieux et aménagement du territoire
- ✓ Disponibilité de la ressource et inondations

Ce programme d'actions a été établi pour l'année 2025, en lien avec les actions prévues dans le cadre de TerraRade.

## **II. Programme d'actions 2025**

### **2.1. Animation générale du SAGE de l'Elorn**

#### **2.1.1. Réunions de la Commission Locale de l'Eau**

La cellule d'animation générale du SAGE sur l'année 2025 sera composée de Valérie Yeuc'h (animation de la CLE, réunions techniques et scientifiques, relations avec les acteurs locaux, etc.) et de Philippe Rybski en co-animateur des réunions de CLE, préparation et étude des dossiers présentés (0,5 ETP). Le volet administratif sera toujours assuré par Nathalie Hall (0,4 ETP).

La CLE du SAGE Elorn se réunira le 28 février 2025 afin de donner un avis sur la consultation de l'Agende de l'eau Loire-Bretagne concernant les enjeux du 12<sup>ème</sup> programme. Le retour du SBE sur l'état des lieux 2025 sera également présenté aux membres de la CLE.

La CLE sera amenée à donner des avis sur différents dossiers loi sur l'eau. L'animatrice et le co-animateur de la CLE étudieront les dossiers transmis par les services de l'Etat, avec l'appui des autres membres du SBE, afin de demander d'éventuelles précisions avant de présenter le dossier aux membres de la CLE. Une réunion organisée par l'Office International de l'Eau le 14

janvier 2025 permettra d'avoir un retour d'expérience des autres SAGE sur la façon dont sont étudiés les dossiers et la rédaction des avis en CLE.

Au minimum 2 autres réunions de la CLE du SAGE Elorn seront programmées en 2025. La Commission Locale de l'Eau se réunira pour aborder des sujets déjà identifiés qui rythmeront l'année dont : la révision des règles de fonctionnement de la CLE suite à la parution du nouveau décret SAGE, le lancement de l'étude Besoins/Ressource, le suivi des profils de vulnérabilité conchylicole à l'échelle du SAGE et de la rade de Brest, le suivi des actions TerraRade comme l'action sur les serres ou l'assainissement par exemple.

D'autre part, dans le prolongement des formations organisées par l'APPCB et les SAGE Elorn, Bas Léon et Léon-Trégor en 2023 et 2024, les membres de la CLE seront conviés à une formation sur le sujet de l'hydrologie en lien avec le changement climatique en juin 2025.

Une formation interne sera également réalisée dans le cadre du lancement de l'étude Besoins/Ressource.

### **2.1.2. Communication dans le cadre du SAGE de l'Elorn**

*Cf. Fiche action Animation Communication et sensibilisation SAGE*

En 2025, le volet communication du SAGE se déclinera en deux axes de travail :

- *La communication vers les membres de la CLE, les élus, les membres de collectivités et les usagers*

La communication institutionnelle du SBE s'appuie sur plusieurs médias ou manifestations tout au long de l'année, notamment :

- › Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn ;
- › Newsletter deux fois par an aux formats numérique ;
- › Rapport d'activités, supports imprimés de communication ;
- › Journée mondiale de l'eau, Fête de la Nature, Semaine de l'Elorn, Fête de la science.

Des agents du SBE se sont formés en 2024 sur les techniques de communication et les différents médias existants.

Une enveloppe de 8 000€ a été déterminée pour les supports liés à la communication et notamment liée à l'étude Besoins/Ressource, la réalisation d'une maquette de bassin versant représentant le territoire du SAGE et montrant le lien Terre-mer. Un Roll-up sera imprimé afin de mettre en avant le SAGE Elorn et ces enjeux avec les logos du SAGE et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ces supports, en complément de la maquette de bassin versant permettant de visualiser le petit et le grand cycle de l'eau (financement communication 2024) pourront être utilisés lors des différentes manifestations décrites ci-dessus (Journée mondiale de l'eau, semaine de l'Elorn), mais aussi lors de réunions spécifiques de sensibilisation des élus des collectivités du territoire, de COPIL sur l'étude Besoins/Ressource par exemple et mis à disposition des prestataires si besoin.

- La communication et sensibilisation scolaire

Pour l'année 2025, le SBE propose de poursuivre la sensibilisation auprès des scolaires en réalisant des actions d'éducation à l'environnement :

- › Des animations sur l'eau et les milieux aquatiques tout au long de l'année en lien avec les projets des classes ou des écoles ;
- › Des animations spécifiques, pour les écoles primaires, lors de la Semaine de l'Elorn (fin septembre – début octobre, durée une semaine) autour d'un thème particulier.

Projet 2025 :

- › Interventions auprès des écoles primaires du territoire, à l'exception de celles de Brest qui bénéficient déjà d'animations ;
- › Semaine de l'Elorn : animations à la demi-journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ces interventions seront réalisées par des prestataires spécialisés dans l'éducation à l'environnement dont nous sommes partenaires depuis plusieurs années : la Maison de la Rivière à Sizun et le Centre de Moulin Mer à Logonna-Daoulas.

Coûts estimatifs :

- › Prestations, supports de communication : 8 000 €
- › Animations de communication et de sensibilisation des scolaires : 20 000 €
- › Coordination et suivi : 0,05 ETP (0,025 GLM + 0,025 SI)

## 2.2. Plan d'action TerraRade 2025

**L'année 2025 représente une année charnière** pour la montée en puissance de ce projet et sa mise en œuvre, mais également pour la poursuite de sa structuration et de l'implication des acteurs et partenaires.

L'année 2025 permettra :

- La poursuite des actions et de l'accompagnement des porteurs de projet pour la mise en œuvre des actions prioritaires dans le premier volet du programme d'action.
- La poursuite de la concertation, grâce à des zones pilotes, identifiées avec l'appui du Comité scientifique, verra l'émergence d'actions innovantes à inscrire dans un second volet du programme. Ces actions pourront, à terme, être répliquées à d'autres échelles.
- L'élaboration des livrables attendus dans le cadre du dépôt du projet : stratégie de territoire partagée jusqu'en 2030, tableau de bord permettant le suivi et l'évaluation du contrat sur le long-terme, etc.

La réussite de la concertation et de l'adhésion repose en grande partie sur la capacité des élus TerraRade et de la cellule d'animation à mobiliser les acteurs du territoire notamment les élus des collectivités locales (128 maires et 10 Présidents des EPCI). En effet, ce projet ambitieux

et complexe tant du point de vue des interrelations inhérentes à ce socio-écosystème que des multiples acteurs impliqués, nécessite une forte coordination/animation.

Actuellement, une cellule d'animation, rattachée administrativement au Syndicat de Bassin de l'Elorn, mobilise également des représentants des structures porteuses (Brest Métropole et EPAGA) pour s'assurer d'une coordination efficiente. Cet appui à la coordination et l'animation est indispensable et doit être pérennisé pour permettre le déploiement de la stratégie territoriale du projet et des volets opérationnels. Il fait donc l'objet de la présente demande.

Ce plan d'action 2025 s'attache à développer une partie des actions structurantes du programme.

Afin de piloter et animer le projet TerraRade, les trois structures porteuses ont signé une convention de partenariat sur six ans visant à mutualiser les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour élaborer ce contrat.

Pour l'année 2025, afin de répondre à ces ambitions et ainsi déployer le plan d'action il est envisagé de recruter un.e chargé.e de mission pour appuyer le coordinateur de projet dans le déploiement des actions, leur suivi, la capitalisation, la communication et le partage des résultats, tout en aboutissant dans un second temps l'élaboration de ce second volet du contrat et apporter un appui en matière de secrétariat.

## **Mise en œuvre du premier volet du programme d'action**

### **Assurer la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2025**

Le premier volet de la programmation TerraRade comporte 25 actions portées par une dizaine d'acteurs différents et impliquant une trentaine de partenaires. La mise en œuvre de ce premier volet nécessitera un suivi important de la part de la cellule d'animation TerraRade afin d'assurer le lien entre les porteurs et les partenaires financiers du projet mais aussi pour s'assurer de la validation des actions proposées dans les instances porteuses. La cellule d'animation aura également pour mission la mise en œuvre des actions portées par TerraRade listées ci-dessous :

- Caractériser l'eutrophisation de la rade de Brest : travail scientifique sur 2 ans appuyé par des prestations de prise de vue sous-marines pour obtenir un état clair de la situation (caractérisation des zones de prolifération, description de la dynamique temporelle des macro-algues opportunistes, mesure des effets écosystémiques des blooms de macro-algues, liens entre blooms des macro-algues opportunistes et autres symptômes d'eutrophisation, modélisation du processus d'eutrophisation...) et ainsi développer des solutions de remédiation. Pour rappel, la masse d'eau rade de Brest classée en état dégradé pour l'état chimique, est aujourd'hui classée en état inconnu sur l'état écologique dans la concertation en cours sur le classement des masses d'eau côtières. Elle connaît de nombreux problèmes dont les acteurs du territoire font régulièrement état (qualité bactériologique, blooms phytoplanctoniques d'algues toxiques, etc.)

- Définition des zones pilotes expérimentales et de leurs programmes d'actions (via des réunions de concertation, la définition des actions et d'un suivi partagé, etc.). Il s'agit ici de conduire les dynamiques de concertation et la définition des actions sur des périmètres plus restreint, mais ayant une typologie d'acteurs comparables à l'ensemble du bassin versant. De ce fait, ce focus territorial permettra de travailler de manière plus proche avec les partenaires du territoire notamment le PNRA, la chambre d'agriculture, les collectivités, les entreprises, etc. afin de mettre en lumière des outils, des actions et des résultats permettant une répliquabilité. ;
- Assainissement : Collectes de données pour l'établissement d'un tableau de bord à l'échelle des collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif et non collectif, définition de priorités, inventaires, étude comparative, réunions de partage d'expériences et incitation à la mise en conformité des ANC ;
- Lancement de l'étude de faisabilité des Paiements pour Services environnementaux pour la restauration des sols
- Poursuite du diagnostic des rejets des serres et élaboration et mise en œuvre d'un programme d'action sur des sites pilotes afin de développer des solutions innovantes qui pourront être répliquées ;
- Assises de l'agroécologie (report de 2024)
- Poursuivre la stratégie de communication TerraRade et lien avec le schéma des acteurs et observatoire, ainsi que développer la marque réseau.

## 2.3. Volet Milieux Aquatiques GEMA

Depuis 2018, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau - Daoulas (CAPLD) et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) ont délégué la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) au SBE sur les parties communes de leurs territoires respectifs. Depuis fin 2022, un programme pluriannuel de travaux a été mis en place.

Elle concerne les actions menées sur les cours d'eau et les zones humides (items 2 et 8 de la compétence GEMAPI) :

- Entretien et aménagement des cours d'eau ;
- Protection et restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

### 2.3.1. VMA Cours d'eau – Délégation GEMA

En 2025, le SBE va poursuivre ses actions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau pour répondre aux enjeux identifiés sur le territoire et notamment l'enjeu n°2 du SAGE de l'Elorn « Qualité des milieux et aménagement du territoire » :

- Maintenir les cours d'eau en bon état écologique ;
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
- Préserver et améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- Préserver et favoriser la biodiversité ;



- Améliorer la perception des cours d'eau.

Cf. Fiche action VMA Cours d'eau

### **2.3.1.1. Gestion et restauration hydromorphologique des cours d'eau**

Des travaux de gestion de la végétation rivulaire, des embâcles et du bois en rivière, et de restauration des berges par des techniques végétales seront réalisés sur les bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrout.

<i>Travaux</i>	<i>Linéaire / Nombre</i>	<i>Coût estimatif</i>
Gestion de la végétation rivulaire et du bois en rivière	33,9 km	33 169 €
Gestion des embâcles impactant	10 à 15	10 000 €
Restauration de berges	300 à 400 m	20 000 €

### **2.3.1.2. Continuité écologique**

Afin de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, les ouvrages faisant obstacle seront aménagés ou supprimés (ouvrages n'ayant plus d'utilité) :

- Petite continuité (chute d'eau < 50 cm) : petits aménagements en aval ou dans l'ouvrage, court bras de contournement, etc. ;
- Grande continuité (chute d'eau > 50 cm) : passe à bassins, rampe en enrochement, bras de contournement, remplacement d'ouvrage, etc.

Les ouvrages complexes feront l'objet d'études préalables et de travaux plus lourds, menés en lien avec les services de l'Etat (DDTM, OFB). Les études seront réalisées par des bureaux d'études et les travaux confiés à des entreprises spécialisées dans les travaux en cours d'eau.

Des demandes de financement spécifiques seront effectuées pour ces études et travaux « très grande continuité. »

<i>Travaux</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût estimatif</i>
Petite continuité	15	15 000 €
Grande continuité	1 ou 2	35 000 €
Etudes	3	74 000 €

### **2.3.1.3. Indicateurs de suivi**

Des indicateurs de suivi technico-financier seront mis en place en régie.

1,05 ETP de techniciens de rivière seront dédiés à la programmation, la coordination, la mise en œuvre et au suivi des travaux.

En lien avec les restaurations de berges prévues, la campagne de lutte collective contre les rongeurs semi-aquatiques invasifs (ragondins et rats musqués) sera reconduite sur l'ensemble

du territoire du 1er mars au 30 juin 2025.

De même, en vue de supprimer les abreuvements directs au cours d'eau, des matériels d'abreuvement seront mis à disposition des exploitants agricoles.

## **2.3.2. VMA Zones humides**

### **2.3.2.1. Les zones humides à usage agricole**

L'objectif de ce volet est de définir des actions à mettre en œuvre qui aideront les exploitants à restaurer, maintenir ou à améliorer la bonne gestion de ces milieux. Le résultat attendu est l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à l'extensification des systèmes d'exploitation (augmentation de la surface en herbe). Ces actions peuvent aussi être favorables à la biodiversité.

- › Communication : organisation et valorisation du concours des prairies fleuries Prajòu An Arvorig ;
- › Hors financement ZH : Diagnostic de parcelle/conseil de gestion : MAEC 2024 (animation PAEC + diagnostics MAEC Biodiversité : 0.1 ETP, financement DRAAF 80%) ;
- › Travaux de restauration/expérimentation/réhabilitation : si nous avons des opportunités de ce type, nous essaierons de répondre à des appels à projet pour trouver les financements nécessaires à leurs réalisations.

### **2.3.2.2. Les zones humides à forts enjeux pour la biodiversité**

L'objectif de ce volet est de définir des actions à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité des zones humides. Le résultat attendu est la préservation de la biodiversité et la sensibilisation sur l'importance des zones humides.

- › Veille et suivi des milieux humides oligotrophes : 2 suivis pop amphibiens en N+2. Nous suivrons également un autre site pour réaliser un simple inventaire amphibiens. Un suivi rhynchophore brun et sphaigne de la Pylaie sera réalisé sur la tourbière de Gurundoc.
- › Réalisation de travaux de restauration : Si nous avons des opportunités de ce type, nous essaierons de répondre à des appels à projet pour trouver les financements nécessaires à leur réalisation).

### **2.3.2.3. Les actions transversales pour l'ensemble des zones humides du territoire**

L'objectif de ce volet est de définir des actions qui permettront de préserver et/ou d'améliorer les zones humides et leur fonctionnement. Le résultat attendu est l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation du public à l'importance des zones humides.

Sur ce volet, **l'animation zones humides est intégrée au pôle technique d'appui aux collectivités** qui vise sur cette thématique à renforcer la prise en compte des zones humides

par les communes et plus globalement leur biodiversité (sensibilisation, réglementation, gestion : proposition de plans de gestion simplifiés, mise à jour des inventaires, accompagnement de projets etc.).

Des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et/ ou des élus seront réalisées :

Exemples : Journée de sensibilisation « Journée mondiale de l'eau », journée de formation des élus, interventions auprès d'étudiants, intervention pour ATE, etc.

#### ***2.3.2.4. Répartition des ETP et coût prévisionnel***

Animation volet Zones humides : Nolwenn Le Gac-Tobie : 0,25 ETP

Prestations : Actions de communication et de sensibilisation, concours des Prairies Fleuries et achat de matériel, POP amphibien : 2500€

## **2.4. Qualité de l'eau et SAGE**

Dans la continuité des actions développées les années précédentes et conformément aux missions du SBE définies dans ses statuts, l'année 2025 sera marquée par la continuité des actions menées sur le territoire pour répondre aux grands enjeux de qualité des eaux douces et littorales du SAGE de l'Elorn et de la rade de Brest (enjeu n°1 du SAGE : Qualité de l'eau et satisfaction des usages tributaires).

### **2.4.1. Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du SAGE**

*Cf. Fiche Action Qualité de l'eau Sage*

Les suivis réalisés en 2025 permettront d'évaluer les actions menées sur le territoire du SAGE et dans le cadre du Contrat TerraRade : analyses physico-chimiques et bactériologiques :

- Evolution de la qualité de l'eau du bassin versant du Lac du Drennec : suivi des nitrates, orthophosphates, phosphore total, *E. coli*, et cyanobactéries dans le lac le cas échéant ;
- Poursuite du suivi des rejets des serres sur l'amont du bassin versant du Roual en lien avec l'action « Suivi des rejets des serres » de TerraRade : nitrates, orthophosphates et phosphore total + ponctuellement ammonium, azote Kjeldahl, nitrites et *E. coli* ;
- Recherche de l'origine des contaminations bactériologiques sur les bassins versants estuariens et des ruisseaux côtiers dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des profils de vulnérabilité conchylicole : *E. coli* ;  
Ce suivi sera complété par des analyses physico-chimiques sur une dizaine de ruisseaux côtiers : nitrates et orthophosphates ;
- Evaluation des phénomènes d'érosion sur les bassins versants de la Mignonne, du Lohan et du Camfroust : suivi des matières en suspension.

Ces suivis permettent également de détecter des pollutions, notamment bactériennes, de remonter à leur source et de mettre en œuvre des actions afin de les faire cesser. Des visites sur site avec les parties prenantes, parfois avec l'appui des services de l'Etat pourront être

réalisées. De même Gwenola Le Men et Valérie Yeuc'h peuvent être amenées à rencontrer des acteurs du territoire, des industriels afin de déterminer les origines de certaines pollutions récurrentes ou ponctuelles ou dans le but de préconiser des aménagements dans le cadre de nouvelles activités ou extensions.

Afin de vérifier la bonne adéquation du suivi actuel du SBE avec les suivis des autres partenaires et la réglementation actuelle et à venir, un stage sera proposé en 2025 pour un ou une étudiante de niveau Bac+2 à Bac+5. Ce stage a pour but de faire un état des lieux des suivis existants sur le territoire du SAGE Elorn et à identifier les éventuels manques.

***ETP et coût estimatif :*** Voir fiche action qualité de l'eau SAGE

## **2.4.2. Evaluation de l'érosion sur le territoire du SAGE Elorn**

*Cf. Fiche action Evaluation érosion – Qualité de l'eau SAGE*

Depuis 2020, le CEREMA mène, en collaboration avec le SBE, une étude sur la charge sédimentaire en suspension dans la Mignonne afin de faire le lien entre la problématique d'érosion des sols et certaines pratiques agraires sur le bassin versant, et d'en évaluer les conséquences sur la qualité des eaux de la rade de Brest.

Des sondes installées par le CEREMA mesurent en continu la turbidité de l'eau et ces données sont comparées aux résultats des analyses de matières en suspension (MES) des échantillons d'un préleveur automatique installé par le SBE pendant 24h lors des épisodes pluvieux.

Les rivières suivies sont l'Elorn à PAB et La Mignonne à Pont Mel. Ce suivi a permis au Céréma de modéliser les flux de MES sur la rivière de la Mignonne et ainsi d'estimer les flux de sédiments transportés par cette rivière. Les données sur l'Elorn ne sont pas totalement validées et les suivis 2025 seront plutôt focalisés sur cette rivière.

En parallèle, des actions seront menées avec les chargés de mission Breizh Bocage et Animation agricole afin de diminuer l'érosion sur les terres agricoles.

Le suivi technique de l'étude est réalisé par la technicienne en charge du suivi de la qualité des eaux.

## **2.5. Programme Breizh Bocage**

La politique bocagère sera menée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn jusqu'en 2027, dans la continuité de la stratégie Breizh-Bocage 2023-2027.

## **2.6. Animation Agro-Environnementale Bassin Versant**

*Cf. Fiche action Animation Agro-Environnementale*

### **2.6.1. Mise en œuvre et animation du Projet Agro-environnemental et Climatique Aulne-Elorn**

Pour 2025, nous prévoyons d'allouer 0.3 ETP pour le suivi des contractants 2023/2024 : formations obligatoires, suivis des engagements, organisation de journées d'échanges techniques. Nous prévoyons de la réalisation de diagnostics afin d'engager des nouveaux agriculteurs (une quinzaine). Notons qu'en 2025, la MAB s'arrête. Nous connaissons très peu les systèmes d'exploitation des fermes en MAB, nous sommes à ce jour incapables de savoir si ces agriculteurs vont pouvoir se reporter vers des MAEC. S'ils ne sont pas en mesure de percevoir ces aides, il risque d'avoir à nouveau des fermes bio en grande fragilité économique.

### **2.6.2. Actions de lutte contre les pollutions bactériologiques d'origine agricole sur le bassin versant**

Pour 2025 : réflexion sera menée pour améliorer la méthodologie utilisée pour permettre la résorption des contaminations bactériologiques vers le milieu.

Une enveloppe est prévue pour acheter du matériel d'abreuvement et le mettre à disposition des agriculteurs.

### **2.6.3. Mission d'appui thématique agricole sur le bassin versant**

#### **2.6.3.1. Echanges fonciers autour du lac du Drennec à Sizun**

Dans le cadre du changement climatique global, les réserves d'eau sont des espaces de grande sensibilité qui devront faire face à de possibles dérèglements. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn souhaite se donner les moyens de pouvoir sécuriser cette ressource. En 2022, le SBE a acquis 20 hectares de terrains agricoles afin qu'y soient développées des pratiques agricoles cohérentes avec la sensibilité intrinsèque du lac du Drennec. Cette ressource foncière permettra également au SBE de pouvoir réaliser des échanges afin de rendre plus cohérent le parcellaire des exploitants présents dans ce secteur et d'augmenter la part d'herbe et de pâturage. Une cellule foncière animée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB) a été constituée. La CRAB poursuivra son travail d'animation afin d'étudier les possibilités d'échanges fonciers en 2025. Le SBE maintiendra quant à lui sa veille foncière sur le secteur.

#### **2.6.3.2. Actions d'accompagnement général**

**Actions d'accompagnement général :**

- › Formation et conseil changement de système vers des systèmes bas intrant, pré-diagnostic Agriculture Biologique ;
- › Expérimentation pour la mise en place de technique innovante. *Exemple : essais semis de céréales dans prairies*, diminution des IFT chez producteurs de pomme de terre, test de désherbeur mécanique
- › Programme Opti'maïs hors périmètres de protection de captages d'eau potable.
- › Veilles réglementaires et aides aux agriculteurs / communications

Près d'une centaine d'exploitant sont en contact avec le SBE. Les actions d'animation générale permettent au SBE de répondre aux attentes des exploitants du secteur, de maintenir des liens, d'appréhender au fur à mesure leur problématiques pour pouvoir les accompagner petit à petit vers des changements de système. Elles permettent également de maintenir des liens avec les différents organismes agricoles : syndicat de producteur, chambre d'agriculture, GAB, CIVAM et centre de gestion. Il est important de maintenir cette dynamique dans un objectif de maintien du bon état écologique des eaux terrestres et littorales du territoire.

### **ZOOM : Suivi BSV : accompagnement à l'émergence d'un réseau de suivi sanitaire de la culture de lin + suivi nitrates :**

Poursuite du réseau de suivi de parcelles dans le but d'acquérir des compétences communes bretonnes en matière de traitements et de fertilisation de la culture lin textile. Le réseau sera animé par la CRAB en lien avec les structures de bassins versants du Nord Finistère et les 2 opérateurs locaux : bretagne lin et Teillage de bretagne.

Les parcelles suivies sur le territoire du SAGE Elorn seront en AB. Le suivi permettra d'augmenter les connaissances en matière de lutte contre les maladies et les ravageurs afin de limiter les traitements systématiques. L'utilisation de moyen de lutte mécanique sera également étudiée.

## **2.7. Espaces naturels et animation Natura 2000**

### **2.7.1. Gestion des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental du Finistère**

Le SBE est gestionnaire de plus de 250 ha de landes et tourbières classées « Espaces Naturels Sensibles » sur les communes de Sizun et Commana, pour le compte du Département du Finistère.

Les travaux et missions menés en 2025 seront dans la continuité des années précédentes :

- › Suivi et gestion des landes et tourbières : rédaction et mise en œuvre de plans de gestion, accompagnement d'éleveurs, suivi des travaux, etc.
- › Expertise botanique : suivis de terrain (flore et habitats) en lien avec le Conservatoire Botanique National de Brest notamment dans le cadre du volet de restauration des landes après l'incendie,
- › Acquisitions foncières : avis sur les opportunités d'acquisition du Conseil Départemental,
- › Communication : intervention à la demande auprès d'un public varié (grand public, scolaires, élus, etc.),
- › Surveillance des équipements par les agents du barrage : platelage de la tourbière du Mougau, éco-compteur, etc.

### **2.7.2. Animation du site Natura 2000 « Rivière Elorn »**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn a été renouvelé dans sa fonction de structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière Elorn » par le comité de pilotage le 12 décembre 2023, pour une durée de 3 ans. Pour l'année 2025 il est prévu de poursuivre les actions de mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 :

- › Gestion des habitats et des espèces (Contrats Natura 2000, autres outils ...) ;
- › Suivis scientifiques et techniques ;
- › Accompagnement pour l'évaluation des incidences des projets ;
- › Information, communication, sensibilisation ;
- › Veille à la cohérence entre Natura 2000 et les autres politiques publiques ;
- › Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site ;
- › Vie du réseau Natura 2000.

***ETP et coût estimatif*** : voir fiche action « espaces naturels / Natura 2000 »

### **2.7.3. Gestion des plantes exotiques envahissantes**

Depuis 2013, le SBE accompagne les collectivités de son territoire, en-dehors de celles de Brest Métropole, dans la gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE).

L'objectif de cette démarche d'accompagnement est de sensibiliser et former les services techniques et élus des 33 communes concernées à la reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes pour éviter leur prolifération sur le territoire au détriment de la biodiversité ordinaire.

Cette démarche se décline en 5 phases :

- Phase initiale : rencontre annuelle des services communaux et formation des agents à la reconnaissance des PEE ;
- Phase 1 : inventaire des PEE présentes sur la commune en collaboration avec les services techniques et report cartographique sur SIG ;
- Phase 2 : réalisation d'un plan de gestion communal des PEE en lien avec les moyens techniques et financiers de la collectivité ;
- Phase 3 : mise en œuvre du plan de gestion (accompagnement et suivi) ;
- Phase finale : sortie du dispositif d'accompagnement spécifique (phases 1 à 3) et suivi annuel.

L'accompagnement spécifique des 10 communes restantes va être réalisé sur la période 2024-2026.

Une ou deux demi-journées de rencontres techniques seront également organisées.

## **2.8. Gestion quantitative de la ressource en eau**

### **2.8.1. Soutien d'étiage à la rivière Elorn**

Le SBE est propriétaire et gestionnaire du barrage du Drennec situé à Sizun. Cet ouvrage a une double-vocation : soutenir l'étiage de la rivière de l'Elorn et assurer l'approvisionnement en eau potable de près de 300 000 habitants du Nord Finistère.

L'année 2022 a été affectée par un épisode caniculaire et une sécheresse marquée liée à un déficit pluviométrique pendant l'hiver 2021-2022 qui s'est poursuivi jusqu'à l'automne 2022. La gestion de cet épisode a été anticipée par le SBE qui a pris contact avec les services de l'Etat et les producteurs d'eau dès les premiers signes d'inquiétude. Le Préfet a également pris très tôt des décisions qui ont permis la mise en place de restrictions des usages de l'eau et celui-ci a accordé les demandes de dérogation au débit réservé demandées par le SBE. Une cellule de gestion de la crise sécheresse s'est mise en place et la coordination territoriale qui en a découlé a permis une gestion fine de la ressource qui s'est traduite par une retenue suffisamment pleine et le maintien des lâchers d'eau dans l'Elorn.

Suite à cet épisode de sécheresse, le Préfet a demandé au SBE de mettre en place des courbes de défaillance afin de pouvoir anticiper de manière plus fine les éventuelles gestions de crise. Cette demande a été reprise par le Conseil Départemental en lien avec le plan Finistère 2030. Une étude va être lancée est ce sens en 2025, après validation du CCTP par la DDTM et le service Eau et Assainissement du Conseil Départemental.

Le SBE est également convié aux échanges techniques du projet Finistère 2030 eau potable du Département.

### **2.8.2. Etude Besoins/Ressource**

*Cf. Fiche action Besoins/Ressource SAGE*

En lien avec le changement climatique, la sécheresse de 2022, le Plan Eau du gouvernement et le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Loire-Bretagne, le SBE a souhaité réaliser une étude Besoins/Ressource. Celle-ci a pour but de réaliser un état des lieux de l'existant, préalable à une analyse HMUC complète. La mise en place de l'étude a été validée en CLE le 13 décembre 2024.

Un CCTP va donc être rédigé par le SBE, puis validé par les services de l'Agence de l'Eau et de la Région Bretagne. Le but étant de lancer l'étude au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour une année hydrologique complète.

## **2.9. Prévention des Pollutions Plastiques**

Les actions du projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution », dans lequel le Syndicat de bassin de l'Elorn s'est engagé durant 3 ans, se sont terminées en mars 2023.



L'accompagnement des acteurs locaux contre la pollution plastique et l'animation de la communauté de ramasseurs « L'Ecorrigans de l'Elorn » doit perdurer sur l'année 2025 pour ne pas perdre la dynamique enclenchée sur le territoire et des réflexions pourront être menées pour étendre l'action au-delà de la rivière de l'Elorn.

Le Syndicat de bassin de l'Elorn sera à l'écoute des différents appels à projets sur cette thématique, l'expérience acquise dans le cadre du projet PPP offrant des bases solides pour y répondre. La possibilité de déposer une fiche action commune avec Brest Métropole et l'EPAGA en 2025 dans le cadre de TerraRade est également à l'étude.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-26**

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est propriétaire de 91 ha de forêt aux abords du lac du Drennec. Cette forêt soumise au régime forestier, dispose ainsi d'un plan d'aménagement élaboré en 2012 en concertation avec l'ONF.

Les agents du syndicat de bassin de l'Elorn en charge de la gestion du site sont amenés à faire des coupes de bois notamment pour assurer la sécurité des circulations sur le site hors zones d'intervention sylvicoles. La tempête Ciaran de novembre 2023 a généré un volume important à valoriser.

Aussi, il apparaît opportun de pouvoir procéder à de la vente de bois de chauffage aux particuliers.

Le prix de vente est fixé à 200 € la corde pour des bûches de 50 cm avec prise en charge par les particuliers aux locaux techniques du barrage.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_26-DE

- approuve les modalités de vente de bois de chauffage et d'autorisations de dépenses et recettes correspondantes

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOPON - BOUEN AR PIQUET  
29 460 DAULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-27**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMANA POUR L'AMENAGEMENT  
D'UNE CONTINUITÉ PIETONNE AUTOUR DU LAC DU DRENNEC**

Le syndicat de bassin de l'Elorn propriétaire des espaces de loisir autour du barrage du Drennec entretient le cheminement piéton de 6,5 km qui permet de faire le tour du lac.

L'aménagement piéton présente en matière de sécurité des piétons deux discontinuités :

- Au niveau du barrage du Drennec avec une circulation des piétons qui se fait directement sur la chaussée du barrage sur 250 mètres
- Au niveau de l'anse du Mougau où les promeneurs doivent emprunter le bas-côté de la continuité de la voie communale sur 110 mètres

Dans le cadre de sa compétence voirie, la commune de Commana a programmé ses travaux de rénovation de la continuité de voie communale au niveau de l'anse du Mougau.

Afin de sécuriser le cheminement des piétons, un projet a été établi afin :

- D'interdire avec des bornes en bois le stationnement au droit du lac afin d'autoriser en sécurité le cheminement des promeneurs

- D'aménagement un cheminement en bord de chaussée côté Lac d'1 goasq dans la continuité des revêtements de circulations piétonnes autour du lac

S'agissant d'un aménagement permettant d'assurer la continuité de la promenade autour du lac, il est envisagé de conclure une convention d'aménagement et d'entretien prévoyant :

- une répartition pour moitié des coûts de travaux entre la commune et le syndicat de bassin de l'Elorn sur la base d'un montant forfaitaire de 8 549 € HT
- un entretien du cheminement (revêtement, potelets) par le syndicat de bassin de l'Elorn.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical

- autorise le Président à signer une convention d'aménagement et d'entretien avec la commune de Commana avec une participation de 4 274,50 € H.T aux travaux d'aménagement du cheminement piéton sur cette continuité de voie communale et la reprise de l'entretien par le syndicat de bassin de l'Elorn à l'issue des travaux
- autorise d'engager les dépenses correspondantes

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOLE QUERN AR PIQUET  
29 460 DAULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



## CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CONTINUITE PIETONNE AUTOUR DU LAC DU DRENEC

Entre :

Monsieur Laurent PERON, Président du **Syndicat de Bassin de l'Elorn**, agissant au nom du Syndicat par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008,

Désigné, ci-après par : « Le Syndicat »

D'une part

Et :

Monsieur Philippe Gueguen, Maire de **LA COMMUNE DE COMMANA**, agissant au nom de la commune,

Désigné ci-après par : « la Commune »

D'autre part

## **PREAMBULE :**

Le Syndicat est gestionnaire du cheminement piéton autour du lac de Drennec

La commune de Commana est gestionnaire de la voie communale au droit de l'anse du Mougau

Au niveau de l'anse du Mougau, sur une longueur de 110 m, les piétons sont contraints d'emprunter la chaussée de la voie communale. Sur ce linéaire, il est régulièrement constaté du stationnement sauvage aggravant les conditions de sécurité des piétons.

Après échanges, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'aménagement et d'entretien d'un cheminement piéton sur la continuité de la voie communale au niveau de l'anse du Mougau

## **Article 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

En tant que gestionnaire de la voie communale, la commune porte en maîtrise d'ouvrage un projet de rénovation de la voie comprenant au droit de l'anse du Mougau l'aménagement d'un cheminement piéton sur 110 m de long et 1,5 m de large sur l'accotement coté lac, protégé par des bornes en bois.

Le coût de l'aménagement du cheminement piéton est de 8 549 € HT et comprend :

- le terrassement et l'empierrement nécessaires à la réalisation du cheminement
- le sablage avec fourniture et mise en œuvre de sable 0/15 goasq
- la fourniture et pose de bornes en bois traité
- la création d'un regard pour la récupération et le tamponnage en cas de pollution des eaux de ruissellement sur chaussée

## **Article 3 : MODALITES DE FINANCEMENT**

Les travaux d'aménagement du cheminement piétons seront financés pour moitié par la commune et pour l'autre moitié par le syndicat.

La base de la participation financière du syndicat est établie forfaitairement à 4 274,50 € H.T

Les travaux d'aménagement de la chaussée et de signalisation restent entièrement à la charge de la commune.

## **Article 4 : MODALITES D'ENTRETIEN**

L'entretien du cheminement réalisé est à la charge du syndicat et comprend :

- Les reprises de revêtement
- Le renouvellement des bornes
- L'entretien courant du cheminement et du mobilier
- L'entretien du regard

L'entretien de la chaussée et de la signalisation reste à la charge exclusive de la commune.

**ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Le paiement de la contribution financière du syndicat sera effectué à la réception des travaux sur présentation de la facturation.

**ARTICLE 6 – DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, reconductible par tacite reconduction.

**Article 5 : RESILIATION**

Le Syndicat et la Commune pourront à tout moment résilier la présente convention, à condition d'en informer l'autre partie contractante, par lettre recommandée, 1 an à l'avance.

**Fait à Daoulas le**

**Le Maire**

**Le Président**

**Philippe Gueguen**

**Laurent Peron**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents** : M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénaïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés** : M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents** : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration** :

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-28**

**TERRARADE, CONTRAT TERRITORIAL DE LA RADE DE BREST ET DE SES  
BASSINS VERSANTS AULNE ET ELORN**

**Approbation du programme d'action prévisionnel 2025 et des demandes de  
subventions 2025**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est l'une des structures porteuses du Contrat TerraRade pour la rade de Brest et ses bassins versants Aulne et Elorn aux côtés de Brest Métropole (BM) et de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA). Ce contrat vise à définir et à mettre en œuvre un programme d'action pluriannuel dont l'objectif est l'amélioration de la qualité des eaux de la rade de Brest et de ses écosystèmes.

Un premier volet de programme d'action, coconstruit avec les parties prenantes du projet, a été déposé auprès des partenaires financiers. Les actions décrites dans la note technique « Actions portées ou co-portées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn dans le cadre du programme d'action TerraRade 2025 » en annexe I présente l'ensemble des actions proposées pour l'année à venir. Ces dernières ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_28-DE

PROGRAMMATION ANNEE 2025 - RADE DE BREST-SAGE ELORN		Dépense prévisionnelle		Agence de l'eau Loire Bretagne			Région Bretagne			Etat/Europe/AAP divers multibailleurs			convention BM/Epaga		SBE	
Elaboration Contrat TerraRade	359 200 €	167 000 €	50%	83 500 €	167 000 €	20%	33 400 €	191 000 €	0%	125 700 €	92 320 €	7%	24 280 €			
Animation - pilotage/coordination élaboration	43 500 €							55 500 €	60%	33 300 €	17 760 €	10%	4 440 €			
Aide coordination/communication	0 €															
Appui secretariat/pilotage projet	43 500 €							55 500 €	80%	44 400 €	8 880 €	5%	2 220 €			
Animation pilotage/coordination (charges struc.)	24 000,00															
Zones pilotes	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €	10 000 €	20%	2 000 €				2 400 €	6%	600 €			
Restauration des sols	80 000 €							80 000 €	60%	48 000 €	25 600 €	8%	6 400 €			
Assainissement (AC et ANC)	27 000 €	27 000 €	50%	13 500 €	27 000 €	20%	5 400 €				6 480 €	6%	1 620 €			
Etude eutrophisation 1ere phase 2025	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	50 000 €	20%	10 000 €				12 000 €	6%	3 000 €			
Etude eutrophisation 2eme phase 2026	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	50 000 €	20%	10 000 €				12 000 €	6%	3 000 €			
Serres (2eme phase + suivi GUM)	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €	30 000 €	20%	6 000 €				7 200 €	6%	1 800 €			
Contributions Assises agroécologiques (report 2024 - action portée par EPAGA)	1 200 €										0 €	100%	1 200 €			
Communication/capitalisation/marque réseau/schema des acteurs/observatoire (reliquat AS 2024)											0 €		0 €			

Le Président présente ce tableau qui fait apparaître :

- Le montant de dépenses prévisionnelle par action ;
- Les taux et montants de subventions prévisionnels de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Etat, Europe) ;
- Le taux résiduel et le reste à charge pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn, prenant en compte la clé de répartition entre les structures porteuses (BM, EPAGA) indiquée dans la convention de partenariat pour la mutualisation des dépenses afférentes à la coordination du projet de contrat de rade (5 décembre 2022), ainsi que son avenant en date du 8 juin 2023.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide

- D'approuver le programme prévisionnel d'action pour l'année 2025 présenté en annexe,
- D'approuver le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
Laurent PERON  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOROLL - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Etaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Lénéïc BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Etaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donnée procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b><u>Conseillers en exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b><u>23</u></b>	<b><u>13</u></b>	<b><u>17</u></b>

**DELIBERATION N° 2025-29**

**TERRARADE. CONTRAT TERRITORIAL DE LA RADE DE BREST ET DE SES  
BASSINS VERSANTS AULNE ET ELORN**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND TERRARADE A LA MAISON  
DE LA RIVIERE**

Dans le cadre du contrat de territoire TerraRade et des actions de communication, de sensibilisation du grand public et d'animation du projet, une exposition a été réalisée en 2024. Cette exposition qui permet d'appréhender les enjeux identifiés dans le diagnostic environnemental en termes de qualité des eaux et des écosystèmes de la rade et de ses bassins versants et d'informer sur la démarche de contrat de baie a été inaugurée pour les Fêtes Maritimes de Brest 2024.

Dans le cadre de la stratégie de communication élaborée pour la mise en œuvre du projet, cette exposition a vocation à être mise à disposition des acteurs de l'ensemble du bassin versant de la rade de Brest. C'est dans ce cadre, que la Maison de la Rivière, un espace unique dédié à la préservation et à la découverte des écosystèmes aquatiques, a souhaité pouvoir bénéficier du prêt de cette exposition, afin de la faire partager à son public. En effet, les locaux bénéficient d'un bel espace d'exposition qui convient parfaitement à l'accueil de cet équipement.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 029-252901087-20250205-DELIB\_2025\_29-DE

Le syndicat de Bassin de l'Elorn a accepté cette sollicitation de la maison de la rivière afin de lui consacrer l'exposition TerraRade pour des actions de sensibilisation, notamment à destination des publics scolaires.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux à la maison de la rivière pour la période février 2025-juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECONOMIE GUERNAR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02.98.25.93.51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr



---

## CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT DU STAND TERRARADE

---

Convention N° 2025- 1

Entre

TerraRade, basé au Syndicat de bassin de l'éloron (SBE),

Représenté par son Président, Monsieur Laurent Péron

D'une part ;

Et

L'Organisme d'accueil

*Maison de la rivière de Sizun*

Dont le siège social se situe 12 route de vergraon , 29450 SIZUN

Représentée par Monsieur Christophe BELLO en qualité de Président.

D'autre part ;

### Préambule :

*Le SBE est co-porteur avec Brest métropole et l'EPAGA du projet TerraRade. Ce projet vise à améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest en travaillant sur des actions impliquant le bassin versant. A ce titre un stand de sensibilisation a été créé. C'est ce stand présentant les défis et les enjeux de TerraRade qui fait l'objet d'un prêt pour diffusions auprès des publics de la maison de la rivière.*

Ceci ayant été exposé, les parties conviennent de ce qui suit :

### Article 1 - Objet de la convention

La présente Convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le SBE prête à titre gratuit, à la structure d'accueil, le matériel décrit ci-dessous :

- *Stand TerraRade constitué d'éléments en bois (cf plan en annexe)*

**Le matériel** est mis à disposition à compter du 05/02/2025, en bon état, état dans lequel la Maison de la Rivière s'engage à le restituer à l'issue du prêt.

Tout dommage lors de la période de prêt sera à la charge de la structure d'accueil.

Le transport reste à la charge du SBE.

Il est conseillé de veiller à assurer le matériel de l'exposition.

### Article 2 - Propriété

Le **matériel** reste la propriété de l'**Organisme prêteur (SBE)**. La présente convention n'impose aucun transfert de droits sur le matériel prêté.

### Article 3 - Durée du prêt et prolongation,

Le prêt est consenti jusqu'au 30 juin 2025. La durée du prêt pourra toutefois être prolongée par tacite reconduction. Une des parties peut mettre fin à ce prêt à la suite d'un email de demande respectant 15 jours.

Toutefois, le SBE, organisme prêteur se réserve le droit de récupérer le stand à l'organisme d'accueil en fonction des besoins de son activité et ceux après avoir prévenu préalablement par email 15 jours avant la date d'enlèvement.

### Article 4 - Prêt à titre gratuit - Utilisation du matériel

Le prêt dudit matériel est consenti à titre gratuit à la maison de la rivière.

La maison de la rivière s'engage à n'utiliser le **matériel** qu'à des fins d'exposition et de sensibilisation tout en veillant à notifier le projet TerraRade et le Syndicat de bassin de l'Elorn dans ses communications.

### Article 5 - Emballage, transport

Les frais liés au transport restent à la charge du SBE sur le budget TerraRade.

### Article 6 - Responsabilité - Assurance

A compter de la date de sa prise en charge par la maison de la rivière et jusqu'à la restitution à l'**organisme prêteur**, la garde du **matériel** est transférée à la maison de la rivière qui répond dès lors, selon les règles du droit commun, de toute perte et/ou détérioration, ainsi que de tout accident ou incident dont son personnel ou des tiers pourraient être victimes du fait ou à l'occasion de son utilisation et/ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La maison de la rivière s'engage à souscrire une police d'assurance pour se couvrir contre les risques encourus par le prêt du **matériel**, dont la valeur actuelle est estimée à 14 000 € (quatorze mille euros TTC).

### Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du prêt du **matériel**, telle que définie ci-dessus à l'article 3.

### Article 8 - Restitution

Au terme du prêt, la maison de la rivière s'engage à restituer le matériel dans son état initial, dans les meilleurs délais.

### Article 9 - Résiliation

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par email 15 jours au moins avant la date retenue pour la résiliation.

### **Article 10 - Modification de la convention**

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émarginé par les parties.

### **Article 11 - Règlement des litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Brest sera compétent pour connaître le litige.

Fait en deux exemplaires à Daoulas, le 6 février 2025

**Pour l'Organisme prêteur  
Syndicat de Bassin de  
l'Elorn**

**Laurent Péron**

**Le Président de la maison  
de la rivière**

**Christophe Bello**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Comité Syndical : séance du 05 Février 2025**

Le 05 Février 2025 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 29 Janvier 2025,

**Étaient présents :** M. Laurent PERON ; M. Bernard NICOLAS ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yvan LACHUER ; Mme Chantal SOUDON ; M. Yves CYRILLE ; M. Léo BLANDIN ; M. Guillaume BODENEZ ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX ; M. Philippe GUEGUEN ; Mme Laurence CLAISSE ; M. Bruno CADIOU.

**Étaient excusés :** M. Jean JEZEQUEL ; Mme Laurence FORTIN.

**Étaient absents :** M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

**Avaient donné procuration :**

M. Christian PETITFRERE avait donné procuration à M. Bernard NICOLAS

M. Jean Michel LE LORC'H avait donné procuration à Mme. Nathalie CHALINE

Mme Christiane MIGOT avait donné procuration à M. Laurent PERON

M. Jean Luc LE SAUX avait donné procuration à Mme Chantal SOUDON

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>13</b>	<b>17</b>

**DELIBERATION N° 2025-30**

**PAIEMENT DES PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT  
BCAE8 DE LA PAC**

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2024, relatif aux statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn,

CONSIDERANT les missions du Syndicat de Bassin de l'Elorn décrites dans ses statuts sur le territoire de SAGE de l'Elorn,

CONSIDERANT l'agrément de la chargée de mission Zones Humides du Syndicat de Bassin de l'Elorn, agréée Bonnes Conditions Agri-Environnementales (BCAE) par l'AFAC-Agroforesterie depuis 2018,

CONSIDERANT les éléments suivants :

Une prestation de conseil et d'accompagnement liée à la thématique du bocage pourra être proposée à différents bénéficiaires, dont les collectivités, particuliers et agriculteurs, suite à une sollicitation auprès du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Cette prestation concernera différents domaines d'intervention :

- L'accompagnement individuel auprès des pétitionnaires de demandes d'arasements et de compensations au titre de la BCAE8 de la PAC

- L'accompagnement individuel auprès des pétitionnaires pour la réalisation de l'avis technique nécessaire à de demande d'aide financière pour le plan arbre de département du Finistère

Ces prestations seront réalisées par l'agent agréé intervenant sur la mission bocage du Syndicat de Bassin de l'Elorn. Ces temps d'intervention ne seront pas éligibles à un financement dans le volet animation du programme Breizh Bocage. De ce fait, elles sont proposées à titre payant au bénéficiaire.

Dans le cas, où pour une compensation, le bénéficiaire souhaite faire une demande d'aide financière pour le plan arbre du département du Finistère, une seule convention au titre de la BCAE8 de la PAC sera nécessaire. Sera pris en compte dans la convention l'ensemble du temps réel de l'agent pour l'établissement des deux dossiers différenciés.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn proposera un devis basé sur un forfait issu des coûts réels de l'agent et émettra un avis à payer aux personnes bénéficiaires qui auront sollicité cette prestation, une fois le service réalisé.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la réalisation de ces prestations payantes sur la base du coût horaire réel chargé de l'agent (estimé à 40€ /h) pour l'année 2025
- Autorise le Président à facturer cette prestation de conseil auprès des bénéficiaires, selon les modalités administratives en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
A Daoulas le 05 Février 2025

Le Président

  
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN  
ECOPARC - GUERN AR PIQUET  
29 460 DAOULAS  
02 98 25 93 51  
accueil@bassin-elorn.fr  
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



---

**Convention de réalisation de conseil et  
d'accompagnement relatif à la thématique bocage :  
Dossier bocage BCAE8 ou Plan arbre du département**

---

Entre

**Prénom NOM :**

**Exploitation :**

**Adresse :**

Désigné ci-après par « **le bénéficiaire** »

d'une part,

et

**Le Syndicat de Bassin de l'Elorn**, représenté par Laurent PERON, son Président, dont le siège est situé à l'Ecopôle, Guern ar Piquet, 29460 DAOULAS,

Désigné ci-après par « **le Syndicat de Bassin de l'Elorn** »

d'autre part

- Vu les missions du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Vu l'agrément de la chargée de mission Zones Humides et Animation Agricole du Syndicat de Bassin de l'Elorn, relatif aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), délivré par l'AFAF-Agroforesterie depuis 2018,
- Vu la délibération n°2025-30 du 05 février 2025 « Paiement des prestations de conseil et d'accompagnement BCAE8 de la PAC »

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :**

L'objet de la convention est de préciser la nature de la prestation de service qui sera assurée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn pour le compte du bénéficiaire suscité et de formaliser les engagements souscrits par les parties.

## ARTICLE 2 – NATURE DE LA PRESTATION DE SERVICE

Suite à une sollicitation du Syndicat de Bassin de l'Elorn par le bénéficiaire pour une prestation de conseil et d'accompagnement liée à la thématique du bocage, le Syndicat de Bassin de l'Elorn lui propose (cocher la mention concernée) :

- Un accompagnement individuel auprès des pétitionnaires de **demandes d'arasements et de compensations au titre de la BCAE de la PAC, dans le cadre d'un déplacement de haie pour un meilleur emplacement environnemental. Détail de la prestation envisagée en annexe 1-a.**
- Un accompagnement individuel auprès des pétitionnaires pour la réalisation de l'avis technique nécessaire à de demande d'aide financière pour le **plan arbre de département du Finistère. Détail de la prestation envisagée en annexe 1-b.**

## ARTICLE 3 – MODALITE DE LA CONVENTION :

### **Engagements du bénéficiaire :**

Le bénéficiaire confie la réalisation du dossier au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Ainsi le bénéficiaire :

- Atteste avoir pris connaissance et approuver les modalités techniques, administratives et financières de cette convention et de ses annexes ;
- S'engage à transmettre toutes les pièces nécessaires à l'administration pour la bonne exécution de son projet ;
- Atteste avoir sollicité et recueilli l'accord écrit du ou des éventuels propriétaires des parcelles concernées par les aménagements bocagers ;
- S'engage à donner accès aux agents du Syndicat de Bassin de l'Elorn aux parcelles concernées par le dossier pour une durée de 5 ans en vue du suivie des plantations et des talus créés ;
- S'engage à pérenniser durablement les talus créés ou restaurés et, si concernés par la PAC, à déclarer les nouveaux aménagements bocagers en tant que BCAE8.

### **Engagements du Syndicat de Bassin de l'Elorn :**

- s'engage à réaliser la prestation faisant l'objet de la présente convention et de ses annexes et à fournir l'ensemble des pièces prévues au bénéficiaire sous format papier et sous format fichier.

## ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique pour la durée de la prestation, à compter de la date de sa signature et jusqu'au paiement de la facture.

## ARTICLE 5- FACTURATION DE LA PRESTATION

Une fois le service réalisé, le Syndicat de Bassin de l'Elorn émettra au bénéficiaire une facture du montant du coût de la prestation, correspondant au coût réel du temps passé par le référent technique du Syndicat de Bassin de l'Elorn et ses frais annexes (déplacement, frais de structure...) pour la réalisation et le suivi du dossier. Le bénéficiaire s'engage à régler la facture dans un délai de 30 jours après réception de la facture. **Le détail du coût prévisionnel est présenté en annexe 2.**

## Article 6 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les parties doivent justifier à la date de la signature de la présente convention qu'elles sont titulaires d'une police d'assurance en cours de validité garantissant leur responsabilité civile générale et couvrant les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels causés dans le cadre de la présente convention.

Chacune des parties fera son affaire de tous les dommages corporels subis par son personnel dans le cadre de la réalisation des études et suivis, objets de la présente convention conformément à la législation applicable aux accidents du travail. Chacune des parties renonce donc à tout recours contre l'autre partie.

Enfin, le Syndicat de Bassin de l'Elorn ne pourra être tenu responsable dans le cadre d'une mauvaise mise en œuvre de ses productions par le bénéficiaire. Celui-ci reste le seul responsable des aménagements réalisés ultérieurement, des conséquences techniques, administratives ou judiciaires qui pourraient découler de mauvaises pratiques volontaires ou involontaires, tant en termes de réalisation de travaux que de respect des règles de l'art et de tout texte législatif ou réglementaire concernant son projet.

## ARTICLE 7 – MODIFICATION – EXECUTION :

Toute modification à la présente convention, y compris financière, ne pourra intervenir qu'après accord exprès des deux parties et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Pour rappel, cette convention d'estimation des coûts ne constitue pas une facture.

## ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le droit applicable à la présente convention et à toute contestation qui s'élèverait relativement à son interprétation ou à son exécution est le droit français.

Tout différend, divergence ou réclamation relatif à l'interprétation, à la conclusion, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention, devra nécessairement faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties.

En cas d'échec d'un règlement amiable du différend et à l'issue d'un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la soumission du différend, le différend pourra être soumis au tribunal administratif de Rennes.

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait à ....., le .....

*Lu et approuvé*

Le bénéficiaire

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn

## Annexe 1-a

Contenu de la mission :

**Bonne Condition Agro-Environnementale (BCAE) :** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tout exploitant bénéficiant des aides de la PAC doit conserver l'ensemble des haies de son exploitation. Tout projet d'arasement doit être compensé. Le projet arasement / compensation doit faire la démonstration d'un intérêt environnemental supérieur. Il doit être instruit par un organisme agréé.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn réalise une première visite de terrain sur place, puis un travail cartographique de numérisation et de caractérisation des linéaires, pour enfin rédiger un avis technique.

Si la présente convention concerne un déplacement de haie pour un meilleur emplacement environnemental :

Si, suite à l'avis technique de l'agent du Syndicat de Bassin de l'Elorn, le bénéficiaire souhaite proposer à la DDTM un projet différent, un compromis sera recherché entre les parties. Dans ce cas, le bénéficiaire est informé que cette démarche engendrera des coûts supplémentaires à l'estimatif joint, compte tenu d'une éventuelle charge de travail non prévue initialement.

Si aucun compromis n'est trouvé, le Syndicat de Bassin de l'Elorn se réserve le droit de refuser la réalisation du dossier mais **le bénéficiaire restera redevable du temps passé par l'agent du Syndicat de Bassin de l'Elorn et devra s'acquitter de la facture qui fera état des sommes dues à ce titre par le bénéficiaire au Syndicat de Bassin de l'Elorn.**

**Le dossier réalisé par le Syndicat de Bassin de l'Elorn n'est en aucun cas une autorisation à réaliser le déplacement :** l'avis doit être transmis au service PAC/BCAE8 de la DDTM départementale (et au service urbanisme de la comcom si le projet est concerné par un PLU), qui donnera un avis définitif favorable ou défavorable. L'avis du Syndicat de Bassin de l'Elorn et celui de la DDTM peuvent être différents. Dans ce cas, le Syndicat de Bassin de l'Elorn cherchera une solution de compromis avec le bénéficiaire et la DDTM. Si aucun compromis n'est trouvé, **le bénéficiaire ne sera pas redevable du temps passé par l'agent.**

Dans le cas où le bénéficiaire souhaite bénéficier du Plan 500 000 arbres du département du Finistère pour l'aider au financement de la compensation, la prestation d'accompagnement pour la constitution de ce dossier ne sera pas facturée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

## Annexe 1-b

Contenu de la mission :

**Plan 500 000 arbres du département du Finistère :** Le plan 500 000 arbres du Département vient directement en appui des projets des exploitants et propriétaires de terrains en exploitation agricole. Ce plan vous permet d'accéder à une aide financière directe, à la différence du dispositif Breizh bocage qui ouvre quant à lui des financements pour des projets de boisement sous maîtrise d'ouvrage des bassins versants ou établissements publics de coopération intercommunale.

Le plan 500 000 arbres permet d'accompagner l'aménagement du parcellaire dans les projets d'échanges amiables de terrains agricoles et peut être mobilisé pour des projets ponctuels dans les bassins versants. Les aides seront attribuées aux exploitations agricoles sur la base du « de minimis ».  
(Source: <https://www.finistere.fr/aides-et-services/economie-attractivite/agriculture-et-alimentation/agriculteurs-les-aides-pour-vos-plantations/>)

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn réalise une première visite de terrain sur place, puis un travail cartographique de numérisation et de caractérisation des linéaires, pour enfin rédiger un avis technique.

Si la présente convention concerne le plan arbre du département du Finistère :

Si, suite à l'avis technique de l'agent du Syndicat de Bassin de l'Elorn, le bénéficiaire souhaite proposer au département du Finistère un projet différent, un compromis sera recherché entre les parties. Le bénéficiaire est informé que cette démarche peut engendrer des coûts supplémentaires à l'estimatif joint.

Si aucun compromis n'est trouvé, le Syndicat de Bassin de l'Elorn se réserve le droit de refuser la réalisation du dossier mais **le bénéficiaire restera redevable du temps passé par l'agent du Syndicat de Bassin de l'Elorn et devra s'acquitter de la facture.**

**Le dossier réalisé par** le Syndicat de Bassin de l'Elorn **ne vaut en aucun cas accord du département du Finistère pour le financement des plantations** : l'avis doit être transmis au service du département, qui donnera un avis définitif favorable ou défavorable. L'avis de du Syndicat de Bassin de l'Elorn et celui du département peuvent être différents. Dans ce cas, le Syndicat de Bassin de l'Elorn cherchera une solution de compromis avec le bénéficiaire et le département. Si aucun compromis n'est trouvé, **le bénéficiaire ne sera pas redevable du temps passé par l'agent.**



Annexe 2 : devis estimatif